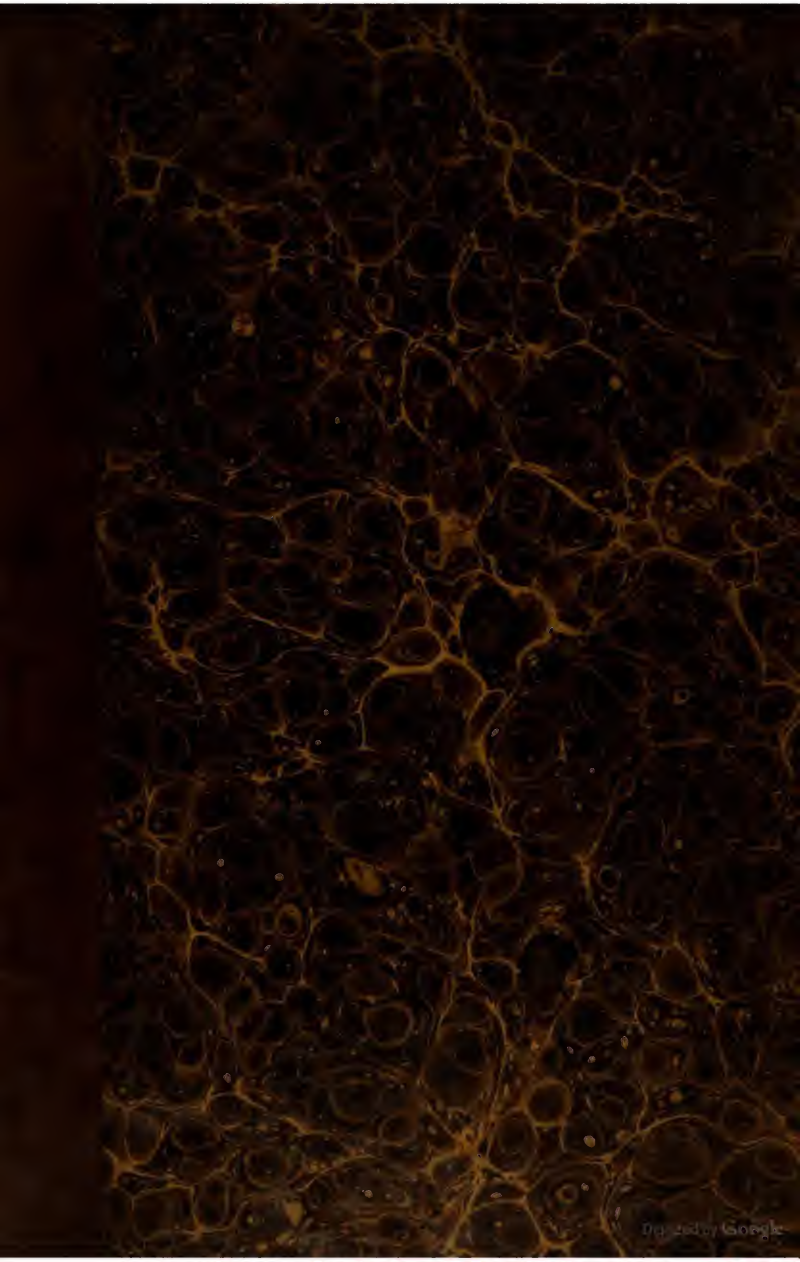




PRÉCIS

DU SYSTÈME, DES PROGRÈS ET DE L'ÉTAT

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN RUSSIE.

PRÉCIS

DU SYSTÈME, DES PROGRÈS ET DE L'ÉTAT

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN RUSSIE.

RÉDIGÉ D'APRÈS DES DOCUMENS OFFICIELS,

PAR

ALEXANDRE DE KRUSENSTERN

CHAMBELLAN DE S. M. L'EMPEREUR DE RUSSIE.

» Да будетъ страхъ Божій и твердое
» отечественное воспитаніе юношества
» основою всѣхъ надеждъ къ лучшему,
» первою потребностію всѣхъ состояній.

Manifeste Impérial du 22 Août 1826.

VARSOVIE.

DE L'IMPRIMERIE DE LA BANQUE DE POLOGNE.

1837.

Permis d'imprimer.

Avant-propos.

Frappé de la fausseté des jugemens portés généralement à l'étranger sur l'état de l'instruction publique en Russie, j'ai pensé qu'on devait en grande partie les attribuer au manque d'un ouvrage qui embrasserait dans un tableau général toutes les branches de cette partie importante de l'administration.

L'utilité incontestable d'un pareil ouvrage m'a décidé à l'entreprendre; dans ce but, je me suis voué à des recherches consciencieuses; j'ai compulsé les recueils volumineux des lois et ordonnances officielles, j'ai consulté enfin les personnes qui par leur position dans les divers établissemens

étaient à même de me fournir des renseignemens. En communiquant au public le fruit de mes travaux, je n'ai pas eu la prétention de discuter un systême; j'ai simplement eu à coeur de tracer un tableau fidèle des mesures du Gouvernement, de les réunir dans un même cadre, et de résumer par des chiffres dont il est facile de vérifier l'exactitude, la marche progressive du développement intellectuel en Russie. Mon ouvrage est un rapprochement de faits accompagnés des résultats qu'ils ont produits. Les uns et les autres prouvent non seulement que la Russie fait des progrès gigantesques, qui tendent à la mettre sous peu au niveau des peuples les plus avancés, mais encore, qu'elle doit ces progrès aux vues éclairées et paternelles de son Gouvernement. Je n'ai donc eu que peu de réflexions à ajouter, et encore ces réflexions découlent elles-

mêmes de l'esprit des ordonnances officielles que je cite. Si, malgré tous mes soins, mon travail n'est pas aussi complet que je le désirai, c'est que l'éloignement où je me trouve de la capitale m'a privé de beaucoup de notions qui eussent pu donner à mon écrit une forme plus attachante et faire ressortir encore davantage la sagesse des principes qui dirigent l'Instruction publique dans notre patrie. Néanmoins mon but sera rempli si, tel qu'il est, ce faible essai peut contribuer à faire passer mes convictions dans l'esprit de mes lecteurs et servir à stimuler un zèle et des talens plus dignes de traiter un sujet dont l'importance ne saurait être révoquée en doute.

L'ouvrage ayant été mis sous presse à la fin de l'année passée, j'ai consigné dans un appendice, les changemens survenus depuis dans l'une ou l'autre branche de l'Instruction Publique.

Krusenstern.

PRÉCIS

DU SYSTÈME, DES PROGRÈS ET DE L'ÉTAT

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN RUSSIE.

La Russie qui, presque sous aucun de ses rapports statistiques, ne présente des points de ressemblance avec les autres États Européens, en offre moins encore sous ceux de son développement moral; et ce serait une erreur grave de supposer que, pour arriver au degré de civilisation où nous la voyons aujourd'hui, elle ait suivi la même voie que les pays de l'Europe occidentale.

Deux causes principales ont imprimé au mouvement intellectuel en Russie un caractère particulier: la première, il faut la chercher dans les évènemens politiques dont notre patrie a été le théâtre et la victime; — la seconde, dans l'action constante que

le Gouvernement a de tout tems exercé sur les progrès de notre civilisation.

C'est à ces deux causes, que l'on pourrait comparer aux deux principes du mal et du bien, que se rattachent toutes les révolutions qu'ont subies les lumières dans cet Empire.

En reportant nos regards sur le passé, nous voyons que toutes les grandes commotions politiques qui ont agité l'Europe occidentale, ont en même temps été favorables au développement intellectuel et moral des peuples;—en Russie, au contraire, des évènemens de la même nature ont sans cesse entravé ce développement, et le Gouvernement, en le favorisant, a dû sans cesse reconstruire, s'il est permis de parler ainsi, ce que les ébranlemens publics avaient fait écrouler. La civilisation dans l'Europe occidentale a donc été la conséquence nécessaire de la force des choses,—en Russie elle a été l'œuvre du Gouvernement. De là la liaison intime qu'il y a toujours eu dans cet Empire entre la marche progressive des lumières et l'action administrative. Cette marche a été lente, pénible, entravée, toutes les fois que le Gouvernement a été faible ou divisé,— elle a été rapide, dès que le pouvoir concentré dans les mêmes mains, a repris ses droits.

Plus éclairé que la nation, le Gouvernement en Russie, a toujours marché à la tête du progrès;— c'est de lui que sont parties les lumières pour se

répandre dans le pays, tandis que chez les peuples de l'Occident les lumières sont généralement venues des masses. — Tel est le secret des progrès rapides que la Russie a déjà faits,— telle est aussi la garantie la plus sûre de ceux qu'elle fera encore.

Restée, par sa position géographique, en dehors des grands mouvemens politiques qui ont contribué à accélérer la marche intellectuelle de l'europe, la Russie a pu tranquillement en étudier les causes et les effets, et après un soigneux et sévère examen, rejeter ce que ces commotions avaient fait naître de mauvais, et n'adopter que ce que leur résultat offrait de bon et d'utile. — Sage ainsi de l'expérience de ses instituteurs, notre patrie s'est approprié en peu de temps, tout ce que la civilisation européenne a produit de salutaire pendant une longue suite de siècles, et n'a point eu à gémir des maux qui, partout ailleurs, ont précédé l'émancipation de l'esprit humain. L'histoire nous fournit les preuves de ce que nous venons d'avancer.

A une époque où presque tous les pays de l'Europe étaient plongés dans une égale ignorance, les contrées qui s'étendent au nord du Pont-Euxin étaient déjà éclairées par le reflet des lumières de l'Orient et semblaient être destinées, par la Providence, à marcher à la tête de la civilisation européenne. Loin d'avoir emprunté les premiers germes

de leur culture aux Variagues ou Normands, comme on l'a faussement cru pendant longtems, les anciens Russes jouissaient, avant l'arrivée de ces derniers, d'une civilisation supérieure à celle qui leur fut apportée, par leurs nouveaux Princes. — Un historien arabe, Ibn-Fodlan, nous apprend que, déjà au Xme siècle, les Russes connaissaient l'art d'écrire, et un autre auteur arabe, Ibn-Abi-Jakoub-el-Nédim qui écrivait en 987, nous a même conservé un modèle de l'écriture russe de cette époque. Les caractères dont on se servait alors, ne ressemblent ni à l'alphabet grec que nous connaissons, ni aux rhunes des peuples scandinaves; ils présentent au contraire la plus grande analogie, avec ces inscriptions non encore expliquées, tracées sur quelques rochers du désert entre Suez et le Mont Sinaï et qu'on y voyait déjà au VIme siècle de notre ère. (*)

L'adoption de la religion chrétienne et la concentration du pouvoir entre les mains des Grands-Ducs de Kieff, vinrent donner une nouvelle activité à la civilisation russe. L'histoire nous représente Jaroslaw surtout, comme un Prince éclairé qui donnait des lois à son peuple et traduisait lui-même les livres saints. Il créa des écoles publiques; la première, dont on peut faire remonter l'origine à l'année 1054 fut établie à Novgorod

(*) L'analogie qui existe entre ces inscriptions placées sur les confins de l'Europe et de l'Asie, et d'autres trouvées en Sibérie, a déjà été démontrée par le savant Tyschen

pour trois cents jeunes gens qui devaient y être élevés aux frais du Prince. A Kieff et à Smolensk furent créées de pareilles écoles.—Qu'était l'Europe à cette époque? le théâtre de la tyrannie féodale, de la faiblesse des Souverains, des révoltes des grands feudataires, de la superstition et de l'ignorance!

Mais la supériorité de la Russie ne devait point être de longue durée. L'introduction du système des apanages, l'affaiblissement du pouvoir monarchique qui en fut la suite, et surtout l'invasion des Mongoles eurent bientôt étouffé cette civilisation naissante dont les premiers bienfaits s'étaient à peine fait sentir en Russie. La Russie succomba; mais elle préserva l'Europe d'un sort semblable en servant de digue contre les hordes barbares qui menaçaient de l'envahir.

Aux premiers rayons de l'aurore qui avaient lui sur notre patrie, succéda une nuit de deux siècles; et lorsqu'après avoir secoué le joug qui pesait sur elle, la Russie sortit de sa léthargie, il y avait une distance immense entre elle et l'Europe.

Cependant à mesure que les Grands-Ducs de Moscou, en étendant et en raffermissant de plus en plus leur autorité, parvinrent à rétablir l'ordre et la sécurité intérieure, les lumières se ravivèrent et franchirent l'enceinte des cloîtres où elles avaient été conservées durant les jours mauvais; les règnes des Tsars Jean III, Théodore et Boris Godounoff

furent surtout propices à leur propagation. Des savans et des artistes furent appelés de l'étranger, et les premiers livres publiés en Russie, sortirent d'une imprimerie établie à Moscou en 1563. Boris Godounoff surpassa tous ses prédécesseurs, par l'amour des sciences et par les efforts qu'il fit pour en répandre le goût parmi ses sujets; — il voulut établir des écoles et traça le plan d'une Université, plan que le sort ne lui permit point de réaliser. Il envoya un grand nombre de jeunes gens en France, en Angleterre et en Allemagne, et les savans étrangers qui entraient à son service furent comblés de ses bienfaits.

Cependant de nouvelles calamités attendaient la Russie. — Une invasion étrangère et des discordes civiles, amenèrent la chûte du Gouvernement, et l'interrègne qui s'en suivit eut bientôt fait succéder l'inertie à l'activité morale du pays.

Mais la Russie touchait au terme de ses malheurs.— Avec l'avènement au trône de la maison Romanoff, une nouvelle existence commença pour notre patrie. La civilisation attira particulièrement l'attention des Souverains de cette Maison. — C'est à cette époque que se reporte la création de la première institution savante qui ait honoré la Russie, celle de l'Académie ecclésiastique de Moscou. (*) —

(*) L'académie de Kieff, dont la fondation remonte à une époque (1588) où cette ville était détachée de la Russie, n'a commencé que bien plus tard à faire partie des établissemens scientifiques de l'Empire.

Cet établissement fut fondé en 1679 par ordre du Tsar Théodore Alexiéwitch; il ne fut dans l'origine qu'une école grecque. En 1682, cette école fut élevée au rang d'Académie, et obtint un Statut qui y donna accès à tous les jeunes gens de la religion grecque orthodoxe, sans distinction de condition ni d'état. Une des attributions de la jeune Académie était d'examiner les étrangers qui venaient en Russie pour se vouer à l'enseignement dans les maisons particulières. On doit en inférer, que s'il n'y avait point encore d'écoles régulièrement organisées, l'éducation privée était déjà assez générale pour avoir attiré l'attention du Gouvernement.

Enfin Pierre-le-Grand parut, et tout changea de face en Russie. — Cependant les effets de son génie eurent un plus lent développement dans l'instruction publique, que dans les autres branches de l'administration. — Pour créer une flotte, une armée et pour réformer le Gouvernement, il suffisait d'un esprit éclairé et d'une volonté de fer; — il ne pouvait pas en être ainsi de l'instruction publique; — les premiers élémens manquaient au grand homme; car, pour établir des écoles, il fallait, avant tout, des maîtres capables d'enseigner, et des élèves qui sentissent le besoin de s'instruire; ni les uns ni les autres n'existaient; or, Pierre-le-Grand dut commencer par les créer.

Ainsi, avant d'instituer des écoles publiques, il fonda des écoles spéciales, les unes destinées à former

des maîtres capables de transmettre plus tard les connaissances qu'ils avaient acquises; — les autres à préparer des fonctionnaires en état de le seconder dans l'exécution des vastes conceptions de son génie. L'Empereur commença par envoyer à l'étranger un grand nombre de jeunes Russes qui devaient s'y perfectionner dans diverses sciences, et appela à son service des hommes instruits de tous les pays.

Dès l'année 1700, des écoles qui portaient le nom *d'écoles latines et grecques* avaient été fondées dans différentes villes de l'Empire (1) et en 1708, tous les prêtres et tous les diacres reçurent l'ordre d'y envoyer leurs enfans, à défaut de quoi, la carrière ecclésiastique leur était fermée et tout autre service, à l'exception de celui de l'armée, leur était interdit. (2) Vers la même époque une école de marine et une école pour le génie furent établies à St. Petersbourg; le nombre des élèves de la dernière était de 100, dont les deux tiers devaient être d'origine noble. Les besoins de la flotte qui venait d'être créée, ne permirent point à l'Empereur de se borner à la seule école de marine existant à Pétersbourg; il en établit à Pskoff, Novgorod, Jaroslaw, Moscou et Vologda, qui portaient le nom d'écoles de *mathématiques et de navigation*, et relevaient du Collége de l'Amirauté. (3) — Des écoles

(1) Histoire de la hiérarchie russe F. I. p. 421.
(2) Ukase du 15 Janvier 1708.
(3) Ukase du 30 Avril 1720.

furent établies en même tems dans les maisons des Archevêques, des Evêques, et dans les principaux couvens; et il fut enjoint à tous nobles et fonctionnaires d'y envoyer leurs enfans âgés de 10 à 15 ans. (1) Un an plus tard, cette injonction s'étendit à toutes les autres classes. (2) Comme il était difficile de se procurer un nombre suffisant de maîtres inférieurs, le Collége de l'Amirauté reçut l'ordre (3) de choisir, dans les écoles placées sous sa direction, ceux des élèves qui avaient fait quelques progrès dans l'Arithmétique, la Géométrie et la Géographie, et d'en envoyer deux dans chaque province de l'Empire.— Les maîtres d'école qui étaient payés par le Gouvernement à raison d'environ 10 copeks en argent par jour, ne pouvaient exiger aucun paiement de la part des élèves: ce n'était qu'à la fin du cours d'études qu'ils recevaient, de chacun d'eux, la rétribution d'un rouble.

Afin de donner à la noblesse les moyens de se préparer au service civil, il fut établi à St. Pétersbourg un institut pour les jeunes gens de cette classe, (4) et le chef de la Chambre héraldique reçut l'ordre d'organiser, dans le même but, une école où l'on enseignât particulièrement l'économie politique et la procédure civile. (5) — Des mesures d'un effet plus

(1) Ukase du 28 Février 1714.
(2) Ukase du 28 Décembre 1715.
(3) Ukase du 18 Janvier 1716.
(4) Réglement général du 27 Février 1720 Chap: 36.
(5) Instruction au Chef de la Chambre hérald: du 5 Février 1722.

général furent prises en même tems dans l'intérêt de l'instruction publique. — Par le règlement des Municipalités, (1) il fut ordonné d'établir des écoles élémentaires dans toutes les villes, et les autorités locales furent chargées de veiller à ce que les enfans de toutes les classes, reçussent dans ces écoles une instruction gratuite. (2) Enfin la nouvelle organisation du clergé étendit encore les moyens d'instruction dont cette classe jouissait déjà. (3) — La vingtième partie des revenus des couvens et la trentième de ceux des églises furent affectés à l'entretien des écoles établies dans les maisons des Archevêques et des Evêques; un plan régulier d'études fut tracé à l'usage de ces écoles; — il comprenait les objets suivans: 1° la Grammaire avec des exercices de style sur des sujets tirés de l'Histoire et de la Géographie, de manière que l'enseignement de ces trois objets avait lieu simultanément: 2° l'Arithmétique et la Géométrie: 3° la Logique et la Dialectique: 4° la Rhétorique et la Poésie: 5° la Physique avec un abrégé de Méthaphysique: 6° la Politique d'après Puffendorf; 7° la Théologie. On y ajoutait le grec et l'hébreu, s'il se trouvait des maîtres capables d'enseigner ces deux langues.

Enfin, dans la dernière année de son règne, Pierre-le-Grand traça le plan de l'Académie des Sciences

(1) Réglement des Municipalités du 16 Janvier 1721 Chap: 24.
(2) Instruction aux Municip: du 2 Juin 1724 Art. 33.
(3) Réglem. du clergé du 25 Janvier 1721 Partie II. des Evêques Art: 9.

de St, Pétersbourg, dont l'ouverture ne put avoir lieu qu'après sa mort. Le but de cette institution était de servir d'intermédiaire scientifique entre la Russie et l'Europe, et de donner son avis toutes les fois que le Gouvernement pourrait avoir besoin de ses lumières. Le nombre des Académiciens fut fixé à douze, et chacun d'eux dut rédiger un manuel pour l'enseignement de la science qu'il cultivait.

Un homme dont le nom mérite d'être cité, à cause des services qu'il rendit à cette époque à l'Instruction Publique, est Ernest Glück de Magdebourg, prisonnier à Moscou. Ayant appris à fond le slavon et le russe, il traduisit divers ouvrages étrangers dans cette dernière langue, s'occupant en même tems de l'instruction de plusieurs jeunes seigneurs auxquels il donnait des leçons dans la maison de Narischkin. Lorsque l'Empereur en fut informé, il lui rendit la liberté, lui accorda un traitement considérable, et lui ordonna d'établir à Moscou une école qui acquit bientôt une juste célébrité. Glück fut chargé en même temps de surveiller les travaux de divers savans qui s'occupaient par ordre de l'Empereur, de la traduction russe de plusieurs ouvrages italiens, allemands et français;— c'est alors que parurent à Moscou les œuvres de Zehorn, de Vauban, de Borgsdorf, de Pagan, de Blondel, d'Arend et de Comenius, ainsi que la Géographie de Hübner, l'Histoire de Puffendorf et plu-

sieurs autres ouvrages relatifs aux constructions navales et à l'art maritime. —. Une nouvelle imprimerie fut établie en même tems à Moscou où parut bientôt après (1716) la première gazette russe, rédigée sous la surveillance personnelle de l'Empereur.

Ce ne fut pas cependant sans de grandes difficultés que tant d'utiles institutions purent s'introduire en Russie. Le nombre de ceux qui étaient en état d'en apprécier les salutaires résultats, était encore trop limité et l'on dut recourir plus d'une fois à des mesures de rigueur pour obliger les parens à envoyer leurs enfans aux écoles. — Ainsi, dans la classe de la noblesse, les propriétaires fonciers qui n'avaient fait apprendre à leurs enfans ni à lire, ni à écrire et ne leur avaient point fait enseigner le latin, perdaient le droit de leur laisser leur fortune, qui passait à leurs plus proches parens; — dans le clergé, on ne pouvait obtenir une place de curé qu'en faisant preuve de savoir; (1) dans les autres classes, la désobéissance aux ordres du Gouvernement, sous ce rapport, était punie par des amendes et le refus d'un permis de mariage. (2)

Ces mesures, bien qu'elles parussent alors oppressives, surtout à cause du petit nombre des écoles et de leur éloignement les unes des autres, ne manquèrent pas de porter leur fruit, et quoiqu'elles aient été renouvelées et soient restées en vigueur longtems encore après la mort de Pierre-le-Grand, les cas où

(1) Réglement du clergé du 25 Janvier 1721 Art. X.
(2) Ukase du 28 Février 1714.

leur application était nécessaire, devenaient de plus en plus rares.

Sous les successeurs de Pierre-le-Grand, l'Instruction publique continua à suivre la voie qui lui avait été tracée par le Grand Monarque.

L'Impératrice Anne défendit l'avancement de tous les soldats et de tous les sous-officiers qui ne savaient pas lire (1) et établit des écoles de garnison où les enfans des militaires de tout grade devaient être élevés aux frais du Gouvernement. (2) Elle créa, en 1731, le premier Corps des Cadets à St. Petersbourg (3) et fonda à Astrakhan une école kalmouke pour les enfans appartenant à cette nation, et qui avaient embrassé le Christianisme; quatre écoles furent organisées par son ordre pour les Votiaks, les Mordwa et les Tchouwaches, nouvellement baptisés, auxquels on y enseignait la religion, la lecture et l'écriture russes. (4) — Des écoles semblables destinées aux jeunes Tatars qui renonçaient à l'Islamisme, furent établies par cette Princesse dans le Gouvernement de Casan. — Ces écoles, au nombre de quatre, étaient organisées pour recevoir, chacune, 30 enfans baptisés et un nombre illimité de mahométans; elles se trouvaient à Casan même, au bourg de Jelaboug, dans la ville de Tsywilsk et dans celle de Tsarévokokchaisk. (5)

(1) Ukase du 23 Novembre 1731.
(2) Ukase du 21 Septembre 1739.
(3) Ukase du 4 Décembre 1731.
(4) Ukase du 4 25 Février 1735.
(5) Ukase du 12 Janvier 1739.

Tous les enfans, appartenant à la classe du clergé, qui vivaient sans état et dans l'oisiveté, ayant été assujettis au service militaire, l'Impératrice Anne en libéra ceux qui avaient fréquenté les écoles, et les admit au service civil lorsqu'ils ne se sentaient pas de vocation pour l'Eglise. — Cette Souveraine fut la première qui soumit au contrôle du Gouvernement le nombre des élèves en ordonnant de lui rendre tous les ans un compte exact des jeunes gens qui se trouvaient aux écoles, et de ceux qui les avaient quittées, avec l'indication de l'emploi qu'ils pouvaient avoir obtenu. (1)

Uue des premières mesures prises dans l'intérêt de l'Instruction publique par l'Impératrice Elisabeth à son avènement au trône, fut de fixer les amendes auxquelles étaient soumis les pères de famille, qui ne donnaient pas une éducation convenable à leurs enfans, à 10 r. pour la noblesse, et à 2 r. pour les autres classes. (2) Elle réunit les écoles de garnison à celles qui relevaient du Collége de l'Amirauté, et ordonna d'y admettre les enfans des fonctionnaires de tout grade, tant civils que militaires. Ces écoles furent placées sous la direction des Commandans supérieurs et des Commandans des villes, qui étaient tenus de veiller à ce que tous les employés, sans exception, y envoyassent leurs enfans, et de présenter des rapports détaillés au Collége de la Guerre sur

(1) Office du Cabinet au St. Synode du 25 Septembre 1737.
(2) Ukase du 30 Avril 1743.

le nombre des fils de militaires, et aux Gouverneurs des provinces, sur celui des fils de fonctionnaires civils qui s'y trouvaient. (1)

L'Impératrice Elisabeth fonda l'Université de Moscou (2) ainsi que deux Gymnases dont l'un fut exclusivement réservé à la noblesse; Elle réalisa aussi une grande idée dont la conception appartient à Son Auguste Père: ce fut la fondation d'une Académie des beaux-Arts à St, Pétersbourg; (3) Elle en adopta le plan tracé, d'après l'ordre qu'elle en avait donné, par le Lieutenant Général Jean Schouwaloff. Cet homme d'État, dont le nom se rattache à la plupart des institutions savantes qui prirent naissance à cette époque, s'est acquis les plus beaux titres à la reconnaissance de la postérité.—Nous avons vu que déjà le Tsar Théodore Alexiéwitch avait placé les étrangers arrivant en Russie, pour se vouer à l'enseignement, sous le contrôle de l'Académie de Moscou. Cette disposition étant tombée en désuétude, l'Impératrice, sur la proposition de Schouwaloff ordonna que tous ces instituteurs fussent tenus, avant de pouvoir exercer leur état, de subir un examen de capacité soit à l'Université de Moscou, soit à l'Académie des sciences de St. Pétersbourg. Les contraventions à cette ordonnance étaient punies par une amende de 100 r. pour les maîtres particuliers,

(1) Ukase du 28 Novembre 1744.
(2) Ukases du 24 Janvier 1755 et du 37 Octobre 1757.
(3) Ukase du 6 Novembre 1757.

et par le renvoi hors des frontières de l'Empire pour les chefs de pensionnats. (1)

Ce fut encore Schouwaloff qui appela l'attention de l'Impératrice sur le manque de moyens qu'avait la noblesse de se préparer au service civil qui se trouvait par là dépourvu de fonctionnaires instruits. — La noblesse à cette époque se destinait presqu'exclusivement à la carrière des armes, où les jeunes gens de cette classe étaient reçus comme officiers, soit en sortant du Corps des Cadets, soit en subissant un examen de capacité auquel ils étaient soumis à l'âge de 18 ans. Sur la proposition de Schouwaloff, alors Curateur de l'Université de Moscou, l'Impératrice ordonna d'établir, dans toutes les grandes villes, des Gymnases où l'on enseignerait les langues étrangères et les sciences nécessaires au service civil; — des écoles inférieures devaient être créées en même temps dans les villes de second et de troisième ordre. (2) D'après le projet du Chef de la nouvelle Université on devait passer des Gymnases soit dans les Corps des Cadets, soit aux Académies, soit à l'Université, et n'être reçu au service qu'après avoir achevé ses études dans un de ces établissemens. On commença à travailler dès lors à la mise en œuvre de ce projet; mais ce ne fut que quinze ans plus tard, sous le règne de l'Impératrice Catherine, que les écoles publiques furent régulièrement organisées en Russie.

(1) Ukase du 29 Avril 1757.
(2) Ukase du 10 Décembre 1760.

Pendant le demi-siècle qui s'était écoulé depuis Pierre-le-Grand jusqu'à Catherine, la Russie avait marché à pas immenses dans l'instruction. — Déjà l'Empereur Pierre III, voyant les progrès faits par la noblesse, avait, par un Manifeste du 18 Février 1762, libéré cette classe de l'obligation d'envoyer ses enfans aux écoles; enjoignant, toutefois, aux parens de rendre compte à la Chambre héraldique de l'enseignement dont leurs enfans avaient profité jusqu'à l'âge de 12 ans, et de déclarer comment ils comptaient achever de les faire instruire; si ce serait dans la maison paternelle, à l'étranger ou dans les écoles du pays. — Afin qu'aucun des jeunes gens de famille noble ne fut privé du bienfait d'une bonne éducation, ceux d'entr'eux dont les parens ne possédaient que des terres comptant moins de mille paysans étaient reçus aux corps des cadets.

Des mesures de cette nature étaient justifiées par les circonstances. Des hommes d'État, aussi distingués par leurs talens que par leurs lumières, s'étaient formés à l'école du Grand Monarque, — la nation commençait à goûter les fruits des changemens survenus; et le Gouvernement, après avoir triomphé du passé, pouvait porter avec assurance ses regards vers l'avenir, et travailler à consolider l'édifice social qui, grâce à ses soins, s'était élevé comme par un prodige.

C'est sous ces auspices, que la Providence appela au trône de Russie une Princesse dont le génie sut utiliser les principes de grandeur que renfermait la nation.

Les efforts de Pierre-le-Grand avaient eu pour but principal, en formant des hommes qui, par leurs connaissances, fussent capables de seconder ses vues, de préparer les premiers élémens de l'enseignement public. L'Impératrice Catherine trouva ce but atteint; mais Elle sentit que l'instruction seule ne fait pas les citoyens utiles, qu'elle doit être jointe à une forte éducation morale; or, que par le moyen de cette dernière: il fallait créer une nouvelle génération de pères et de mères de famille, capables de transmettre à leurs enfans ces principes et ces sentimens sans lesquels, comme nous l'avons dit, l'instruction seule serait impuissante pour faire de dignes citoyens. Tel fut le principe du système adopté par l'Impératrice Catherine.

Le premier pas qu'Elle fit dans cette nouvelle voie, fut la fondation des *maisons des Enfans trouvés.* La plus ancienne, sur la proposition du Lieutenant Général Betzky, fut établie à Moscou en 1763. (1) Ayant pour but principal la bienfaisance, elle donnait un asyle et une bonne éducation à des malheureux qui, jusque là, avaient expié par la honte et la misère les vices de ceux qui leur avaient donné le jour.

(1) Ukase du 1 Septembre 1763.

Cette institution produisit encore d'autres avantages; — elle suggéra à l'homme d'État, qui en avait provoqué la création, l'idée de donner à ce premier projet une plus grande extension, et de faire participer toutes les classes au bienfait d'une éducation soignée que le Gouvernement n'avait accordé, d'abord, qu'à ceux qui, repoussés par la société, n'avaient d'autre soutien que lui. — Un projet de cette utilité, soumis à une Souveraine aussi éclairée que Catherine, ne pouvait rester sans exécution. Un an après la fondation des maisons des Enfans trouvés, il fut ordonné d'établir dans tous les Gouvernemens des *Ecoles à pensionnat* pour les deux sexes (1) (воспипашельныя училища). — La mise en œuvre de ce projet fut confiée à Betzky, qui en était l'auteur. Bientôt des écoles de ce genre furent établies dans les deux capitales et dans plusieurs villes de l'intérieur pour les garçons, et au couvent de la Résurrection à St. Pétersbourg pour 200 demoiselles nobles et pour autant de filles de diverses conditions. L'âge, pour être admis à ces établissemens, ne devait point dépasser celui de 5 à 6 ans. Afin qu'on pût corriger plus facilement les effets de la fausse direction que les enfans pouvaient avoir reçue dans la maison paternelle; ils restaient à ces écoles jusqu'à leur vingtième année; et, afin qu'aucune impression étrangère ne fit manquer le but de l'édu-

(1) Projet du Lieut. Gl. Betzky confirmé le 12 Mars 1764.

cation qu'on leur y donnait, ils ne pouvaient jamais s'absenter, pas même pour un jour; et ne voyaient leurs parens qu'en présence des chefs de l'établissement.

Mais les écoles à pensionnat n'étaient point en assez grand nombre pour satisfaire au besoin d'instruction qui se répandait de plus en plus. Il devint bientôt urgent d'y répondre par des moyens moins dispendieux et plus généraux.

En 1775, parut *l'organisation des Gouvernemens* par laquelle les bureaux de Curatelle reçurent l'ordre de veiller à ce que des écoles élémentaires fussent établies dans toutes les villes et dans tous les bourgs populeux; elles étaient ouvertes aux enfans de toutes les conditions sans que, néanmoins, personne fut obligé de les fréquenter. L'enseignement, qui se composait de la religion, de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique et du dessin, y était gratuit pour les pauvres, et soumis à une modique rétribution pour les riches.

Quelques années plus tard, on créa une Commission spéciale, (1) chargée de la fondation d'écoles qui furent placées sous sa direction, à l'exception toutefois de l'Université de Moscou et des écoles ecclésiastiques.— Dès lors la Commission procéda à la rédaction d'un plan pour les Gymnases et les Universités; — le nombre de ces dernières fut fixé

(1) Ukase du 7 Septembre 1782.

provisoirement à trois, savoir à Pskoff, à Tchernigoff et à Penza.

Des écoles inférieures devaient être établies dans toutes les villes et dans chaque quartier des deux capitales, sans égard au petit nombre des élèves que ces écoles pourraient avoir d'abord. L'établissement des pensionnats particuliers, au contraire, n'était autorisé qu'à condition que l'enseignement y serait dirigé d'après les réglemens prescrits par la Commission qui était tenue d'exercer sur les institutions particulières une surveillance soutenue. (1)

Les hommes qui, sous le règne de l'Impératrice Catherine, travaillèrent le plus à l'organisation des écoles furent: le Conseiller privé Zavadowski, les Conseillers d'État actuels Epinus et Pastoukhoff, et particulièrement, le Conseiller d'État Jankowitz de Miriewo, Autrichien qui, sur la demande de l'Impératrice, avait été envoyé en Russie par Joseph II. C'est sous leur direction que fut rédigé un projet d'organisation des écoles qui obtint en 1786 la sanction de l'Impératrice. (2) — Toutes les écoles publiques furent divisées en *écoles supérieures* et en *écoles subalternes*; — les premières devaient se trouver dans les chefs-lieux des provinces, et les secondes dans ceux des districts et dans chaque paroisse des grandes villes. — Les objets d'enseigne-

(1) Ukase du 1 Décembre 1786.
(2) Ukase du 5 Août 1786.

ment dans les écoles supérieures divisées en quatre classes, étaient; le catéchisme et l'histoire sainte, l'histoire et la géographie universelles, l'histoire et la géographie russes, les mathématiques pures et appliquées, la physique, l'histoire naturelle, les devoirs de l'homme et du citoyen, le Russe, l'Allemand et le Latin, la calligraphie et le dessin.

Les écoles subalternes se composaient de deux classes; — on y enseignait le catéchisme et l'histoire sainte, les devoirs de l'homme et du citoyen, la lecture, l'écriture et le dessin.

Afin de pourvoir ces divers établissemens d'un nombre suffisant de maîtres, il fut fondé à St. Pétersbourg un Gymnase normal, transformé plus tard en institut pédagogique.—L'Université de Moscou et l'Académie des Sciences reçurent de plus l'ordre de coopérer, de tous leurs moyens, à l'établissement des écoles publiques; mais ce furent surtout les écoles ecclésiastiques qui rendirent à cette occasion un immense service au pays, en fournissant aux écoles publiques plus de 300 professeurs instruits. (1)

Rien ne fut négligé par l'Impératrice pour donner à l'Instruction publique dans les provinces de la Baltique une organisation semblable à celle reçue dans le reste de l'Empire. L'école allemande de St. Pierre, créée en 1763 à St. Pétersbourg

(1) Publication périodique sur les progrès de l'Instruction Publique en Russie Nr. VIII p. 80.

fut transformée en école normale supérieure pour les provinces allemandes. — Une direction spéciale, qui y était attachée, fut chargée de l'administration de toutes les écoles allemandes en Russie, ainsi que de la composition de livres d'enseignement, en tout semblables à ceux publiés pour les autres écoles.

La surveillance locale de l'enseignement public était confiée, dans chaque province, à un Directeur, placé lui-même, sous les ordres du Gouverneur et du Gouverneur-général. La direction supérieure de l'Instruction publique, était du ressort de la Commission siégeant à St. Pétersbourg.

En s'efforçant ainsi à répandre, par l'établissement des écoles publiques, des connaissances générales et usuelles dans toutes les classes de la nation, l'Impératrice Catherine n'omit pourtant aucun soin pour activer les connaissances spéciales, relatives aux diverses branches de l'administration et de l'industrie. — Elle perfectionna et étendit l'éducation militaire, donna un nouvel élan à l'Académie des beaux-Arts, dont Elle augmenta les ressources et les priviléges; et créa, par le réglement de l'Amirauté, pour les fils des employés subalternes de la marine, des écoles destinées à former des chefs d'atelier habiles et instruits pour tous les travaux de l'Amirauté. (1) Une école de marine mar-

(1) Réglement de l'Amirauté du 24 Août 1765 Chap. 10 Art. I.

chande,(1) une autre pour les mines et une troisième (2) pour le commerce, furent de plus fondées à St. Pétersbourg. — C'est encore sous le règne de l'Impératrice Catherine que nous voyons, pour la première fois, la nation concourir, par des dons patriotiques, aux efforts que faisait le Gouvernement dans l'intérêt de la civilisation; à cette époque, un exemple de libéralité fut donné par la famille Démidoff qui depuis, a trouvé tant d'imitateurs dans les diverses classes de l'Empire (*)

Le règne de l'Empereur Paul fut égalcment marqué par plusieurs mesures favorables aux progrès de l'Instruction publique. Ce Souverain fonda deux nouvelles Académies ecclésiastiques, l'une à St. Pétersbourg, l'autre à Casan; (3) Il ordonna d'établir des séminaires pour les églises des Cultes étrangers afin de former, dans le pays même, des prédicateurs de ces cultes, (4) et décréta l'établissement d'une Université dans les provinces allemandes, en désignant à cet effet la ville de Dorpat. (5) L'Empereur Paul encouragea les études spéciales, en accordant aux jeunes gens qui s'y adonnaient des avantages à leur entrée au service. (6) Il fit organiser des écoles

(1) Ukase du 29 Janvier 1786.
(2) Ukase du 6 Décembre 1772.
(*) M. Procope Demidoff consacra en 1772 un capital de 205,000 r. à l'entretien de 100 élèves à l'école de commerce.
(3) Ukase du 18 Décembre 1797.
(4) Ukase du 19 Décembre 1797.
(5) Ukase sans date de 1798.
(6) Ukase du 12 Juin 1797.

dans les terres formant les apanages, et libéra de diverses prestations les parens dont les enfants se distinguaient par leur application et leurs progrès. (1) Afin de former des constructeurs de vaisseaux et des pilotes, quatre écoles furent établies, deux pour la flotte de la Baltique et deux pour celle de la mer Noire. — Mais ce qui attira particulièrement l'attention de l'Empereur Paul I, fut l'éducation des enfans ou des orphelins des militaires: — Il fut créé un établissement spécial à St. Pétersbourg avec des sections dans diverses villes de l'intérieur, destinées à donner une instruction élémentaire à tous les fils de soldats et de sous-officiers des garnisons voisines. Ceux des parens qui avaient les moyens d'élever eux-mêmes leurs enfans furent autorisés à les garder chez eux, jusqu'à leur dix-huitième année, à la condition, toutefois, de leur donner une instruction en tout semblable à celle dont ils auraient joui en fréquentant les écoles. (2)

Tel était l'état de l'Instruction publique en Russie au moment où l'Empereur Alexandre monta sur le trône. Le règne de ce Souverain éclairé, ce règne qui remplit de si belles pages dans l'histoire politique de la Russie, est surtout remarquable par le développement immense donné à la civilisation dans notre patrie. — Ayant déclaré qu'il considérait l'ins-

(1) Statut de la famille Impériale du 5 Avril 1797.
(2) Ukase du 23 Décembre 1798.

truction publique comme la première condition de la prospérité des états, l'Empereur Alexandre consacra à cette branche de l'administration, une attention et des soins qui ne se sont jamais ralentis pendant les vingt-cinq années qu'Il a occupé le Trône.

Dans la longue série des mesures qui avaient pour but la propagation des lumières, et qui remplissent ce règne mémorable, une des premières et, sans contredit, la plus importante, fut la création du Ministère de l'Instruction publique et de la Direction supérieure des écoles. (1) En même tems toutes les écoles de l'Empire furent divisées en quatre catégories, savoir: 1° les Ecoles paroissiales; 2° celles de district; 3° les Gymnases, et 4° les universités. Les établissemens d'éducation d'un certain nombre de Gouvernemens, qui sous le rapport de l'Instruction, offraient quelque analogie formaient un arrondissement. Dans chaque arrondissement, devait être créée une Université et le nombre en fut fixé provissoirement à six et nommément à Dorpat, à Vilna, à S[t] Pétersbourg, à Casan et à Kharkoff, outre celle qui existait déjà à Moscou. On désigna de plus les villes de Kieff, de Tobolsc et d'Ustiïug, comme sièges prochains d'autant d'Universités, mais en ajournant encore leur création définitive. L'administration locale des écoles fut confiée dans chaque arrondissement aux

(1) Manifeste du 8 Septembre 1802.

Universités, placées elles-mêmes sous les ordres de l'un des membres de la Direction supérieure des écoles, dont chacun se trouva, de cette manière, chef d'un arrondissement et porta le nom de Curateur. La Direction supérieure, où se concentrait ainsi l'administration de tous les établissemens d'instruction publique, fut chargée de la rédaction d'un plan général d'études pour les écoles de toutes les classes.

Mais avant de remplir *cette tâche*, elle s'occupa d'une autre, non moins importante et qui devait nécessairement précéder; — celle de l'organisation des Universités, car ce n'est que par ces dernières, qui devaient être pour ainsi dire le centre des lumières des arrondissements, que la Direction supérieure pouvait acquérir une connaissance exacte des besoins locaux de chacun d'eux; connaissance si nécessaire dans l'établissement des écoles publiques.

La première Université instituée par ordre de l'Empereur Alexandre, fut celle de Dorpat, (1) dont la fondation, comme nous l'avons dit, avait été projetée par l'Empereur Paul I. Un an plus tard, l'Université de Vilna, fondée en 1599 par l'Evêque Valérien Protasiewicz, et rétablie en 1781, reçut une organisation nouvelle, qui en fit le centre de l'Instruction publique des provinces ci-devant polo-

(1) Ukase du 12 Décembre 1802.

naises. (1) Enfin, le 5 Novembre 1804, la fondation des Universités de Kharkoff et de Casan fut décrétée ainsi que la réorganisation de l'université de Moscou, sur le même plan. Quant aux Universités de Vilna et de Dorpat, elles avaient chacune un Statut à part.

Pendant que toutes ces institutions prenaient naissance, la Direction supérieure s'occupait sans relâche de la fondation des écoles publiques du second et du troisième ordre. La principale difficulté qu'elle eut à vaincre, fut le manque d'instituteurs. Il fallait établir avant tout une bonne école normale, et l'Institut pédagogique de S[t] Pétersbourg fut créé. (*) (2) Ce premier pas fait, la Direction s'occupa des livres d'enseignement; les uns subirent d'utiles changemens, les autres furent entièrement refaits. Enfin tous ces travaux préparatoires achevés, elle procéda à la publication de trois réglemens relatifs à l'organisation des écoles publiques, dont deux spéciaux pour les arrondissemens de Dorpat (3) et de Vilna (4) — le troisième général, pour tout le reste de l'Empire. (**) (5)

(*) Cet établissement auquel le Gymnase normal fondé par Catherine II servit de noyau, a été réorganisé en 1819 et forme aujourd'hui l'Université de St. Pétersbourg.

(**) L'Arrondissement de Dorpat reçut en 1820 une nouvelle organisation qui lui est restée aujourd'hui et dont nous rendrons compte en son tems. L'arrondissement qui dépendait autrefois de l'Université de Vilna, entièrement réorganisé à la suite des troubles de 1831, ne présente aujourd'hui que quelques légères différences avec les autres Arrondissemens.

(1) Ukase du 12 Mai 1803.
(2) Ukase du 16 Avril 1804.
(3) Ukase du 21 Mars 1804.
(4) Ukase du 20 Août 1804.
(5) Ukase du 5 Novembre 1804.

En vertu de ce dernier réglement, le chef-lieu de chaque Gouvernement devait avoir un *Gymnase* divisé en quatre classes, d'un an chacune.

Le nombre des maîtres attachés à chaque Gymnase était fixé à huit, savoir: 1° pour les mathématiques pures et appliquées et pour la physique expérimentale: 2° pour la géographie, la statistique et l'histoire: 3° pour la philosophie et l'économie politique: 4° pour l'histoire naturelle, la technologie et les sciences commerciales: 5° pour le latin: 6° pour l'allemand: 7° pour le français et 8° pour le dessin.

L'enseignement dans les Gymnases était gratuit, mais on ne pouvait y être reçu qu'en prouvant, par un certificat, qu'on avait acquis, dans une école de district, des connaissances préparatoires suffisantes; ceux qui avaient fait leurs études dans la maison paternelle, étaient soumis à un examen préalable.

Il devait y avoir au moins une *école de district* dans chaque chef-lieu de gouvernement et de district. Chacune de ces écoles était divisée en deux classes et devait avoir deux maîtres, entre lesquels étaient répartis les objets d'enseignement suivans: 1° La religion et l'histoire sainte. 2° Les devoirs de l'homme et du citoyen. 3° La grammaire russe; et, dans les provinces où cette langue n'est pas dominante, celle de la langue locale. 4° La calligraphie. 5° L'orthographe. 6° La syntaxe. 7° La géographie

universelle et les bases de la géographie mathématique. 8° La géographie de la Russie. 9° L'histoire universelle. 10° L'histoire russe. 11° L'arithmétique. 12° La géométrie. 13° Les principes de la physique et de l'histoire naturelle. 14° Les principes de la technologie. 15° Le dessin.

A chaque église de paroisse, tant dans les villes que dans les campagnes, fut attachée une *école paroissiale*. L'enseignement s'y composait de la lecture, de l'écriture, des élémens de l'arithmétique, de la religion et de la morale.

Par le même réglement, les pensionnats particuliers étaient également soumis à la surveillance des Universités; et les chefs de ces institutions, qui ne pouvaient les établir qu'après avoir subi un examen préalable et en avoir reçu l'autorisation, étaient tenus de se servir des livres d'enseignement employés dans les écoles du Gouvernement.

En rapprochant ce réglement de celui qui a été publié en 1786, par ordre de l'Impératrice Catherine, on observera que ce dernier était un réglement complet, renfermant des instructions générales et spéciales pour toutes les parties de l'enseignement nouvellement créées, tandis que le plan de l'année 1804 se bornait à annoncer pour l'avenir la publication d'instructions semblables (§. 31). — En 1786 furent créées deux espèces d'écoles: les écoles publiques *supérieures* et les écoles *subal-*

ternes, les premières composées de quatre, les secondes de deux classes.

L'enseignement, dans les deux dernières classes des écoles supérieures, était, en tout, semblable à celui des écoles subalternes qui répondaient à leur tour, sous le rapport de l'enseignement, aux écoles paroissiales créées en 1804. — Les écoles de district qui, sous le rapport de leur nombre et de leur distribution, pouvaient être assimilées aux écoles publiques subalternes, approchaient cependant bien plus, sous le rapport de l'enseignement, des classes supérieures, des écoles publiques de premier ordre créées en 1786. Ces dernières furent remplacées en 1804 par les Gymnases qui, non plus que les Universités n'existaient sous le règne de l'Impératrice Catherine.

Quant à l'administration des écoles, le règlement de 1786 établissait la hiérarchie suivante: immédiatement sous les yeux du Souverain se trouvait la Direction supérieure, composée des membres de la Commission instituée pour l'organisation des écoles publiques, laquelle avait soin de nommer, de tems en tems, des Inspecteurs qui devaient aller, dans les provinces, visiter les écoles dont la surveillance locale était confiée aux Gouverneurs Généraux et aux Gouverneurs. Ceux-ci avaient sous leurs ordres les Directeurs des écoles de la province et ceux des écoles établies dans les districts.

D'après le réglement de 1804, on établit la gradation suivante: le Souverain, le Ministre de l'Instruction publique, la Direction supérieure, le Curateur de l'arrondissement, l'Université, le Directeur des écoles de la province et celui des écoles du district.

Quant aux avantages dont jouissaient, tant le Corps enseignant que les élèves eux-mêmes, en quittant l'école, il y avait également une différence notoire entre les deux réglemens. Le traitement d'un Directeur des écoles de la province, qui, en 1786, n'était que de 500 r, fut porté en 1804 à 800 et à 1000 r. Les maîtres des écoles correspondant aux Gymnases, qui touchaient autrefois de 150 à 400 r. reçurent des traitemens de 550 à 750 r. L'entretien annuel d'un Gymnase coutait en 1804 de 5250 jusqu'à 6250 r. tandis que la dépense d'une école publique supérieure n'allait pas en 1786 audelà de 3000 r. A cette même époque, une école subalterne ne demandait que de 250 à 500 r; en 1804, l'entretien d'une école de district se montait à 1250 et à 1600. r. Enfin la somme totale affectée en 1786 à l'entretien de 50 écoles supérieures et de 540 écoles subalternes était de 342, 700 r; en 1804, quatre Universités, 42 Gymnases et 405 écoles de district coutaient 1,319,450 r. Les avantages honorifiques attachés en 1804 au Corps enseignant et aux élèves quittant les écoles étaient les suivans; chaque Recteur d'Université

avait le rang de la 5e classe; les professeurs ordinaires celui de la 7e, les Docteurs celui de la 8e, les Maîtres-ès-arts le rang de la 9e, les Candidats celui de la 12e, et les étudians qui avaient achevé leurs cours, celui de la 14e classe. Le rang d'Assesseur de Collége et celui de Conseiller d'État, ne pouvaient s'obtenir qu'à la suite d'un examen passé à l'une des Universités russes; et, pour donner aux employés le moyen d'acquérir les connaissances nécessaires à cet effet, des cours publics furent ouverts dans les deux capitales pendant l'été. (1) — Tous les établissemens fondés par l'Empereur Alexandre reçurent des privilèges plus ou moins étendus. Ainsi, les élèves sortis des Gymnases avec de bons attestats, obtenaient, à leur entrée au service, le rang de la 14e classe; ceux qui avaient terminé avec honneur leurs cours dans la pension noble de Moscou avaient droit à la 10e classe; le même privilège fut accordé au Lycée Richelieu fondé à Odessa en 1817; la 9e classe était accordée aux élèves de l'Institut pédagogique et à ceux du Lycée de Tsarskoé-Sélo créé, en 1810, dans le but de former des employés pour le service civil de l'État.

Pendant que les écoles, ressortissant du Ministère de l'Instruction publique, proprement dit, recevaient ainsi une organisation plus analogue aux progrès qu'avaient faits les lumières en Russie, des amélio-

(1) Ukase du 6 Août 1809.

rations non moins importantes furent introduites dans les autres branches de l'éducation. — En 1801, l'Empereur Alexandre ordonna d'établir des écoles militaires dans plusieurs villes de l'intérieur de l'Empire (*) et le nombre de celles qui existaient déjà à St. Pétersbourg, fut augmenté par la fondation du corps des pages (1) et celle des écoles de l'Artillerie, du génie et des Porte-Enseigne de la garde.

Les écoles ecclésiastiques, jusque-là composées de quatre Académies et de 37 Séminaires, reçurent en 1808 une plus grande extension et obtinrent diverses prérogatives dont elles n'avaient pas joui autrefois; elles furent divisées, comme les écoles civiles, en quatre catégories, et organisées d'après un plan uniforme qui leur sert encore de réglement. (2)

Un grand nombre d'écoles spéciales ont été fondées sous le règne de l'Empereur Alexandre; — A ces dernières appartiennent: l'Institut des voies de communication, les écoles de pilotes et de constructeurs de vaisseaux, les écoles de commerce à Odessa et à Taganrog, deux écoles forestières et une pour l'Agronomie; des Instituts de Médecine furent attachés à chacune des Universités, et ceux qui existaient déjà à St. Pétersbourg et à Moscou prirent un accroissement plus considérable.

(*) Ce projet qui n'a été réalisé qu'en partie sous le règne de l'Empereur Alexandre s'exécute aujourd'hui sur une échelle bien plus vaste et d'après un système plus approprié aux besoins du pays. Voyez Chap. II.

(1) Ukase du 10 Octobre 1802.

(2) Projet d'organisation des écoles ecclésiastiques du 30 Août 1814.

Mais, ce qui caractérise surtout le règne de l'Empereur Alexandre, c'est l'élan avec lequel toutes les classes de la nation s'empressèrent de seconder les efforts que faisait le Gouvernement pour la propagation des lumières. (*)

A peine l'Empereur Alexandre avait-il eu le tems de faire connaître ses intentions à l'égard de la nouvelle organisation de l'Instruction publique, qu'il s'établit non seulement une noble rivalité de patriotisme entre le Corps de la noblesse et celui des marchands qui offrirent tour-à-tour et, comme à l'envi, des sommes considérables pour l'établissement de nouvelles écoles; mais on vit même de simples particuliers consacrer leur fortune à des institutions de cette nature. Les noms de Démidoff et de Bezborodko méritent sous ce rapport une mention particulière.

Le Conseiller d'État Paul Démidoff, non content d'avoir consacré diverses sommes formant un total d'environ 500,000 r. soit à l'Université de Moscou, soit aux écoles des Gouvernemens de Kieff et de Tobolsk, fit de plus une donation évaluée à plus d'un million de roubles pour l'établisse-

(*) Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les feuilles publiques de cette époque qui sont remplies d'annonces de donations faites par des particuliers en faveur des écoles. Nous nous bornerons à citer les suivantes: les négocians de Moscou fondèrent une école de Commerce dans cette ville, la noblesse des Gouvernemens de Kieff, de Volhynie et de Podolie établit à ses frais un Lycée à Krzemeniec; la noblesse de Kieff consacra à un but semblable la somme de 500,000 r.; la noblesse du Gouvernement des Slobodes d'Ukraine offrit la somme de 400,000 r. pour l'établissement d'une Université à Kharkoff et les négocians de cette ville destinèrent au même but une somme de 300,000 r.; la noblesse du Gouvernement de Toula établit à ses frais une école militaire dans cette ville et une autre école de ce genre fût fondée à Orenbourg par M. Népluieff.

ment d'une école supérieure à Jaroslaw; — cet exemple fut suivi par le Prince Bezborodko qui fournit les fonds nécessaires pour la fondation et l'entretien d'une école semblable dans la ville de Néjine.

Ces exemples de patriotisme honorent ceux qui les ont donnés, et offrent de plus une preuve irréfragable des pas immenses que la Russie avait faits dans la voie de la civilisation.

Qui croirait en effet que cette même nation, qu'on voit à la fin du règne de l'Empereur Alexandre si avide de progrès et de perfectionnement était, cent ans auparavant, si obstinée dans son ignorance qu'il fallait avoir recours à des mesures de sévérité pour lui faire apprendre à lire et à compter.

Telle est cependant l'œuvre du Gouvernement, dont les efforts soutenus et bien dirigés, ont opéré sans secousse et sans crise, cette transformation.

L'histoire de l'Instruction publique en Russie, dont nous venons de tracer un tableau rapide, peut selon nous, être divisée en trois périodes principales. La première commencerait à l'avènement au trône de Pierre-le-Grand et durerait jusqu'au règne de Catherine II. Nous voyons, pendant cet espace de tems, le Gouvernement aux prises avec l'ignorance et les préjugés, obligé de borner ses efforts à créer les premiers élémens de l'instruction et ne trouver des élèves pour le petit nombre d'écoles qui existaient alors, qu'à force de rigueur et de punitions.

La seconde période durerait depuis Catherine II jusqu'à la fin du règne de l'Empereur Alexandre. Déjà les punitions, devenues inutiles pour obliger les parens d'envoyer leurs enfans aux écoles, sont remplacées par des encouragemens de tout genre, destinés, pour ainsi dire, à servir d'appât à ceux qui ne sentent pas par eux-mêmes le besoin d'une instruction solide. En même tems l'enseignement public est soumis à un système, mais ce système, trop encyclopédique, peut-être, n'est point encore celui qui convient aux véritables besoins du pays.

La troisième période commence à l'avènement au trône de l'Empereur Nicolas. On verra que, pendant cette période, le besoin de l'instruction est senti dans toutes les classes de la nation,et que les mesures de rigueur aussi bien que les récompenses sont devenues également inutiles pour activer l'enseignement qui suit désormais sa marche naturelle. Aussi la plupart des privilèges attachés aux diverses écoles ont-ils pu être abolis, et s'ils ont été conservés à quelques unes d'entr'elles, ce n'a été que pour favoriser l'éducation publique dont la supériorité est si marquée à côté de celle des institutions particulières. D'ailleurs les privilèges sont considérés aujourd'hui par les élèves, moins comme des avantages à leur entrée au service, que comme un témoignage ostensible de leur distinction dans les études qu'ils ont

faites et dans les connaissances qu'ils ont acquises. (*) Sous le rapport du système, un immense changement s'est opéré dans l'instruction publique sous le règne de l'Empereur Nicolas. Jamais en effet l'éducation de la jeunesse en Russie n'avait été dirigée vers un but plus conforme à ses besoins, au génie des peuples qui l'habitent, et à la position toute spéciale qu'elle occupe au milieu des États européens.

En suivant la marche progressive des lumières en Russie, il est facile de s'apercevoir que, pour rendre ce pays plus accessible à la civilisation européenne, Pierre-le-Grand et ses Successeurs ont été obligés souvent de froisser l'amour-propre national, et de contrarier même quelques fois les usages du pays. — Mais ce qui était nécessaire autrefois, a cessé de l'être aujourd'hui. Le tems de la simple imitation est passé pour la Russie, et elle n'a plus besoin désormais que d'obéir à sa propre impulsion. — Le peuple Russe a un esprit, une langue et une religion qui lui sont propres, ainsi plus que dans tout autre pays l'éducation de la jeunesse doit y être dirigée selon le caractère particulier de la nation.

«Puissent les pères de famille, a dit l'Empereur dans un Manifeste daté d'un des premiers mois

(*) Tous les Gymnases et les pensionnats nobles, ont perdu les privilèges dont ils jouissaient et l'école de droit est le seul établissement qui ait obtenu des prérogatives notables pendant le règne actuel. Ces prérogatives sont suffisamment motivées par la carrière difficile à laquelle se vouent les jeunes gens qui entrent dans cette école.

de son règne, (1) puissent les pères de famille porter toute leur attention sur l'éducation morale de leurs enfans. Ce n'est certes point aux progrès de la civilisation, mais à la vanité qui ne produit que le désœuvrement et le vide de l'esprit, mais au défaut d'une instruction réelle, qu'il faut attribuer cette licence de la pensée, cette fougue des passions, ces demi-connaissances si confuses et si funestes, ce penchant aux théories extrêmes et aux visions politiques qui commencent par démoraliser et finissent par perdre.»

«Que la crainte de Dieu et une solide et patriotique instruction, soient la base de toutes les espérances d'amélioration, le premier devoir de toutes les classes.» (2)

Ces paroles si simples et si riches de sens, indiquent suffisamment et la haute importance que Sa Majesté attache aux progrès de la véritable civilisation dans Ses États, et la direction que, dès Son avènement au trône, Elle se proposait d'imprimer à l'éducation de la jeunesse. — Il était aisé de prévoir dès-lors que trois grands principes en formeraient la base, et qu'elle serait à la fois *Religieuse*, *Monarchique* et *Nationale*.

En retraçant le tableau de l'état actuel de l'Instruction publique en Russie nous adopterons la division suivante:

(1) Manifeste du 13 Juillet 1826.
(2) Manifeste du 22 Août 1826.

I° Les écoles publiques de toutes les classes qui constituent le Ministère de l'Instruction publique proprement dit.

II° Les écoles militaires.

III° Les écoles ecclésiastiques.

IV° Les écoles spéciales et diverses, relevant des autres branches de l'administration.

Ces quatre parties principales, qui renferment à leur tour un grand nombre de subdivisions, sont envisagées chacune sous trois points de vue différents et contiennent: 1° Un aperçu historique de leur organisation successive; 2° Un résumé des réglemens nouveaux et de leur application actuelle, accompagné, par tout où il a été possible de le faire, de tableaux comparatifs du développement de chaque partie de l'éducation, et 3° Les résultats obtenus, exprimés par des chiffres.

CHAPITRE I[er]

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le ministère de l'Instruction publique, proprement dit, dirigé par un Ministre assisté d'un adjoint, se compose :

1° de la Chancellerie Ministérielle,

2° du Département de l'Instruction publique

3° de la Direction supérieure des écoles. (1)

La Chancellerie Ministérielle, placée sous les ordres d'un Directeur, est composée de trois secrétaires et de deux aides. Elle est chargée de recevoir toutes les affaires adressées au Ministre et de les distribuer selon la volonté de ce dernier; d'examiner les rapports et les mémoires sur les affaires courantes soumis au Ministre; — elle est encore chargée de sa correspondance confidentielle ainsi que de celle qui se fait en français ou en allemand, de la transmission de ses ordres, et enfin de la rédaction du protocole des séances de la Direction supérieure des écoles.

(1) Organisation provisoire du Ministère de l'Instr. Publ. du 31 Mai 1835.

Le Département de l'Instruction publique dirige, sous les ordres du Ministre, tous les établissemems scientifiques et toutes les écoles de l'Empire, à l'exception de ceux qui dépendent des autres branches de l'administration.

La compétence du Département s'étend ainsi sur les objets suivans:

1° Sur l'établissement, l'organisation et l'administration de toutes les écoles publiques entretenues par le Gouvernement.

2° Sur le soin de pourvoir ces écoles du nombre nécessaire de maîtres et d'employés.

3° Sur le mode d'enseignement.

4° Sur les institutions privées.

5° Sur les sociétés savantes particulières.

6° Sur les établissemens destinés à la propagation des connaissances utiles, tels que bibliothèques, musées etc et, enfin:

7° Sur la rédaction du journal du Ministère de l'Instruction publique dont le but est de publier toutes les mesures et dispositions qui concernent ce Ministère, et de rendre compte de l'état des divers établissements qui en dépendent.

Ces attributions sont réparties entre la Chancellerie du Département et trois sections dont les chefs respectifs forment une assemblée générale pour l'expédition des affaires courantes.

La Direction supérieure des écoles forme le Conseil du Ministre. Elle se compose de l'adjoint

du Ministre, du Curateur de l'arrondissement des écoles de St. Pétersbourg, des autres Curateurs présens dans la capitale, du Directeur du Département de l'Instruction publique et de quelques autres membres nommés à cet effet par l'Empereur. Elle est présidée par le Ministre, et, en cas d'absence de celui-ci, par son adjoint. Le Ministre, s'il le juge utile, a le droit d'inviter aux séances de la Direction, des personnes étrangères, telles que: des fonctionnaires des autres branches de son administration, des savans, des artistes etc.

Le Secrétaire général de la Direction supérieure des écoles, est en même tems Directeur de la Chancellerie Ministérielle.

Les objets des délibérations de la Direction supérieure sont:

1° Les modifications ou changemens à introduire dans l'organisation des écoles.

2° Les cas qui demandent, soit des explications, soit des supplémens à quelque partie des réglemens de l'Instruction publique, et ceux qui en exigent même l'abrogation.

3° La fondation de nouvelles écoles particulières.

4° Toutes les affaires pécuniaires ou contentieuses qui se présentent dans le Ministère.

5° L'examen des rapports des fonctionnaires envoyés pour l'inspection des écoles.

6° Le choix des livres d'enseignement.

7° enfin toutes les affaires que le Ministre juge bon de soumettre à l'examen de la Direction.

Sous le rapport de leur surveillance et de leur administration locales, toutes les écoles de l'Empire sont divisées en arrondissemens, dont chacun avait été, en vertu du réglement de 1804, placé sous la direction de l'une des Universités. La circonscription de ces arrondissemens adoptée à la même époque, présentait cependant de graves inconvéniens, par l'éloignement où se trouvaient la plupart des provinces qui les composaient des Universités mêmes; et par la difficulté qu'éprouvaient celles-ci à en diriger les écoles.

Les effets de cette organisation se faisaient surtout sentir dans l'arrondissement de Kharkoff qui s'étendait depuis la frontière d'Autriche jusqu'à Astrakhan et jusqu'au Caucase. En conséquence les gouvernemens de Volhynie, de Podolie, de Kieff et de Tchernigoff en furent détachés pour former un cercle séparé sous le nom d'arrondissement Universitaire de Kieff. (1) En revanche les Gouvernemens de Tamboff et d'Orel qui appartenaient à l'arrondissement de Moscou furent incorporés à celui de Kharkoff, (2) auquel on enleva en même tems les Gouvernemens d'Astrakhan et d'Jécathérinoslaff.

(1) Compte rendu du Ministère de l'Inst. Publ. pour 1832.
(2) Ukase du 30 Mai 1833.

Le premier de ces deux gouvernemens passa à l'arrondissement de Casan et le second à celui d'Odessa qui, avec les Gouvernemens de Kherson, de la Tauride et la Bessarabie, se trouvait de son côté, chargé de la direction des études de toute la nouvelle Russie. (1)

L'Université de Vilna ayant été supprimée, l'arrondissement universitaire qui en dépendait fut remplacé par un autre sous la dénomination d'arrondissement de la Russie Blanche.

Les écoles de la Géorgie et des provinces méridionales du Caucase furent en outre placées sous la direction du Gouverneur Général de ces provinces et celles des Gouvernemens de Tobolsk, de Tomsk, d'Irkoutsk et de Jenisseisk sous la surveillance de leurs Gouverneurs civils respectifs. (2) Mais autant le mode d'administration des écoles de la Sibérie et de celles du Caucase était bon et utile, autant celui des autres arrondissemens universitaires était défectueux. Car les professeurs, étant chargés de la direction des écoles inférieures et des écoles moyennes, se trouvaient, par là, souvent distraits de leurs travaux scientifiques. Le vice d'une pareille administration se faisait sentir depuis longtems et croissait à mesure que le nombre de ces établissemens augmentait. L'administration locale des écoles demeura cepen-

(1) Compte rendu du Ministère de l'Inst. Publ. pour 1833.
(2) Ukase du 12 Janvier 1831.

dant dans cet état jusqu'en 1835, époque à laquelle on résolut d'enlever aux Universités cette partie de leurs attributions et de confier la direction des études dans les divers arrondissemens, à des Curateurs chargés spécialement de cette partie, tout en maintenant l'organisation et la circonscription des arrondissemens. (1)

Le Curateur, qui se trouve sous les ordres immédiats du Ministre, est assisté d'un adjoint et d'un employé qui porte le titre *d'Inspecteur des écoles de la Couronne.*

Les attributions de ces deux fonctionnaires consistent principalement à visiter les écoles de l'arrondissement, devoir qui, au reste, est également imposé au Curateur lui-même. Les observations faites pendant ces tournées sont portées immédiatement à la connaissance du Ministre.

Toutes les affaires qui demandent un examen scientifique, comme les perfectionnemens des méthodes, l'institution de cours supplémentaires, l'adoption de nouveaux livres d'enseignement etc, sont soumises, par le Curateur, soit à la délibération du Conseil de l'Université, soit à la décision du Ministre lui-même.

Le Curateur a, près de lui, un Conseil qu'il préside et qui est composé de son adjoint, du Recteur de l'Université, de l'Inspecteur des écoles de la Cou-

(1) Ukase du 25 Juin 1835.

ronne, du Directeur du Gymnase principal de la province et de celui de l'un des autres Gymnases.

Du Conseil dépendent les changemens à introduire dans l'organisation des écoles, la fondation et l'ouverture de nouvelles institutions, les comptes rendus annuels sur l'état de l'Instruction publique de l'arrondissement, ainsi que toutes les affaires économiques et administratives et celles qui concernent la police.

Le Ministère de l'Instruction publique embrasse dans son organisation actuelle, les objets suivans.

1° L'éducation dans les écoles publiques, de toutes les classes,

2° L'éducation dans les institutions particulières.

3° L'éducation domestique.

4° Les institutions destinées à former des professeurs et des maîtres.

5° L'Académie Impériale des sciences, l'Académie Russe, les autres sociétés savantes, les Bibliothèques etc.

6° La Censure.

I. ÉDUCATION DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES.

La protection éclairée de l'Empereur Alexandre, avait fait prendre à l'Instructiou publique un élan si rapide, que l'organisation introduite par ce Souverain dans les écoles, et qui était en 1804 parfaitement en harmonie avec l'état des lumières en

Russie, ne répondait plus en 1826 aux besoins du tems, et demandait une révision, si non une réforme totale. Dans cette révision deux objets surtout devaient attirer l'attention du gouvernement: donner à l'éducation cette unité de système et de méthode qui doit en faire la première base, et l'approprier aux exigences locales et au dégré de civilisation des populations diverses qui habitent la Russie depuis la mer Blanche jusqu'au pied de l'Ararat, et depuis les rives de la Vistule jusqu'au Kamtchatka.

Concilier deux choses aussi opposées en apparence, tel fut dès les premiers jours de son règne, l'objet de la constante sollicitude de l'Empereur Nicolas.

Le premier pas, dans l'accomplissement de cette tâche difficile, fut la création d'un Comité (1) placé sous la présidence du Ministre de l'Instruction publique, et chargé de comparer les réglemens et les cours d'études de toutes les écoles de l'Empire, depuis les écoles primaires jusqu'aux Universités, de donner aux nouveaux réglemens qui devaient être rédigés, la stabilité et l'uniformité dont manquaient les anciens; d'examiner tous les livres d'enseignement et de désigner ceux qui seraient mis en usage, soit sans altération, soit après avoir subi les changemens ou les modifications jugées utiles.

(1) Rescrit adressé au Ministre de l'Instr. publique le 14 Mai 1826.

De plus le comité reçut l'ordre, à mesure qu'il avancerait dans sa tâche d'en soumettre le résultat à la sanction de l'Empereur.

Après deux ans de travaux soutenus et auxquels Sa Majesté avait pris part Elle-même, le comité put procéder en 1828 à la publication d'un nouveau réglement (*) pour les écoles des arrondissemens de St. Pétersbourg, de Moscou, de Kharkoff et de Casan. (1)

Dans ce réglement, l'ancienne division en écoles paroissiales ou primaires, en écoles de district et en Gymnases, est conservée.

Mais le nouveau réglement diffère de celui de l'année 1804, en ce que, d'après ce dernier, ces trois classes d'écoles étaient liées entr'elles et présentaient une suite non-interrompue dans les études qu'on y faisait; on les commençait dans les écoles primaires, pour les continuer dans celles de district et les achever, soit aux Gymnases, soit aux Universités.

Le Comité partit d'un principe tout-à-fait opposé: Les écoles de district furent rendues, sous le rapport des études, entièrement indépendantes des Gymnases; — les premières furent exclusivement réservées aux enfans de la classe moyenne, qui, n'ayant pas besoin d'une éducation scientifique,

(*) Les écoles de l'arrondissement de Dorpat et de celui qui dépendait autrefois de l'Université de Vilna, sont soumises à des réglemens spéciaux.

(1) Réglement confirmé le 8 Décembre 1828.

4

y acquièrent des connaissances suffisantes pour la sphère dans laquelle ils sont destinés à vivre. — Les Gymnases, au contraire, devinrent des écoles supérieures; et l'éducation qu'y reçoivent les jeunes gens les prépare soit aux études académiques, soit au service civil de l'Etat.

Afin d'encourager les études dans les établissemens publics, on a divisé ces derniers en trois classes sous le rapport des avantages qu'ils offrent aux jeunes gens dans la carrière du service civil. Ces avantages sont plus grands pour ceux qui ont étudié dans les Universités ou dans les écoles qui leur sont assimilées, que pour ceux dont l'éducation a été faite aux Gymnases; et ces derniers sont plus favorisés que les fonctionnaires qui n'ont passé que par les écoles particulières. (1)

En vertu du réglement de l'année 1828, les écoles paroissiales sont soumises aux Inspecteurs des écoles de district; et ces dernières aux Directeurs des Gymnases qui sont ainsi les chefs de toutes les écoles, tant publiques que particulières, de la province; à l'exception toutefois des écoles militaires, des écoles eccésiastiques et de celles qui ont une destination spéciale. Un certain nombre de Gymnases avec les écoles qui en relèvent forment un arrondissement, placé, ainsi que nous venons de le dire, sous les ordres d'un Curateur.

(1) Ukase du 20 Novembre 1835.

1° ÉCOLES PAROISSIALES.

Les but spécial de ces écoles est de répandre les connaissances premières dans les basses classes du peuple. Elles peuvent être établies partout où le besoin s'en fait sentir, et se trouvent sous la surveillance immédiate du curé.

Les écoles paroissiales sont ouvertes aux enfans des deux sexes de toutes les classes. Pour y être admis, l'âge requis est de huit ans pour les garçons et de onze ans pour les filles. On n'exige d'eux aucun paiement ni aucune instruction préalable.

L'enseignement dans les écoles paroissiales tant des villes que des campagnes se borne: 1° à l'étude de la religion d'après un catéchisme abrégé, et à l'histoire sainte: 2° à la lecture: 3° à l'écriture et 4° aux quatre premières règles de l'arithmétique.

Dans les bourgs et les villages où la majeure partie de la population se compose d'artisans et de fabricans, les écoles paroissiales peuvent avoir une seconde classe, où l'enseignement correspond à celui de la première classe des écoles de district. La méthode d'enseignement est celle de Lancastre, dans toutes les écoles paroissiales des villes, bourgs ou villages dont la population n'est pas au-dessous de mille habitans; elle est également admissible dans les écoles moins fréquentées. Dans les communes rurales, l'enseignement commence à la clôture des travaux champêtres et dure cinq mois

jusqu'à ce qu'on les reprenne au printems suivant. L'époque de l'ouverture et celle de la clôture des classes sont fixées par l'autorité locale avec l'agrément duDirecteur des écoles. Dans les villes et dans les villages dont les habitans s'adonnent plutôt aux métiers et au commerce qu'à l'agriculture, les écoles paroissiales sont ouvertes toute l'année à l'exception du Dimanche, des jours de fête et du tems fixé pour les vacances. La durée des classes est de quatre heures par jour; la répartition des leçons est réservée aux maîtres d'école, sauf l'agrément de l'Inspecteur de l'école du district. Les leçons commencent et se terminent par une prière lue à haute voix, et à tour de rôle, par les écoliers. La clôture des leçons qui a lieu avant les vacances d'été est précédée d'un examen en présence des parents. — Chaque école paroissiale posséde des livres, des cartes géographiques et autres objets d'instruction approuvés par le Ministère, et en harmonie avec la méthode d'enseignement adoptée pour les écoles de cette classe. En outre, chaque école fait l'acquisition d'un certain nombre de livres moraux à la portée du bas peuple; ces bibliothèques sont destinées tant à l'usage des écoliers, qu'à celui de tous les habitans du village qui savent lire. Le maître, et particulièrement le curé qui enseigne le catéchisme, sont tenus de ne jamais perdre de vue le but principal de l'éducation: la morale.

En expliquant les saintes vérités de la religion chrétienne et les principes de la vertu, ils doivent s'appliquer à faire comprendre aux enfans confiés à leurs soins, non seulement le sens de leurs leçons mais encore la nécessité de les mettre en pratique. N'ignorant point que le moyen le plus sûr de parvenir à ce but, est de mériter l'attachement et la confiance des élèves; les maîtres, au lieu de n'agir sur eux que par la menace et la crainte, doivent avoir recours à de bienveillantes exhortations, les accompagner de leur propre exemple, et n'employer la sévérité qu'après avoir épuisé toutes les ressources de la douceur.

Les maîtres attachés aux écoles paroissiales, s'ils sont de condition libre, jouissent, durant l'exercice de leurs fonctions, des prérogatives des employés de la 14[e] classe; ils obtiennent ce grade à leur retraite, après vingt ans d'un service irréprochable: Les écoles paroissiales dans les villes et dans les villages appartenant à la couronne ou à des laboureurs libres, sont entretenues aux frais des paroisses; celles qui sont établies dans les biens seigneuriaux, le sont aux frais du propriétaire.

2°. ÉCOLES DE DISTRICT.

Les écoles de district ouvertes à toutes les classes du peuple, sont destinées principalement à offrir aux enfans des commerçans, des artisans et autres habitans des villes, les moyens d'acquérir,

avec une bonne éducation morale, une instruction appropriée à leur genre de vie, à leurs besoins et à leur condition sociale.

Chaque chef-lieu de district doit posséder une école de cette catégorie; dans les capitales, les chefs-lieux des gouvernemens et les autres grandes villes, il peut en exister plusieurs et l'on peut même, au besoin, en établir dans les bourgs et les grands villages.

Chaque école de district a un Inspecteur choisi parmi ceux des maîtres qui se sont distingués par leur zèle, leur bonne conduite et leurs connaissances. — Pour établir une surveillance plus active encore sur les écoles de district, on leur donna des Inspecteurs honoraires, pris parmi les gentilshommes ou les employés les plus considérés qui témoignent le désir de se charger de cet emploi, et dont le domicile est dans le même district ou au moins dans le même gouvernement.

Les maîtres des écoles de district doivent être de condition libre; et avoir prouvé, par un examen dans un des Gymnases de l'Empire, qu'ils possèdent les connaissances nécessaires sur la partie qu'ils veulent enseigner.

Les écoles de district ne sont fréquentées que par les garçons. Les autorités locales doivent cependant encourager, de tous leurs moyens, de semblables établissemens pour les filles.

Le cours d'études y est divisé en trois classes, d'un an chacune. Quand, dans une classe, il se trouve plus de quarante élèves, on la divise en deux ou trois sections. Les objets d'enseignement sont: 1° Le catéchisme et l'histoire sainte. 2° La langue et la grammaire russes. 3° L'arithmétique. 4° La géométrie. 5° La géographie. 6° L'histoire russe et l'histoire universelle en abrégé. 7° La calligraphie et le dessin.

A ce cours d'études, général pour toutes les écoles de district, on peut ajouter, selon les besoins des localités ou les vœux des habitans notables, des cours d'études supplémentaires qui se composent: soit de l'enseignement des règles fondamentales de la méchanique et de la technologie appliquées aux métiers et à l'architecture, soit de l'enseignement de la procédure commerciale et de la tenue des livres, soit de l'horticulture et de l'économie rurale. Cependant les élèves ne sont admis à suivre les cours supplémentaires qu'après avoir achevé le cours principal.

Dans les écoles de district où il n'y a pas de cours supplémentaires, le nombre des maîtres est en proportion de celui des élèves et des sections de chaque classe; en général il y en a cinq, savoir: un pour le catéchisme, un pour la langue russe, un pour l'arithmétique et la géométrie, un pour la géographie et l'histoire, un pour

la calligraphie et le dessin. L'enseignement dans les écoles de district est gratuit; pour y être admis, les élèves doivent savoir lire, écrire et connaître les quatre premières règles de l'arithmétique. Il y a quatre leçons par jour; leur durée est d'une heure et demie chacune. Les objets difficiles sont enseignés de préférence dans les heures du matin, et l'on a soin de ne pas faire suivre immédiatement deux leçons également difficiles. Des examens ont lieu à la fin de chaque année. — Le trésor de l'Empire et les bureaux de curatelle subviennent aux frais de ces écoles.

L'Inspecteur en est le chef immédiat; il a la surveillance, non seulement de toutes les écoles paroissiales, mais encore de tous les pensionnats qui se trouvent dans le district. La principale, et la plus importante de ses attributions, est le contrôle de la conduite des maîtres et celui des progrès des élèves dans tous les établissemens d'éducation du district.

L'Inspecteur (смотритель) se trouve sous les ordres immédiats du Directeur des écoles de la province, et lui soumet toutes les difficultés qu'il rencontre soit dans l'exercice de ses fonctions d'Inspecteur, soit dans la gestion des autres établissemens d'instruction placés sous sa surveillance.

3° Gymnases.

Les Gymnases ont le double but d'offrir aux jeunes gens, qui ne veulent ou ne peuvent pas con-

tinuer leurs études dans les Universités, une instruction conforme à leur position sociale, et de munir de connaissances préalables ceux qui ont l'intention de suivre les cours des Universités. Dans chaque chef-lieu de Gouvernement il existe un Gymnase; ce n'est pas que dans les capitales et les autres grandes villes il ne puisse y en avoir plusieurs; mais l'un d'eux seulement porte le nom de *Gymnase principal* (Губернская Гимназія). Le Directeur de cet établissement l'est également de toutes les autres écoles de la province; il est assisté d'un Inspecteur, d'un ecclésiastique et de dix maîtres.

Les Gymnases étant destinés particulièrement à l'éducation des Gentilshommes, le Corps de la noblesse de chaque Gouvernement élit tous les trois ans, dans son sein, un Curateur honoraire qui partage avec le Directeur la surveillance de l'école. Les fonctions de Directeur ne sont confiées qu'à des hommes qui ont déjà exercé celles d'Inspecteur, et dont les études solides et variées sont attestées par un grade académique.

Les cours, dans les Gymnases, se divisent en sept classes, chacune d'un an. Les objets d'enseignement sont: 1° La religion et l'histoire sainte. 2° La grammaire et la littérature russes; la logique. 3° La langue latine, la langue allemande et la langue française. 4° Les mathématiques et la physique. 5° L'histoire et la statistique. 6° Le dessin. La langue

grecque ne pouvant, par le manque de maîtres, être introduite dans tous les Gymnases à la fois, n'est provisoirement enseignée que dans ceux des villes universitaires. — Pour être admis dans la première classe, il faut savoir lire et écrire, et connaître les premières règles de l'arithmétique; on peut entrer directement dans la seconde, la troisième, et même la quatrième classe, si par un examen en présence de l'Inspecteur et des maîtres du Gymnase, on prouve que l'on possède des connaissances suffisantes sur les objets enseignés dans les classes inférieures. Le Directeur veille à ce que dans la première et la seconde classe il ne soit pas reçu d'enfans au-dessous de 10 ans, ni au-dessus de 12 dans la troisième et la quatrième. — L'enseignement en classe n'est pour ainsi dire considéré que comme la préparation des travaux auxquels les élèves se livrent eux-mêmes. Ainsi, les habituer à raisonner, à combiner; en un mot, à agir par leur propre esprit, tel est le devoir du maître. Dans les classes supérieures surtout, cette activité intellectuelle doit être constamment soutenue. La simple dictée des leçons, ne servant le plus souvent qu'à entretenir les élèves d'objets qu'ils ne comprennent pas, est expressément défendue. Le Directeur qui est le chef du Gymnase et de toutes les écoles de la province entretenues par le Gouvernement, est investi également de la surveillance des pensions par-

ticulières dans le même rayon; et, de même que les Inspecteurs (смотритель), qui sont obligés de visiter tous les établissemens de leur district, il est tenu de faire une fois par an la visite des écoles de la province.

Les Gymnases sont entretenus par des sommes que fournissent à cet effet le trésor de l'Empire, les municipalités des villes, et les bureaux de Curatelle. Les affaires les plus importantes concernant soit le Gymnase et le *pensionnat noble* qui y est attaché, soit toute autre école de la province, sont soumises à un conseil composé *ad hoc* par le Directeur, l'Inspecteur, et un certain nombre de maîtres. Lorsque l'affaire se rapporte particulièrement au pensionnat noble du Gymnase, ou bien aux relations de ce dernier avec le maréchal de la noblesse, le Curateur honoraire est également invité à prendre part aux délibérations. Le Conseil se rassemble une fois au commencement de chaque mois, sauf les réunions extraordinaires qui sont convoquées par le Directeur. Ceux des élèves qui se distinguent par leurs succès et leur bonne conduite, sont admis aux concours des Universités, où ils sont entretenus aux frais du Gouvernement, à la charge de servir ensuite pendant six ans dans le Ministère de l'Instruction publique. Lorsque les élèves, après avoir fait dans un des Gymnases un cours d'études complet, obtiennent des attestats satisfaisans, ils sont reçus au ser-

vice de l'état de préférence à ceux qui n'ont pas fréquenté les Gymnases ou quelqu'autre établissement de la même catégorie. Ceux qui, en outre, connaissent la langue grecque, sont admis au service civil avec le grade de la 14[me] classe, et reçoivent des places analogues à ce grade. Le Conseil du Gymnase distribue des médailles d'or et d'argent à ceux qui se sont le plus distingués.

Malgré tant d'avantages, il arrivait souvent que les gentilshommes habitant la campagne et les fonctionnaires des villes autres que les chefs-lieux des Gouvernemens, n'envoyaient point leurs enfans dans ces établissemens, à cause de la difficulté qu'ils éprouvaient à les placer sous une surveillance convenable. De plus, l'expérience avait prouvé que les Gymnases eux-mêmes jouissaient de peu de crédit auprès de la noblesse. Quoique destinés spécialement à l'éducation des enfans de cette condition, les Gymnases sont cependant ouverts aux autres, de manière que les jeunes gentilshommes, privés de surveillance, se trouvaient confondus avec des enfans dont les habitudes et l'exemple ne leur étaient pas toujours profitables. Il en résultait que la noblesse préférait l'éducation domestique ou celle des pensions particulières; que les écoles publiques étaient peu fréquentées, et que les jennes gens arrivaient aux Universités, dépourvus des connaissances nécessaires pour y continuer leurs études avec fruit.

Ces considérations portèrent le gouvernement à fonder près de chaque gymnase un pensionnat noble, dans lequel les jeunes gentishommes sont logés et nourris à peu de frais, et se trouvent de plus sous une surveillance continuelle. Les pensionnats nobles sont destinés ainsi à faire participer le plus grand nombre possible de jeunes gens à l'éducation publique, bien supérieure à celle des pensionnats particuliers qui, quelque bons qu'ils puissent être, présentent rarement, par des raisons que nous développerons plus tard, les moyens d'instruction que fournissent des établissemens dirigés par le gouvernement.

Les pensionnats fondés par la noblesse sont entretenus par les dons volontaires de cette classe, et par les sommes provenant du paiement des pensionnaires. Les élèves fréquentent les cours du gymnase; mais, hors des classes, ils retournent au pensionnat; où ils se trouvent sous la surveillance des gouverneurs attachés à ces établissemens. Le Directeur et l'Inspecteur du gymnase exercent les mêmes fonctions dans les pensionnats. La surveillance des gouverneurs sur les élèves est de tous les moments, ils les accompagnent dans les classes, y demeurent avec eux, et les reconduisent au pensionnat; ils partagent leur table, et couchent alternativement dans leur dortoir, ils observent leurs occupations et leur conduite hors des classes, et con-

signent, dans un journal circonstancié, leurs remarques sur les progrès, les goûts, la conduite et le caractère des élèves. Dans chacune de ces pensions, le gouvernement entretient à ses frais jusqu'à sept élèves choisis parmi les fils des gentilshommes peu fortunés de la province. Les élèves-boursiers peuvent, s'ils en témoignent le désir et s'ils ont fait de bonnes études au gymnase, être admis aux Universités, également aux frais de la couronne; à la condition toute fois, de rester ensuite pendant six ans à la disposition du Ministère de l'Instruction publique, ou de servir pendant le même espace de tems, dans les tribunaux ou bureaux de la province dans laquelle ils ont été élevés. (1)

Indépendamment de l'organisation générale introduite dans les écoles publiques en vertu du réglement dont nous venons de reproduire les principales dispositions, plusieurs autres mesures, non moins importantes, ont été prises par le gouvernement, et ne sauraient être passées sous silence. L'une d'elles mérite surtout une attention particulière par la justesse et la portée du principe qui en fait la base. Il est hors de doute que l'éducation en général, pour avoir une utilité réelle, doit être en rapport avec la vocation probable des élèves sortant des écoles; ainsi sans être au-dessous

(1) Ukase du 27 Août 1835.

de leur état, elle ne doit pas non plus développer en eux des idées qui les feraient aspirer à une position à laquelle, d'après la marche habituelle des choses, ils ne sauraient atteindre. Les enfans des classes inférieures sont considérés comme suffisamment instruits si, à des idées saines sur la religion, la morale et les lois du pays, ils joignent les connaissances propres à améliorer leur sort, et les moyens de se distinguer dans la corporation ou le métier auquel ils appartiennent, sans vouloir en dépasser les limites. Il arrivait cependant souvent que ces enfans ou ceux des paysans seigneuriaux, étaient placés par leurs parens dans les gymnases et dans d'autres établissemens supérieurs. Cet usage donnait lieu à deux graves inconvéniens. D'abord, ces enfans dont l'éducation première, est ordinairement très négligée, apportaient dans les écoles destinées aux classes aisées des habitudes grossières et quelquefois même mauvaises, habitudes qui à cet âge se gagnent si facilement. Aussi cette circonstance était-elle souvent la cause que des pères de famille, soigneux de la moralité de leurs enfans, aimaient mieux les garder auprès d'eux que de les envoyer aux écoles publiques. D'un autre côté, s'ils venaient à se distinguer tant sous le rapport des études que sous celui de la conduite, quel avantage en résultait-il pour eux-mêmes? Ces jeunes gens étant habitués à un genre de vie et à une manière de

penser et de sentir au-dessus de leur état, les travaux auxquels ils devaient se livrer à leur retour dans leurs familles, leur devenaient bientôt insupportables; et l'expérience a prouvé que ces hommes ou tombaient dans une noire mélancolie, ou se livraient à des excès qui finissaient ordinairement par les perdre. Ces considérations motivèrent en 1827 une mesure (1) qui n'autorise désormais l'admission aux gymnases que des jeunes gens de condition libre, en réservant les écoles inférieures aux cultivateurs et aux paysans seigneuriaux. Ces derniers sont, de plus, admis à toutes les écoles destinées à l'étude de l'économie rurale, de l'horticulture et de toutes les branches de l'industrie agricole et manufacturière. C'est également la place de dire que le gouvernement a triplé les traitemens des maîtres attachés aux diverses écoles, et qu'une somme annuelle de 50,000 r. payable pendant 20 ans par le trésor de l'Empire, a été exclusivement destinée à la création de nouvelles écoles.

4° UNIVERSITÉS,

Par la publication du nouveau réglement, le comité de réorganisation des écoles avait rempli la première et la principale partie du but de son institution. L'Empereur Lui-même avait coopéré à ses travaux en se faisant rendre un compte détail-

(1) Ukase du 19 Août 1827.

lé des délibérations du comité, aux-quelles il imprimait la direction dont il était pénétré.

Cependant le comité ne pouvait considérer sa tâche comme achevée, avant de s'être occupé de l'état des Universités qui forment le dernier et le plus élevé des échelons des écoles publiques, et d'avoir mis leur organisation en harmonie avec celle des autres écoles qui leur servent d'établissemens préparatoires.

Ce travail important a été terminé dans le courant de l'année 1835, et le réglement général des Universités qui en fut le résultat, obtint au mois de Juillet de la même année la sanction de l'Empereur. Ce réglement se compose de 169 articles, répartis en 9 chapitres, dont voici les principales dispositions. (1)

Chap. I[er] Les Universités sont composées 1° du nombre fixé des facultés, 2° d'un conseil, et 3° d'une direction administrative. Une Université complète compte trois facultés, savoir: celle de philosophie, celle de jurisprudence et celle de médecine. Le nombre des professeurs de chaque faculté est fixé par l'état du personnel et des dépenses annuelles, mais il peut être augmenté selon les besoins. Ils se divisent en professeurs, adjoints et lecteurs. Chaque faculté a son doyen, sauf celle de philosophie, qui, étant répartie en deux sections, en a deux. Toutes les facultés sont pla-

(1) Réglement du 26 Juillet 1835.

cées sous l'autorité du recteur. Le conseil de chaque Université se compose des professeurs ordinaires et des professeurs extraordinaires sous la présidence du recteur. La direction administrative est composée du recteur qui en est le président, des doyens et du syndic. Toutes les Universités de l'Empire se trouvant sous la protection spéciale de S. M. l'Empereur, portent le titre *d'Universités Impériales.* Chaque Université est placée sous la direction spéciale d'un curateur. Les articles de ce réglement ont force de lois dans toutes les Universités, sauf les exceptions arrêtées dans le réglement pour l'Université de Dorpat, ainsi que dans le projet de réglement temporaire publié pour l'Université de St. Vladimir à Kieff.

Chap. 2ème *La faculté de philosophie* composée de deux sections, comprend les cours suivans:

1ère *section*: 1° la philosophie, 2° la littérature et les antiquités grecques: 3° la littérature et les antiquités romaines: 4° la langue russe et l'histoire de sa littérature: 5° l'histoire et la littérature des idiômes slaves: 6° l'histoire universelle: 7° l'histoire de la Russie: 8° l'économie politique et la statistique: 9° la littérature orientale, savoir: la langue arabe, la langue turque et la langue persane: 10° la langue mongole et la langue tatare.

2de *Section.* 1° les mathématiques pures et appliquées: 2° l'astronomie: 3° la physique et la géo-

graphie physique: 4° la chimie: 5° la minéralogie et la géognosie: 6° la botanique: 7° la zoologie: 8° la technologie, l'économie rurale, les sciences forestières et l'architecture.

Faculté de Jurisprudence. 1° L'encyclopédie ou aperçu général du droit, les lois fondamentales de la Russie, savoir: lois organiques, lois sur l'état des personnes, etc, 2° le droit romain, ainsi que son histoire: 3° les lois civiles, générales, spéciales et locales: 4° les lois concernant la morale publique et le bon ordre: 5° les lois sur les impôts, redevances et finances: 6° les lois criminelles de police: 7° les élémens du droit des gens.

Faculté de Médecine des Universités de Moscou, Kharkoff et Casan. 1° l'anatomie: 2° la physiologie: 3° les matières médicales: 4° la clinique: 5° la sémiotique: 6° la chirurgie stéorétique: 7° la chirurgie opérative: 8° l'art des accouchemens: 9° la médecine légale: 10° l'art vétérinaire. Le cours de théologie, d'histoire ecclésiastique et de droit canon n'appartient à aucune des facultés, mais il est commun à tous les étudians professant le culte orthodoxe Greco-Russe.

Il y a dans chaque Université des lecteurs de langue allemande, de langue française, de langue anglaise et de langue italienne. Outre les maîtres de dessin il peut y avoir des maîtres d'escrime,

de musique, de danse, et dans les Universités de Casan et de Kharkoff, des maîtres d'équitation.

Les professeurs ordinaires et les professeurs extraordinaires d'une faculté forment, sous la présidence du doyen, l'assemblée de la faculté. Un des professeurs adjoints est chargé des fonctions de secrétaire. Les assemblées de la faculté s'occupent de la répartition et de la durée des cours; de l'examen des méthodes suivies par les professeurs; de l'examen des étudians et de toutes les personnes qui veulent obtenir des grades académiques; de l'examen des ouvrages destinés à l'impression aux frais de l'Université, de la censure des ouvrages scientifiques publiés par les professeurs et les adjoints, etc. et des traductions de pareils ouvrages.

Chap. III. Ce Chapitre détermine les travaux et les devoirs des conseils universitaires. Ces conseils s'occupent de l'élection des recteurs, des membres honoraires et des correspondans; du choix des professeurs et des adjoints, de l'engagement des professeurs et des maîtres, des délibérations relatives aux mesures à prendre pour le perfectionnement de l'enseignement des sciences; de l'enquête sur les omissions commises par les professeurs dans l'exercice de leurs fonctions, des délibérations définitives concernant les compositions, les traductions et les dissertations destinées à être lues dans les séances publiques, ou à être livrées à l'im-

pression aux frais de l'Université; des améliorations à introduire dans les méthodes etc.

Chap. IV. Il traite de la direction administrative qui se divise en partie économique et police. Le recteur comme président de la direction administrative, veille au maintien de l'ordre et de la tranquillité, s'efforce de terminer à l'amiable les dissentions et les mésintelligences entre les personnes appartenant à l'Université, et en cas de non réussite, emploie les moyens de sévérité auxquels il a droit de recourir; dans le cas où ses pouvoirs sont insuffisans, il soumet l'affaire à la décision du curateur. Les affaires criminelles, après avoir été examinées par le conseil, sont soumises à la décision des autorités compétentes.

Chap. V. Le Curateur de l'Université et son adjoint sont nommés et confirmés dans leurs fonctions par une ordonnance de l'Empereur. Le Recteur est élu pour quatre ans parmi les professeurs émérites, à la majorité des voix des membres du Conseil, et confirmé dans ses fonctions par l'Empereur. Les doyens des facultés sont élus pour quatre ans parmi les professeurs ordinaires, et confirmés dans leurs emplois par le Ministre. L'Inspecteur, dont le choix est réservé au Curateur, est de même confirmé par le Ministre; il peut être pris dans le service civil ou dans le service militaire; quant à ses adjoints, il lui est loisible de les choisir

lui-même parmi les fonctionnaires civils ou militaires, en soumettant ensuite son choix à la confirmation du Curateur. Personne ne peut devenir professeur émérite ou professeur extraordinaire, sans avoir le dégré de docteur de la faculté dont la chaire qu'il occupe fait partie. Pour être adjoint, il faut avoir au moins le dégré de maître-ès-arts (licencié). Lors de l'élection des professeurs émérites ou des professeurs extraordinaires, chacun des professeurs a le droit de proposer comme candidat un des savans qui lui sont connus, en exposant les motifs qui déterminent son choix. Les Candidats sont inscrits dans un livre, et l'élection de chacun d'eux a lieu séparément au scrutin.

Tout professeur après avoir servi 25 ans, obtient le titre *d'émérite*, et sa chaire est considérée comme vacante. Toutefois il peut être réélu pour cinq ans, après lesquels le Ministre décide, si son âge ou quelqu'autre circonstance ne doit pas le délier de ses fonctions, ou s'il peut les continuer, et pendant combien de tems.

Les jeunes gens qui désirent être admis au nombre des étudians d'une Université, sont soumis à un examen préalable, conformément à un réglement spécial publié à cet effet. Ceux qui étudient la médecine dans un des établissemens publics de l'Empire ou de l'étranger, sont placés, lors de leur admission à l'Université, dans la catégorie correspondant aux

connaissances qu'ils possèdent dans cette partie. L'admission des étudians a lieu une fois par an avant le commencement du premier cours sémestriel. Un étudiant ayant commencé son cours d'études dans l'une des Universités de l'Empire, peut le continuer dans une autre, et le tems passé dans la première lui est compté.

Chap. VI. Le cours annuel est divisé en sémestres. Le cours entier d'études est fixé pour les facultés de philosophie et de jurisprudence à quatre ans, et pour celle de médecine à cinq. Ce chapitre contient en outre différentes dispositions relatives aux cours d'études, aux examens tant sémestriels qu'annuels, ainsi qu'aux examens pour les dégrés académiques.

Chap. VII. Ce Chapitre traite des droits et prérogatives des Universités et de leurs membres. Les Universités ont leur propre censure, et les ouvrages, journaux périodiques et feuilles qu'elles font venir de l'étranger, ne sont pas soumis au comité de la censure étrangère; elles ont le droit d'avoir leurs propres imprimeries et leurs propres librairies, et celles des Universités qui ont des facultés de médecine, leurs pharmacies.

Le recteur d'une Université, tant qu'il exerce ses fonctions, a le rang de la 5me classe, à moins qu'il n'en ait personnellement un plus élévé; les professeurs ordinaires et l'Inspecteur, celui de la 7me classe;

les professeurs extraordinaires, les professeurs adjoints, les prosecteurs et les syndics celui de la 8me classe, les lecteurs et le maître de dessin, celui de la 10me classe. Les gradués, en entrant au service sont confirmés, savoir : les docteurs dans le rang de la 8me classe, les licenciés dans celui de la 9me, les candidats dans celui de la 10me, et les étudians qui ont terminé leurs cours avec succès, dans celui de la 12me classe.

Les Candidats et les étudians qui ont terminé avec succès leurs cours universitaires, sont nommés officiers dans l'armée, après avoir servi comme sous-officiers, les premiers pendant trois mois, les autres pendant six, et lors même qu'il n'y aurait pas de vacances dans leurs régimens, pourvu seulement qu'ils aient acquis assez de connaissance du service militaire pour mériter cet avancement.

Les dégrés conférés par les universités russes, donnent seuls droit aux privilèges qui y sont attachés pour le service de l'État. Lorsqu'un membre enseignant, un employé ou un étudiant est arrêté par l'autorité militaire ou la police, il est immédiatement conduit par-devant le recteur, auquel il est donné connaissance du délit; à moins que l'arrestation n'ait été motivée par la prévention de participation à un crime capital, auquel cas il est seulement donné avis à l'Université qu'elle ait à désigner un délégué pour suivre l'enquête. — Les professeurs

qui obtiennent lors de leur démission le titre *d'émérite*, jouissent, après un service de 25 ans, d'une pension viagère égale à leur traitement annuel. Les professeurs qui, après avoir servi dix ans, sont attaqués d'une maladie qui met obstacle à l'exercice de leurs fonctions, reçoivent une pension viagère formant la moitié de leur traitement annuel; cette pension est augmentée d'un quart pour un service de quinze ans, et est égale à la totalité du traitement annuel pour celui de vingt ans. — Toutes les personnes qui ont obtenu ces pensions continuent d'en jouir même à l'étranger.

Chap. VIII. Les établissemens spéciaux attachés aux Universités sont: 1° *les instituts pédagogiques*; 2° *les instituts de Médecine*; 3° *les sociétés savantes.*

Le but des *Instituts pédagogiques* est de former des maîtres pour les Gymnases et les écoles de districts. Le nombre des étudians qui y sont admis aux frais de la couronne est fixé à vingt au moins.

Instituts de Médecine. Chaque Université qui a une faculté de médecine, a de même un institut de ce genre, composé d'un certain nombre d'élèves faisant leurs études aux frais de la couronne pour être employés ensuite, pendant six ans au moins, dans le service civil ou dans le service militaire. Leur nombre est fixé à 100 pour l'Université de Moscou, et à 40 pour celles de Casan et Kharkoff.

Sociétés savantes. Les Universités ont le droit de créer des sociétés savantes. Ces sociétés peuvent avoir leurs membres effectifs et honoraires, ainsi que leurs correspondans choisis parmi les sujets russes ou les étrangers.

Chap. IX. Ce chapitre contient une énumération des établissemens scientifiques, cabinets, musées et collections, qui peuvent être attachés aux Universités pour l'usage des différentes facultés et dont le nombre est déterminé par le Ministère de l'Instruction publique.

L'état du personnel et des dépenses annuelles est fixé pour l'Université de St. Pétersbourg à la somme de 272,250 r.; pour celle de Moscou à 454,200 r. et pour celles de Kharkoff et de Casan à 370,000 r. chacune. La première a 20 professeurs ordinaires, 9 extraordinaires et 6 adjoints. Chacune des trois autres 26 professeurs ordinaires, 13 extraordinaires, 8 adjoints, 2 prosecteurs et 2 adjoints. Il y a en outre dans chaque Université un professeur de théologie et 4 lecteurs. Les traitemens, y compris les frais de logemens, sont fixés à Pétersbourg et à Moscou à 5,500 r. pour les professeurs ordinaires et à 3,900 pour les professeurs extraordinaires; à Kharkoff et à Casan à 4,500 r. pour les professeurs ordinaires, et à 3,400 pour les professeurs extraordinaires.

L'application des mesures générales aux exigences locales a été, de tout tems, une des principales difficultés que l'administration a eu à résoudre dans les soins qu'elle n'a cessé d'apporter aux progrès de l'Instruction publique.

Enseigner les mêmes objets et d'après la même méthode sur les rives de la Düna et de la Kama, sur les bords de la Baltique et ceux de la mer Caspienne, soumettre à un plan et à une forme invariable les besoins des populations diverses qui composent l'Empire, était aussi difficile à exécuter que nuisible, et avait peut-être été la cause du peu de confiance dont jouissaient quelques unes des écoles publiques dans les localités où elles existent.

Maintenant que nous avons retracé le tableau de l'organisation générale des écoles publiques de toutes les classes, il nous reste à rendre compte de la manière dont les réglemens que nous venons de citer ont été appliqués aux diverses localités, des améliorations plus ou moins importantes introduites récemment dans les arrondissemens universitaires même, et l'état de l'Instruction publique dans chacun d'eux séparément.

I.° ARRONDISSEMENT de St. PÉTERSBOURG.

Le Gymnase normal fondé à St. Pétersbourg par ordre de l'Impératrice Catherine et transformé plus tard en Institut pédagogique, peut être considéré

comme le premier noyau de l'Université de cette capitale. Ce fut sur la proposition de M. d'Ouwaroff et d'après un plan tracé par lui, que l'Institut pédagogique fut élevé au rang d'Université. (1)

Elle eut, les premières années de son existence, une organisation spéciale et ne fut assimilée qu'en 1825 aux autres Universités de l'Empire.

Quant à l'Arrondissement de St. Pétersbourg, il est composé de 6 Gouvernemens et compte 8 Gymnases, 5 pensionnats nobles et 145 autres écoles. (2) Tous ces établissemens ont été réorganisés d'après le réglement publié en 1828, en vertu duquel la ville de St. Pétersbourg seule doit compter trois Gymnases. Il en a été créé dans le courant de l'année 1835 un quatrième sous le nom de Gymnase *Laryne*, les fonds nécessaires à cette institution ayant été pris sur un capital que le marchand Laryne avait consacré aux établissemens de l'Instruction publique.

TABLEAU COMPARATIF DE L'ÉTAT

DE L'UNIVERSITÉ DE St. PÉTERSBOURG.						DE L'ARRONDISSEMENT DE St. PÉTERSBOURG.				
1824	38	professeurs et maitres		51	étudians	1804	71	écoles	5961	élèves.
1829	38	«	«	177	«	1808	113	«	7785	«
1830	37	«	«	202	«	1824	195	«	7812	«
1831	47	«	«	236	«	1826	140	«	7849	«
1832	43	«	«	219	«	1831	196	«	8714	«
1833	57	«	«	206	«	1832	209	«	8778	«
1834	52	«	«	230	«	1833	219	«	8781	«
1835	64	«	«	285	«	1834	524	«	9782	«
						1835	580	«	11911	« (*)

(1) Rapport du Ministre de l'Instruction publique confirmé le 8 Février 1819.
(2) Compte rendu du Ministre de l'Instruction publique pour 1835.
(*) Il ne faut pas perdre de vue qu'il n'est question ici que des élèves qui fréquentent les écoles relevant du Ministère de l'Instruction publique.

IIe ARRONDISSEMENT DE MOSCOU.

Conformément aux dispositions du réglement de l'année 1828, il devait se trouver trois Gymnases dans la ville de Moscou. La clôture de l'ancien pensionnat noble ayant cependant fait sentir le besoin d'un établissement qui pût le remplacer, le 1er Gymnase de cette ville reçut une organisation nouvelle sous le nom *d'Instit ut noble* de Moscou. Cet établissement, sans jouir d'aucun des privilèges de l'ancien pensionnat noble, est cependant, comme ce dernier, destiné à préparer les jeunes gentilshommes aux études universitaires. Le nombre des élèves en a été fixé provisoirement à 200. (1) En 1836 l'organisation de l'Institut noble de Moscou a subi quelques changemens et a été en tout assimilé aux Gymnases, avec la seule différence que les élèves y sont logés et nourris. (2)

La noblesse de presque toutes les provinces de l'Empire et particulièrement de celles qui forment l'arrondissement universitaire de Moscou, s'est empressée de venir au-devant des intentions du gouvernement en fournissant les fonds nécessaires à la création des pensionnats nobles près les Gymnases, décidée par le réglement de 1828. La noblesse du gouvernement seul de Riasan a consacré une somme de 330,000 r. pour l'éducation de 50 gentilshommes de familles pauvres. Celle du gouver-

(1) Ukase du 22 Février 1833.
(2) Ukase du 6 Mai 1836.

nement de Vladimir a destiné au même usage 60,000 r. une fois donnés et de plus 20,000 r. par an. Des dons plus ou moins considérables ont été faits par tous les autres gouvernemens. L'arrondissement de Moscou, composé de 9 gouvernemens, compte aujourd'hui. l'Université, 1 Lycée, l'Institut noble, 10 Gymnases, 5 pensionnats nobles, 78 écoles de district, 168 écoles paroissiales et 77 pensions particulières. A ce nombre il faut ajouter une école pour 30 enfans pauvres, fondée par les commerçans de Moscou, le jour de la majorité de S. A. I. le Grand-Duc Héritier, et une école préparatoire de métiers établie par le fabricant Prokofieff, pour des enfans de la classe bourgeoise.

TABLEAU COMPARATIF DE L'ÉTAT

DE L'UNIVERSITÉ DE MOSCOU.						DE L'ARRONDISSEMENT DE MOSCOU.					
1808	49	professeurs	et maitres	135	élèves	1804	110	écoles	«	8387	élèves
1824	59	«	«	820	«	1808	194	«	«	7898	«
1830	79	«	«	754	«	1824	267	«	«	11,880	«
1831	78	«	«	814	«	1830	305	«	«	15,575	«
1832	78	«	«	719	«	1831	309	«	«	14,969	«
1833	117	«	«	541	«	1832	223	«	«	16,210	«
1834	168	«	«	456	«	1833	219	«	«	13,469	«
1835	120	«	«	419	«	1834	268	«	«	14,664	«
						1835	925	«	«	16,259	«

III° ARRONDISSEMENT DE KHARKOFF.

Les gouvernemens qui composent l'arrondissement de Kharkoff sont au nombre de 8, ils renferment 1 Université, 7 Gymnases, 2 pensionnats nobles, 82 écoles de district, 102 écoles paroissiales, 3 écoles inférieures, 25 pensions particulières, en tout 217 établissemens.

TABLEAU COMPARATIF DE L'ÉTAT

DE L'UNIVERSITÉ DE KHARKOFF.						DE L'ARRONDISSEMENT DE KHARKOFF.					
1808	27	professeurs	et maîtres	82	étudians	1804	47	écoles	«	3659	élèves
1824	43	«	«	337	«	1808	103	«	«	5689	«
1830	30	«	«	308	«	1824	196	«	«	12,660	«
1831	95	«	«	323	«	1830	219	«	«	15,068	«
1832	92	«	«	369	«	1831	233	«	«	14,648	«
1833	55	«	«	339	«	1832	142	«	«	9694	«
1834	54	«	«	389	«	1833	207	«	«	8776	«
1835	56	«	«	342	«	1834	206	«	«	10,700	«
						1835	217	«	«	11,446	«

IV° ARRONDISSEMENT DE CASAN.

Il ne pouvait échapper à l'attention du gouvernement que le système de l'Instruction publique dans l'arrondissement de Casan doit nécessairement être adapté aux intérêts des tribus asiatiques qui l'habitent en partie, et de veiller à ce que l'Université de cette ville devint le chaînon qui rattachât ces dernières à la population Russe. C'est dans ce but que des soins particuliers ont été voués à l'enseignement de l'arabe, du persan, du tatare, et du mongole, dont l'étude n'avait point été prescrite par le réglement de 1828.

L'expérience ayant prouvé de plus que l'administration de cette partie de l'Empire a souvent besoin de fonctionnaires possédant les langues orientales, l'enseignement de ces langues a été introduit au Gymnase de Casan, afin de préparer des jeunes gens qui: 1° deviendront eux-mêmes professeurs de ces langues et resteront à la disposition du Ministère de l'Instruction publique: 2° seront

employés comme dragomans et translateurs au Ministère des affaires étrangères: 3° seront employés en qualité d'interprètes par les gouverneurs des provinces situées sur la frontière d'Asie dans leurs relations avec les Khans et Sultans des tribus voisines, soumises à la domination de la Russie, et enfin 4° seront employés par le Ministère des finances dans les relations commerciales avec les provinces limitrophes de l'Asie. Une somme supplémentaire de 10,000 r. par an a été assignée à cet effet au Gymnase de Casan, et dans le nombre de 80 jeunes gens qui y sont élevés aux frais de la couronne, 14 sont destinés à l'étude des langues orientales. L'enseignement de ces langues est divisé en trois classes; à la 1ère appartiennent l'arabe et le persan, à la 2me le turco-tatare et le persan, à la 3me le turco-tatare et le mongole. Les élèves qui se vouent aux langues orientales, choisissent une de ces trois classes, et sont dispensés en revanche de l'étude du latin, du grec, de l'allemand, des hautes mathématiques, de la physique et du dessin. Chacune des trois classes de langues orientales a un maître séparé. Ceux des élèves qui ont fait le plus de progrès, continuent leurs études à l'Université aux frais du Gouvernement, et sont tenus de rester ensuite pendant six ans à la disposition du Ministère de l'Instruction publique.

La langue mongole, l'une des plus usitées dans ces contrées, n'avait point jusqu'à présent de grammaire ni de dictionnaire. C'est grâce aux soins de M. d'Ouvaroff que l'académicien Schmidt a rempli cette lacune par la composition de deux ouvrages de ce genre qui viennent de paraître. En même tems les adjoints Kowalewski et Popoff, après avoir passé quatre ans à Irkutzk et dans les steppes pour l'étude du mongole, ont publié une grammaire et deux chrestomathies dans cette langue. On travaille de plus à la composition de quelques ouvrages élémentaires pour le dialecte mongolo-tatare à l'usage des jeunes gens de cette nation qui fréquentent les écoles. C'est un vaste champ que personne jusqu'à présent n'a essayé d'exploiter, et qui ne tardera pas à produire d'intéressans et utiles résultats.

Déjà, le chef d'une des tribus Mongolo-Buriates, pénétré de l'utilité de répandre la connaissance de la langue russe parmi ses compatriotes, a demandé l'autorisation d'envoyer au Gymnase de Casan cinq jeunes Buriates parmi lesquels se trouve un Lama. Des exemples de ce genre, qui trouvent un juste encouragement de la part du gouvernement, attireront sans doute un grand nombre d'Orientaux dans nos écoles, où ils se familiariseront non seulement avec notre langue et nos usages, mais où ils acquerront de plus une connaissance gramma-

ticale de leur propre idiome, qu'ils ne savaient jusqu'ici que très imparfaitement.

On est ainsi en droit d'espérer que bientôt le flambeau d'une civilisation naissante, éclairera les hordes à demi sauvages des steppes de la Mongolie, et nous rapprochera des trésors de la littérature tibétaine, restés inaccessibles jusqu'à présent aux recherches des Européens, car c'est entre les mains des Lamas Buriates que demeurent ignorés de précieux monumens de cette littérature.

A Astrakhan, outre une classe de la langue tatare, il en a été fondé une autre pour l'enseignement du Persan. Le commerce avec la Perse rend cette langue indispensable à Astrakhan. Une école pour l'étude de l'arménien qui y est non moins nécessaire, a été instituée dans cette ville dès l'année 1810 par les soins du marchand Agababow. (1) Il y a été fondé de plus une pension pour les enfans des officiers cosaques de cette province. Elle est composée de 30 élèves qui fréquentent les cours du Gymnase. (2)

L'arrondissement de Casan, composé de 9 Gouvernemens, renferme l'Université, 10 Gymnases, 3 pensionnats nobles, 1 école arménienne, 5 pensions particulières et 159 écoles de district, et de paroisse.

(1) Rapport des Ministres de l'Instr. publique du 5 Juin 1835.
(2) Ukase du 22 Juin 1830.

Outre les travaux scientifiques communs à toutes les Universités, celle de Casan s'occupe particulièrement d'observations météorologiques et, depuis 1834, elle publie des mémoires scientifiques.

TABLEAU COMPARATIF DE L'ÉTAT

DE L'UNIVERSITÉ DE CASAN						DE L'ARRONDISSEMENT DE CASAN					
1808	15	professeurs	et maîtres	40	étudians	1804	52	écoles	«	2780	élèves
1824	34	«	«	118	«	1808	59	«	«	3254	«
1830	56	«	«	113	«	1824	142	«	«	6416	«
1831	54	«	«	146	«	1830	107	«	«	6663	«
1832	61	«	«	181	«	1831	109	«	«	6881	«
1833	75	«	«	209	«	1832	117	«	«	7625	«
1834	70	«	«	238	«	1833	140	«	«	7776	«
1835	89	«	«	252	«	1834	140	«	«	7690	«
						1835	198	«	«	8459	«

V° ARRONDISSEMENT DE DORPAT.

La première fondation de l'Université de Dorpat date du règne du Roi de Suède Gustave Adolphe (1630); ce souverain dota Dorpat d'un Gymnase destiné à l'instruction des fils des paysans et de ceux de la noblesse; et, par une patente du 21 Septembre 1632, il l'éleva au rang d'Université. Dès lors cet établissement fut spécialement affecté aux provinces de la Livonie, de l'Esthonie et de l'Ingrie avec juridiction (*) (jus vocationis et jus gladii). Les évènemens dont la Livonie devint le théâtre mirent fin, 24 ans plus tard, à l'existence de l'Université de Dorpat qui fut transférée en 1699 à Pernau, et là, encore une fois dissoute.

Ce fut l'Empereur Paul qui s'occupa le premier de sa restauration; mais ses intentions ne furent

(*) Backmeister, sur les anciennes Universités de Dorpat et de Pernau, — Müller Samml. Russ. Gesch. T. IX. p. 95.

réalisées que par l'Empereur Alexandre. L'acte de fondation de l'Université de Dorpat, telle qu'elle existe actuellement, est daté du 18 Décembre 1802.

Ce réglement subit en 1820 quelques modifications, sans qu'il eut été cependant apporté de changemens notables dans les Statuts de l'Université de Dorpat ni dans ceux de l'arrondissement de ce nom qui ont conservé jusqu'à présent une organisation distincte. (1)

A l'égal des autres Universités de l'Empire, celle de Dorpat est placée sous les ordres du Ministre de l'Instruction publique et sous la direction immédiate d'un Curateur.

Ayant, comme par le passé, la destination spéciale de répondre aux besoins intellectuels des trois provinces de la Baltique, l'Université de Dorpat jouit de la prérogative de voir ses élèves admis, de préférence à d'autres concurrens, à toutes les places de la judicature et de l'Eglise, de ces provinces; — elle distribue des grades et des dignités académiques; il suffit d'avoir subi un examen de capacité à l'Université de Dorpat, pour être dispensé de tout examen ultérieur en recherchant un emploi quelconque; toutes les personnes attachées à l'Université à tel titre que ce soit, ainsi que leurs familles sont, pour les affaires civiles et litigieuses soumises à sa

(1) Statut du 4 Juin 1820.

juridiction; dans les procès criminels, l'autorité de l'Université se borne à une première enquête dont elle transmet le résultat au tribunal compétent.

Sous le rapport de son organisation administrative et judiciaire, la plus haute instance de l'Université, est le Conseil universitaire, dont tous les professeurs ordinaires sont membres; il ne peut être appelé de ses décisions qu'au Sénat dirigeant seul. Les autres instances sont: la cour d'appel et de révision, la régence de l'Université, le tribunal de l'Université (Universitäts Gericht) et celui du Recteur. Sous les ordres du Conseil se trouvent de plus le Comité de Censure, la caisse de l'Université et les facultés scientifiques. Le Conseil de l'Université choisit tous les ans, dans son sein, le Recteur dont la nomination est soumise, par le Ministre, à la confirmation de l'Empereur.

Le Choix des maîtres, des fonctionnaires et de tout le service attaché à l'Université dépend également du Conseil qui présente les candidats à la confirmation du Curateur.

L'Université de Dorpat se compose de quatre facultés, qui sont celles de théologie, de jurisprudence, de médecine et de philosophie. Cette dernière, vu la grande variété de sciences qu'elle embrasse, se subdivise en quatre classes, savoir: 1° celle des sciences philosophiques et mathématiques, 2° celle des sciences naturelles, 3° celle des sciences phi-

lologiques et historiques et 4° celle des sciences technologiques et économiques. Les chaires dans les quatre facultés ensemble sont au nombre de trente.

A l'Université de Dorpat, sont attachés deux établissemens ayant, chacun, un but spécial; ce sont: un Séminaire pédagogique pour former des maîtres d'école, et un Séminaire théologique, augmenté en 1827 (1) et destiné à fournir des prédicateurs pour les paroisses protestantes dans toutes les parties de l'Empire. Depuis l'année 1829 il se trouve constamment à l'Université de Dorpat un certain nombre d'officiers du Quartier-Maîtrat et de la Marine pour s'y perfectionner dans les sciences astronomiques. (2)

De l'Université, dépendent en outre un institut de médecine et un autre de chirurgie-clinique, un institut d'accouchement, un amphithéâtre anatomique, une bibliothèque, un musée, un cabinet d'histoire naturelle, de zoologie et de minéralogie, un cabinet d'instrumens de physique, un laboratoire chimique, une collection d'instrumens d'anatomie, de chirurgie, de pathologie et d'accouchement, de plus un observatoire astronomique et un jardin botanique.

L'Université exerce son autorité judiciaire en première instance par le Recteur, en seconde instance par le tribunal universitaire et en troisième

(*) Quant à l'Institut des professeurs voyez: Institutions normales.

(1) Ukase du 8 Juin 1827.

et dernière instance par la Cour d'appel et de révision.

Toutes les enquêtes provoquées par des plaintes adressées au Recteur, se font par ce dernier verbalement, excepté les cas où elles concernent des professeurs, des maîtres ou des fonctionnaires pour lesquels le tribunal universitaire forme la première instance. Ce tribunal est présidé par le Recteur et composé du Doyen de la faculté de jurisprudence et du Syndic de l'Université. La Cour d'appel et de révision est composée de sept membres parmi lesquels se trouvent les professeurs de la faculté de jurisprudence. Les affaires relatives aux étudians n'arivent plus à cette instance.

L'Université a sa propre censure pour tous les écrits publiés par ses membres et pour les ouvrages qu'elle fait venir de l'étranger; elle est chargée de plus de la censure de ceux imprimés dans les gouvernemens qui composent l'arrondissement de Dorpat. La censure s'exerce par un comité composé de cinq doyens sous la présidence du Recteur.

Les travaux scientifiques de l'Université, ont été, dans les derniers tems surtout, très étendus. Le professeur Eschholtz qui a accompagné le Capitaine Kotzebue dans son voyage autour du monde, s'est fait connaître par son intéressant Atlas zoologique. Les expéditions du professeur Engelhardt dans le

Gouvernement d'Olonetz et les parties orientales de la chaîne de l'Oural, ont excité à un haut degré l'intérêt des minéralogues de tous les pays; le professeur Struve s'est acquis une réputation européenne par ses importantes découvertes astronomiques; le professeur Ratke a fait, sur la côte septentrionale de la mer Noire, un voyage pendant lequel il s'est livré à d'intéressantes observations en histoire naturelle dans le midi de la Russie; le professeur Göbel a fait un voyage scientifique dans les steppes de cette même partie de l'Empire. Pendant la seule année 1834, plus de quarante ouvrages ou dissertations ont été publiés par les membres de l'Université; nous n'en citerons que: la Flore des Monts Altay du professeur Ledebur et le voyage à l'Ararat par le professeur Parrot. De plus il y paraît chaque mois une publication sous le titre de *Chronique de Dorpat*.

Nous avons eu occasion de dire ailleurs que l'Empereur Alexandre, en créant les Universités, avait eu non seulement en vue d'établir des écoles supérieures dans son empire, mais qu'il voulait en même tems former des corporations savantes capables de diriger les progrès intellectuels du peuple. L'Université de Dorpat s'est acquittée avec honneur de cette partie importante de ses attributions. — Dès l'année 1803, un comité composé de professeurs de cette Université et présidé par le Recteur, s'était

occupé du soin de donner aux écoles publiques des provinces de la Baltique une organisation analogue à celle que venaient d'obtenir les écoles des autres provinces de l'Empire. Bien que l'on eût adopté dès cette époque la division en écoles primaires en écoles de district et en Gymnases, ce ne fut cependant qu'en 1820 que les écoles de l'arrondissement de Dorpat reçurent le Statut qui, à quelques modifications près, sert aujourd'hui encore de base à leur organisation. — Elles sont divisées en quatre Directions savoir: 1° celle de Courlande qui comprend le Gouv[t]. de ce nom, 2° celle de Riga qui comprend la partie Lette de la Livonie, 3° celle de Dorpat qui comprend la partie Esthe de cette même province et 4° celle d'Esthonie qui comprend le Gouv[t]. de ce nom. Les quatre Gymnases de cet arrondissement étant destinés de préférence à fournir des jeunes gens bien préparés à l'Université, le plan d'études y est plutôt scientifique que pratique. Les mathématiques et les langues anciennes en font la base. — Les Gymnases se composent de cinq classes, d'un an chacune. L'enseignement dans les écoles de district, est dirigé dans un but tout-à-fait pratique; il se fait dans deux classes et est soumis, ainsi que dans les Gymnases, à une légère rétribution.

Comme dans les provinces de la Baltique, aucun enfant n'est admis à la première communion, s'il

ne sait lire, les écoles primaires y sont d'une très grande importance. Outre celles entretenues par le Gouvernement, il s'en trouve un assez grand nombre qui doivent leur fondation aux propriétaires; malheureusement le manque de renseignemens officiels, ne nous permet pas de donner de plus amples détails à ce sujet. Indépendamment du Séminaire pédagogique attaché à l'Université, il a été établi à Dorpat un Séminaire normal, destiné à fournir des maîtres aux écoles primaires. Depuis la fondation de l'Université de Dorpat, 122 écoles ont été organisées dans l'arrondissement de ce nom, et dans ce nombre 55 nouvellement créées. Aujourd'hui il existe dans les trois provinces qui composent cet arrondissement 4 Gymnases, 1 Séminaire normal pour les écoles primaires, 24 écoles de district, 80 de paroisse 18 écoles élémentaires entretenues par le Gouvernement, et 143 écoles et pensions particulières.

Sous le rapport de leur administration locale, ces écoles diffèrent peu de celles des autres parties de l'Empire.

TABLEAU COMPARATIF DE L'ÉTAT

DE l'UNIVERSITÉ DE DORPAT							DE L'ARRONDISSEMENT DE DORPAT					
1808	37	professeurs	et maîtres	193	étudians		1808	168	écoles	«	4615	élèves
1824	39	«	«	365	«		1824	238	«	«	7184	«
1830	72	«	«	619	«		1830	235	«	«	7310	«
1831	73	«	«	592	«		1831	193	«	«	7625	«
1832	73	«	«	585	«		1832	253	«	«	7957	«
1833	67	«	«	539	«		1833	260	«	«	7765	«
1834	68	«	«	524	«		1834	248	«	«	8344	«
1835	68	«	«	567	«		1835	253	«	«	8826	«

ARRONDISSEMENT DE LA RUSSIE BLANCHE.

Ce n'est pas seulement depuis l'époque des troubles qui ont agité les provinces ci-devant polonaises que l'Instruction publique y est devenue l'objet des soins particuliers du Gouvernement. Dès l'année 1829 (1) des mesures avaient été prises pour faciliter l'introduction du nouveau réglement des écoles dans ces provinces, et à cette fin les gouvernemens de Witebsk et de Mohilew, qui faisaient partie de l'arrondissement de St. Pétersbourg en furent détachés et placés sous la Direction d'un Curateur spécial. En 1830 (2) on reconnut l'utilité de créer dans quelques districts de l'arrondissement de la Russie Blanche des écoles exclusivement réservées à la noblesse. Des sommes considérables furent assignées en même tems pour l'établissement de ces écoles et l'acquisition des bâtimens nécessaires.

Dès lors il avait été décidé de fonder dans la Russie Blanche une école supérieure afin de suppléer au manque d'une Université, et de procurer ainsi aux jeunes gens de ces provinces les moyens de se livrer à des études plus élevées sans être obligés pour cela de se rendre dans les autres universités, toutes très éloignées. Cette école devait se trouver à Orscha. Mais on reconnut bientôt que la construction des édifices destinés à cet ins-

(1) Ukase du 17 Janvier 1829.
(2) Ukase du 9 Septembre 1830.

titut ne pouvait être effectuée avec le succès désirable et que même en y consacrant tous les fonds nécessaires, l'organisation d'une haute école dans l'arrondissement de la Russie Blanche entraînerait de longs délais. Sur ces entrefaites le Lycée de Krzemieniec fut transféré à Kieff; et dans cette ville, fut fondée une université où s'ouvrirent dès l'année 1834 les cours les plus importans. La ville de Kieff étant le centre de l'industrie et du commerce de toute cette contrée, on jugea avec raison qu'elle pouvait facilement devenir aussi celui de l'enseignement de toutes les provinces de l'Ouest. Le gouvernement résolut, d'après ces considérations, d'augmenter les ressources de l'Université de Kieff afin qu'elle pût remplacer les deux Lycées projetés à Kieff et à Orscha. (1)

Par cette disposition, l'enseignement supérieur dans les provinces de l'Ouest fut établi sur des bases solides, et suivi en tout conformément au système et à l'esprit qui dirigent l'Instruction publique dans les autres parties de l'Empire. Le russe y a fait même des progrès si rapides que tout l'enseignement se fait aujourd'hui dans cette langue.

Lors de la suppression de l'Université de Vilna, les chaires de théologie et de médecine y avaient cependant été maintenues. Placées l'une et l'autre

(3) Ukase du 28 Février 1834.

sous la Direction du Ministère de l'Intérieur, elles furent transformées, la première en académie ecclésiastique, la seconde en académie médico-chirurgicale. Cependant l'état politique des provinces de l'Ouest ne permettait point au gouvernement de s'arrêter à ces changemens. L'Instruction publique qui, avant les troubles y avait été dirigée en grande partie par le clergé, réclamait impérieusement une réorganisation complète; et devait, avant tout, être soustraite à l'influence des prêtres. Toutes les écoles de cette espèce furent donc supprimées et remplacées par des écoles séculières placées sous la direction immédiate des autorités, et organisées sous tous les rapports, d'après le réglement général des écoles en vigueur dans le reste de l'Empire. (1) Les biens ecclésiastiques qui pourvoyaient autrefois à l'entretien de ces écoles, restèrent comme par le passé affectés au même usage; les moyens d'enseignement se trouvèrent, deplus, considérablement augmentés, dans ces provinces, par les biens des couvens supprimés à la suite des troubles et consacrés exclusivement à l'établissement et à l'entretien des écoles. (2)

L'arrondissement de la Russie Blanche, composé de 6 gouvernemens, renferme 13 Gymnases, 2 pensionnats nobles, 1 Séminaire normal, 16 écoles de

(1) Ukase du 5 Juin 1834.
(2) Ukase du 3 Janvier 1834.

district pour les nobles, 6 pour les bourgeois, 1 Institut de sourds-muets, 143 écoles paroissiales et 25 pensions particulières.

TABLEAU COMPARATIF DE L'ÉTAT

DE L'ARRONDISSEMENT DE LA RUSSIE BLANCHE

1830	45	écoles	3407	élèves
1831	78	«	4712	«
1832	203	«	8652	«
1833	207	«	8776	«
1834	239	«	10.700	«
1835		«	11,530	«

VII° ARRONDISSEMENT DE KIEFF.

Les troubles qui ont agité les provinces qui composent aujourd'hui l'arrondissement de Kieff, avaient fait transférer dans cette ville le Lycée de Krzemieniec. Quelque tems après, l'Empereur résolut de réorganiser cet institut en l'appuyant sur des bases plus larges et plus solides, principalement en ce qui concerne l'éducation de la jeunesse des gouvernemens de Kieff, de Podolie et de Volhynie, dont le zèle pour l'instruction publique avait assuré une ample dotation aux établissemens de ces provinces. On a donc transformé le Lycée de Kieff en Université, et on a donné à cet établissement le nom d'Université de St. Vladimir. (1)

Tous les revenus provenant des fondations tant en immeubles qu'en capitaux, faites par la noblesse des gouvernemens de Kieff, de Volhynie et de Podolie en faveur du Lycée de Krzemieniec, ont été affectés à la construction des édifices et à l'entre-

(1) Ukase du 8 Novembre 1833.

tien de l'Université, et le surplus des sommes nécessaires à cet effet, assigné sur le trésor de l'Empire.

Le réglement (1) donné à l'Université de St. Vladimir n'aura provisoirement force de loi que pour quatre ans, afin qu'après l'expiration de ce terme le Ministère de l'Instruction publique soit en mesure de faire entrer dans l'organisation de l'Université les changemens que l'expérience aurait rendus nécessaires.

L'Université de St. Vladimir se compose de deux facultés, l'une de philosophie, l'autre de droit; une faculté de Médecine pourra y être ajoutée par la suite. Le cours d'études est fixé à quatre ans; l'enseignement de la faculté de droit est adapté au corps de lois de l'Empire, publié sous la direction spéciale de l'Empereur; dix-neuf professeurs, 6 adjoints et 4 lecteurs forment le personnel de l'Université; en outre deux ecclésiastiques sont chargés l'un de l'enseignement de la religion grecque orthodoxe, l'autre de l'enseignement de la religion catholique romaine. Les cours se font en russe, mais le polonais, le français, l'allemand et l'italien y sont également enseignés; tous les employés publics sont, avec l'agrément de leur chefs respectifs, admis aux cours de l'Université; Le gouvernement y entretient à ses frais 50 étudians, dont 26 sont destinés à professer dans les écoles publiques, et 24

(1) Ukase du 25 Décembre 1833.

attachés à la faculté de droit, s'engagent à servir, pour un tems limité, dans les tribunaux et les administrations civiles des gouvernemens de Kieff, de Volhynie et de Podolie.

L'Université de St Vladimir, appelée à jouir de tous les privilèges accordés aux autres Universités de l'Empire est, comme elles, administrée par un Curateur et un Recteur choisi parmi les professeurs. L'école des arts-mécaniques et celle des géomètres-arpenteurs qui existaient près du Lycée de Krzemieniec, sont désormais attachées au Gymnase de Kieff.

L'Université de St. Vladimir a un observatoire; de plus, la bibliothèque, les plantes et toutes les diverses collections possédées naguère par le Lycée de Krzemieniec ont été transportées à Kieff. L'arrondissement de cette ville, composé de 4 gouvernemens, compte aujourd'hui 1 Université, 1 Lycée, 7 Gymnases, 3 pensionnats nobles et 78 écoles subalternes tant publiques que particulières.

TABLEAU COMPARATIF DE L'ÉTAT

DE L'UNIVERSITÉ DE St. VVLADIMIR.						DE L'ARRONDISSEMENT DE KIEFF.					
1833	44	professeurs et	maîtres	136	étudians	1832	32	écoles	«	3515	élèves
1834	45	«	«	144	«	1833	63	«	«	4609	«
1835	61	«	«	120	«	1834	85	«	«	6203	«
						1835	90	«	«	6790	«

Les écoles de l'arrondissement de Kieff jointes à celles qui, soit nouvellement instituées, soit réorganisées, s'ouvrent dans les gouvernemens de

Vilna, de Grodno, de Bialostok, de Vitepsk, de Minsk et de Mohilew, répondent sous tous les rapports aux besoins moraux et intellectuels des provinces reconquises sur la Pologne, et achèvent de réaliser la grande idée qui préside à l'Instruction publique de ces contrées : celle de développer par l'éducation cette fidélité au trône qui est la première condition de leur bien-être matériel.

VIII° ARRONDISSEMENT D'ODESSA.

L'importance commerciale de la ville d'Odessa, l'accroissement rapide de sa population, et son éloignement de toutes les villes possédant des Universités ou même des écoles supérieures, avaient motivé en 1817 l'établissement dans cette ville d'un Institut qui, en embrassant toutes les gradations de l'enseignement scolaire, devait remplacer le Gymnase commercial existant à Odessa, ainsi que l'école de district et celle de paroisse de cette ville. Le nouvel Institut reçut le nom de *Lycée Richelieu*, en l'honneur du Duc de Richelieu dont l'administration éclairée avait mis les premières bases de la prospérité actuelle des provinces de la nouvelle Russie et qui, en quittant sa patrie d'adoption, avait voulu lui témoigner sa reconnaissance et son attachement en consacrant une somme considérable, fruit de ses loyaux services, à l'éducation de la jeunesse du pays, dont il avait naguère été le chef.

D'après le plan primitif du Lycée Richelieu, cet établissement, destiné lui-même à l'enseignement des connaissances générales, devait avoir sous sa dépendance quatre autres établissemens séparés, savoir: une grande école élémentaire, une école de droit, une école de commerce et une école normale. Dans la suite, l'organisation du Lycée a subi quelques modifications, et aujourd'hui cet établissement diffère peu des autres écoles supérieures de l'Empire. L'enseignement s'y compose des objets suivans: la religion, le russe, le latin, le grec, le français, l'italien et l'allemand, la rhétorique, la littérature, la géographie et l'histoire, la philosophie, les sciences physiques et mathématiques, le dessin. Le cours d'études se divise en cours préparatoire depuis 8 jusqu'à 10 ans, en cours littéraire depuis 10 jusqu'à 16 ans, et en cours supérieur depuis 16 jusqu'à 18 ans. Depuis que la ville d'Odessa est devenue chef-lieu d'un arrrondissement scolaire, le Lycée Richelieu qui en est le centre, a acquis une nouvelle importance. Il se compose aujourd'hui de 43 maîtres et de 259 élèves. L'arrondissement d'Odessa comprend trois gouvernemens et renferme 5 Gymnases, 51 écoles inférieures et 20 pensions particulières.

Une partie très considérable de la population des provinces qui forment l'arrondissement d'Odessa, et nommément celle de la Crimée, est com-

posée de Tatares. Malgré tous les soins de l'administration, la langue russe est très peu répandue parmi eux; ce qui entrave souvent les communications entre les Russes et les indigènes, et rend surtout difficiles pour ces derniers l'interprétation et l'explication des lois et réglemens du gouvernement.

Sentant eux-mêmes tous ces inconvéniens, les Tatares de Crimée avaient supplié feu l'Empereur Alexandre de leur fournir des moyens plus étendus pour s'instruire dans la langue russe et dans la connaissance des lois du pays. Ce n'est cependant qu'en 1827 que cette demande a pu être réalisée par la création d'un nouvel établissement d'instruction publique pour les Tatares de Crimée. Cet établissement, qui dépend du Gymnase de Symphéropol, porte le nom de *Section pour former des maîtres tatares*. Vingt enfans tatares, particulièrement ceux des Mollahs, y sont élevés aux frais du gouvernement; on leur enseigne la langue russe et tous les objets qui font partie du cours d'études des écoles de district. Toutefois les élèves n'apprennent que selon leur désir les langues étrangères et la religion, mais ils étudient sous un maître tatare tous les objets qui sont enseignés dans leurs hautes écoles (Médressés). En sortant de l'établissement ils sont nommés maîtres dans les écoles tatares, (*) et doi-

(*) Voyez Chap. III. Art: Écoles Tatares.

vent servir six ans en cette qualité. Ce terme expiré ils peuvent demander leur retraite ou continuer leur service à volonté. (1)

Une école pour les langues orientales a été en outre fondée dans la ville d'Odessa. Les élèves de cette école se partagent en deux classes, les pensionnaires et les externes. Les premiers sont choisis exclusivement parmi les sujets russes; ils jouissent d'un traitement pendant le tems de leurs études, mais après les avoir achevées, ils sont tenus de servir l'État en qualité d'interprètes pendant six ans. Les externes fréquentent les cours sans prendre d'engagement et sans prétendre à aucun secours pécuniaire de la part du gouvernement.

Parmi les institutions nouvellement fondées dans l'arrondissement d'Odessa, il faut citer de plus la classe de langue grecque et de langue moldave près du Gymnase de Kischéneff, et une pension de trente élèves entretenue entièrement aux frais du gouvernement dans la même ville.

TABLEAU COMPARATIF DE L'ÉTAT

DE L'ARRONDISSEMENT D'ODESSA.

1830	13	écoles	754	élèves
1831	18	«	1214	«
1832	41	«	3249	«
1833	66	«	4427	«
1834	64	«	3295	«
1835		«	4647	«

(1) Ukase du 14 Février 1827.

IX° ÉCOLES DES PROVINCES TRANS-CAUCASIENNES.

Du moment que la Géorgie fut incorporée à la Russie, l'éducation de la jeunesse dans ces contrées attira toute l'attention du Gouvernement. Le Conseiller d'État actuel Kovalinsky, premier gouverneur de la Géorgie, en posa les bases en 1802 par la fondation d'une école à Tiflis. En 1804 cet établissement, qui était divisé en deux classes, fut remplacé par une pension noble, dont le commandant en Chef, Prince Tsitsianoff, avait donné le projet, et qui était principalement destinée à procurer une instruction convenable aux enfans des gentilshommes géorgiens. On y enseignait la langue russe et la langue géorgienne, la religion et l'arithmétique. Chaque année huit élèves de la pension étaient envoyés à celle de l'Université de Moscou pour y achever leurs études.

Le développement des relations entre l'intérieur de la Russie et la Géorgie et les progrès de l'industrie dans les contrées méridionales du Caucase, firent cependant sentir la nécessité de renforcer les moyens pour la propagation des connaissances utiles; sur la proposition du commandant en chef Comte Gudowitch, l'enseignement dans l'école de Tiflis fut assimilé en 1807 à celui des Gymnases et divisé en quatre classes; par la suite le commandant en chef, le général Yermoloff, ayant reconnu que ce mode d'enseignement n'était pas en harmo-

nie avec les besoins du pays, proposa d'y faire de nouveaux changemens, qui furent adoptés en 1819; l'enseignement du latin et de l'allemand fut remplacé par celui de la langue tatare beaucoup plus utile dans ces contrées; et l'on ajouta au cours d'études plusieurs branches des sciences militaires, évidemment nécessaires à la jeunesse du pays, qui en général est destinée au service du corps d'armée du Caucase. L'école ainsi réorganisée subsista depuis lors sur le même pied et vit successivement s'accroître jusqu'à 300 le nombre de ses élèves; mais d'après le but de sa fondation elle n'offrait qu'aux gentilshommes géorgiens seuls les bienfaits de l'éducation dont les autres classes de la population commençaient aussi à sentir le besoin. L'administration locale ne tarda pas à s'occuper de cet important objet et, d'après ses propositions, le comité des écoles rédigea pour celles des provinces du Caucase, un projet de réglement en harmonie avec leurs besoins réels. (1)

En vertu de ce réglement on établit un Gymnase à Tiflis et vingt écoles de district tant en Géorgie que dans les provinces qui y ont été réunies.

Le but principal de l'établissement du Gymnase est d'offrir aux gentilshommes géorgiens et aux employés russes servant dans ces contrées les moyens de donner une éducation convenable à leurs enfans;

(1) Ukase du 2 Aout 1829.

d'ailleurs les cours du Gymnase sont ouverts à tous les enfans de condition libre qui ont reçu une instruction élementaire soit dans une école inférieure soit chez leurs parens. Ces cours sont, comme dans les autres Gymnases de l'Empire, répartis en sept classes, et comprennent, outre les objets prescrits par le réglement général des écoles, l'enseignement de la langue géorgienne, du tatare et de l'arménien. (1)

Au Gymnase fut attachée en outre, pour 40 élèves entretenus par le Gouvernement, une pension dans laquelle peuvent être admis, aux frais de leurs parens, les enfans des gentilshommes, des militaires gradués et ceux des employés civils. Dix des quarante bourses de cette pension sont réservées aux enfans des fonctionnaires russes servant en Géorgie et dans la province d'Arménie.

Un réglement supplémentaire publié en 1835 et mis en vigueur le 1er Janvier 1836, donna une plus grande extension encore aux écoles des provinces trans-caucasiennes. (1)

Le cours d'études du Gymnase de Tiflis embrasse aujourd'hui les objets suivans: la religion, la logique, le russe, le géorgien, le tatare, l'arménien, l'allemand et le français, les mathématiques, la géographie, la statistique, l'histoire, la physique, le droit

(2) Ukase du 29 Octobre 1831.
(1) Ukase du 12 Mai 1835.

et la procédure russes, la calligraphie et le dessin. L'enseignement se fait en russe, excepté dans les deux premières classes où il est permis aux maîtres de se servir de la langue du pays pour se faire comprendre par ceux des élèves qui ne savent pas encore le russe. En général les autorités sont tenues de veiller à ce que les fils des fonctionnaires russes s'approprient un des divers idiomes usités dans ces provinces, et particulièrement le tatare. Ceux d'entr'eux qui se distinguent par leur connaissance de cette langue sont admis de préférence aux emplois dans les provinces trans-caucasiennes et ceux qui terminent leurs études au Gymnase de Tiflis, obtiennent le rang de la 14[me] classe à leur entrée au service. En même tems le nombre des bourses dans la pension du Gymnase a été augmenté jusqu'à 60, et les sujets destinés à en jouir sont choisis parmi les élèves des écoles de district. Dix d'entr'eux sont placés tous les ans dans les corps des cadets, et cinq autres admis aux Universités russes, comme étudians de la couronne. Ces derniers sont tenus de servir ensuite pendant six ans dans les établissemens d'instruction publique des provinces trans-caucasiennes. Outre le Gymnase et la pension noble existant à Tiflis, des écoles de district ont été fondées à Tiflis, à Gori, à Telaff, à Signakh, à Elisabethpol, à Douschet, à Koutaïs, en Mingrélie, à Schouscha, à Noukha, à Schemkha, à Nakhitché-

ran, à Akhaltsyk, à Kouba, à Bakou, à Derbent, à Kasakh, à Erivan, et à Lenkoran.

Ces écoles ont trois classes. Les objets d'enseignement sont: la religion du rit grec pour les Russes et celle du pays pour les indigènes, la grammaire russe, la géographie, l'histoire, l'arithmétique et la géométrie, la calligraphie, le dessin et les langues du pays qui, selon les provinces, sont soit le géorgien, soit le tatare, soit l'arménien. Dans les deux premières classes l'enseignement se fait dans la langue du pays, et en russe seulement dans la dernière.

La surveillance des écoles de district est confiée à des Inspecteurs honoraires, choisis parmi les fonctionnaires civils ou militaires de marque du lieu, et qui à leur tour relèvent du Directeur des écoles trans-caucasiennes. Ce fonctionnaire qui est en même tems Directeur du Gymnase de Tiflis, doit faire tous les ans une tournée pour visiter les écoles placées sous ses ordres; il adresse ses rapports tant au Gouverneur général du pays qu'au Ministre de l'Instruction publique. Il est assisté d'un conseil composé d'après les dispositions prescrites à cet égard par le réglement général des écoles en vigueur dans le reste de l'Empire.

Le nombre des élèves qui fréquentent les écoles est de 1300; nombre très petit, il est vrai, mais assez considérable si l'on songe que ces provinces ne font partie de l'Empire que depuis peu de tems

et que le Gymnase de Tiflis était, il y a cinq ans encore, la seule école qu'elles possédassent.

Mais les écoles seules ne suffisaient point pour éclairer un pays dont les populations ne sentaient pas encore le besoin de l'instruction — il a fallu de plus aviser aux moyens de leur en faire apprécier tous les avantages. Les mesures adoptées à cet effet par le Gouvernement sont d'une haute sagesse et promettent des résultats aussi prompts que brillans. Des jeunes gens appartenant aux familles notables du pays, et surtout aux peuplades belliqueuses qui habitent la chaîne du Caucase, sont placés aux frais du Gouvernement dans les écoles militaires de l'Empire et de préférence dans celles des deux capitales. Ils y gardent leur costume, leur religion et leurs habitudes, mais ils participent à l'enseignement et sont soumis à la discipline qui y règne. Tout en conservant ainsi leur nationalité, ils quittent insensiblement l'esprit turbulent et aventureux qui les distingue, et deviennent en retournant dans leur pays, autant de réformateurs qui, par la supériorité de leurs connaissances, acquièrent une salutaire influence sur leurs compatriotes, et répandent de plus en plus le goût de l'instruction parmi eux.

C'est ainsi que grâce à la sollicitude du Gouvernement, le flambeau de la civilisation se trouve porté dans les provinces lointaines qui s'étendent depuis

le pied du Caucase jusqu'aux frontières de la Perse, et dont les nombreuses populations, en partie à demi sauvages, ne tarderont pas à éprouver les bienfaits des lumières qui feront naître chez elles et des moeurs plus douces et le goût de l'industrie premières bases d'une véritable prospérité.

TABLEAU COMPARATIF DE L'ÉTAT
DES ÉCOLES DANS LES PROVINCES TRANS-CAUCASIENNES.

1808	1	école	92	élèves
1824	1	«	284	«
1830	4	«		
1831	8	«	709	«
1832	13	«	1181	«
1833	15	«	1200	«
1834	15	«	1290	«
1835		«	1285	«

X° ÉCOLES DE SIBÉRIE.

L'immense étendue des gouvernemens de la Sibérie et leur éloignement du chef-lieu de l'arrondissement universitaire dont ils dépendaient, ont déterminé le gouvernement à confier la direction des écoles dans ces provinces à leurs gouverneurs civils respectifs. (1) Les améliorations qui ont été introduites dans plusieurs d'entr'elles attestent suffisamment l'utilité de cette mesure. Un des principaux obstacles à l'augmentation des écoles en Sibérie était la difficulté de trouver un nombre suffisant de maîtres disposés à se rendre dans ces contrées lointaines; ceux même, qui y étaient envoyés d'office par le gouvernement, attendaient avec

(1) Ukase du 8 Décembre 1828.

impatience le terme de leurs années de service pour revenir en Europe, et les écoles manquaient toujours de maîtres. Une disposition récente (1) vient de remédier à ce grave inconvénient. Des jeunes gens natifs de la Sibérie même, habitués aux rigueurs de son climat et l'aimant comme leur pays natal qu'ils ne sont pas impatiens de quitter, sont envoyés aux Gymnases d'Irkoutzk et de Tobolsk et à l'Université de Casan où ils se préparent pour venir ensuite exercer les fonctions de maîtres d'école dans le gouvernement auquel ils appartiennent.

Voici l'énumération des écoles existant actuellement en Sibérie.

Dans le gouvernement de Tobolsk 1 Gymnase, 8 écoles des district et 4 écoles paroissiales.

Dans le gouvernement de Tomsk: 3 écoles de district, 1 école paroissiale.

Dans le gouvernement de Yénisseisk: 2 écoles de district et 2 écoles paroissiales,

Dans le gouvernement d'Irkoutsk: 1 Gymnase, 7 écoles de district et 12 écoles paroissiales.

Le nombre total des élèves dans tous les gouvernemens de la Sibérie est de 2161.

TABLEAU COMPARATIF DE L'ÉTAT DES ÉCOLES EN SIBÉRIE.

GOUVERNEMENT DE TOBOLSK						GOUVERNEMENT DE TOMSK					
1808	4 écoles	«	215	élèves		1808	3 écoles	«	196	élèves	
1824	13 «	«	711	«		1824	2 «	«	100	«	
1834	13 «	«	463	«		1834	4 «	«	266	«	
1835	13 «	«	735	«		1835	4 «	«	172	«	

(1) Ukase du 18 Janvier 1835.

GOUVERNEMENT DE YÉNISSEISK						GOUVERNEMENT D'IRKOUTSK					
1808		écoles	«		élèves	1808	6	écoles	«	215	élèves
1824	2	«	«	81	«	1824	25	«	«	905	«
1834	4	«	«	318	«	1834	18	«	«	1108	«
1835	4	«	«	348	«	1835	20	«	«	888	«

II°. ÉDUCATION DANS LES INSTITUTIONS PARTICULIÈRES.

Les établissemens d'éducation particulière ont de tout tems été l'objet de l'attention du gouvernement. Il y a cinquante ans que l'Impératrice Catherine II. avait ordonné de soumettre à un examen préalable tous les maîtres et instituteurs des pensions particulières, et de veiller à ce que l'enseignement y fut en tout semblable à celui qui est prescrit pour les autres écoles de l'Empire. Depuis cette époque les établissemens particuliers se sont trouvés sous la constante surveillance des autorités; suveillance qui ne saurait jamais être assez vigilante pour prévenir les suites auxquelles la moindre négligence dans son exercice peut facilement donner lieu.

On sait que la plupart des pensions particulières ont été établies et sont tenues par des étrangers, auxquels, lors même qu'ils eussent été tous d'une conduite et de principes irréprochables, il serait dangereux de confier exclusivement l'éducation d'une jeunesse destinée à vivre en Russie, et non en France et en Angleterre. D'un autre côté les établis-

semens à la tête desquels se trouvent des sujets Russes, n'offrent pas non plus des garanties suffisantes pour une éducation solide et bien dirigée. Les hommes que leurs talens et leurs connaissances appellent à l'état d'instituteur, les consacrent ordinairement au service dans des établissemens publics qui leur offrent des avantages réels et des distinctions, et les pensions particulières se trouvent ainsi la plupart du tems entre les mains de gens qui sont loin d'être à la hauteur de la tâche dont ils se chargent. Il est juste de dire cependant que dans le grand nombre de ces établissemens, il y en a quelques uns qui méritent de la confiance; mais ils ne forment malheureusement que la minorité.

Du reste en augmentant le nombre des corps des cadets ainsi que celui des Gymnases et des pensions qui y sont attachées, le gouvernement a donné à la jeunesse d'amples moyens de s'instruire, et a substitué une éducation solide et surtout nationale à celle qu'elle était souvent exposée à recevoir de la plupart des instituteurs étrangers.

Cependant les moyens employés par le gouvernement pour diminuer l'influence de cette éducation imparfaite, et souvent vicieuse, se sont trouvés insuffisans, et tel est le besoin d'instruction que ressentent toutes les classes de la nation, que malgré le grand nombre d'établissemens entretenus entièrement par le gouvernement, celui des pensions

particulières était en 1834 dans les deux capitales seules de 99. (1)

Par le réglement des écoles de l'année 1828, des instructions générales avaient été tracées à l'usage des pensions particulières et l'admission des étrangers à l'exercice de l'état d'instituteur entourée de sages précautions.

Les événemens politiques de l'Europe obligèrent cependant bientôt le gouvernement à renforcer ces mesures à l'égard des étrangers, et les missions Impériales reçurent l'ordre d'avoir l'oeil sur tous ceux qui se rendent en Russie pour se vouer à l'éducation de la jeunesse, de leur représenter les embarras auxquels ils s'exposeraient si les qualités nécessaires pour cet état ne leur étaient point reconnues, et enfin de refuser des passe-ports aux hommes suspects que des motifs peu honorables obligent de quitter leur pays.

Le degré de surveillance des autorités sur la conduite et la moralité des étrangers séjournant en Russie fut en même tems étendu, et toutes les pensions particulières furent placées sous la direction des chefs des écoles dans les gouvernemens (1). Une disposition plus récente, motivée par la même sollicitude des autorités pour l'éducation nationale, défendait la fondation de pensions par-

(1) Journ. du Minist. de l'Instr. Publique. Avril 1834.
(1) Ukase du 12 Juin 1831.

ticulières à tous les étrangers qui n'auraient pas fait au moins un séjour de cinq ans en Russie, et exigeait de ces derniers l'engagement formel de diriger l'éducation des élèves qui leur seraient confiés, dans l'esprit du réglement général des écoles, de l'année 1828, et de ne se servir pour l'enseignement que des livres approuvés à cet effet par le Ministère de l'instruction publique. (1)

Enfin, un Ukase publié en 1828 défendit provisoirement aux Russes, ainsi qu'aux étrangers, d'ouvrir de nouvelles pensions dans les deux capitales, et n'admet pour les autres villes d'exception à cette défense que dans les cas de nécessité absolue, et dans les localités où il n'existe pas d'établissement d'instruction de la couronne.

Afin d'assurer au gouvernement une meilleure garantie des bonnes intentions de ceux qui obtiendraient ainsi, l'autorisation d'ouvrir des pensions dans l'intérieur, il est exigé d'eux, outre les conditions imposées par les ukases précédens, qu'ils soient (ou deviennent) sujets russes, sans toutefois appliquer cette règle aux individus des deux sexes qui jouissent déjà du droit d'entretenir des pensions. Le Ministère de l'Instruction publique fut de plus chargé de combiner les mesures de surveillance des pensions particulières de la part du

(1) Journ. du Minist. de l'Instr. Publ. Avril, 1834.

Gouvernement, et d'établir une inspection qui puisse assurer autant que possible leur bonne organisation intérieure. (1)

C'est à la suite de cette disposition que quatre inspecteurs à St. Pétersbourg et deux à Moscou, ont été nommés pour surveiller les établissemens particuliers d'éducation pour les deux sexes; ils sont tenus de présenter des rapports trimestriels, sur l'état des parties qui leur sont confiées, aux Recteurs des Universités et aux Curateurs des arrondissemens universitaires dont ils dépendent, et qui transmettent ensuite ces rapports au Ministre de l'Instruction publique.

Les Inspecteurs choisis parmi les professeurs, les adjoints et les académiciens appartenant au Ministère, sont nommés pour un an seulement par le Ministre qui, au bout de ce tems, peut les réélire de nouveau en portant chaque fois ces nominations à la connaissance de l'Empereur. (2)

Des assemblées consultatives des Inspecteurs ont de plus été institutées pour réunir dans un centre commun la surveillance des pensions particulières dont le gouvernement peut ainsi suivre la direction et la marche dans ses moindres détails. Le premier résultat de cette mesure a été que toutes les pensions particulières ont pu être divisées en trois

(1) Ukase du 4 Novembre, 1833.
(2) Ukase du 26 Décembre 1833.

catégories: dans la première sont rangées les pensions dont les cours d'études peuvent être assimilés à ceux des Gymnases; à la seconde appartiennent celles qui sont à la hauteur des écoles de district; celles de la troisième correspondent aux écoles paroissiales. Les pensionnats de demoiselles ont également été divisés en trois classes d'après leur mérite et le degré de confiance qu'ils peuvent inspirer aux parens.

L'institution des assemblées consultatives des Inspecteurs termine la série des dispositions à l'égard des pensions particulières — dispositions qui ont donné lieu à de violentes déclamations à l'étranger, mais dont la Russie ne tardera pas à éprouver la salutaire influence.

III° ÉDUCATION DOMESTIQUE.

«En vain le gouvernement fera-t-il de généreux «efforts, en vain s'épuisera-t-il en sacrifices si l'é«ducation domestique ne seconde son action et ses «vues, si elle ne verse dans les cœurs tous les ger«mes de la morale.» (1)

En effet la partie la plus importante de l'éducation, celle qui exerce peut-être la plus grande influence sur l'avenir de l'homme, est l'éducation qu'il reçoit dans la maison paternelle. Ce sont les

(1) Manifeste du 13 Juillet 1826.

impressions de la première jeunesse qui, sans que l'on s'en aperçoive, sont celles qui s'effacent le moins, ce sont celles qui forment notre caractère et décident ainsi de nos destinées futures.

Dans l'éducation domestique, non moins que dans celle des pensions particulières, il était important d'éloigner l'influence des étrangers auxquels, faute d'instituteurs nationaux, on était souvent obligé de confier la première éducation de la jeunesse. Outre les mesures prises à l'égard des instituteurs étrangers dont il a été fait mention plus haut, une loi émanée dans le courant de l'année 1834 porte défense expresse à tous les gentilshommes, fonctionnaires ou marchands, d'admettre dans leurs maisons en qualité de gouverneurs. d'instituteurs ou de gouvernantes, aucun étranger ni aucune étrangère qui ne seraient pas munis par les Universités de Russie d'attestats qui les autorisent à exercer ces emplois, et qui ne présenteraient pas en outre les certificats de moralité prescrits par l'ukase du 12 Juin 1831. (1)

Cette mesure fut bientôt suivie d'une autre bien plus importante et plus efficace, dont voici les principales dispositions : Il est établi pour ceux qui se vouent à l'éducation domestique deux catégories sous le titre *d'Instituteurs* et de *précepteurs*. Ceux qui désirent participer aux avantages attachés à

(1) Ukase du 26 Mars 1836.

ces deux états doivent être sujets russes. Les étrangers qui auront obtenu le droit d'exercer les fonctions d'instituteur et de précepteur sans vouloir prêter le serment de sujet russe, peuvent librement jouir du droit qui leur a été accordé, sans participer toutefois aux avantages et privilèges réservés aux nationaux. Le titre d'instituteur appartient exclusivement à ceux qui ont achevé leurs cours dans l'une des Universités de l'Empire, et reçu leur inscription d'étudiant ou le diplôme d'un degré universitaire. Le titre de *précepteur* s'accorde à ceux, qui, sans avoir fait leur cours d'Université, ont subi un examen de capacité à l'effet de prouver qu'ils possèdent non seulement une instruction générale des objets élémentaires, mais encore une connaissance exacte et spéciale des parties de l'enseignement auxquelles ils veulent se livrer. Ceux qui, en vertu de ce réglement, auront acquis le titre d'instituteur ou de précepteur, sont comptés au service effectif, attachés au Ministère de l'Instruction publique, et jouissent de tous les avantages réservés aux autres employés du gouvernement. Dix années d'un service irréprochable et dûment attesté donnent le droit d'obtenir une médaille, qui est en or pour les instituteurs, et en argent pour les précepteurs. Cette médaille attachée au ruban de l'ordre de S[t]. Alexandre Nevsky se porte à la boutonnière. Ceux qui ont 15, 20 et 25 ans de fonctions honorable-

ment exercées, obtiennent la croix de S[te]. Anne et de S[t]. Stanislas. Trente-cinq ans de service donnent la faculté de prétendre à l'instar des fonctionnaires civils, à la croix de l'ordre de S[t]. Wladimir. Le titre *d'instituteur émérite* est accordé à ceux qui dans un espace de 25 années utilement consacrées à l'éducation domestique, auront formé au moins trois élèves reçus avec le titre d'étudiant dans l'une des Universités de l'Empire. L'instituteur et le précepteur qui auront vieilli dans l'exercice de leurs fonctions, ou qu'une maladie incurable aura mis hors d'état de les continuer, obtiennent une pension viagère sur la caisse de secours établie à cet effet, et en cas de mort, leurs enfans des deux sexes sont placés aux frais de la couronne dans les établissemens d'instruction publique. Les personnes soit russes, soit étrangères, qui exercent les fonctions d'instituteurs ou de précepteurs dans les maisons particulières, sans l'autorisation du Gouvernement, sont pour la première fois condamnées à une amende de 250 r. au profit de la caisse de secours; une pareille somme est payée à la même caisse par les parens qui gardent chez eux un instituteur sans attestat. La récidive est punie, quant aux étrangers par l'expulsion hors du pays, quant aux russes par des poursuites judiciaires. (1)

(1) Ukase du 1 Juillet, 1834.

Le principe qui fait la base de cette loi, est que l'éducation, ou domestique ou publique, doit être dirigée dans le même esprit et d'après les mêmes réglemens, afin de mettre de l'ensemble dans toutes les parties qui la composent. Cette loi est de plus une preuve éclatante de la haute importance que le Gouvernement attache à l'éducation domestique et en même tems un appel à tous les parens éclairés de seconder de leurs efforts ses vues bienfaisantes;— elle ne peut manquer en outre de produire un effet salutaire sur la classe estimable des citoyens qui se vouent à l'éducation de la jeunesse en les rangeant dans la catégorie des fonctionnaires de l'État, et en plaçant leur activité sous le contrôle des autorités publiques. Relevé par là à ses propres yeux, l'instituteur privé n'ira point se livrer à des écarts qui pourraient lui nuire dans l'esprit public et la pureté des moeurs qui influe d'une manière si efficace sur le succès de l'éducation, sera plus souvent maintenue. Le rang honorable qu'il tiendra dans la société et qu'il ne pourra considérer que comme une compensation des devoirs qui lui sont imposés, lui rappellera sans cesse l'engagement sacré qu'il a contracté, de n'exercer ses fonctions qu'au nom du Gouvernement et d'après la marche qui lui a été tracée. L'espoir de voir un jour sa vieillesse infirme à l'abri de l'indigence, et l'idée que le Gouvernement reconnaissant ses services, adoptera les

orphelins qu'il laissera en mourant, le mettront à même de se livrer avec plus de calme aux graves devoirs du présent, et il sera bien moins tenté de briguer les bonnes grâces de parens aveuglés et déraisonnables en se rendant leur complice par une condescendance coupable pour les fautes et les vices de leurs enfans. Mais le résultat le plus important de cette loi est sans contredit la création d'une classe d'instituteurs russes, qui rendront bientôt inutile la coopération des étrangers et couronneront ainsi les efforts du Gouvernement pour le progrès de l'éducation nationale.

Si une éducation dirigée par des étrangers donne souvent lieu à des suites fâcheuses, ces suites sont bien plus funestes encore si cette éducation est faite entièrement hors du pays. Peut-on en effet s'attendre à des résultats satisfaisans, si l'on songe aux idées erronnées répandues généralement en Europe sur le compte de la Russie, idées que ses ennemis s'efforcent continuellement d'accréditer par des récits absurdes qui, malgré le cachet de la malveillance dont ils sont empreints, trouvent malheureusement toujours des crédules. Aussi, que de jeunes gens sont revenus en Russie, ignorant les lois, les mœurs les besoins, la langue même de leur patrie, et se sont ainsi trouvés étrangers au milieu du pays qui les a vus naître. Ces considérations ont motivé une mesure en vertu de laquelle les jeunes gens doivent

rester dans le pays jusqu'à leur 18[me] année, et ce n'est qu'après avoir atteint cet âge où déjà l'esprit et le jugement sont assez formés, qu'il leur est permis de se rendre à l'étranger pour y continuer leurs études. (1) Des exceptions à cette mesure ne sont admises qu'à la suite d'une autorisation spéciale de l'Empereur.

IV° ÉCOLES NORMALES DE PROFESSEURS ET DE MAITRES.

Avec l'impulsion donnée à l'Instruction publique et l'accroissement rapide des écoles, il devint nécessaire d'aviser à des moyens propres à augmenter d'une manière analogue le nombre des professeurs et des maîtres russes, tant pour en pourvoir les divers établissemens d'éducation que pour être dispensé de l'obligation où l'on s'était souvent trouvé de les faire venir de l'étranger. Dès l'année 1828 il avait été formé à cet effet près de l'Université de Dorpat un *Institut pour y former des professeurs russes.* (1) Un certain nombre de jeunes gens choisis parmi les élèves les plus distingués des autres Universités de l'Empire, y sont envoyés tous les ans, pour s'y livrer pendant quatre ans à des études spéciales qu'ils sont mis à même de continuer ensuite dans les Universités d'Allemagne où ils sont envoyés aux frais du Gouvernement.

(1) Ukase du 18 Février.
(1) Compte rendu du Ministre de l'Instr. Publ pour l'année 1832.

Il a été fondé dans le même but à S^t^. Pétersbourg également en 1828, un autre établissement spécial sous le nom *d'Institut Pédagogique supérieur*, (1) composé de préférence d'élèves des séminaires qui y sont admis après avoir terminé leurs études dans la classe des sciences philosophiques. Les études dans l'Institut Pédagogique sont partagées en trois cours, savoir: 1° un cours préparatoire, 2° un cours définitif, et 3° un cours de pédagogie. Le premier est de deux ans, le second de trois et le troisième d'un an. Le cours préparatoire dont le nom indique suffisamment le but, est divisé en trois classes qui sont: 1° la classe des sciences philosophiques et juridiques; 2° celle des sciences mathématiques et physiques, et 3° celle des sciences historiques. Le cours d'études définitif est dirigé par 17 professeurs ordinaires, 6 adjoints et un ecclésiastique, et comprend les chaires suivantes: 1° de religion, 2° de philosophie, 3° de droit russe, 4° de droit romain, 5° d'économie politique, 6° de mathématiques, 7° de physique, 8° de chimie et de technologie, 9° de zoologie, 10° de botanique, 11° de minéralogie, 12° d'histoire, 13° de statistique, 14° de littérature russe, 15° latine, 16° grecque, 17° allemande, 18° française. Le but du cours de pédagogie est d'habituer les étudians à leurs fonctions futures, en leur

(1) Ukase du 30 Septembre, 1828.

faisant donner, sous la direction d'un professeur et en présence de leurs collègues, des leçons de diverses sciences.

Le nombre des élèves de l'Institut pédagogique est de 146. Les plus distingués sont envoyés à l'étranger pour y achever leurs études. A leur retour ils subissent un examen dans une des Universités de l'Empire, où ils obtiennent un degré académique, et sont appelés ensuite à occuper des chaires dans les divers établissemens supérieurs d'instruction publique.

Les Instituts pédagogiques attachés aux Universités sont également destinés à former des professeurs et des maîtres d'école instruits. Leur nombre est encore augmenté par ceux qui sont élevés à cet effet aux frais du Gouvernement dans les divers Gymnases de l'Empire, ainsi que par les jeunes gens sortis des séminaires et par ceux qui se vouent à cet état à cause des avantages qu'il leur offre. Ces avantages sont aujourd'hui de nature à leur assurer non seulement une existence aisée, mais à les récompenser amplement des travaux soutenus qu'exige cette carrière.

V° ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ACADÉMIE RUSSE, SOCIÉTÉS SAVANTES, BIBLIOTHÈQUES, MUSÉES ET ÉCRITS PÉRIODIQUES.

A. ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES.

Pendant son séjour en France, Pierre-le-Grand conçut l'idée de doter Son Empire d'un établissement semblable à celui de l'Académie des sciences de Paris, et s'adressa à cette compagnie pour qu'elle lui traçât le plan d'une fondation analogue. L'Académie lui indiqua Leibnitz comme l'homme qui méritait le plus sa confiance, et bientôt après le Tsar eut une entrevue avec cet illustre savant et philosophe. Celui-ci s'occupa longtems de cette affaire et ce ne fut que le 28 Janvier 1724 que Pierre-le-Grand signa le réglement de la nouvelle Académie. Des cours devaient y être faits sur toutes les sciences, et l'on y appela des savans célèbres de différens pays. L'ouverture de cette institution de Pierre ne put pas avoir lieu de son vivant; on y procéda peu après sa mort: le 25 Décembre 1725. Bayer, de l'Isle, Bulfinger, Nicolas et Daniel Bernoulli en furent les premiers membres, et l'Archiatre Blumentrost le premier président. Délaissée sous Pierre II, elle se releva sous les Impératrices Anne et Elisabeth, et reçut en 1747 des statuts plus conformes à son but, et d'après lesquels les beaux-arts devaient être compris dans ses attributions.

Catherine II fonda pour ces derniers une Académie particulière, et augmenta les revenus de l'Académie des sciences. Cette Académie se composait alors de quatre classes: classe de mathématiques, classe physico-mathématique, classe d'astronomie et classe de physique; cette dernière embrassait aussi l'histoire naturelle, la chimie et l'anatomie. Elle comptait 18 membres ordinaires et fut illustrée par des hommes du mérite le plus éminent, tels que Lomonossoff, Euler, Gmelin, Pallas, Guldenstaedt, Stritter, Georgi, Schubert, Schloezer, Aepinus, Fuss, Hermann, Lehrberg, Scherer (1) etc. Depuis l'avènement au trône de S. M. l'Empereur Nicolas, l'Académie n'a cessé d'être l'objet de la sollicitude soutenue et éclairée du Gouvernement. Dès l'année 1830 le nombre des membres de l'Académie fut porté à 21, dont trois pour les mathématiques, deux pour l'astronomie, deux pour la chimie proprement dite et la chimie appliquée à l'industrie, deux pour la zoologie, un pour la botanique, un pour la minéralogie, un pour l'anatomie et la physiologie comparées, un pour l'économie politique et la statistique, un pour l'histoire et l'archéologie russes, deux pour la littérature grecque et la littérature romaine, et deux pour l'histoire et la littérature des peuples de l'Asie. Le même régle-

(1) Aperçu historique des travaux de l'Académie Imp. des sciences de St. Pétersbourg depuis 1726 jusqu'à 1826.

ment retranchait les élèves de l'Académie, portait le nombre des adjoints à 10, et augmentait de 86,000 roubles la somme assignée à l'entretien de l'Académie, qui se trouvait fixée à 206,000 r. (1)

Mais c'est au commencement de l'année 1836 qu'un nouveau statut vint fixer avec plus de clarté encore que par le passé le but de cette savante institution, et donner à ses travaux scientifiques un élan qui ne tardera pas à ajouter à la juste célébrité dont elle jouit déjà en Europe.

Le but de l'Académie des sciences étant, conformément aux termes de son nouveau statut, celui d'étendre les bornes de toutes les connaissances humaines en les enrichissant de découvertes nouvelles, elle est tenue de propager l'instruction en général et de lui donner une direction analogue aux intérêts publics. C'est ainsi qu'elle s'occupe de l'application des théories utiles; propage la connaissance des productions naturelles de l'Empire, recherche les moyens d'accroître l'abondance de celles de ces productions qui forment l'objet de l'industrie et du commerce national, à perfectionner les fabriques, manufactures, arts et métiers. Elle prononce sur les discussions et les doutes qui s'élèvent sur des matières scientifiques, et résout les questions qui lui sont adressées par les corps ou les fonctionnaires aux-quels son avis est nécessaire; elle

(1) Ukase du 30 Janvier 1830.

examine toutes les machines et inventions qui lui sont présentées et communiquées à cet effet; elle porte à la connaissance du gouvernement toutes les découvertes dont l'application pourrait offrir des avantages quelconques, soit pour la conservation de la santé publique, soit pour le perfectionnement de l'industrie, des arts, du commerce etc. L'Académie a un Président, un Vice-Président et un comité économique; les académiciens ordinaires et les adjoints forment la conférence de l'Académie; ils sont partagés d'après les trois classes qui constituent aujourd'hui la sphère des travaux académiques, et qui sont les sciences mathématiques, les sciences naturelles et les sciences historiques et politiques.

Le statut qui détermine toutes les attributions de l'Académie que nous venons d'énumérer, porte en même tems le budget de cet établissement à la somme de 239,400 r. par an. (1)

La première année du règne de l'Empereur Nicolas est aussi celle où l'Académie des sciences a célébré son premier jubilé séculaire. Les dix années qui se sont écoulées depuis le commencement du second siècle de son existence, ont été signalées par des travaux scientifiques dignes du but élevé de cette savante association. Les sommets du Caucase

(1) Ukase du 8 Janvier 1836.

et de l'Altaï, les déserts du Kamtchatka, l'histoire peu connue des peuples de l'intérieur de l'Asie, sont devenus depuis cette époque l'objet de ses recherches; elle a élargi par d'importantes découvertes le domaine des sciences naturelles, physiques et mathématiques; et, donnant une attention toute particulière à l'étude des langues orientales, elle a jeté beaucoup de lumière sur les périodes les plus reculées de l'histoire de la Russie.

Les occupations de l'Académie peuvent, d'après leur nature, être partagées en deux parties: à la première appartiennent celles qui sont provoquées par la confiance que le Gouvernement accorde à l'Académie comme autorité compétente dans tout ce qui regarde l'application des sciences aux intérêts publics. Ces travaux consistent en grande partie en la solution de questions et l'examen de projets d'utilité publique; environ 250 affaires différentes de ce genre ont été confiées à l'Académie depuis l'année 1826.

Les travanx scientifiques de l'Académie forment la seconde partie de ses occupations. Ces travaux consistent en recherches et en observations sur divers objets qui forment le domaine de la science; les résultats de ces recherches sont lùs dans les séances de l'Académie et consignés dans ses mémoires qui sont les organes par lesquels elle coopère à la propagation des lumières et par lesquels

elle en dirige la marche. Sa correspondance savante, des notions sur ses musées et ses bibliothèques, et enfin les voyages scientifiques entrepris par son ordre, sont autant de matériaux qui remplissent les colonnes de ces mémoires, dont la sixième série faisant suite à 73 volumes publiés antérieurement, a été commencée en 1826. Plus de 350 dissertations savantes lues depuis cette époque dans les séances de l'Académie, sont la meilleure preuve de l'activité de ses membres.

Les limites de cet ouvrage ne nous permettant point de rendre compte de chacune de ces dissertations séparément, nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui désireraient en prendre une connaissance plus approfondie au *Recueil des actes de l'Académie*, où elles se trouvent consignées. Il suffira de faire observer ici que dans le grand nombre de dissertations et de mémoires dont nous venons d'indiquer le chiffre seulement et qui sont d'un intérêt général, plusieurs se rapportent plus directement à la Russie, et méritent par cette raison une attention particulière. A cette catégorie appartiennent les savantes recherches de M. Krug sur l'origine des Slaves et les importantes découvertes faites par M. Fraehn dans les auteurs arabes sur les époques les plus reculées de l'histoire de nos ancêtres. C'est parmi ces dernières qu'il faut citer une dissertation de cet académicien sur l'écriture

des Russes au Xme siècle. On sait par le témoignage d'un écrivain arabe, Ibn-Fodlan, que déjà au commencement du Xme siècle les anciens Russes savaient exprimer leurs pensées au moyen de signes écrits, mais on ignore encore aujourd'hui si les caractères dont ils se servaient à cet effet étaient des lettres slaves, runiques ou autres. Mr. Fraehn cite dans son mémoire une notice qu'il a puisée dans un autre écrivain arabe, Ibn-Abi-Jakoub-el-Nedim, dont l'ouvrage intitulé Kitab-ul fihrist parut en 987 de notre ère, et contient à côté d'un aperçu de l'ancienne littérature des Arabes, des renseignemens curieux sur les systèmes d'écriture de différentes nations de cette époque. Cet auteur confirme l'existence d'une écriture russe, et en communique même un échantillon qu'il prétend tenir d'un homme qui, en qualité d'envoyé d'un prince du Caucase, avait séjourné quelque tems à la cour d'un prince russe. Au lieu de papier on se servait en Russie, comme en Scandinavie, de bois sur lequel on taillait les lettres. L'ouvrage qui a servi de source à Mr. Fraehn porte à un si haut degré le caractère de la véracité qu'en le lisant on se sent involontairement prévenu en faveur de la bonne foi et de la discrétion de son auteur, et celui-ci rend le même témoignage à l'autorité qu'à son tour il cite à l'appui de son assertion. Mr. Fraehn commente le fait cité par le savant arabe relatif

à la mission caucasienne près de la cour du prince russe, fait qui, outre l'intérêt paléographique qu'il offre déjà, donne à la notice en question un nouveau degré d'importance. Parmi les expéditions militaires que les Russes firent au Caucase dans le Xme siècle, M. Fraehn cite nommément celle que Swiatoslaw entreprit en 965, non seulement contre les Khasares, mais encore contre les Kasogues et les Yasses (les Tcherkesses et Ossètes de nos jours) expédition dans laquelle, selon les historiens arabes les Russes avancèrent jusqu'à Sémender (aujourd'hui Tarkou). Il est donc tout naturel de conjecturer que bientôt après cette campagne victorieuse, le souverain de l'une des nations nommées ci-dessus, ait délégué au vaillant prince russe, l'envoyé dont parle l'auteur arabe, et que cette mission diplomatique ait été reçue à Tmoutarakan, l'une des premières possessions des Russes dans le sud, et voisine du pays des Tcherkesses. Le mémoire de Mr. Fraehn traite en outre plusieurs sujets curieux, relatifs à l'histoire ancienne de la Russie, tels que les neuf climats ou cantons du Caucase, l'identité des noms de Rous et de Roussie, la ville de Sémender, etc.

Indépendamment de ces travaux, plusieurs ouvrages séparés ont été publiés par les soins de l'Académie. Dans ce nombre il suffit de citer une description complète de la Flore russe, ouvrage

dont déjà le célèbre Pallas avait posé les premières bases. L'Académie avait réclamé à cet effet la coopération de tous les botanistes connus habitant les diverses parties de la Russie, et plus de 60 savans ont contribué à cette œuvre utile.

L'Académie a publié de plus les dessins appartenant à la zoographie de la Russie d'Asie, fruit des observations et des découvertes faites également par Pallas pendant ses longs et pénibles voyages dans l'intérieur de la Russie. Des observations sur le pendule faites par le Capitaine Lutke pendant son voyage autour du monde et une description statistique du gouvernement de Vologda par Mr Broussiloff, Gouverneur civil de cette province, doivent également leur publication aux soins de l'Académie. Le premier de ces ouvrages est d'une haute importance pour la détermination de la figure de la terre, le second peut servir de modèle pour la description de toutes les provinces de l'Empire.

Il convient de citer de plus l'ouvrage de Mr Struve relatif à la mesure d'un arc de méridien exécuté par ordre de S. M. l'Empereur et sous les auspices de l'Université de Dorpat, dans les provinces baltiques de la Russie pendant les années 1821 et 1831. Le premier volume de cet ouvrage étendu contient dans une introduction un aperçu historique du travail, la description de tous les appareils qui y ont servi et une exposition des méthodes,

de leur application, et le détail du calcul des observations. Le second volume est uniquement consacré au journal des opérations. — Un atlas qui y est joint contient le tracé des réseaux et les dessins des principaux instrumens qui ont servi à ce travail important.

L'Académie accepta avec empressement les offres du célèbre Humboldt qui lui proposa de prendre part à des observations magnétiques sur divers points de l'Europe. Elle fit venir de l'étranger les instrumens nécessaires à cette entreprise, et confia ce travail à M^rs. Kupfer et Lentz à S^t. Pétersbourg, au B^on. Wrangel à l'ile de Sitka, au B^on. Schilling en Sibérie et à M^r. Reineke à Arkhangel.— M^r. Kupfer entreprit de plus de déterminer avec précision la hauteur barométrique au bord de la mer, travail qui a été considérablement facilité par la situation géographique de S^t. Pétersbourg et une longue suite d'observations très précises faites antérieurement dans cette capitale par M^r. Wisniewski. L'Académie n'est point restée étrangère non plus à l'expédition chronométrique exécutée en 1833 par le Ministère de la Marine et plusieurs de ses membres y ont pris une part active.

Le voyage le plus remarquable exécuté sous les auspices de l'Académie est sans contredit *l'expédition archéographique* de M^r. Stroïeff.

Tous les pays de l'Europe ont réuni en collections les sources de leur histoire nationale. Une

collection de ce genre manqua à la Russie jusqu'au moment où l'Empereur résolut de remplir cette lacune par la réunion de tous les matériaux historiques, diplomatiques et juridiques, dispersés dans les diverses archives et bibliothèques, à commencer par les chartes les plus anciennes jusqu'aux tems les plus rapprochés. L'Académie fut chargée de tracer le plan de cet important travail, dont l'exécution a été confiée à Mr Stroïeff, l'un de ses correspondans.

Muni d'un ordre de l'Empereur qui lui ouvrait non seulement toutes les archives et bibliothèques du Gouvernement, mais aussi celles des couvens et des églises, Mr Stroïeff a parcouru la plus grande partie de la Russie. Il a visité les archives de tous les chefs-lieux de gouvernement et la plupart de ceux de district, mais ce sont les bibliothèques des couvens et surtout celle des Patriarches à Moscou, celle de Ste. Sophie à Novgorod, celles des couvens de Troïtsko-Serguievsk, de Solovetsk, de Kiriloff, de Bielosersk qui ont fourni les moissons les plus abondantes.

Les monumens écrits relatifs aux diverses branches de l'histoire nationale se divisent en deux classes; 1° en *Actes* et 2° en *Chartes.*

1° *Les Actes* sont: A. Actes du Gouvernement; B. Actes juridiques.—Aux premiers appartiennent, les traités (réciproques) des grands princes et des

princes apanagés depuis le milieu du XIIIème siècle; la correspondance de la cour de Moscou avec les monarques étrangers de la fin du XVème siècle; les lettres patentes, les réglemens, les ukases relatifs à l'administration intérieure, à la juridiction depuis le XVème jusqu'au XVIIème siècle. Les seconds se composent de divers actes donnés alors comme garanties de privilèges particuliers. On doit à feu le Chancelier Comte Roumiantsoff une collection de lettres patentes et de traités publiée à Moscou en 4 volumes. Le prince Stcherbatoff, Karamzin, Novikoff et d'autres ont également publié beaucoup d'actes; mais le nombre de ceux qui sont inédits, est bien plus considérable.

Personne ne s'était encore occupé des actes juridiques quoiqu'on ne puisse connaître l'ancienne législation sans ces documens. L'expédition archéographique est parvenue à réunir, en dix volumes *in-folio*, les copies d'environ trois mille actes historico-juridiques, de 1340 jusqu'à 1700.

2° *Les Chartes* sont: A. annales, plus ou moins complètes, générales ou particulières; B. nouvelles et traditions sur les évènemens, les victoires, les sièges des villes, les légendes des saints, l'origine des couvens etc. C. épîtres des évêques à leurs troupeaux, correspondances entre différentes personnes, discours, fragmens divers etc. Beaucoup de chartes sont déjà imprimées, mais en partie d'une manière

incorrecte ; néanmoins le plus grand nombre est en manuscrit, et encore n'en existe-t-il qu'une, deux ou trois copies.

Les travaux de l'expédition archéographique jettent surtout beaucoup de lumière sur l'histoire et la législation ancienne de la Russie et particulièrement sur l'époque des troubles (depuis 1605 jusqu'en 1612) ainsi que sur les premières années du règne du Tsar Michel Fedorovitch. Mr Stroïeff a terminé à la fin de l'année 1834 ses voyages dans les gouvernemens du centre. Il lui reste encore à parcourir dans le même but la petite Russie, la Volhynie, la Podolie et la Russie blanche.

Une Commission a été organisée par ordre de l'Empereur à l'effet de publier sans délai les Actes historiques et juridiques recueillis pendant cette expédition.

Lorsque la Commission aura achevé sa tâche, elle est destinée à s'occuper d'un travail plus vaste encore : *la publication d'un recueil systématique de toutes les sources de l'histoire de la Russie.*

Ne perdant jamais de vue les progrès de la science, l'Empereur a toujours mis à profit pour en étendre le domaine, les guerres qui ont été faites pendant son règne. C'est ainsi que des savans, des peintres et des antiquaires ont toujours été attachés aux Quartiers-Généraux des Armées Impériales et à mesure que ces dernières portaient la

gloire des armes russes dans les provinces les plus lointaines de l'Asie, la science y faisait des conquêtes non moins importantes.

Une expédition militaire eut lieu en 1828 dans les environs du mont Elborous et du Kinjal, et l'Empereur ordonna à l'Académie d'y adjoindre quelques uns de ses membres. — Les académiciens Kupfer et Lenz ainsi que les naturalistes Ménétrier et le Dr. Meier furent choisis à cet effet. — Les objets d'observation de ces savans devaient être le magnétisme de la terre dans les contrées de l'Elborous et de la ligne du Caucase relativement à la déclinaison, l'inclinaison et l'intensité des forces magnétiques, de la mesure barométrique de la hauteur du mont Elborous, la température des sources à diverses hauteurs et des recherches dans les trois règnes de ces pays. — Cette expédition a été terminée à l'entière satisfaction de l'Académie.

Mr. Lenz a été à 600 pieds du sommet de l'Elborous dont il a déterminé avec précision la hauteur, ainsi que celle de la ligne des neiges éternelles. — Il s'est rendu ensuite à Bakou où il a exploré les bords de la mer Caspienne, ainsi que le sol pseudo-volcanique de ces contrées. — En même tems Mrs. Meier et Ménétrier poussèrent jusqu'au pied du mont Kasbek, et Meier s'éleva sur cette montagne à une hauteur que Mr. Parrot fils avant lui n'avait pas pu atteindre.

En 1826 l'Académie fit partir le naturaliste Mertens, l'un de ses membres, avec une expédition maritime dirigée par le Gouvernement dans l'Océan pacifique pour faire une levée des côtes de la Russie d'Asie et d'Amérique.

Des observations d'une haute importance ont été faites par ce savant, pendant ce voyage; de plus, 2,500 plantes parmi lesquelles un grand nombre de nouvelles et peu connues, 100 amphibies, 100 espèces de poissons, 754 exemplaires de 314 espèces d'oiseaux et, de plus, 1000 dessins ont, à la suite de cette expédition, enrichi les musées de l'Académie.

Pour compléter les observations faites par le Dr. Mertens, l'Académie a mis à profit une autre expédition dirigée également dans les colonies sur la côte Nord-Ouest de l'Amérique. Elle a muni l'un des officiers de cette expédition, des instructions et des instrumens nécessaires pour des observations sur les variations horaires de la hauteur barométrique près de l'équateur, dans l'océan atlantique et les mers des Indes.

Enfin il était réservé à l'Académie de faire les premières observations magnétiques dans la capitale de la Chine. — Le célèbre Amiot y avait, il est vrai, observé en 1755 la déclinaison de l'aiguille aimantée, mais l'imperfection des instrumens et l'état peu avancé des sciences à cette époque,

privèrent ses travaux de l'importance qu'ils auraient pu avoir.

L'astronome Fuss et le Dr. Bunge, ayant été attachés à la mission que l'Eglise grecque entretient en Chine, furent chargés d'explorer ce pays intéressant sous le rapport de l'histoire naturelle. — Pendant un séjour de six mois que Mr. Fuss, fit à Pékin, il s'occupa sans relâche d'observations astronomiques, magnétiques et météorologiques ainsi que d'expériences sur la déclinaison de l'aiguille aimantée, les oscillations horaires, et de recherches sur les trois élémens du magnétisme terrestre. — Le Dr. Bunge explorait en même tems le règne végétal de la Chine et il a rapporté une collection très remarquable d'objets d'histoire naturelle de ce pays.

A peine Mr. Fuss avait-il terminé ses travaux scientifiques en Chine, qu'il fut chargé de faire un voyage astronomique depuis le Jennissey à l'Orient jusqu'à Nertchinsk. — Pendant ce trajet, cet infatigable voyageur a déterminé la position de cinquante points sur un espace de 20 degrés de longitude et 5 de latitude; il a fait différentes expériences sur la déclinaison de l'aiguille aimantée et la force du magnétisme dans plus de 30 localités; il s'est occupé du nivellement des terres, de recherches barométriques sur un espace de 200 verstes le long du Baikal, et de la température des sources pendant tout le cours de son expédition. — Ces observa-

tions, jointes à celles qui ont été faites par le Dr. Ermann pendant son voyage sur la Lena, fournissent des résultats intéressans pour la connaissance orographique de la Sibérie, sur la direction des méridiens septentrionaux de la moitié occidentale de ce système et sur le maximum de ses déclinaisons.

Les monts Altaï, explorés en 1826, par Mr. Ledebur, professeur de l'Université de Dorpat, offraient encore un vaste champ à des recherches botaniques. — L'Académie confia ce soin à Mr. Bunge qui, à son retour de la Chine, parcourut la partie occidentale de cette chaîne de montagnes où il fit une riche collection de plantes, dans le nombre desquelles se trouvent près de 300 espèces très rares.

Parmi les autres entreprises scientifiques exécutées par l'Académie on ne saurait passer sous silence celle d'une association de plusieurs astronomes pour des observations suivies et correspondantes d'aurores boréales sur plusieurs points de l'Empire. — Mrs. Parrot et Wisniewski à St. Pétersbourg, Struve à Dorpat, Argelander à Abo, le Bron. G. Wrangel à Reval le Bron. Fr. Wrangel à Sitka concourent à cette entreprise. Il faut espérer que 8 à 10 ans de travaux de cette association contribueront puissamment à faire connaître la nature de ce phénomène qui depuis si longtems excite la curiosité des savans et sur lequel il est peut-être réservé à

l'Académie de St. Pétersbourg, la plus septentrionale de toutes, de répandre quelque lumière.

Un autre problême qui depuis près d'un siècle fixe l'attention de l'Europe, est de déterminer d'une manière précise et incontestable la hauteur relative de la mer Caspienne et de la mer Noire. — Sur la proposition de trois de ses membres, l'Académie s'est occupée dans ses Séances les plus récentes du projet d'une expédition qui aurait pour but l'institution d'un nivellement trigonométrique entre ces deux mers.

L'opinion générale supposait le niveau de la mer Noire plus élevé que celui de la mer Caspienne; et en effet, les observations faites en 1811 à l'aide du baromètre, d'un côté par Mr. Wisniewski et de l'autre par Mrs. Parrot fils, et Engelhardt, assignaient au niveau de la première de ces mers une élévation bien supérieure à celle de la mer Caspienne. Les chiffres trouvés par ces savans différaient de plus de 40 pieds, Mr. Wisniewski ayant trouvé pour la différence des niveaux 256, 8. et les savans de Dorpat 300 pieds de Paris. Dans son dernier voyage en 1829, Mr. Parrot, à la suite d'un second nivellement par stations, a été amené à révoquer sa détermination antérieure et à déclarer que cette différence de niveaux n'existait pas. Au milieu de ces doutes sur une question d'une si haute importance, dont le résultat général intéresse l'Europe

civilisée, mais dont toutes les applications locales et la solution scientifique appartiennent à la Russie, l'Académie des sciences ne pouvait plus tarder à proposer au Gouvernement les mesures propres à éclaircir cette question litigieuse. Le projet de l'Académie n'a pas manqué d'attirer l'attention et la munificence d'un Souverain dont la pensée seconde toutes les entreprises d'utilité générale. Par Son ordre la somme de 50,000 r. a été mise à la disposition de l'Académie pour subvenir aux frais de cette expédition; — Trois savans, Mrs. G. Fuss, Sabler et Savitch accompagnés d'un habile mécanicien en sont chargés. La durée de leur voyage a été évaluée approximativement à 18 mois, et quant à la ligne d'opération, elle sera choisie, vu les circonstances locales, soit entre Taganrog et l'embouchure de la Kouma, le long du Manitch, à travers les steppes, soit entre Taman et Kisliar, le long de la ligne du Caucase.

Des observations barométriques simultanées, à l'aide d'instrumens dûment comparés, se feront, non-seulement par les voyageurs de l'Académie, le long de la ligne d'opération, mais encore à Taganrog et Astrakhan, par des personnes exercées et dignes de confiance, domiciliés dans ces villes. Cette seconde partie de la mission des trois voyageurs donne à cette expédition un intérêt de plus; car, jusqu'à ce jour, on se croyait en droit de considérer le niveau

de l'Océan comme une surface exposée dans tous ses points à une même pression atmosphérique, et de l'admettre, par cette raison, comme point de départ dans toutes les mesures des hauteurs. — La hauteur moyenne du baromètre dans un lieu quelconque étant donnée, on n'hésitait par à en déduire immédiatement l'élévation de ce lieu au-dessus du niveau de l'Océan, or, dans une lettre datée du Cap de Bonne Espérance, Mr. Herschel confirme une observation faite déjà à la fin du siècle passé par Mr. de Humboldt et constatée plus tard par Mr. Ermann savoir: que les vents alizés exercent une influence marquée sur le baromètre en sorte que cet instrument indique constamment une augmentation de la pression atmosphérique près des tropiques et une diminution près de l'équateur. Il s'agit de savoir s'il n'y a pas d'autres conditions locales encore qui, en différens lieux de la surface de la mer, peuvent également produire des différences constantes de la pression atmosphérique et par conséquent aussi dans la hauteur du baromètre; l'accord ou le non accord des deux nivellemens à exécuter conduira, il faut l'espérer, à expliquer les contradictions étranges dans les résultats fournis par les nivellemens barométriques antérieurs, et décidera du degré de compétence du baromètre dans ces sortes d'opérations.

Il nous reste à rendre compte de la mission scientifique de Mr. Sjogren qui a pour but des recherches sur les langues et les mœurs des peuples du Caucase et particulièrement sur la langue ossétique. Jusqu'à présent l'on n'a point encore embrassé en entier, ni traité à fond ce que les idiômes de ces contrées ont de caractéristique. Les philologues futurs paraissent donc destinés à parvenir à la connaissance exacte de la grammaire et de l'analyse des dialectes du Caucase, tâche difficile sans doute, mais dont les résultats seront bien autrement importans que ceux que peut fournir la réunion de mots ou même de locutions éparses.

Outre la langue tatare, la géorgienne, tout à la fois moyen et but de ses études, Mr. Sjogren s'occupera de préférence pendant son voyage de la langue ossétique qui, à côté de son importance générale, lui offre encore sous un double point de vue, un intérêt tout particulier; car Klaproth indique nommément les Ossètes comme une branche particulière de la race indo-germanique de l'Asie, et fait observer comme chose très remarquable que dans la langue ossétique, il y a beaucoup de mots qu'on retrouve dans le livonien et surtout dans le votiaque, le syrainique et le permien. Suivant le même auteur le géorgien, l'arménien, ainsi qu'en général toutes les langues du Caucase, ont une affinité sensible avec le finois et les autres dialectes du nord de l'Asie.

Il est connu de plus que ce savant a prouvé, par des raisons fondées, l'identité des Ossètes d'aujourd'hui avec les asses et les Alains du moyen âge; aussi dérive-t-on le nom des Ossètes de celui des Asses, du séjour primitif desquels, Odin et ses guerriers partirent pour aller s'établir en Scandinavie. Cette opinion est fort vraisemblable sur tout si l'on rapproche et si l'on compare les notions que l'on a de leurs migrations, et ce qui la confirme encore, ce sont 317 mots ossétiques que Klaproth nous a transmis, au nombre desquels il y en a 61, donc un cinquième, qui sont incontestablement d'origine gothique. Toutes ces considérations étaient suffisantes pour accueillir l'offre que Mr. Sjogren fit à l'Académie de se rendre pour deux ans sur les lieux afin d'y faire des recherches suivies sur les mœurs et les usages des Ossètes, ainsi que des investigations spéciales relatives à la structure et aux particularités de leur langue, à leurs traditions, leurs opinions religieuses et leurs chants populaires.

L'Académie a consacré, dans les derniers tems une attention particulière à l'étude des langues anciennes et surtout à celles de l'Orient, dans lesquelles la Russie, par sa position et ses ressources, semble appelée à faire d'importantes découvertes. On sait qu'il existe un grand nombre d'ouvrages arabes, persans et turcs qu'on ne trouve dans au-

cune bibliothèque européenne, et dont une étude approfondie servirait à étendre considérablement nos connaissances historiques, géographiques et ethnographiques. — Les recherches faites dans la partie occidentale et dans la partie méridionale de l'Asie, pour découvrir ces ouvrages, ont été pour la plupart infructueuses, et ces contrées peuvent être considérées comme suffisamment explorées sous ce rapport; mais on ne saurait en dire autant des pays de l'Asie centrale tels que la Boukharie, Khiva, le Khorasan, le Khokand, le Tourfan etc. pays qui ont été peu visités par des voyageurs européens et qui promettent une riche moisson aux recherches qui y seraient faites. C'est pour faciliter ces dernières, que l'Académie a été chargée de dresser un catalogue de tous les manuscrits qu'il importe de retrouver, afin de le communiquer aux autorités frontières de la Sibérie, de la ligne d'Orembourg et de le répandre dans l'intérieur en chargeant des voyageurs et des conducteurs de caravanes de l'Asie. — La première partie de ce catalogue vient d'être publiée; — il renferme les titres de plus de 100 ouvrages, arabes, persans, et turcs, pour la plupart relatifs à l'histoire et à la géographie dont plusieurs nous étaient jusqu'à présent inconnus même de nom. Un catalogue semblable, accompagné de notions chronologiques, a été composé dans le même but pour la découverte d'ouvrages appartennant aux

littératures arménienne, géorgienne et lezguine. — Pour ce qui concerne l'étude et la connaissance des langues orientales elles-mêmes, les noms de Fraehn de Schmidt, du père Hyacinthe etc. devenus européens, ont été se placer auprès de ceux dont s'enorgueillissent à si juste titre l'Angleterre, la France et l'Allemagne. — Cependant la langue sanscrite, dont la littérature est peut-être la plus riche qui ait jamais existé, n'avait point encore été enseignée en Russie. — Jaloux d'assurer au pays tous les genres de gloire auxquels il a droit de prétendre, le Gouvernement avait accordé, à Mr. Lenz, jeune professeur russe dont les progrès dans cette langue faisaient concevoir les plus belles espérances, un traitement avantageux, pour s'y perfectionner en Angleterre. — Revenu en Russie, une chaire de sanscrit lui avait été confiée à St Pétersbourg. Déjà Mr. Lenz s'était fait connaître par une édition de *l'Uurwasia* (drame sanscrit de *Calidasi* auteur de *Sacontala*) avec une traduction latine et des notes publiées à Berlin, lorsqu'une mort prématurée vint l'enlever à ses utiles travaux.

Une institution nouvelle de l'Académie que nous ne saurions passer sous silence, est celle des séances dites générales, auxquelles sont admis de tems en tems tous les membres honoraires et correspondans présens à St Pétersbourg, ainsi qu'un nombre limité de personnes qui témoigneraient

le désir d'y assister. Le but de cette institution est de multiplier les points de contact entre l'Académie et le public et surtout d'établir un rapprochement plus intime entre les membres de ce corps scientifique et les habitans les plus éclairés de la capitale, un lien entre les élémens qu'unit la communauté des intérêts et des études.

Il importe également de citer ici la mission permanente à laquelle l'Académie a été appelée, celle de décerner les prix fondés par Mr. Démidoff.

Désirant contribuer à l'avancement de l'industrie, des sciences et des belles lettres dans sa patrie, Mr. Paul Démidoff a fourni annuellement depuis l'année 1831 et sa vie durant, la somme de 20,000 r. en assignations de banque destinée à récompenser moyennant des prix de 5000 r. chacun, les auteurs qui, dans le courant de l'année, auront enrichi la littérature russe des ouvrages les plus importans et les plus utiles; — c'est l'Académie qui, d'après le désir du fondateur de ces prix, a été chargée de leur adjudication. — Non content de ses engagemens primitifs, Mr. Démidoff a augmenté plus tard la somme annuelle encore de 5000 r. destinés aux frais d'impression des manuscrits couronnés; il a de plus fait un acte d'après lequel ses agnats sont obligés à continuer le paiement annuel de cette somme de 25,000 r. encore pendant 25 ans après sa mort.

C'est le 17 Avril, anniversaire de la naissance de Monseigneur le CÉSARÉWITCH qu'a lieu l'adjudication solennelle des prix qui se fait dans une séance publique où l'on donne lecture des analyses des ouvrages à couronner. — Ces derniers doivent être, d'après une règle générale, écrits en langue russe; il est également de rigueur que les auteurs soient des savans nationaux. Des étrangers ne sont admis qu'en tant que leurs ouvrages sont écrits en russe, ou bien lorsqu'ils traitent d'un sujet national et d'une haute importance, qui, pour être approfondi, suppose déjà, de la part des auteurs, des connaissances non communes acquises à force d'études longues et soutenues faites sur les lieux; dans ce cas l'ouvrage peut être écrit même dans une langue étrangère.

L'Académie des sciences possède un grand nombre de collections presque toutes précieuses, dont voici les plus remarquables.

1° *La Bibliothèque.* Celle que l'Académie reçut en 1727 et qui dut former le noyau d'une collection plus riche, fut fondée par Areskine, Archiatre de la cour de Pierre-le-Grand. Ce n'étaient d'abord que 2500 vol. relatifs à la théologie et à la philosophie, lesquels pris à Mitau en 1714, furent réunis à quelques ouvrages de physique et de médecine apportés de Moscou. Ayant été augmentée dans

la suite des collections du Comte Bruce, d'Adam Vinnius, de Pitkarn, du Baron Chafiroff, elle fut rendue publique deux fois par semaine. Tous les livres, plans, cartes et dessins de l'illustre fondateur de l'Académie furent déposés dans cette bibliothèque qui s'enrichit encore des livres du Feld-maréchal Comte Bruce et de ceux du Dr. Policola. L'Impératrice Catherine II y ajouta en 1772 la célèbre bibliothèque du Prince Radziwill à Neswige et les manuscrits de Keppler en 18 vol. jusqu'alors conservés à Francfort. — Depuis on a fait chaque année de nouvelles acquisitions de manière que, malgré les cessions faites par l'Académie à l'Université de Moscou, et à celle de Helsingfors, sa bibliothèque comptait néanmoins au 1er Janvier 1836, 90,031 volumes.

Parmi les imprimés, 600 ouvrages environ appartiennent à la théologie et quelques uns d'entre eux sont fort curieux notamment une *Bible russe* de 1518 dont les cinq livres de Moïse ont été traduits par Skorina de Polotzk sur la Vulgate et imprimés à Prague en lettres cyrilliques, format in-4to, avec vignettes et gravures sur bois;—*l'Apostol* c. a. d. les actes des apôtres et les épîtres, le premier livre imprimé en Russie, Moscou 1564 en beaux caractères sur un papier qui paraît être de fabrique anglaise; *la Bible d'Ostrog* in-fol. (Ostrog 1581) la première impression d'une bible complète;

puis enfin celle de Moscou (1663 in-fol.) — On remarque encore un manuel du style des complimens, le premier livre imprimé (en 1707) avec le caractère nouveau, dit civil, que Pierre-le-Grand fit fondre à Amsterdam; une bible arménienne imprimée à Constantinople; trois éditions rares de la traduction polonaise de la Bible; un Ciceron de officiis sur vélin petit in-fol: 1446 chez Jean Fust; la première édition (1551) des Commentaires de Herbenstein etc.

L'Académie ne possède pas de manuscrits importans d'auteurs grecs et d'auteurs latins: ceux qu'elle a sont du XIVème siècle ou d'une époque encore plus rapprochée. Mais les manuscrits langoutiques et mongols trouvés en Sibérie et ceux en d'autres langues de l'Orient sont précieux; — ils appartiennent au musée asiatique dont il sera question plus bas. — Nous ferons encore mention des manuscrits suivans: le Nestor de Radzivill, dont Pierre-le-Grand avait déjà fait prendre une copie à Königsberg en 1713; les annales patriarcales jusqu'en 1456; la Chronique des Tsars de 1254 à 1523, avec 3,300 estampes; les livres des degrés, ceux des Razriad, et des livres généalogiques très anciens.

2° *Le Musée asiatique* fondé en 1825 par les soins de Mr. d'Ouvaroff, Président de l'Académie des sciences et Ministre de l'Instruction publique, et par ceux du savant Mr. Fraehn, réunit maintenant tout ce qui se trouvait dispersé dans les autres

collections d'objets relatifs à la littérature, aux antiquités et aux arts de l'Orient. — Ce sont environ 3000 petits volumes imprimés en chinois renfermés dans plus de 200 porte-feuilles et parmi lesquels se trouvent les Dialogues de Confoutsée, des dictionnaires chinois, mandchou-chinois, mongol-mandchou et une grammaire mandchoue; puis la riche collection de livres tibétains et mongols, avec caractères, les uns en or, les autres en argent et la plupart en noir, livres dus en partie à la découverte faite en 1720 dans un temple sur l'Irtyche en Sibérie, en partie aux voyages de Müller et de Pallas; (*) les manuscrits arabes, turcs, japonais etc.; les collections de monnaies mahométanes, chinoises, japonaises; celle d'idoles mongoles en cuivre doré et qui appartiennent au culte de Boudha; enfin les peintures chinoises et la riche collection d'instruments, d'ustensiles, d'articles de luxe, d'objets d'art, de vêtements et d'armes de peuples de l'Orient et notamment des Chinois et des Japonais. Il serait trop long d'entrer ici dans le détail des manuscrits persans, arabes et turcs, au nombre de 1,000, achetés en 1819 et en 1825 au Chevalier Rousseau, Consul-Général de France à Bagdad; Mr Fraehn les a décrits dans des notices détaillées et les érudits savent qu'au nombre de

(*) Busse Journal von Russland, 3 année t. II p. 122-144 et 194-212, sur les livres mongols de l'Académie des sciences.

ces manuscrits se trouvent les ouvrages des historiens, des poëtes et des philosophes les plus célèbres de l'Orient. — Quant aux monnaies et médailles mahométanes, leur nombre en 1817 était déjà de 14,754; (*) il s'est considérablement accru depuis, en 1828 surtout par l'indemnité que la Perse paya en numéraire à la Russie. Dans les sommes se sont trouvées de grandes médailles en or, la plupart du règne d'Aga-Mohammed-Khan, beaucoup de monnaies en argent et en tout 633 pièces nouvelles, dont un Seldjouk d'or d'Iran (1085) et un Atabek d'or de Mosoul (1177) pièces extrêmement précieuses. Ce Cabinet est unique dans son genre en Europe: Mr. Fraehn en a fait un Catalogue raisonné.

3°. *Le Musée égyptien* organisé en 1825 doit son origine à la collection que Mr. Castiglione, milanais, avait faite à Alexandrie et au Caire et qui se composait d'environ 1000 objets: papyrus, momies, idoles, statues, bas-reliefs, ustensiles et ornemens.

4° *Le Musée ethnographique* fut formé en 1831 avec les vêtemens, les ustensiles etc. de divers peuples sibériens, conservés autrefois dans le Musée dit *Kunstkammer.* On y ajouta ensuite les curiosités recueillies par Mertens pendant son voyage autour du monde et des porte-feuilles de des-

(*) Fraehn Nummi muhammedani qui in Acad. Imp. Sc. Petropolitanae Museo Asiatico asservantur T. I p. X.

sins provenant des diverses expéditions maritimes entreprises dans les dernières années.

5°. *Le Cabinet de Médailles* ou le Musée numismatique proprement dit a été fondé par Pierre-le-Grand lui-même. Cette collection renferme le riche médaillier appartenant autrefois au G[al] Comte Suchtelen et qui seul se compose de près de 12,000 pièces. Le Cabinet de médailles russes est très curieux: on y voit une belle collection de médailles et de monnaies jusqu'au règne de Catherine II (environ 6,200 pièces) et l'Empereur Nicolas l'a enrichi de toutes les médailles frappées sous les trois derniers règnes.

6° *Le Musée zoologique* composé des collections faites par Pallas, Langsdorf, Sievald, Pander, Mertens, Kitllitz et autres, est un des plus riches de ce genre en Europe.

7° *L'Herbier*, avait été formé à la suite des voyages de Steller, des deux Gmellin, de Kraschenikoff et de Pallas; il a été augmenté par M[r.] Trinius, botaniste actuel de l'Académie, et par S. Exc. M[r.] d'Ouvaroff qui l'a enrichi d'une très belle collection de plantes américaines.

8°. *Le Cabinet minéralogique* est surtout riche en minéraux de la Sibérie; on y remarque deux immenses troncs de chêne pétrifiés, un aimant de 40 livres, de belles malachites, du cuivre natif et une masse de fer natif mélangé de verre malléable

et prenant la rouille. Cette grande curiosité pèse 40 pouds et a été découverte en Sibérie par Pallas.

9° *Le Cabinet physique* pourvu d'instrumens de toute espèce.

10° *Le Laboratoire chimique.*

11° *Le Pavillon magnétique.*

12° *Le Cabinet d'objets d'arts.*

Outre les accroissemens considérables de ces diverses collections, dûs, soit à la munificence de l'Empereur, soit à des dons faits par des particuliers, un nouveau musée a été formé à l'Académie, pour la conservation de tous les objets remarquables qu'offre la Russie, tant sous le rapport de l'histoire en général que sous celui de l'histoire naturelle. Les diverses sociétés scientifiques et tous les savants résidant en Russie, invités à concourir à cette œuvre patriotique, ont été munis des instructions nécessaires à cet effet. Les Gouverneurs civils ont été également engagés à fournir des descriptions détaillées des monumens et des antiquités qui se trouvent dans les provinces confiées à leur administration et de ceux qui pouraient y être découvertes.

Observatoires astronomiques. Le premier observatoire permanent en Russie fut fondé par Pierre-le-Grand; l'Impératrice Catherine II le dota d'instrumens précieux et dans le dernier siècle, la Russie pouvait déjà nommer plusieurs astronomes, cé-

lèbres, entr'autres: Delille, Lexel, Roumowsky, Inokhodtseff et Schubert.

L'Empereur Alexandre établit à Dorpat, à Abo, et à Nikolaieff des observatoires qui furent munis d'instrumens dignes de rivaliser avec ceux des meilleurs établissemens de l'Europe. Celui de Dorpat surtout acquit la fameuse lunette de Frauenhofer, un des instrumens les plus parfaits qui existent.

Les sciences astronomiques ont trouvé un Protecteur non moins éclairé dans la personne de l'Empereur NICOLAS.

Par Son ordre un nouvel Observatoire a été fondé à Helsingfors; la position de cet établissement en fait un des plus importans de l'Europe. D'autres ont été élevés à Moscou, à Kieff et à Casan; enfin pour couronner dignement les bienfaits prodigués à la science, Sa Majesté a ordonné (*) qu'un Observatoire central fut élevé à St. Pétersbourg sous la direction de l'Académie des sciences.

Cet établissement dont le plan a été tracé par une commission, composée de quatre académiciens présidée par l'Amiral Greig va devenir le plus vaste de l'Europe; il se trouve sur la montagne de Pulkowo près de Pétersbourg. La première pierre en a été posée au printems 1834. Il a été pourvu aux frais de ce nouvel Observatoire avec une munificence qui distingue l'Empereur dans toutes les

(*) Ukase du 28 Octobre 1833.

grandes et nobles entreprises. — Une somme de 231,428 r. a été assignée pour la seule acquisition des instrumens qui tous ont été commandés dans les ateliers les plus célèbres de l'Europe. Le devis général de construction s'élève à près d'un milion 800 mille roubles. Le terrain accordé à l'Académie sur le plateau de Pulkowo comprend, avec la pente septentrionale de la colline, 21 dessiatines et 606 sagènes carrées et pour mieux isoler l'Observatoire, il a été défendu d'élever des constructions à la distance d'une verste au-delà de l'enceinte méridionale de ce terrain, bien que l'Observatoire même soit encore éloigné de cette enceinte de 113 sagènes.

L'Observatoire aura en tout six pièces principales destinées à l'observation, savoir : deux grandes salles méridiennes, munies chacune de deux tranches dans la direction du nord au sud; une salle avec une tranche de l'est à l'ouest pour les observations dans le premier vertical et les plates-formes des trois tours surmontées de toits tournants. On placera dans les salles méridiennes 1° un grand instrument méridien qui s'exécute, d'après une nouvelle idée de l'astronome Struve, à l'atelier de Mr. Repsold à Hambourg. Cet instrument, muni de deux cercles de 4' de diamètre, de huit microscopes pour la lecture des divisions et de deux colimateurs de 4' aura un tube

de 6½' de distance focale et de 65''' d'ouverture. — On y joindra encore deux petits instrumens de passage pour la vérification de l'axe optique de l'instrument; 2° un grand instrument de passage de 8' de distance focale, et 3° un grand cercle vertical de 3' 4" de diamètre avec un tube de 6' de distance focale et de 66''' d'ouverture, commandés tous les deux chez Mr. Ertel à Munich. — La salle coupée de l'est à l'ouest est destinée à recevoir un instrument de passage de Repsold propre à servir de secteur zénithal, de 7' de distance focale et de 70''' d'ouverture. — Une grande lunette à l'instar de celle de Dorpat, mais de 20' de distance focale sur une ouverture de 13½" commandée chez Utschneider à Munich pour 76,000 r. surpassera tout ce qui a existé dans ce genre jusqn'à ce jour et sera établie sur la grande tour du milieu tandis que l'une des petites tours recevra une lunette d'une moindre dimension, construite d'après la méthode dialytique par Mr. Plössl à Vienne. — Enfin un bel Heliomètre de 7" d'ouverture et du reste semblable à celui de Königsberg qui n'a que 6", a été commandé chez Utschneider pour occuper la plate-forme de l'autre petite tour. — Outre ces grands instrumens, Mr. Struve a commandé encore deux chercheurs de comètes, l'un chez Utscheinder, l'autre chez Plössl, quatre pendules astronomiques, trois chronomètres et un grand nombre d'instru-

mens et d'appareils de moindre importance destinés en partie à l'enseignement, en partie à des travaux géodésiques. (*)

B. ACADÉMIE IMPÉRIALE RUSSE.

Cette institution qui a pour mission spéciale de cultiver la langue du pays et d'en faciliter l'étude fut fondée le 30 Septembre 1783 et ouverte le 21 Octobre suivant sous la présidence de la célèbre Princesse Daschkoff.

La première tâche que s'imposa l'Académie, fut la composition d'un dictionnaire russe: — elle s'en acquitta au bout de six ans par la publication d'un dictionnaire étymologique en 6 vol. — Bientôt après elle procéda à une nouvelle édition de cet ouvrage dans l'ordre alphabétique qui parut en 1806 également en 6 volumes.

La princesse Daschkoff présida l'Académie jusqu'en 1796. — Son successeur dans cette charge fut le Conseiller privé actuel Nartoff. — C'est sous sa présidence que l'Académie composa une grammaire russe qui eut trois éditions; elle publia aussi un ouvrage périodique sous le titre *d'œuvres et traductions de l'Académie*, et plusieurs autres productions tant originales que traduites d'autres langues. — A Nartoff, mort en 1813, succéda l'Amiral Schischkoff, président actuel de l'Académie russe. — Ce fut sous sa présidence, et nommément

(*) Recueil des Actes de l'Académie 1834.

le 29 Mai 1818, que l'Académie obtint son premier réglement avec une subvention annuelle de 60,000 r. dont elle continue à jouir sous le règne de S. M. l'Empereur Nicolas.

La présidence de l'Amiral Schischkoff a été signalée jusqu'à présent par la publication des ouvrages suivans: *Notices* de l'Académie 1815-1823 IV volumes; *Publication périodique* 1829-1832, IV vol: *Mémoires* 1834-1836 III vol: — L'Académie a publié de plus les œuvres complètes de son président, renfermant outre plusieurs dissertations intéressantes sur la langue slavonne, de savantes recherches sur les racines des mots, puisées dans le dictionnaire comparatif de presque toutes les langues et tous les idiomes. — On sait que l'Impératrice Catherine II, après avoir commencé de sa propre main cet ouvrage, dont elle a tracé Elle-même le plan, en confia la continuation à l'Académicien Pallas.

Le dictionnaire comparatif, ouvrage très estimé par les philologues, contient 273 mots, employés chacun en 200 langues; aujourd'hui l'Académie s'occupe de la troisième édition de son dictionnaire alphabétique, et de recherches sur les divers idiômes slaves. Elle s'est mise à cet effet en rapport avec plusieurs savants de la Bohême et de la Servie et a fait entreprendre dans le même but, à un jeune philologue russe, un voyage en Bulgarie, pays slave, mais peu connu encore par les euro-

péens. — L'Académie russe compte 57 membres effectifs et 16 membres honoraires; sa bibliothèque renferme 11,170 volumes et 112 manuscrits. (*)

C. SOCIÉTÉS SAVANTES.

Les Sociétés savantes actuellement existantes en Russie sont:

à St. Pétersbourg.

1° *La Société Pharmaceutique*, composée de 123 membres effectifs et de 128 membres honoraires. Cette Société entretient à ses frais une école de pharmacie qui compte 16 élèves; — elle possède une bibliothèque et un musée.

2° *La Société Minéralogique*, composée de 266 membres. Elle jouit d'une subvention de 10,000 r. par an.

à Moscou:

3° *La Société des Naturalistes*, composée de 573 membres effectifs, elle jouit également d'une subvention de 10,000 r. par an.

4° *La Société d'histoire et d'antiquités russes*, composée de 71 membres.

à Casan.

5° *La Société des Amis de la Littérature Nationale*. Composée de 89 membres. Le but spécial de cette société est la réunion et la publication de notices historiques et statistiques sur la partie

(*) Compte rendu du Ministre d'Instruction Publique pour 1835.

orientale de la Russie ainsi que la composition des dictionnaires des idiomes usités dans ces contrées.

à Riga.

6° *La Société de littérature et de pratique* — composée de 76 membres; elle entretient à ses frais une école de dimanche de 130 élèves.

7° *La Société de littérature letonne*, — composée de 113 membres.

8°. *La Société de l'histoire et des antiquités des provinces de la Baltique.*

à Mitau.

9° *La Société des amis de la littérature et des beaux arts*, — composée de 224 membres.

10° *La Société du Musée et de l'Athénée*, composée de 36 membres.

à Arensbourg.

11° *La Société de la littérature esthonienne.* composée de 50 membres.

D. BIBLIOTHÈQUES.

Les trésors bibliographiques de notre patrie, sont très peu connus jusqu'à présent, même par les Russes. Grâce aux soins du Gouvernement, des mesures efficaces ont été prises dans les dernières années pour la composition de catalogues exacts de tous les manuscrits conservés soit dans les couvens, soit dans les bibliothèques appartenant à des particuliers; et il n'y a pas de doute que ce travail ne soit récom-

pensé bientôt par d'intéressantes découvertes dans l'histoire ancienne de la Russie.

Parmi les bibliothèques actuellement existantes, celles qui méritent le plus d'attention sont:

1° *La Bibliothèque publique à St Pétersbourg.*— La bibliothèque connue autrefois sous le nom de bibliothèque de Zaluski, et transportée à St. Pétersbourg par l'Impératrice Catherine II, en forma le premier noyau;—mais Varsovie n'a point fourni les principales richesses qu'elle renferme: elles proviennent en grande partie du musée Donbrowski l'un des plus riches que jamais particulier ait créés et qui fut acheté par l'Empereur Alexandre en 1805. Pendant ses voyages en Italie, en Espagne, en France, en Angleterre et en Allemagne, Donbrowski s'était formé une bibliothèque précieuse, qu'il enrichit en France, après la prise de la Bastille, d'une foule de manuscrits autrefois conservés dans les archives de ce château ainsi que des débris de la fameuse bibliothèque de l'Abbaye Saint-Germain, vendue à l'encan pendant la révolution. La plus grande partie des manuscrits, qui embrassent quinze siècles, est relative à l'histoire de France et à celle des souverains de ce pays, dont ils conservent la correspondance privée et officielle. (*)

(*) Mr. d'Adelung en a donné un catalogue raisonné. Voyez le Journal de Mr. Storch. *Russland unter Alexander I.* Livraison XVII p. 254—276 et Livraison XXII p. 82—113. — L'excellent ouvrage de Mr. Schnitzler intitulé: *la Russie, la Pologne et la Finlande*, renferme une description détaillée de la bibliothèque Impériale

La collection des manuscrits orientaux s'est considérablement accrue depuis 1828. La fameuse bibliothèque d'Ardebil, dix-sept manuscrits de luxe ornés avec la plus grande magnificence, offerts en présent à Sa Majesté par le Schah de Perse et enfin la bibliothèque d'Akhaltzikh, composée d'environ 300 volumes, ont particulièrement contribué à cet accroissement. Celle-ci fut transportée à St. Pétersbourg par ordre de Mr. le Feldmaréchal Comte Paskéwitch d'Erivan et comme celle d'Ardebil elle a été décrite par Mr. Fraehn. Le Maréchal y joignit en 1830 environ 50 manuscrits qu'il s'était procurés à Erzerum et à Bayazed.

La Bibliothèque publique de St. Pétersbourg qui, en 1830, ne comptait que 272,191 vol: en compte aujourd'hui 413,099.

2° *La Bibliothèque de l'Ermitage*, se compose de plus de 100,000 volumes et renferme les bibliothèques de Voltaire, de Diderot, de D'Alembert.

3° *La Bibliothèque Synodale à Moscou*, est sans contredit un des monumens les plus précieux de l'antiquité russe. Les manuscrits slavons et grecs qu'elle possède sont aussi remarquables par leur antiquité que par leur contenu. Les premiers sont au nombre de 958, les autres au nombre de 467.

de St. Pétersbourg. Nous profitons avec plaisir de cette occasion pour offrir au savant auteur de cet ouvrage le tribut de reconnaissance que lui méritent de la part de la nation russe, les recherches aussi profondes que consciencieuses auxquelles il s'est livré pour faire connaître à l'Europe les trésors scientifiques que renferme notre patrie.

4° *La Bibliothèque du Chancelier Comte Roumiantzof*, et mise par lui à la disposition du public.

5° *Les Bibliothèques des Universités*, savoir:

celle de Dorpat		a 60,473	vol.
celle de Moscou		» 50,712	»
celle de Kieff		» 44,474	»
celle de Casan		» 29,834	»
celle de Kharkoff		» 31,435	»
celle de St. Pétersbourg		» 21,854	»

Outre ces Bibliothèques;

le Lycée Richelieu en possède		une de	4624	»
le Lycée Démidoff	»	une de	3666	»
le Lycée Bezborodko	»	une de	3600	»
L'Institut pédagogique	»	une de	5830	»
L'Institut noble de Moscou		une de	3000	(*)

6° On ne saurait passer sous silence la bibliothèque de l'Institut des langues orientales au Ministère des affaires étrangères. Depuis qu'on y a joint la célèbre collection d'ouvrages orientaux de Mr. d'Italinski, elle est devenue sous ce rapport une des plus riches de l'Europe; — la bibliothèque de l'Institut de la langue arménienne des frères Lazareff, mérite également d'être citée.

7° Les divers Ministères, l'Etat Major de l'Empereur, l'Amirauté, la Chancellerie particulière de Sa Majesté, les écoles militaires et spéciales, les corps d'officiers des régimens de la Garde, ceux

(*) Compte rendu du Ministre de l'Instruction Publique pour 1835.

de la Marine à Cronstadt, possèdent également des bibliothèques plus ou moins grandes.

8° Parmi les bibliothèques appartenant à des particuliers, il faut citer celle du Comte Th. Tolstoy, celle de Mr. Welliaminoff composée de 60,000 vol: celles de Mr. Serge Soltykoff, des frères Tschertkoff, et celle de Mr. Hudobascheff, la plus riche de l'Europe en ouvrages arméniens.

9° Le besoin d'instruction qui se fait sentir dans toutes les classes de la nation, a donné naissance à une institution jusqu'alors inconnue en Russie, celle des *bibliothèques publiques dans les villes de l'intérieur* de l'Empire.

La première idée de cette institution appartient à l'Amiral Comte Mordwinoff. — Communiquée aux corps de la noblesse et des marchands, elle fut accueillie par eux avec empressement; et ils s'offrirent de seconder, de tous leurs moyens, les mesures que prendrait à cet effet le Gouvernement.

C'est en 1833 que le projet de ces bibliothèques a été adopté; et, aujourd'hui, il s'en trouve déjà dans environ vingt chefs-lieux de gouvernement et de district, et nommément: 1° à Arkhangel, — 2° à Vladimir, — 3° à Vologda, — 4° à Jekatérinoslaff, — 5° à Jitomir, — 6° à Kischeneff, — 7° à Kalouga, — 8° à Kamieniec — Podolsk, — 9° à Mohileff, — 10° à Ostachkoff, (Gouver: de Twer:) 11° à Perm, — 12° à Petrozawodsk, — 13° à Pskoff, — 14° à Sara-

poul, — (Gouver: de Viatka) — 15° à Saratoff, — 16° à Smolensk, — 17° à Tamboff, — 18° à Tomsk — 19° à Tchernigoff, — et 20° à Kharkoff. — A Tamboff une Société d'actionnaires a consacré un capital de 50,000 r. à cette utile institution, qui, tout en contribuant à la propagation des connaissances, fournit surtout à la classe nombreuse des jeunes employés, les moyens de remplir leurs momens de loisir par des lectures destinées à suppléer au manque d'une bonne éducation.

Outre la coopération active des autorités locales et de la noblesse, à l'établissement des bibliothèques publiques, divers particuliers, des sociétés savantes et surtout les Ministères de l'Instruction Publique de l'Intérieur et des Finances, y concourent par des dons considérables.

E. ÉCRITS PÉRIODIQUES.

La publicité est un des traits caractéristiques du règne de l'Empereur, — car presque toutes les branches de l'administration ont reçu des organes par lesquels le monde est mis au fait des mesures du Gouvernement, de ses vues et des améliorations introduites ou projetées. Outre les journaux qui paraissent à cet effet dans les deux capitales, la publication de gazettes officielles a été ordonnée dans les villes de l'intérieur de l'Empire et l'on commence à mettre cet ordre à exécution. (*)

(*) Ukase du 27 Octobre 1830.

ÉCRITS PÉRIODIQUES,

PUBLIÉS AVEC L'AUTORISATION DU MINISTÈRE

DE

L'INSTUCTION PUBLIQUE.

1° à St PÉTERSBOURG.

A. *Publications officielles.*

Objet du Journal,	
Mesures administratives, sciences et littérature.	1. Journal du Ministère de l'Instruction publique.
Sciences militaires.	2. Journal militaire. 3. Mémoires du Génie. 4. Journal des voies de communication. 5. Idem en français.
Statistique et mesures administratives.	6. Journal du Ministère de l'Intérieur.
Commerce et Industrie	7. Journal du commerce et des manufactures. 8. Journal des mines, 9. Journal forestier. 10. Gazette commerciale. 11. Idem en allemand, B. *Journaux publiés par des particuliers.* 12. Bibliothèque des connaissances utiles.

Politique et littérature	13. Abeille du Nord.
	14. Le fils de la Patrie.
	15. Journal hebdomadaire (polonais).
	16. Bibliothèque de lecture.
Littérature	17. Supplément littéraire de l'Invalide russe.
	18. Bałamut (polonais).
	19. Magazin belehrender Unterhaltung.
	20. Revue étrangère (français)
Pédagogie	21. Journal des enfans.
Médecine	22. L'ami de la santé.
Beaux-Arts.	23. Journal des beaux arts, publié par la Société d'encouragement des beaux-arts.

II° à MOSCOU.

Industrie.	24. Journal agronomique.
	25. Journal des bergeries.
Littérature.	26. Le Télescope.
	27. La Renommée (Молва)
	28. L'Observateur.
	29. Revue pittoresque.

III° DANS LES PROVINCES DE LA BALTIQUE.

Politique et mesures administratives	Rigaische Zeitung.
	Provinzialblat für Cur-Liv-und Esthland.
	Rigaïsche Stadtblätter.

Politique et mesures administratives	Rigaïsche Anzeigen. Livländisches Amtsblatt. Tas Latweeschu lånschu draugs (en letton). Latweeschu Avises (en letton). Pernausches Wochenblatt. Dörptsche Zeitung. Der Zuschauer. Mitausche Zeitung. Allgemeines Kurländisches Amts und Intelligenz Blatt.
Histoire Statistique et Littérature.	Litteräricher Begleiter des Provinzialblattes. Das Inland. Der Refractor. Magazin herausgegeben von der Lettisch litterarischen Gesellschaft.
Théologie.	Ewangelische Blätter.
Industrie.	Livländische Jahrbücher der Landwirtschaft. Landwirtschaftliche Mittheilungen für Curland.
Vues avec leur discription.	Panorama Universel.

IV° à VILNA.

Politique et mesures administratives	Courrier de Lithuanie, en polonais et en russe.

Les écrits périodiques dont la publication n'est point soumise à la censure du Ministère de l'Instruction publique sont:

à St. PÉTERSBOURG.

1. Gazette de St Pétersbourg.
2. idem en Allemand, publiée par l'Académie des Sciences.
3. Gazette du Sénat.
4. Annonces du Sénat.
5. Annonces du Sénat sur la mise et la levée des séquestres.
6. l'Invalide russe ou Gazette militaire.
7. Prix courant de St Pétersbourg, en anglais, en français, en russe et en allemand.
8. Annonces des marchandises importées à St Pétersbourg, en anglais et en allemand.
9. Gazette rurale.
10. Journal de St Pétersbourg, politique et littéraire.
11. Journal médical militaire.
12. Mémoires du Comité scientifique de la Marine.

à MOSCOU.

13. Gazette de Moscou.
14. Annonces du Sénat.
15. Annonces du Sénat sur la mise et la levée des séquestres.
16. Mémoires scientifiques de l'Université de Moscou.

à DORPAT.

17. Chronique de Dorpat, publiée par l'Université,

VI° CENSURE.

Les mêmes considérations qui avaient motivé les changemens apportés à l'organisation des écoles, sont applicables à celle de la censure. — Les lois qui, sous l'Empereur Alexandre régissaient cette partie, n'étaient plus en harmonie avec les exigences du tems et les progrès des lumières.

Aussi dès l'année 1826, parut un réglement de censure; mais, parmi plusieurs dispositions utiles qu'il renfermait, se trouvaient aussi quelques inconvéniens que l'on sentit dès qu'il eut été mis en vigueur. — Le plus grave était le manque d'unité et de centralisation, la censure des livres étrangers se trouvant entièrement séparée de celle qui est exercée sur les livres imprimés dans le pays même.

Le Gouvernement procéda ainsi en 1828 à la rédaction d'un nouveau réglement de censure qui abrogeait toutes les dispositions publiées antérieurement sur cette matière et embrassait dans son ensemble les diverses branches de cette partie de l'administration. (1)

En vertu de ce réglement sont prohibés par la censure:

1° Tous les ouvrages rédigés dans un but hostile contre l'Eglise orthodoxe-grecque, ses traditions et

(1) Ukase du 22 Avril 1828.

son rit; et en général, contraires aux vérités et aux dogmes de la religion chrétienne.

2°. Toutes les publications tendant à attaquer l'inviolabilité du pouvoir monarchique autocratique, les lois fondamentales de l'Empire et à diminuer le respect dû à la Famille Impériale.

3. Toutes les productions littéraires contraires aux bonnes mœurs et à la morale; et enfin,

4°. Toutes celles qui par des expressions inconvenantes, la publication de circonstances relatives à la vie domestique et à plus forte raison par la calomnie, attaqueraient l'honneur et la réputation de qui que ce soit.

La censure est divisée en deux sections, dont l'une prend connaissance des livres publiés dans le pays et l'autre de ceux qui viennent de l'étranger. Elle se trouve sous la direction du Ministère de l'Instruction publique, et renferme les dispositions dont nous présenterons ici un extrait succint.

CENSURE INTÉRIEURE.

La censure, en examinant un ouvrage quelconque doit, avant tout, envisager le but que s'est proposé l'auteur, baser sa décision sur le sens patent de chaque phrase, et ne point se permettre d'y donner volontairement une explication défavorable.

Sans s'attacher ainsi aux mots ou même à des phrases détachées, elle doit cependant veiller, sur-

tout dans les ouvrages qui traitent de la morale, à ce que l'auteur s'exprime toujours avec le respect dû à la gravité du sujet.

La censure doit établir une différence entre les utiles et salutaires dissertations, basées sur l'étude de Dieu, de l'homme et de la nature, et ces écrits pernicieux dont les doctrines sont aussi contraires à la religion qu'à la vraie philosophie. Elle ne doit pas confondre non plus les ouvrages didactiques et purement scientifiques, réservés à un petit nombre de lecteurs, avec ceux qui sont destinés à l'usage général.

Dans les ouvrages historiques et politiques, la censure défend l'inviolabilité du pouvoir suprême et veille à ce qu'ils ne contiennent rien de préjudiciable soit au Gouvernement russe, soit à ceux des États amis et alliés.

Nul employé ne peut publier, sans autorisation, les renseignemens que sa place le met à même de posséder. Le censeur n'a pas le droit d'entrer dans l'examen de la vérité ou de la fausseté des opinions ou des jugemens de l'auteur, si seulement ils s'accordent avec les règles générales de la censure; il ne doit point de même s'occuper du degré d'utilité de l'ouvrage qui lui est soumis, et il se borne seulement à veiller à ce qu'il ne soit point nuisible. Les fautes de l'auteur sous le point de vue littéraire, ne sont point non plus de la compétence

du censeur, pourvu que le sens ostensible de la phrase, ne soit pas de nature à être prohibé. La défense d'une édition déjà publiée ne peut avoir lieu qu'à la suite d'un ordre de l'Empereur. —La censure *intérieure* s'étend sur tous les écrits imprimés, soit par des particuliers, soit par les diverses autorités administratives, à l'exception toutefois des lois et des actes officiels publiés par le Sénat et les divers ministères et autorités locales. Pour ce qui concerne les ouvrages purement religieux, ceux qui sont relatifs à l'Eglise grecque, sont soumis à la censure ecclésiastique; les livres des cultes étrangers relèvent des autorités supérieures des Eglises étrangères en Russie et sont soumis ensuite à l'approbation de la censure. La censure intérieure est confiée dans les villes universitaires à des comités de censure et dans les autres villes à des censeurs nommés *ad hoc.* Des comités de censure sont organisés ainsi à S[t] Pétersbourg, à Moscou, à Vilna, et à Dorpat; en cas de besoin à Kharkoff et à Casan; Riga, Revel, Mitau, Odessa et d'autres villes ont des censeurs s'il y a nécessité.

Les comités de censure sont composés de professeurs ordinaires, extraordinaires et adjoints de l'Université, sous la présidence du curateur de l'arrondissement universitaire; les fonctions de censeur sont de préférence confiées au directeur de l'école principale de la ville.

CENSURE ÉTRANGÈRE.

Les livres étrangers sont soumis à l'examen des comités de censure institués à Moscou et à St Pétersbourg et à des censeurs résidant à Riga, à Vilna et à Odessa.

La censure étrangère plus encore que celle qui est exercée sur les livres publiés dans le pays même, est tenue d'avoir en vue le but que s'est proposé l'auteur et l'esprit de l'ouvrage en général sans en prendre les expressions dans le sens le plus étroit.

Pour que la circulation d'un livre étranger soit autorisée, il suffit de l'approbation du censeur qui l'a lû; mais pour en prononcer la prohibition, il faut une décision du comité de censure portée à la pluralité des voix dans une séance générale.

La direction supérieure des comités de censure, soit intérieure, soit étrangère est confiée *à l'Administration générale de la Censure* qui se trouve à St Pétersbourg près du Ministère de l'Instruction publique. Les membres de cette Administration sont les Présidens de l'Académie des sciences, de celle des beaux arts et de l'Académie russe, l'adjoint du Ministre de l'Instruction publique et deux membres nommés par le Ministère des affaires étrangères et celui de l'Intérieur, sous la présidence du Ministre de l'Instruction publique. Elle veille à la stricte exécution des réglemens de la censure, donne des instructions aux comités et aux

censeurs et décide les questions difficiles qui lui sont soumises par ces derniers.

CENSURE ECCLÉSIASTIQUE.

L'examen des livres de religion dépend des conférences des Académies ecclésiastiques et des comités de censure qui y sont attachés à S[t] Pétersbourg, à Moscou, à Kieff et à Casan. Leur autorité s'exerce sur tous les ouvrages relatifs au service divin et à l'histoire des Saints-Martyrs; sur ceux qui renferment des commentaires et des explications de l'Ecriture Sainte, sur ceux qui sont consacrés à l'enseignement des vérités de la religion chrétienne, sur ceux enfin qui sont destinés à servir de défense aux dogmes de la religion, aux principes de la morale chrétienne en général, et à ceux de l'Église grecque-orthodoxe en particulier. Tous les cas douteux sont soumis à la décision du Saint Synode. (1)

DROITS DES AUTEURS.

Simultanément avec le réglement de censure, il a été publié un réglement concernant les droits des auteurs.

Tout auteur ou traducteur d'un ouvrage jouit pendant sa vie du droit exclusif de le publier et de le vendre comme sa propriété. Un ouvrage soit manuscrit, soit imprimé qui n'a été vendu

(1) Ukase du 22 Avril 1828.

à personne par l'auteur, ne peut être mis en vente pour satisfaire ses créanciers, ni pendant la vie de l'auteur, ni après sa mort, à moins qu'il n'en ait lui-même manifesté le désir. —

Le droit de publier la seconde édition d'un ouvrage ne peut être que la conséquence d'arrangemens préalables entre l'auteur et l'éditeur ou le libraire. S'il n'existe aucun arrangement entre eux par écrit, l'auteur ou l'éditeur peut publier cette seconde édition à l'expiration de cinq ans, à partir du jour où la censure aura délivré l'autorisation de mettre l'ouvrage en vente. Les héritiers légitimes d'un auteur jouissent pendant 25 ans, à partir du jour de sa mort, du droit exclusif de publier et de vendre ses ouvrages, si l'auteur ne les a légués à personne. Vingt-cinq ans après la mort d'un auteur ses ouvrages tombent dans le domaine des propriétés publiques, quelles que soient les personnes auxquelles ils aient appartenu jusqu'à lors, et chacun peut les imprimer, publier et vendre sans aucun empêchement. On considère comme contrefacteurs: 1° ceux qui sans un arrangement préalable avec l'auteur impriment sous le titre de 2° ou 3° édition un ouvrage déjà publié. — 2° ceux qui vendent leur manuscrit ou le droit de publier l'ouvrage à deux ou plusieurs personnes séparément et sans leur consentement mutuel. — 3° Ceux qui, en imprimant la traduction d'un ouvrage publié en

Russie ou avec la permission de la censure russe, y ajoutent le texte même sans avoir à cet effet une autorisation par écrit de l'éditeur légitime. 4° ceux qui vendent en Russie les exemplaires réimprimés à l'étranger d'ouvrages publiés en Russie ou avec la permission de la censure russe. 5° Les journalistes qui sous prétexte de critique ou tel autre que ce soit, réimpriment constamment et en entier de petits articles pris dans d'autres journaux, lors même que ces articles ne feraient pas une feuille d'impression. Les citations ne sont point considérées comme contre-façon, pourvu: 1° qu'elles ne forment pas plus d'un tiers de l'ouvrage dont elles sont tirées, lorsque ce dernier est de plus d'une feuille d'impression; 2° que le propre texte de l'auteur ait le double d'étendue des citations prises par lui dans d'autres ouvrages. Les comités de censure et l'Administration générale de la censure, doivent, en ce qui les concerne, veiller à l'exécution de ces dispositions.

Mais tous les procès entre les auteurs, traducteurs et éditeurs au sujet de la propriété légale d'un ouvrage quelconque, doivent être jugés par arbitrage, et dans le cas où les parties n'y consentiraient point, par les tribunaux compétents, de même que les procès concernant toute autre espèce de propriété, le sont dans les formes ordinaires de la procédure civile. Dans tous les cas la contre-fa-

çon est punie d'une amende équivalente au double des frais d'impression de 1,200 exemplaires de l'ouvrage contrefait, en les estimant au double du prix reçu par le contrefacteur pour les exemplaires vendus par lui; toute l'édition contrefaite est en outre confisquée au profit de l'éditeur légal qui reçoit les deux tiers de l'amende; l'autre tiers est remis aux bureaux de curatelle générale, (1)

Ce réglement, par lequel la propriété littéraire se trouve garantie contre les empiétemens des spéculateurs, reçut en 1830 quelques articles supplémentaires dont l'expérience avait fait sentir l'utilité. Si l'auteur, le traducteur ou celui qui entre dans leurs droits soit par héritage, soit à la suite d'un arrangement, fait une nouvelle édition de l'ouvrage, cinq ans avant l'expiration du tems pendant lequel le droit de la jouissance exclusive lui appartient, ce droit est prolongé en sa faveur encore pendant dix ans en sus des vingt-cinq ans de propriété exclusive. Les premiers éditeurs d'anciens manuscrits, de chansons nationales, de contes, ou de proverbes conservés par tradition jouissent de tous les droits réservés aux auteurs de livres nouveaux, La contre-façon qui s'étend également sur ceux qui sans l'autorisation de l'auteur impriment un discours ou toute autre production littéraire lue par lui en public est punie: (1) par le

(1) Ukase du 22 Avril 1828.

remboursement à l'éditeur légitime de toute la perte que lui a occasionnée l'impression illégale de son ouvrage, en évaluant cette perte d'après les frais de l'édition contrefaite et le prix fixé par l'auteur pour sa propre édition et 2° par la confiscation en faveur de l'éditeur légitime de l'édition contrefaite. Le dernier terme pour la présentation des plaintes pour contre-façon est de 2 ans pour les personnes résidant dans le pays et de quatre pour celles qui se trouvent à l'étranger.

TABLEAU COMPARATIF

DES OPÉRATIONS DE LA CENSURE ET DE LA PRESSE. (*)

	1826	1827	1829	1830	1831	1832	1834	1835
Nombre des volumes importés de l'étranger	.	.	.	.	.	200,000	300,000	300,000
Nombre des ouvrages imprimés en Russie.	576	625	624	611	724	694	844	708

Conclusion. En résumant ce qui vient d'être dit sur l'organisation des diverses branches du Ministère de l'Instruction publique, on ne saurait y méconnaître les effets d'un système aussi précis et aussi déterminé dans son but et ses principes généraux, que varié et flexible dans son application locale. — Nous avons vu d'un côté les habitans des

(*) Il nous a été impossible de nous procurer des renseignemens exacts sur le nombre d'ouvrages étrangers importés en Russie depuis 1826 jusqu'en 1831. Il faut observer de plus que ce tableau ne contient point les ouvrages qui ont paru sans passer par la censure du ministère de l'Instruction publique. — A ce nombre appartiennent toutes les publications faites par un ordre Suprême ou par celui de diverses autorités administratives.

provinces ci-devant polonaises affluer dans les écoles russes qui leur sont ouvertes, tandis qu'à l'autre extrémité de l'Empire, les fils des hordes à demi sauvages de l'Asie, viennent y chercher et des mœurs plus douces et une connaissance plus approfondie de leur propre idiome et celle de la langue de la métropole. En même tems, la nouvelle organisation des écoles trans-caucasiennes va tirer ces provinces lointaines de l'état d'ignorance où elles étaient plongées; et le plus beau triomphe peut-être de nos armes en Orient, est la fondation d'une école russe au pied du mont Ararat. Les résultats numériques que l'impulsion donnée à l'Instruction publique a produits jusqu'à présent, ne laissent rien à désirer. Il suffit, pour se convaincre de la progression rapide que suit le nombre des élèves fréquentant les écoles, de jeter un regard sur le tableau comparatif suivant:

1804	«	33, 481 élèves
1808	«	46, 695 «
1824	«	69, 629 «
1830	«	79, 420 «
1835	«	85, 707 «

Il en résulte, de 1804 à 1808, une augmentation de 13,214 élèves; de 1808 à 1824, une augmentation de 22,934 élèves; de 1824 à 1830, une augmentation de 9791 et de 1830 à 1835, une augmentation de 6287 élèves. — En rapprochant le chiffre de 1804 de celui de l'année 1835 on trouvera une différence en plus de 52,226 c. a. d. qu'en 1835 le nombre des

élèves fréquentant les écoles publiques était deux fois et demie plus grand qu'il ne l'était en 1804.

Le tableau comparatif de la marche de l'Instruction publique dans chaque gouvernement séparément, tableau que nous joignons à ce chapitre, présente cette progression d'une manière plus frappante encore, car on y voit que la diminution considérable du nombre des élèves dans quelques gouvernemens en 1831 et 1832, n'a point influé sur leur nombre total qui allait toujours croissant. Cette diminution doit être attribuée à deux causes différentes: 1° au Choléra qui a traversé l'Empire d'un bout à l'autre et pendant lequel les écoles publiques étaient fermées partout où ce fléau exerçait ses ravages. 2° aux troubles qui dans les provinces de l'Ouest, ont motivé la clôture de plusieurs écoles et nécessité leur remplacement par d'autres; circonstance qui a arrêté momentanément l'enseignement public dans ces provinces.

La preuve que cette stagnation a été produite par des causes purement locales et passagères, est l'accroissement rapide du nombre des élèves, depuis le moment où les deux fléaux qui en avaient occasionné la diminution, ont cessé d'exister, car nous voyons que l'Instruction publique dans les provinces où elle avait le plus souffert, avait en 1835 presque atteint l'état où elle s'était trouvée en 1830, tandis que le nombre total des élèves, s'est

accru, ainsi que nous venons de le dire de 6287. — Il faut cependant observer que cette augmentation a eu lieu exclusivement dans les écoles de second et de troisième ordre et que le nombre des étudians aux Universités a plutôt diminué qu'il n'a augmenté. — Mais cette diminution, loin de pouvoir être interprêtée d'une manière défavorable aux progrès des lumières, est une preuve de plus de la sagesse avec laquelle le Gouvernement en dirige la propagation; car elle provient de la plus grande sévérité des examens d'admission aux Universités et du soin que l'on prend de n'y recevoir que des jeunes gens possédant des connaissances préparatoires qui les mettent à même de suivre avec utilité des études supérieures. D'un côté, on prévient ainsi les effets nuisibles des études universitaires, quand elles ne sont point précédées d'une forte instruction préalable, et de l'autre on augmente en raison directe le nombre des jeunes gens allant chercher des connaissances, quoique moins élevées, mais plus solides, dans les écoles moyennes, véritable source de la civilisation des masses.

Ce serait un travail trop fastidieux que d'énumérer tous les jeunes gens dont l'éducation se fait aux frais de l'Etat dans les diverses écoles publiques; il suffira de dire que, d'après un calcul approximatif, basé sur des données officielles, dans le nombre des 85,707 élèves qui se trouvent aux écoles,

25,000 environ y sont entretenus par le Gouvernement.

Le nombre des écoles a suivi une progression analogue à celui des élèves; en 1804, il existait en Russie 494 écoles, en 1825 elles étaient au nombre de 1411, et dès l'année 1830 elles avaient été portées à celui de 1610. La clôture de presque toutes les écoles qui eut lieu à la suite des troubles dans les provinces ci-devant polonaises, en réduisit subitement le nombre et, en 1831, il n'y en avait plus que 1270. Mais ce nombre s'accrut rapidement, et par la réorganisation totale que subirent les écoles de ces provinces, et par la suppression de celles qui étaient entretenues par le clergé, remplacées par des écoles séculières mieux administrées, et dirigées par les autorités; et par la fondation d'écoles nouvelles dans les localités où il n'y en avait point autrefois. En voici la progression annuelle:

1831	»	»	1270 écoles.
1832	»	»	1376 »
1833	»	»	1435 »
1834	»	»	1539 »
1835	»	»	1682 » (1)

On trouvera à la fin de ce chapitre un tableau chronologique de toutes les écoles relevant du Ministère de l'Instruction publique, fondées en Russie

(1) Comptes-rendus du Ministère de l'Instruction publique.

depuis les tems les plus reculés jusqu'à nos jours. Ce tableau semble d'autant plus mériter l'attention de nos lecteurs que tout en prouvant que jamais les progrès des lumières n'ont été aussi rapides que dans les dix années qui viennent de s'écouler, il nous offre en même tems le moyen de suivre la marche de la civilisation en Russie et nous fait voir comment les lumières, concentrées d'abord dans un petit nombre d'écoles, mais trouvant toujours une protection éclairée dans le gouvernement, ont franchi peu à peu les obstacles qui s'opposaient à leur propagation et se sont répandues enfin sur toute la surface de notre vaste patrie.

L'examen de ce tableau nous conduit à la conclusion que sous les règnes précédens, le plus grand nombre d'écoles a été fondé en 1787 et en 1805. Dans les quatre ans qui se sont écoulés depuis 1786 jusqu'à 1790, 155 nouvelles écoles furent établies en Russie; ce nombre a été de 140 pour le même espace de tems depuis 1804 jusqu'en 1808. Les résultats que fournissent les dix dernières années, sont plus brillans encore, car les écoles relevant du Ministère de l'Instruction publique fondées ou réorganisées depuis 1826 jusqu'en 1836 sont au nombre de 440. On peut d'ailleurs avancer positivement, qu'avec les améliorations que les écoles publiques ne cessent de subir et le nouveau réglement relatif à l'avancement des employés ci-

vils, réglement qui assure de grands avantages à ceux d'entr'eux qui ont fait leurs études dans ces écoles, le nombre de ces dernières sera bientôt insuffisant, car aujourd'hui déjà, il y en a où l'on compte jusqu'à 150 élèves dans la même classe.

Les sommes dont dispose le Ministère de l'Instruction publique et qu'il tire soit du trésor de l'Empire soit du produit des diverses propriétés foncières qui lui appartiennent, s'élèvent à environ 7,450,000 r. par an.

TABLEAU COMPARATIF

du nombre des élèves dans chaque Gouvernement séparément.

NOMS DES GOUVERNEMENS.	Nombre des Elèves		
	1824.	1832.	1835.
Arrondissement DE S. PÉTERSBOURG.			
St Pétersbourg	5,415	5,717	7,512
Pskow	589	1,240	1,191
Nowgorod	764	915	1,086
Vologda	520	625	1,007
Olonietz	349	402	556
Arkhangel	295	315	559
Arrondissement DE MOSCOU.			
Moscou	3,783	3,909	3,992
Vladimir	1,301	1,518	1,722

NOMS DES GOUVERNEMENS.	Nombre des élèves 1824.	1832.	1835.
Kostroma	349	779	1,035
Kalouga	532	958	1,707
Riazan	1,179	1,478	1,707
Smolensk	761	1,097	1,526
Twer	803	1,560	1,780
Toula	683	1,607	1,476
Jaroslaff	773	1,141	1,229
Arrondissement DE DORPAT.			
Livonie	4,112	4,842	5,254
Esthonie	1,555	1,401	1,732
Courlande	1,517	1,643	1,840
Arrondissement DE CASAN.			
Casan	1,133	1,118	1,156
Simbirsk	380	746	717
Orenbourg	259	625	730
Nijni-novgorod	500	760	797
Penza	302	665	1,015
Astrakhan	295	354	320
Saratoff	287	1,005	887
Perm	904	1,234	1,544
Viatka	557	1,172	1,293

NOMS DES GOUVERNEMENS.	Nombre des Elèves.		
	1824.	1832.	1835.
Arrondissement DE KHARKOFF.			
Slobodes d'Ukraine	2,421	1,938	1,609
Koursk	1,316	1,796	2,092
Poltava	1,202	1,823	2,066
Voronege	749	1,017	1,269
Orel	1,002	1,656	1,945
Tamboff	494	1,061	895
Province du Caucase..	284	1,181	1,768
Pays des Cosaques du Don	937	1,031	1,087
Arrondissement DE LA RUSSIE BLANCHE.			
Minsk	2,441	2,159	2,192
Vilna	8,711	1,942	4,075
Grodno	1,750	1,012	1,485
Belostok	1,327	788	1,392
Mohileff	781	1,265	1,124
Vitebsk	1,133	971	1,262
Arrondissement D'ODESSA.			
Jekaterinoslaff	1,331	1,178	690
Kherson	911	2,164(*)	531
Tauride	403	749	783
Bessarabie	»	534	826

(*) Probablement y compris les élèves de la direction d'Odessa.

NOMS DES GOUVERNEMENS.	Nombre des élèves.		
	1824.	1832.	1835.
Direction de Taganrog	«	«	530
Direction d'Odessa	«	«	1,267
Arrondissement DE KIEFF.			
Kieff	1,708	2,536	1,629
Volhynie	3,637	«	1,665
Podolie	2,599	«	1,196
Tchernigoff	1,781	«	2,135
Gouvernemens DE LA SIBÉRIE.			
Irkutsk	905	1,108	888
Tobolsk	711	463	735
Tomsk	100	266	195
Jenifseisk	«	«	343

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

de la fondation des écoles relevant du Ministère de l'Instruction publique et actuellement existant en Russie. (*)

1424

École à Réval, gouvernement d'Esthonie.

1555

École de filles (Stadt-Töchter Schule) à Dorpat gouvernement de Livonie.

1567

Université à Vilna.

Valérien Protasiewicz, Evêque de Vilna, avait fondé dans cette ville un collège de Jésuites, transformé en 1599 en Université. En 1676

(*) Pour ce qui concerne les dénominations des écoles nous avons adopté celles qu'elles portent aujourd'hui.

le Roi Sigismond I[er] lui accorda les mêmes priviléges qui, dès l'année 1535 avaient été conférés à l'Université de Cracovie. (1) L'Université de Vilna obtint en 1803 une nouvelle organisation dont elle a joui jusqu'en 1831, où elle fut fermée à la suite de la révolution de Pologne.

Il se trouve aujourd'hui à Vilna à la place de l'Université une Académie de médecine et une Académie ecclésiastique.

Quoique ni l'un, ni l'autre de ces établissemens ne relève du Ministère de l'Instruction publique, nous croyons devoir les citer ici, comme ayant été formés des facultés de médecine et de théologie de l'ancienne Université.

1582

Deux écoles à Polotzk, gouvernement de Vitebsk

1584

École à Nesvige, gouvernement de Minsk.

1587

Gymnase à Vilna

1589

Gymnase à Dorpat

1595

École à Kamieniec, gouvernement de Podolie

1600

École à Bausk, gouvernement de Courlande

(1) Storch, Russl. unt. Alexander I T. III. p. 297 idem Gött: Gel. Anz. 1824. 69 St. p. 683.

1607

École à Lutzk, gouvernement de Volhynie

1612

École à Orscha, gouvernement de Mohilew

1620

École à Krojy, gouvernement de Vilna

1624

École à Brest-Litowsk, gouvernement de Grodno

1625

Écoles, à Libau, gouvernement de Courlande

à Dunabourg, gouvernement de Vitebsk

1630

Gymnase à Réval, gouvernement d'Esthonie

Écoles à Fridrichstadt, gouvernement de Courlande

à Slutzk, gouvernement de Minsk

1631

Gymnase à Riga

École à Jirowitzy, gouvernement de Grodno

1632

Université à Dorpat

1634

École à Hapsal, gouvernement d'Esthonie

1637

École à Olsk, gouvernement de Volhynie

1641

École de filles (Grosse Töchterschule) à Réval

1647

Gymnase à Vinnitza, gouvernement de Podolie

École à Fridrichstadt, gouvernement de Courlande

1656

École d'orphelins à Riga

1675

Gymnase à Riga.

1678

Deux écoles (Mauritz und Jacobi Schule) à Riga.

1681

École à Mohilew (sur le Dniepr.)

1682

École de la noblesse (adelige Stifts-Schule) à Subbat en Courlande.

1690

Rétablissement de l'Université de Dorpat.

1693

École à Lubeschow, gouvernement de Minsk.

1699

Transfert de l'Université de Dorpat à Pernau.

1702

Gymnase à Mendzirjetch gouvernement de Volhynie.

1705

École de la Ste Trinité (deutsche parochial-schule zu St Trinitatis) à Mitau.

1716

Gymnase Zabiello à Volyntzy, gouvernement de Vitebsk.

1718

École à Stchutchin, gouvernement de Grodno.

1724

Académie des Sciences à St. Pétersbourg avec un Gymnase.

1726

École à Jitomir, gouvernement de Volhynie.

1727

École à Ponévège, gouvernement de Vilna.

1738

École de Ste Anne (Elementar Schule zu St. Annen) à Mitau.

1739

École à Rossieny, gouververnement de Vilna.

1745

École de filles (Stadt Töchter Schule) à Pernau gouvernement de Livonie.

Écoles de district:

une, dans le gouvernement de Minsk.

une dans le gouvernement de Volhynie.

1751

École de district à Vitebsk.

1755

Université de Moscou avec deux Gymnases.

Une école de district dans le gouvernement de Vitebsk.

1756

Une école de district dans le gouvernement de Grodno.

1757

École dite: Thorensberger Schule, à Riga.

1758

Académie des beaux-arts à St. Pétersbourg.

1762

École Allemande de St. Pierre à St. Pétersbourg.

1764

Une école de district dans le gouvernement d'Esthonie.

1765

École de la noblesse à Réval.

Gymnase à Kharkoff.

Une école de district dans le gouvernement de Kieff.

1772

Gymnases: à Minsk et à Grodno,

Sept Écoles de district savoir: deux dans le gouvernement de Minsk; trois dans le Gouvernement de Vilna; deux dans le Gouvernement de Grodno.

1773

Trois Écoles de district; savoir: deux dans le Gouvernement de Vilna; une dans la Pr. de Bialostok.

1774

Une école de district dans le gouvernement d'Esthonie.

1775

Gymnase académique. à Mitau

Une école de district dans le gouvernement de Kieff.

Une école paroissiale dans le gouvernement de Riazan.

1777

Gymnase à Bialostok

Une école de district dans le gouvernement de Vitebsk

1779

Pensionnat noble près l'Université de Moscou

Une école de district dans le gouvernement de Mohilew

1780

Deux écoles paroissiales dans le gouvernement de Kieff

École dite: die Hagenhoff-sche-Knabenschule à Riga

1781

Une école paroissiale dans le gouvernement de Minsk

1782

Une école de district dans le gouvernement de Vilna

Une école paroissiale dans le gouvernement de St. Pétersbourg

École pour les enfans des déportés à Orenbourg.

1783

Grande école élémentaire avec un Gymnase normal à St. Pétersbourg

Dix écoles paroissiales; savoir: sept dans la ville de St. Pétersbourg

une dans le gouvernement de St. Pétersbourg

une dans le gouvernement de Livonie
une dans le gouvernement d'Esthonie

1784

Trois écoles paroissiales savoir:
une à St. Pétersbourg
une à Kalouga
une à Casan

1785

Deux écoles paroissiales, savoir:
une dans le gouvernement de St. Pétersbourg
une dans le gouvernement de Podolie

1786

Vingt quatre Gymnases, savoir:
à Novgorod, à Pskoff, à Petrozawodsk, à Arkhangel, à Moscou, à Smolensk, à Riazan, à Toula, à Kalouga, à Twer, à Jaroslaw, à Wladimir, à Kostroma, à Vologda, à Vorónège, à Kursk, à Orel, à Tambow, à Penza, à Saratow, à Simbirsk, à Nijni-Novgorod, à Viatka et à Perm;
Dix écoles de district; savoir:
une dans le gt. de Smolensk
une » de Moscou
trois » de Riazan
une » de Jaroslaw
deux » de Moscou
une » de Kursk
une » d'Orel
Neuf écoles paroissiales; savoir:
six dans le gouvernement de St. Pétersbourg
une dans la ville de Kursk
une dans le gouvernement d'Orel
une dans la ville de Casan

1787

Quarante écoles de district; savoir:
six dans le gouv. de Novgorod
trois » de Pskoff
trois » d'Olonetz
deux » d'Arkhangel
cinq » de Moscou
sept » de Twer
deux » de Smolensk
une » de Riazan
trois » de Jaroslaw
une » de Voronège
une » de Penza
trois » de Tambow
une » de Simbirsk
une » de Nijni-Novgorod
Neuf écoles paroissiales; savoir:
une dans le gt. de Novgorod
une » de Moscou
quatre » de Riazan
trois » de Kursk

1788

Gymnase à Astrakhan
Sept écoles de district:
quatre dans le gt. de Livonie
trois » de Moscou
trois » de Vladimir
deux » de Vologda
une » de Smolensk
une » de Voronège
une » de Kursk
une » de Nijni-Novgorod
École de navigation à Riga
Trois écoles paroissiales:
une dans le gouv. de Mobilew
une » de Jaroslaw
une » d'Orenbourg

1789

Six Gymnases, savoir:
à Mohilew, à Kieff, à Tcher-

nikoff, à Novgorod-Seversk, à Tobolsk et à Irkoutsk.

Vingt-sept écoles de district:
une dans la ville de Reval
deux » de Riga, savoir: celle dite Catharinaeum et celle nommée Grosskluverholmsche Schule.
une dans le gouv. de Livonie
une » de Vitebsk
une dans la ville de Kieff
quatre dans le gouv. d'Orel
une » de Tchernigoff
une » de Poltava
une » de Casan
six » de Perm
deux » d'Orenbourg
quatre » de Tobolsk
deux » de Tomsk

École Kirgise à Orenbourg

Six écoles paroissiales
deux dans le gouv. de St. Pétersbourg
deux » de Vitebsk
une » de Moscou
une » d'Orel.

1790

Gymnase à Novo-Tcherkask.

Dix écoles de district:
une dans le gouv. de Livonie
deux » de Pskoff
trois dans le gouv. des Slobodes-d'Ukraine
une dans la ville de Tchernigoff
une » de Jennisseisk
deux dans le gouv. de Kostroma
une » de Viatka.

Six écoles paroissiales:
une dans le gouv. de Livonie
une » de Kieff
deux » de Tchernigoff
une » de Kostroma
deux » de Viatka

École de navigation à Irkoutsk

1791

Neuf écoles de district:
quatre dans le gouv. de Mohilew
une » de Moscou
une » de Kostroma
une » de Voronège
deux » de Casan,

1792

Une école de district dans le gouv. d'Astrakhan.

Deux écoles paroissiales:
une dans le gouv. de Moscou
une » d'Orel.

1793

Gymnase à Jekatérinoslaff

Deux écoles de district:
une dans le gouv. des Slobodes-d'Ukraine
une » de Kursk

Deux écoles paroissiales:
une dans la ville de Riga
une dans le gouv. de Kieff.

1794

Gymnase à Vitebsk avec une école de district et une école de paroisse.

Trois écoles paroissiales:
une dans le gouv. d'Orenbourg
deux » de Perm.

1795

Deux écoles de district:
une dans la ville de Riga dito: die Weidendamschule
une dans le gouv. d'Irkoutsk.

1796

Quatre écoles de district:
une dans le gouv. de Volhynie
une » de Smolensk
une » de Twer

une » de Casan.
Deux écoles paroissiales:
une dans le gouv. de Twer
une » de Smolensk.

1797

Gymnase à Simpheropol gouv. de Tauride.
Deux écoles de district:
une dans le gouv. d'Esthonie
une » de Kalouga.

1798

Gymnase à Casan
École d'orphelins, dite Wittehuckshe Waisen-stiftschule à Libau gouv. de Courlande.

1799

Gymnase à Poltava
Cinq écoles de district:
deux dans le gouv. de Vitebsk
deux » de Poltawa
une dans la ville de Twer pour la noblesse.
Quatre écoles paroissiales:
une dans le gouv. de Smolensk
une » de Moscou
deux » de Voronège.

1800

Deux écoles paroissiales:
une dans le gouv. de St. Pétersbourg
une » de Tchernigoff.

1801

École de navigation à Riga.

1802

Université à Dorpat
Trois écoles de district:
une dans le gouv. des Slobodes d'Ukraine
deux » de Kursk.

1803

Institut pédagogique à St. Pétersbourg.
Institut de Fischer à Riga.
Séminaire près l'Université de Vilna.
Huit écoles de district:
une dans le gouv. de Vilna
deux » de Toula
trois » de Kursk
une dans le pays des Cosaques du Don
une dans le pays des Cosaques de la mer noire.
Quatre écoles paroissiales:
trois dans le gouv. de Kieff
une dans le pays des Cosaques du Don
Pension noble à Tiflis.

1804

Universités à Kharkoff et à Casan. (*)
Gymnase à Dorpat.
Neuf écoles de district, savoir: à Smolensk, à Moscou, à Vologda, à Wladimir, à Twer, à Kalouga, à Kostroma, à Toula et dans le pays des Cosaques du Don.
Dix écoles paroissiales:
trois dans le gouv. de Twer
une dans la ville de Kostroma
deux dans le gouv. des Slobodes d'Ukraine
une » le gouv. de Tchernigoff
une » le pays des Cosaques du Don
une » le gouv. d'Irkoutsk
une » la ville de Dorpat.
Écoles de filles:
une à Dorpat
une à Riga (Grosse-Töchterschule.

(*) La première de ces Universités a été ouverte le 17 Janvier 1805, la seconde le 5 Juillet 1814.

1805

Ecole supérieure de Démidoff à Jaroslaw.

Quatre Gymnases, savoir: à St. Pétersbourg, à Jekatérinoslaw, à Swislotch dans le gouvernement de Grodno et à Odessa, pour les sciences commerciales.

Seize écoles de district. savoir, une dans le gouv. de Novgorod.
une dans le gouv. d'Esthonie
deux » de Courlande
une » de Minsk
deux » de Moscou
une » de Vologda
une dans la ville de Jaroslaw
une » de Riazan
une » d'Orel
une » de Kharkoff
une » deTchernigoff
une » de Jekaterinoslaw
une » de Novo-Tcherkask
une » d'Irkoutsk

Vingt deux écoles paroissiales, savoir:
une dans le gouv. d'Olonetz
une » d'Arkhangel
quatre » de Livonie
quatre dans la ville de Réval
quatre dans le gouv. de Courlande
cinq » de Twer
une » Tchernigoff
une dans le pays des Cosaques du Don
une dans la ville d'Irkoutsk.

Huit écoles de filles, savoir:
deux dans la ville de Riga
une » d'Arensbourg
deux » de Reval
une » de Mitau
deux dans le gouvernement de Courlande

École d'orphelins à Riga.

1806

Gymnase commercial à Taganrog.

Neuf écoles de district, savoir:
deux dans le gouv. de Courlande
une » de Minsk
une » d'Olonetz
une » d'Orel
une » de Jekatérinoslaff
une „ de Poltava
une dans le pays des Cosaques du Don

Trente quatre écoles paroissiales, savoir:
sept dans le gouv. de Courlande
une » de Livonie
trois » d'Esthonie
deux dans la ville de Smolensk
une dans le gouv. de Smolensk
deux dans la ville de Wladimir
dix dans le gouv. de Wladimir
deux » de Voronège
deux » des Slobodes d'Ukraine
deux dans le pays des Cosaques du Don
une dans le gouv. de Casan.
une » d'Irkoutsk

École de filles à Tukkum, gouvernement de Courlande

1807

Quatre écoles de district savoir:
une dans le gouv. d'Esthonie
une » de Jekatérinoslaw
une » de Nijni-Novgorod
une dans la ville de Penza.

Treize écoles paroissiales, savoir,
deux dans le gouv. de Smolensk
quatre » de Twer
une dans la ville de Vologda
deux dans le gouv. de Vladimir
deux dans les gouv. des Slobodes d'Ukraine
une » de Casan
une » de Nijni-Novgorod.

1808

Treize écoles de district, savoir:
une dans la ville de Petrozawodzk
une » de Pskoff
une » de Novgorod
une » de Kursk
une » de Tchernigoff
une » de Poltava
deux » de Jekatérinoslw
une dans la ville de Nijni-Novgorod
deux dans le gouv. de Nijni-Novgorod
une » d'Irkoutsk
une » de Perm.

Neuf écoles paroissiales, savoir:
une dans la ville de St. Pétersbourg
une » de Petrozawodzk
une dans le gouv. de Vologda
une » de Vladimir
cinq dans la ville de Kieff.

1809

Huit écoles de district, savoir:
une dans la ville de Mohilew sur le Dniepr
quatre dans le gouv. de Minsk
une dans la ville de Voronège
une » de Kieff
une dans le gouv. de Viatka

Quatorze écoles paroissiales, savoir:
Sept dans le gouv. de Vladimir
une » de Tchernigoff
cinq » de Jekatérinoslaw
une » de Nijni-Novgorod
une » de Perm

1810

Trois écoles de district, savoir:
Une dans le gouv. de Mohilew
une » de Kalouga
une » de Toula

Vingt-trois écoles paroissiales, savoir:
deux dans le gouv. de Livonie
une dans la ville de Pskoff
une » de Novgorod
deux dans le gouv. d'Olonetz
une » d'Arkhangel
quatre » de Vladimir
une » de Jaroslaw
une » de Kostroma
quatre » de Vologda
une » de Nijni-Novgorod
cinq » de Jekatérinoslaw

École arménienne d'Agababow à Astrakhan.

1811

Quatorze écoles de district savoir:
une dans la ville d'Arkhangel
une dans le gouv. de Minsk
une dans la ville d'Elisabethgrad
une dans le gouv. de Kherson
une » de Tauride

deux dans le pays des Cosaques du Don
une » la province du Caucase
une » la ville d'Astrakhan
une dans le gouv. de Nijni-Novgorod
une » de Simbirsk
une » de Perm
une » de Tobolsk
une » d'Irkoutsk

douze écoles paroissiales, savoir:

deux dans le gouv. de Courlande
une » de Smolensk pour la noblesse
une » la ville d'Arkhangel
trois dans le gouv. de Vladimir
une » de Kalouga
deux » des Slobodes d'Ukraine
une dans la direction de Taganrog
une dans le gouv. de Nijni-Novgorod.

1812

Gymnase à Simpheropol

Neuf écoles de district, savoir:

une dans le gouv. d'Orel
une » de Kursk
une » de Tchernigoff
une » de Kherson
deux » de Tauride
une dans le pays des Cosaques du Don
une dans le gouv. de Viatka
une » d'Irkoutsk.

Trent-sept écoles paroissiales, savoir:

Vingt-cinq dans le gouv. des Slobodes d'Ukraine
six dans le gouv. de Jekatérinoslaw
une » de Tauride
quatre dans le pays des Cosaques du Don
une dans le gouv. d'Irkoutsk

École d'orphelins à Moscou

Pensionnat noble près l'école Démidoff à Jaroslaw.

1813

Sept écoles de district, savoir:

une dans la prov. de Bialostok
une dans le gouv. d'Orel
une » de Tchernigoff
trois » de Poltava
une dans la ville de Kherson

Quatorze écoles paroissiales, savoir:

une dans le gouv. de Pskoff
une » de Novogorod
deux » de Vladimir
une » de Jaroslaw
une dans la ville de Nijni-Novgorod
une dans le gouv. des Slobodes d'Ukraine
une » de Kherson
six » de Jekatérinoslaw.

1814

Cinq écoles de district, savoir:

une dans le gouv. de Pskoff
une » de Moscou
une » de Tchernigoff
deux » de Poltava

Treize écoles paroissiales, savoir:

une dans le gouv. d'Esthonie
une » de Pskoff
une » de Smolensk
trois » de Wladimir
une » de Kostroma
une » de Kalouga

une dans le gouv. de Kursk
une » de Casan
deux » de Nijni-Novgorod
une » d'Irkoutsk.

1815

Gymnase à Kherson
Cinq écoles de district, savoir:
une dans le gouv. de Pskoff
une » de Poltava
une » de Tauride
une » de Saratoff
Dix-neuf écoles paroissiales, savoir:
une dans le gouv. de Livonie
une » de Vitebsk
une » de Vladimir
une » de Kalouga
une » de Kursk
douze » de Jekatérinoslaff
une dans le pays des Cosaques du Don
une » le gouv. de Perm.

1816

Dix écoles de district, savoir:
une dans le gouv. de Volhynie
une » de Kalouga
deux » de Tchernigoff
une » des Slobodes d'Ukraine
deux » de Poltava
une » de Kherson
une » de Simbirsk
une » de Nijni-Novgorod
Vingt écoles paroissiales, savoir:
une dans le gouv. de Vologda
une » de Smolensk
trois » de Vladimir
une » de Voronège
une » de Kieff
une » de Kherson
une dans la province du Caucase
deux » la ville de Tobolsk
neuf » le gouv. d'Irkoutsk
Classe de sciences commerciales près l'école de district de Réval.

1817

Gymnase à Krojy dans le gouv. de Vilna.
Pension noble près l'Université de St. Pétersbourg.
Huit écoles de district, savoir:
deux dans le gouv. de Casan
une » de Simbirsk
une » de Viatka
trois » de Tobolsk
une » d'Irkoutsk
Treize écoles paroissiales, savoir:
une dans le gouv. de Vladimir
une » de Voronège
quatre » de Jekatérinoslaw
une dans le pays des Cosaques de la Mer Noire
une dans le gouv. de Casan
quatre » de Viatka
une » de Livonie
Deux écoles de filles,
une dans le gouv. d'Esthonie
une » de Livonie.
École grecque à Nejine dans le gouv. de Tchernigoff.

1818

Douze écoles de district, savoir:
une dans le gouv. de Voronège
deux » de Saratow
une » de Simbirsk
une » d'Orenbourg
cinq » de Casan
une » de Tobolsk
une » de Jenisseisk

Treize écoles paroissiales,
savoir:
deux dans la ville de Vilna
une dans le gouv. de Novgorod
cinq » de Vladimir
une » de Kieff
une dans le pays des Cosaques de la Mer Noire
une dans la province du Caucase
deux dans le gouv. d'Irkoutsk
Institut de Holst à Riga

1819

Réorganisation de l'Institut pédagogique de St. Pétersbourg en Université.
Six écoles de district,
savoir:
une dans le gouv. de Volhynie
une » de Podolie
une » de Kalouga
une » de Toula
une » de Tchernigoff
une » de Nijni-Novgorod
Seize écoles paroissiales,
savoir:
une dans le gouv. de Podolie
trois » de Vladimir
une » de Jekatérinoslaw
quatre dans le pays des Cosaques de la Mer Noire
une dans le gouv. de Casan
une » de Simbirsk
une » de Viatka
une » de Perm
une » de Tomsk
une » d'Irkoutsk
une dans dans la ville de Kieff
séminaire normal à Vilna
Écoles de filles à Reval
Ecole dite: Dorothéen Schule à Riga.

1820

Gymnase à Jekatérinodar
Séminaire normal à Dorpat
Six écoles de district,
savoir:
une dans le gouv. de Novgorod
une » d'Orel
une » de Poltava
deux dans la prov. du Caucase
une dans le gouv. de Tambow
Dix-sept écoles paroissiales, savoir:
trois dans le gouv. de Livonie
une » de Vologda
une » de Novgorod
une » de Smolensk
deux » de Kostroma
une » de Vladimir
deux » de Kalouga
une » de Voronège
une dans la direct: de Taganrog
une dans le gouv. de Tauride
deux » de Perm
une » de Tobolsk

1821

Cinq écoles de district,
savoir:
une dans le gouv. de Vitebsk
une » de Vologda
une » de Riazan
une dans la prov. du Caucase
une dans le gouv. de Tambow
Dix écoles paroissiales,
savoir:
une dans le gouv. de Livonie
une dans la ville de St. Pétersbourg
deux dans le gouv. de Vladimir
une » de Kieff
une » de Voronège
deux » de Perm
deux » de Viatka

1822

École supérieure à St. Pétersbourg.

École assimilée aux Gymnases à Vitebsk

Neuf écoles de district, savoir:

une dans le gouv. de Mohilew
une » d'Arkhangel
une » de Moscou
une dans la ville de Moscou
une dans le gouv. de Kostroma
une » de Kieff
une » de Tchernigoff
une » de Penza
une » de Tomsk

Onze écoles paroissiales, savoir:

une dans la ville de St. Pétersbourg
une dans le gouv. de Livonie
cinq » de Vologda
une » de Vladimir
une » de Kostroma
une » des Slobodes d'Ukraine
une dans le pays des Cosaques du Don
une » le gouv. de Tobolsk

École pour les enfans des Cosaques en Sibérie.

1823

Trois écoles de district savoir:

une dans la ville de Riga, dite Johannis Schule
une dans le gouv. de Minsk
une » de Vladimir

Cinq écoles paroissiales, savoir:

une dans le gouv. de Vologda
une » de Kostroma
une » de Kherson
une » de Perm
une dans la ville de Nijni-Novgorod.

1824

Deux écoles de district, dans le gouv. de Tchernigoff

Cinq écoles paroissiales, savoir:

deux dans la ville de St. Pétersbourg, l'une près l'église évangélique allemande de Ste Catherine, l'autre près l'église suédoise du même nom.
une dans le gouv. de Toula
une » de Saratow
une » de Viatka

École rurale et des mines fondée par la Cse Strogonoff à St. Pétersbourg.

1825

Trois Gymnases, savoir: à Kharkoff, à Slutzk, dans le gouv. de Minsk et Chwaloiny dans le gouv. de Vilna.

Dix-sept écoles de district, savoir:

deux dans la ville de Vilna
deux dans le gouv. de Vilna
une » de Courlande
une » de Grodno
une » de Bialostok
une » de Minsk
deux » de Volhynie
une » de Podolie
une » de Novgorod
une » de Vladimir
une » de Simbirsk
une » de Casan
une dans la ville de Tambow

Quatorze écoles paroissiales, savoir:

une dans le gouv. de Moscou
une » de Vladimir
une » de Kursk
une » de Voronège
une » de Tchernigoff
une » de Tauride
deux » de Saratoff
une » de Tambow
une » de Viatka
une » de Tomsk

une dans la ville de Taganrog
une » d'Odessa
une » de Vilna

1826

Gymnase à Vologda
Pension noble idem
Sept écoles de district savoir:
trois dans l'arrondissement de Moscou
une » de Kharkoff
une » de Russie blanche
une en Sibérie
Neuf écoles paroissiales, savoir:
une dans l'arrondissement de Moscou
trois » de Kharkoff
une » de Russie Blanche
deux » de Casan
une » d'Odessa
une „ la ville de Riga.

1827

Section pour former des maîtres - d'école Tatares à Simpheropol.
Huit écoles de district, savoir:
une dans l'arrondissement de St. Pétersbourg
deux » de Moscou
quatre » de Casan
une » d'Odessa
Huit écoles paroissiales, savoir:
deux dans l'arrondissement de Moscou
deux » de Kharkoff
une » de S · Pétersbourg
deux » de Casan
une » de Russie Blanche.

1828

Gymnase à Oufa, gouv. d'Orenbourg
Neuf écoles de district, savoir:
une dans l'arrond. de Moscou
deux » de Kharkoff
une » de Kieff
cinq » d'Odessa
Cinq écoles paroissiales, savoir:
une dans la ville de Pskoff
trois » l'arrond. de Moscou
une » de Russie Blanche
Trois écoles de filles, savoir:
deux dans la ville de Mitau
une » de Mohilew

1829

Institut pédagogique à St. Pétersbourg
Gymnase à Vilna
Trois écoles de district, savoir:
une dans l'arrond. de Moscou
une » de Casan
une » d'Odessa
Neuf écoles paroissiales; savoir:
trois dans l'arrond. de Kharkoff
une » de Casan
une » de Russie Blanche
quatre en Sibérie.

1830

Gymnases à Kamieniec-Podolski et à Tiflis
Neuf écoles de district, savoir:
une dans l'arrond. de Moscou
deux » de Russie Blanche
une » d'Odessa
cinq dans les prov. méridionales du Caucase

Onze écoles paroissiales, savoir:
quatre dans l'arrond. de Kharkoff
trois » de Casan
une » de Dorpat
deux » de Russie Blanche
une dans la ville de Taganrog.

1831

Gymnase à Kischeneff.
Cinq écoles de district, savoir:
deux dans l'arrond. de Kharkoff
une » de Casan
deux dans les prov. méridionales du Caucase
Quatorze écoles paroissiales savoir:
trois dans l'arrond. de St. Pétersbourg
deux » de Moscou
une » de Casan
deux » de Dorpat
une » de Kieff
quatre » de Russie blanche
une en Sibérie.

1832

Gymnase à Klevan.
Dix écoles de district, savoir:
deux dans la ville de St. Pétersbourg
une dans l'arrond. de Moscou
une » de Kharkoff
trois » de Russie Blanche
trois dans les prov. méridionales du Caucase
Quarante écoles paroissiales, savoir:
vingt-six dans l'arrond. de St. Pétersbourg
cinq dans l'arrond. de Moscou
quatre „ de Kharkoff
trois „ de Casan
deux „ de Russie Blanche.

1833

Deux gymnases: à Pskoff avec une pension noble à Jitomir
Pension noble, près le gymnase de Riazan
Institut de sourds-muets à Vilna.
Sept écoles de district, savoir:
une dans l'arrond. de Moscou
une „ de Casan
trois „ de Kieff
une „ d'Odessa
une dans les prov. méridionales du Caucase.
Cinquante-cinq écoles paroissiales, savoir:
six dans l'arrond. de St. Pétersbourg
quatorze „ de Kharkoff
seize „ de Casan
quatorze „ de Kieff
deux „ de Russie Blanche
deux „ d'Odessa
une en Sibérie.

1834

Université de St. Vladimir à Kieff.
Gymnase à Grodno.
Séminaire normal à Vitebsk.
Trois pensions nobles, savoir:
à Simbirsk, à Kieff et à Vilna
Institut pratique d'agronomie près de Dorpat
Dix-sept écoles de district,

savoir:

deux dans la ville de St. Pétersbourg
deux dans l'arrond. de Moscou
trois „ de Kieff
sept „ de Russie Blanche
deux „ d'Odessa
une dans les prov. méridionales du Caucase

Cinquante-deux écoles paroissiales, savoir:

huit dans l'arrond. de St. Pétersbourg
six „ de Moscou
vingt-trois de Kharkoff
une „ de Kieff
deux „ de Casan
huit „ de Russie Blanche
trois „ d'Odessa
une en Sibérie.

1835

Trois Gymnases; savoir: à Casan, à Dunabourg et à Kieff

Quatre pensions nobles, savoir:

à Novgorod, à Orel, à Grodno et à Kischeneff

Classe des sciences forestières près le Gymnase de Mitau

Neuf écoles de district, savoir:

trois dans l'arrond. de Moscou
une „ de Kharkoff
trois „ de Casan
deux „ de Kieff

Quarante écoles paroissiales, savoir:

trois dans l'arrond. de St. Pétersbourg
cinq „ de Moscou
deux „ de Kharkoff
dix „ de Casan
douze „ de Kieff
sept „ de Russie Blanche
une „ d'Odessa

Note. Nous n'avons point fait entrer dans cette liste plusieurs écoles dont l'époque de la fondation n'est pas connue avec précision. A ces dernières appartiennent: l'école dite die Jesuskirchen-schule à Riga, qui parait avoir été fondée vers le milieu du XVII siècle; Les écoles dites: Gertrudenschule et Dom-schule également à Riga ont été fondées peu de tems après la réformation. L'école près la Cathédrale (im Domsgange) et celle près l'Eglise de St. Pierre, existaient déjà en 1391. (V. Anzeichnungen aus der Geschichte Riga's durch G. S. Sontag p. 7 et 8.)

Il importe d'observer de plus que nous n'avons point indiqué non plus l'époque de la réorganisation de diverses écoles fondées anciennement. Depuis l'année 1826 seulement 74 écoles ont subi une réorganisation totale et peuvent être considérées presque comme des créations nouvelles.

CHAPITRE II.

ÉCOLES MILITAIRES.

Les écoles militaires en Russie, peuvent, d'après leur nature être rangées en trois catégories distinctes, savoir:

I°. Les écoles militaires dirigées par S. A. I. Monseigneur le Grand Duc Michel.

II°. Le Corps des Cadets et les écoles relevant de l'Etat Major de la Marine.

III°. Les écoles militaires qui dépendent du Ministère de la guerre et qui sont réservées spécialement aux enfans de soldats.

I°. *Ecoles militaires dirigées par S. A. I. Monseigneur le Grand Duc Michel.*

Ayant la double destination de préparer la noblesse russe non seulement à la carrière des armes, mais de lui donner de plus une éducation suffisante pour qu'elle puisse se vouer avec succès aux autres branches du service de l'Etat qui lui sont ouvertes, les Corps des Cadets occupent à juste

titre une des premières places dans le système général de l'instruction publique en Russie.

La première idée de la création d'une école militaire en Russie appartient au Maréchal Comte Munich. Bien qu'étranger lui-même, cet homme d'Etat sentait qu'il était tems de donner à l'armée des officiers choisis dans le sein de la nation même et de faire cesser l'espèce de tutelle dans laquelle se trouvait encore la Russie par la nécessité de faire venir ses meilleurs officiers de l'étranger. Le tems a justifié la sage prévoyance de Munich, car c'est des écoles militaires que sont sortis la plupart des grands Capitaines que la Russie a eus, c'est là qu'ont été formés Roumiantzoff, Koutouzoff et Paskéwitch.

Sur la proposition du Comte Munich, l'Impératrice Anne créa le 29 Juillet 1731 un établissement pour 200 cadets nobles dont 150 étaient choisis dans les provinces du centre et 50 en Esthonie et en Livonie. Le premier budget de cette institution, qui s'appelait alors *Académie des Chevaliers* fut de 34,000 r. — c'est aujourd'hui le 1er Corps des Cadets. La direction supérieure de cette école qui d'abord avait appartenu au Comte Munich, fut confiée plus tard au Prince Antoine de Brunswic-Wolfenbüttel et passa au Prince Louis de Hesse Hombourg à l'avènement au trône de l'Impératrice Elisabeth. C'est du règne

de cette Princesse que datent les premières écoles spéciales de l'artillerie et du génie; mais dans l'origine on n'y enseignait que le dessin et l'arithmétique.

L'Empereur Pierre III qui, comme Grand-Duc avait dirigé le 1[er] Corps des Cadets, en augmenta considérablement les privilèges et le budget, et y ajouta une section destinée à recevoir 150 fils de soldats et de bourgeois.

Le règne de l'Impératrice Catherine II, si important dans l'histoire de la civilisation en Russie, ne le fut pas moins par l'attention que cette grande Souveraine donna à l'éducation militaire. Elle porta le nombre des élèves du 1[er] Corps des Cadets à 800, divisés d'après leur âge en cinq classes, et fonda dès l'année 1763 un Corps des Cadets nobles, composé de 132 élèves et destiné spécialement à former des officiers pour le génie et l'artillerie. Pour fournir aux écoles militaires des professeurs et des maîtres instruits, on joignit de plus au 1[er] Corps des Cadets une classe de pédagogie composée de 40 jeunes gens. L'Impératrice fit rédiger en même tems un réglement général pour diriger tant l'enseignement que l'administration de toutes les écoles militaires. Comme à cette époque plusieurs Grecs exprimaient le désir d'entrer au service de la Russie, l'Impératrice créa en 1775 près de l'école du génie et de l'artillerie

un Gymnase pour les jeunes gens de cette nation. Cet établissement, assimilé plus tard, aux Corps des Cadets, fut transféré en 1792 à Kherson et prit le nom de *Corps des Cadets pour les étrangers de la religion grecque*; il se composait alors de 200 élèves.

L'Empereur Paul I. réunit en 1796 le Corps de Kherson au 1er Corps des Cadets et réduisit l'année suivante à 600 le nombre des élèves de cet établissement. En 1798 ce Souverain fonda pour les orphelins des militaires une institution composée de 200 garçons et de 50 demoiselles d'origine noble et de 850 enfans de soldats, parmi lesquels 50 filles. En 1800 l'école du génie et de l'artillerie fut mise sur le pied des Corps des Cadets et reçut le nom de 2ème Corps Impérial des Cadets nobles de l'armée de terre. L'Empereur ayant, dans la même année, pris sous sa protection le corps des Cadets fondé en 1798 par le Comte Zorith à Schkloff, en fit une succursale du 1er Corps des Cadets, et le transféra à Grodno.

Le règne de l'Empereur Alexandre fut riche en nouveaux établissemens destinés à l'éducation militaire. Dès l'année 1801 on joignit au 1er Corps des Cadets une section pour des élèves en bas âge dont les parens étaient trop pauvres pour soigner leur première éducation. Dans la même année la noblesse du gouvernement de Toula, offrit de créer

une école militaire pour les enfans des gentilshommes peu aisés de cette province. Cette école, qui prit le nom de Corps des Cadets d'Alexandre à Toula, reçut en 1801 un réglement confirmé par l'Empereur et une subvention annuelle de 10,000 roubles.

L'année suivante, deux nouvelles écoles militaires furent fondées: le Corps Impérial des pages à S^t. Pétersbourg et un Corps des Cadets pour 120 élèves à Tamboff, organisé à l'instar de celui de Toula.

En 1808 il fut créé, sous le nom de Corps de volontaires, un autre établissement militaire dont l'organisation était en tout semblable à celle d'un régiment d'infanterie; il était composé de deux bataillons auxquels on joignit en 1810 un escadron d'instruction. Dans cette même année le Corps des Cadets de Grodno, qui n'avait été jusque là qu'une succursale du 1er Corps des Cadets, fut transféré à Smolensk et obtint en 1818 une organisation indépendante de cet établissement; on en fixa en même tems le nombre des élèves à 350 orphelins, fils d'officiers, et à 150 Cadets en bas âge.

C'est également au règne de l'Empereur Alexandre que se reporte la création du Lycée Impérial à Tsarskoé Sélo, des écoles supérieures du génie et de l'artillerie, de l'école des porte-enseigne de la garde à S^t. Pétersbourg et de l'école militaire d'Orenbourg fondée en 1824 par un certain M^r. Nepluieff.

Le Lycée Impérial de Tsarskoé Sélo, sans être au nombre des écoles militaires, fait cependant partie de ces dernières sous le rapport de son administration. Cet établissement fut ouvert en 1811 et organisé avec un soin tout particulier dans le but de former des fonctionnaires pour les emplois supérieurs du service civil de l'Etat. Le nombre des élèves en était de 50, qu'on choisissait parmi les plus distingués d'un établissement préparatoire attaché au Lycée. Le cours d'études, à peu-près semblable à celui des Universités, était de six ans. Tous les trois ans 25 élèves quittaient l'établissement et entraient au service avec de très grands privilèges.

Des exceptions ayant été admises plus tard en faveur de plusieurs élèves qui désiraient entrer dans la carrière militaire, le Lycée perdit sa destination primitive; et le choix du genre de service fut abandonné aux élèves eux-mêmes. Le Lycée de Tsarskoé Sélo a existé sur ce pied jusqu'en 1830, époque à laquelle il obtint une organisation nouvelle et redevint un établissement consacré exclusivement à former des fonctionnaires civils. Le nombre des élèves en a été porté en même tems à 105 dont 48 pensionnaires.

L'établissement préparatoire qui se trouvait attaché au Lycée ayant été aboli, les jeunes gens élevés dans cet Institut aux frais du gouverne-

ment, sont choisis aujourd'hui en partie parmi ceux du 1er et du 2d Gymnase de St. Pétersbourg, et de l'Institut noble de Moscou, en partie parmi les fils des fonctionnaires civils qui y sont placés par ordre exprès de l'Empereur.

L'école supérieure du génie fut instituée en 1816, pour 96 conducteurs élevés aux frais du gouvernement et un certain nombre de sous-officiers nobles du génie. S. M. l'Empereur actuel se trouva comme Grand Duc à la tête de cet établissement, divisé en 4 classes de conducteurs et 2 classes d'élèves-officiers, comptant au service actif. Le budget annuel de l'école était de 63,000 roubles et le cours d'études de six ans pour ceux qui commençaient par la dernière classe. Les élèves les plus distingués, en quittant l'école, étaient promus au grade de sous-lieutenant et même à celui de lieutenant. La fondation de l'école supérieure de l'artillerie eut lieu un an plus tard. Elle comptait 24 porte-enseigne et 86 sous-officiers nobles. Son organisation est du reste parfaitement semblable à celle de l'école du génie.

Ces deux établissemens ne sont point exclusivement réservés à la noblesse. On y reçoit aussi des enfans appartenant à d'autres conditions libres. — Nul élève n'y peut être admis audessous de 16 ans, ni audessus de 18.

L'Ecole des porte-enseigne de la Garde a été créée en 1823, non dans le but de procurer aux gentilshommes qui désirent servir aux gardes une instruction élémentaire; mais plutôt dans celui d'appliquer aux sciences militaires les connaissances qu'ils ont acquises avant leur entrée à l'école, et surtout de les perfectionner dans ces mêmes sciences. Ainsi on n'est admis à l'école des porte-enseigne de la Garde, qu'à l'âge de 17 ans accomplis et on est tenu de subir un examen et de faire preuve de connaissances suffisantes pour suivre un cours d'études plus vaste.

Cet établissement, qui d'abord n'était destiné qu'aux porte-enseigne de l'infanterie, a de plus aujourd'hui une section pour la cavalerie, et renferme environ 200 jeunes gens payant chacun une pension de 750 roubles.

Dès l'année 1816 l'Empereur Alexandre avait réglé les états des diverses écoles militaires de la manière suivante:

Le 1er Corps des Cadets: 800 élèves dont 200 enfans en bas-âge; le Corps des volontaires ou régiment noble, 2000 élèves, divisés en deux bataillons; l'escadron noble: 215 élèves; le Corps des orphelins militaires: 350 cadets et 150 enfans en bas âge divisés en deux compagnies. On établit en même tems à Gapenaim en Finlande une école qui, placée sous la direction du Quartier-Maîtrât, était

destinée à former des topographes. Transformé en Corps des Cadets, (1) cet établissement reçut en 1830 un nouveau réglement et fut soumis en 1836 à la direction générale des Corps des Cadets, après avoir été transféré à Friedrichsham.

Malgré l'accroissement rapide qu'avaient pris les Corps des Cadets, dans les dernières années du règne de l'Empereur Alexandre, cet accroissement est très minime à côté du développement prodigieux donné à l'éducation militaire depuis l'avènement au trône de S. M. l'Empereur NICOLAS.

Les Corps des Cadets qui jusque là étaient parfaitement indépendans les uns des autres, et avaïent chacun leur organisation à part, ont été soumis depuis à un système uniforme et présentent aujourd'hui un ensemble dont les diverses parties offrent une harmonie d'autant plus parfaite, que l'impulsion donnée à chacune d'elles part d'un centre commun. Mais avant d'entrer dans les détails de l'organisation des écoles militaires, suivons en l'accroissement progressif en observant comme par le passé l'ordre chronologique.

En 1828, le Corps des Cadets de Smolensk est transféré à Moscou, et organisé sur le pied du 1er. Corps; l'année suivante un Corps des Cadets destiné à recevoir 400 enfans en bas-âge est fondé à Tsarskoé Sélo, sous le nom de Corps d'Alexandre;

(1) Ukase du 29 Juillet 1830.

les élèves de cet établissement qui sont confiés à des gouvernantes, passent, lorsqu'ils ont atteint l'âge requis, dans les autres écoles militaires. En 1830 une institution semblable composée de 100 enfans âgés de 7 à 10 ans, est jointe au Corps des Cadets de Moscou; la même année le Corps des orphelins militaires désigné depuis 1829 par le nom de Corps des Cadets de Paul, reçoit une autre organisation qui porte le nombre de ses élèves à 500.

Cependant il ne pouvait échapper à l'attention de l'Empereur que les écoles militaires qui se trouvaient presque toutes à St. Pétersbourg, en offrant aux habitans de la capitale et à ceux des provinces avoisinantes, la facilité de donner à leurs enfans une éducation distinguée et gratuite, ne présentaient point les mêmes avantages à la noblesse des autres parties de l'Empire pour laquelle l'éloignement de la capitale était un obstacle souvent insurmontable pour participer aux mêmes bienfaits.

Grâce à la sollicitude éclairée de l'Empereur ces obstacles ont été levés par l'institution d'écoles militaires dans plusieurs villes de l'intérieur (1) et nommément à Polotzk, à Elisabethgrad, à Kieff, (2) à Casan, (3) à Novgorod et à Poltava. — Le Corps des Cadets de Novgorod porte le nom du Comte Araktcheieff, en mémoire de ce Général, qui a riche-

(1) Ukase du 20 Décembre 1830.
(2) Ukase du 19 Décembre, 1833.
(3) Ukase du 19 Mai 1834.

ment doté cet établissement, et celui de Poltava s'appelle Corps des Cadets de Pierre, en commémoration de l'immortel régénérateur de la Russie et de la victoire remportée par lui dans les environs de Poltava.

A la fin de l'année 1832 il a été créé dans les colonies militaires aux environs de Novgorod une école destinée à des enfans en bas âge, choisis de préférence parmi les fils d'officiers très pauvres. Là ils reçoivent une instruction élémentaire, qui les dispose, lorsqu'ils ont atteint l'âge requis, à être admis aux Corps des Cadets de province.

Une autre école militaire qui par son organisation doit trouver place ici, bien qu'elle ne fasse point partie des Corps des Cadets, est l'école des Cosaques de la ligne de Sibérie à Omsk. La fondation de cette école remonte à l'année 1813 où elle fut organisée primitivement pour 30 élèves, choisis de préférence parmi les fils des officiers de Cosaques; ce nombre ayant été augmenté successivement se trouve porté aujourd'hui à 240. Depuis 1832 cette école a été assimilée sous le rapport des études qu'on y fait, aux Corps des Cadets de province, avec la différence qu'on y enseigne de plus la langue tatare, dont la connaissance est d'une grande utilité pour les habitans de ces provinces lointaines. A cette école s'en trouve jointe

une autre consacrée exclusivement à l'étude des langues orientales; elle est composée de 20 élèves.

Dans les Corps des Cadets de province, le nombre des élèves est fixé à 400; ce nombre est complété par des jeunes gens appartenant aux provinces qui contribuent à l'entretien de chacun de ces établissemens.

A cette occasion la noblesse russe toujours prête à seconder les vues du Gouvernement, a donné une nouvelle preuve du patriotisme éclairé qui l'anime. Dès la première année de la fondation des Corps des Cadets de province, les dons faits à cet effet par la noblesse s'élevaient à 2,500,000 roubles. Ce généreux élan ne s'est point ralenti dans la suite; le colonel Bachtin, a consacré, 1,500,000 roubles et une terre peuplée de 2,700 paysans, à l'établissement d'un Corps des Cadets à Orel, et tout récemment encore le colonel Tchertkoff a fait don d'une terre de 1000 habitans et de la somme d'un million et demi de roubles pour coopérer à l'établissement d'une école militaire à Voronège: Exemples magnifiques de patriotisme qui honorent autant les donateurs qu'ils caractérisent l'esprit de la nation en général. (*)

Les Corps des Cadets de province, outre le but commun à toutes les écoles militaires, sont desti-

(*) Il n'est pas rare de voir des hommes riches faire à leur mort des legs considérables pour des établissemens d'utilité publique; mais c'est en Russie seulement, et nous le disons avec un sentiment d'orgueil national, que des hommes jeunes encore se dépouillent ainsi d'une partie de leur fortune, pour la consacrer au bien du pays.

nés spécialement à fournir des officiers aux régimens de la ligne. Les études en conséquence y sont moins étendues que celles des établissemens militaires de la capitale.

Cependant loin de mettre une barrière au talent comme on pourrait le supposer, ces écoles bien au contraire, sont destinées à le faire connaître et à le développer. En effet les élèves qui se font remarquer par leur aptitude aux études, sont transférés dans une classe intermédiaire qui, en vertu d'une disposition toute récente, se trouve attachée au régiment noble de St. Pétersbourg. De là ils peuvent passer plus tard soit aux écoles supérieures du génie et de l'artillerie, soit à l'Académie militaire.

Cette dernière institution fut fondée en 1830 à St. Pétersbourg dans le but de former des officiers pour le service de l'Etat-Major et celui du Quartier-Maîtrât. (1)

Elle est placée sous la direction d'un Président, d'un Vice-président et d'un Conseil. On y reçoit, après un examen préalable les officiers de la garde et de la ligne jusqu'au grade de capitaine en second inclusivement, et ceux de l'artillerie et des sapeurs jusqu'à celui de capitaine inclusivement. — En outre les Directeurs de l'école des porte-enseigne de la garde, du Corps des pages, ceux du

(*) Ukase du 4 Octobre 1830.

1[er] et du 2[d] Corps des Cadets, des Corps des Cadets de Paul, de Moscou et de Finlande, peuvent proposer d'admettre à l'Académie les officiers les plus distingués sortis des établissemens précités.

Le nombre des officiers qui sont formés à l'Académie est de 40 à 50 pour l'Etat-Major-Général et de 10 pour l'artillerie et le génie. La durée du cours académique est fixée à deux ans. Ce cours est divisé en deux sections, l'une théorique, l'autre pratique.

Après avoir fait l'énumération des écoles militaires existant actuellement en Russie et avoir indiqué l'époque de la fondation de chacune d'elles, nous nous efforcerons de tracer le tableau de l'organisation qu'elles doivent tant à la sollicitude de l'Empereur Lui-même, qu'aux soins tout paternels que leur porte S. A. I. Monseigneur le Grand-Duc Michel qui depuis 1831 en est le Chef Suprême.

La direction des Corps des Cadets sous les ordres de S. A. I. est partagée entre l'Etat-Major de Monseigneur le Grand-Duc et un conseil spécial siégeant à S[t] Pétersbourg, présidé par le Directeur général des Corps des Cadets. — L'Etat-Major se compose de cinq bureaux dont les attributions sont réparties de la manière suivante:

1[er] *Bureau.* Personnel des élèves.

2ème *Bureau.* Personnel des officiers, des fonctionnaires et du service attaché aux écoles.

3[ème] *Bureau.* Projets de réorganisations et d'améliorations.

4[ème] *Bureau.* Affaires économiques et administratives.

5[ème] *Bureau.* Affaires relatives à l'état sanitaire.

Le Conseil est appelé à examiner et à discuter tous les projets d'améliorations relatifs tant à la partie administrative qu'à celle de l'enseignement, qui lui sont confiés par S. A. I.

Le Conseil est composé d'un nombre illimité de membres, nommés par l'Empereur. Ce sont ordinairement des personnes de marque, distinguées par leurs lumières et leurs connaissances.

Indépendamment des Corps des Cadets de terre, du Corps des pages et du Lycée Impérial de Tsarskoé-Sélo, S. A. I. est le Chef du Corps du génie, en Sa qualité d'Inspecteur Général de cette arme, du Corps de l'artillerie comme Grand Maître de l'artillerie, de l'école des porte-enscigne de la Garde comme Commandant en Chef de ce corps et de l'Académie militaire, en qualité de Président honoraire de cet institut.

Tous ces établissemens ont une double classification, l'une sous le rapport militaire, l'autre sous celui des études. — Sous le rapport militaire les Corps des Cadets sont divisés en trois régimens, com-

posés chacun de quatre bataillons ou quatre Corps des Cadets, savoir:

1er Régiment.

1er Bataillon	1er Corps des Cadets	de St. Pétersbourg
2ème »	2ème »	
3ème »	Corps des Cadets de Paul	
4ème »	Corps des Cadets de Novgorod.	

2ème Régiment.

1er Bataillon	1er Corps des Cadets	de Moscou
2ème »	2ème »	
3ème »	Corps des Cadets de Toula	
4ème »	» »	de Tamboff,

3ème Régiment.

1er Bataillon	le Corps des Cadets	de Polotzk
2ème »	» » »	de Casan
3ème »	» » »	de Kieff
4ème »	» » »	de Poltava. (*)

Sous le rapport des études les écoles militaires sont divisées également en trois catégories.

A la première, appartiennent les écoles que l'on pourrait appeler préparatoires, qui sont le Corps des Cadets d'Alexandre à Tsarskoé Sélo composé d'enfans âgés de 7 à 10 ans, la section réservée aux

(*) Les Corps des Cadets de Voronège et d'Orel ne sont point entrés encore dans cette classification.

enfans de ce même âge, attachée au Corps des Cadets de Moscou, l'école militaire d'Orenbourg; tous les Corps des Cadets de province et le régiment noble à St. Pétersbourg.

A la *seconde* catégorie appartiennent: le Corps des pages; l'école des porte-enseigne de la Garde; le 1er et le 2d Corps et le Corps des Cadets de Paul. Comme les élèves des Corps des Cadets de province qui sont susceptibles d'études plus élevées, passent ainsi que nous l'avons dit plus haut, dans une classe intermédiaire du régiment noble de St. Pétersbourg, cet établissement forme une espèce de lien qui unit les écoles de la première et de la seconde catégorie et appartient en quelque sorte à toutes les deux à la fois.

Les écoles de la troisième catégorie, ou écoles spéciales, sont: l'école du génie, l'école de l'artillerie et l'Académie militaire. (*)

Chacun de ces établissemens est placé sous les ordres d'un officier général qui porte le nom de Directeur et qui en est le chef immédiat. Le Directeur est tenu d'entrer dans tous les détails de l'enseignement, de la discipline et de l'administration de l'établissement qui lui est confié et d'en faire tous les matins un rapport circonstancié au Chef Suprême.

(*) Le Corps des Cadets de la marine, appartient également aux écoles de la 3e catégorie. Nous en rendrons compte en parlant des établissements qui relèvent du Ministère de la Marine.

Les Directeurs des Corps des Cadets de province adressent des rapports hebdomadaires à l'État Major des écoles militaires qui les porte immédiatement à la connaissance de S. A. I.

Les conditions d'admission dans les écoles militaires sont: 1° une extraction noble (*) 2° une bonne constitution physique et 3° quelques connaissances préliminaires qui varient d'après la catégorie de l'établissement où l'on veut être admis.

L'âge pour être reçu dans les écoles préparatoires ou celles de la 1ère catégorie est de 7 ans à 10; pour le Corps des pages et les Corps des Cadets en général de 10 à 14, pour le régiment noble de 14 à 16, pour les écoles spéciales de 14 à 18 et pour l'école des porte-enseigne de la Garde de 17 à 20 ans.

Les noms des aspirans sont portés d'abord sur la liste des candidats de chaque Corps, et ils y entrent par ordre d'ancienneté, à mesure qu'il s'y présente des places vacantes.

Les candidats des Corps des Cadets de province sont présentés par les Maréchaux de la noblesse des Gouvernemens qui participent à l'entretien de ces établissemens.

L'éducation dans les écoles militaires, se compose de trois parties principales qui sont, l'éduca-

(*) A l'exception toutefois des écoles du génie et de l'artillerie où cette condition n'est pas indispensable, tandis que le Corps des pages n'est réservé qu'aux enfans d'officiers-généraux et de fonctionnaires civils d'un grade correspondant.

tion militaire et physique, l'enseignement et l'éducation morale.

L'éducation physique est confiée aux soins des officiers attachés à l'établissement; l'enseignement est dirigé par l'Inspecteur des classes et les professeurs; l'éducation morale est une tâche à laquelle sont appelés à coopérer tous ceux qui exercent des fonctions quelconques dans les écoles militaires.

Un réglement publié en 1830 (1) et complété depuis par un grand nombre de dispositions dues à la sollicitude éclairée de Monseigneur le Grand Duc, trace avec un soin et une sagesse que l'on ne saurait assez admirer, la marche à suivre pour diriger le développement physique, moral et intellectuel des élèves.

A. ÉDUCATION PHYSIQUE.

Les conditions de l'éducation *physique* sont la nourriture, l'habillement, le renouvellement de l'air, la propreté, le logement, le genre de vie, le traitement des malades, la surveillance et les exercices militaires.

La *nourriture* est simple, mais saine et abondante. Les élèves font trois repas par jour. — à 7h ils prennent pour déjeuner du thé ou un autre breuvage chaud, et du pain blanc. Ils dinent à une heure; le diner est composé de trois plats; enfin leur troisième repas à 8h est composé de deux plats.

(1) Ukase du 9 Avril 1830.

La température dans les classes, les dortoirs et les réfectoires, ne doit point dépasser 13 degrés de Réaumur; l'air s'y renouvelle journellement pendant qu'on les nettoie, et l'on veille à ce que les élèves se trouvent tous les jours en plein air afin de les habituer à tous les changemens du tems.

L'habillement est commode; les habits étroits et serrés ne sont point tolérés. L'habillement complet sans compter le linge, se compose de 3 uniformes de rechange, d'une capote grise sans doublure, d'un shako, et d'une casquette. A l'exception des élèves de l'école de l'artillerie qui n'ont que le demi-sabre (briquet) tous les Cadets depuis l'âge de dix ans, portent le fusil. Dans les classes et aux exercices ordinaires, les élèves portent au lieu de l'uniforme une veste courte et un pantalon large en drap gris, et en été un pantalon en nankin,

Le soin de la *propreté* est particulièrement recommandé aux élèves et fait l'objet d'une surveillance de toute heure. Le linge de table, de corps et de lit est changé deux fois par semaine; en été les jeunes gens se baignent deux fois par semaine dans la rivière où ils apprennent en même tems la natation; en hiver ils font usage des bains russes qui se trouvent dans chaque établissement.

Les *bâtimens* consacrés aux écoles militaires sont vastes et bien exposés pour la salubrité de l'air; de larges corridors toujours éclairés et chauf-

fés en hiver, servent de communication entre les différentes parties des édifices; les appartemens et surtout les dortoirs sont spacieux, les lits tous en fer sont placés à une certaine distance les uns des autres et séparés par une table et une petite armoire. Le coucher se compose d'un matelas en crin, de deux oreillers, de deux draps de lit et d'une couverture qui est de laine en hiver, et de coton en été. Les dortoirs sont éclairés pendant toute la nuit.

Le *genre de vie* des élèves est simple, actif et régulier. Il est à peu près le même dans tous les établissemens. Le tems est partagé de la manière suivante: huit heures pour le sommeil, une heure et demie pour la prière, la toilette et le déjeuner; 6 heures pour les études en classe, 3 heures pour les occupations hors des classes, 2 heures pour les exercices gymnastiques et militaires, une heure et demie pour les repas et deux heures pour les récréations. La distribution du tems dans les écoles spéciales diffère un peu de celle-ci; comme les élèves y sont plus avancés en âge, on consacre aux études quelques heures de plus, qui sont retranchées du sommeil et des exercices.

Pour le *traitement des malades* il se trouve dans chaque Corps des Cadets une infirmerie avec tout ce qui s'y rapporte, comme pharmacie, bains etc. Les élèves y sont confiés aux soins de méde-

15

cins habiles et de garde-malades, et se trouvent sous la surveillance d'un officier de service qui est relevé toutes les 24 heures.

Une section à part de l'infirmerie est destinée aux élèves atteints de maladies contagieuses; en cas de maladie chronique, il est permis aux parens de soigner leurs enfans à la maison; cependant si une pareille infirmité retient l'élève plus d'un an hors de l'établissement, il en est exclu. Les humeurs froides sont le fléau dont la jeunesse à St-Pétersbourg est le plus souvent affectée; comme un air pur et sain est la première condition du traitement de cette maladie, les jeunes gens qui en sont attaqués, passent les mois d'été à Oranienbaum, château de plaisance de S. A. I. qui par sa position élevée aux bords de la mer, présente tous les avantages pour accélérer leur guérison.

Afin de développer la souplesse du corps et l'agilité, on enseigne dans toutes les écoles militaires la gymnastique, la danse, l'escrime et l'équitation; à cet effet chaque établissement a une grande cour et un jardin; dans la mauvaise saison les élèves se réunissent dans les salles de récréation et d'exercice.

La *tenue* et la *discipline* dans les Corps des Cadets sont entièrement militaires. Chaque école dont le nombre des élèves est fixé à 400 et au-delà forme un bataillon, composé du nombre prescrit de

compagnies; le régiment noble forme deux bataillons; les établissemens moins nombreux ne représentent que des compagnies.

Les élèves les plus distingués de chaque Corps composent la compagnie de grenadiers qui au 1er Corps des Cadets porte le nom de compagnie de S. M. l'Empereur, qu'elle a l'honneur d'avoir pour Chef. Le bataillon est commandé par un officier supérieur qui dirige toute la partie militaire de l'établissement et remplace le Directeur en cas d'absence de ce dernier. Chaque compagnie se trouve sous les ordres d'un chef spécial qui a ordinairement le rang de capitaine et qui, assisté d'un certain nombre d'officiers attachés à chaque compagnie, a la surveillance immédiate des élèves, qui la composent. Les charges de *sergent-major*, de *caporal* et de *sous-officier*, sont confiées comme récompense aux élèves les plus distingués de chaque compagnie.

Le choix des officiers pour les Corps des Cadets se fait avec le plus grand soin et on n'y est définitivement attaché qu'après avoir été soumis à un tems d'épreuve pendant lequel on fait le service comme surnuméraire. Les dimanches et les jours de fête, les élèves obtiennent l'autorisation de visiter leurs parens; ils sont munis à cet effet d'un permis signé par le chef de la compagnie et contresigné par l'Inspecteur des classes.

En automne avant le renouvellement des cours, les élèves ont quinze jours de vacances pendant lesquels il leur est permis de rester auprès de leurs parens.

La *surveillance* des élèves qui est de tous les instans, est partagée entre l'Inspecteur des classes le chef du bataillon, celui de la compagnie et l'officier de service du jour, qui est relevé toutes les vingt-quatre heures.

Le service du jour se fait par un officier supérieur ou un capitaine, qui veille au maintien de l'ordre et de la propreté dans les compagnies, à l'infirmerie, dans les classes, au réfectoire, dans les salles de récréation et partout où les élèves se trouvent. Pendant 24 heures l'officier supérieur de service ne quitte point les Cadets; c'est lui qui les conduit en file rangée à la prière, en classe, à l'exercice et à table, il goute de tous les mets pour s'assurer s'ils sont sainement apprêtés; le soir, après la retraite, quand les Cadets se sont couchés, il fait au Directeur un rapport circonstancié de tous les évènemens de la journée.

Outre l'officier supérieur chargé du service dans tout l'établissement, le service dans chaque compagnie se fait par un officier subalterne qui est relevé également toutes les 24 heures.

Les *exercices militaires* des Cadets consistent dans le maniement des armes et les évolutions de

peloton et de bataillon. Comme les exercices de cavalerie exigent un emplacement trop spacieux pour pouvoir être enseignés aux Corps des Cadets, les jeunes gens qui se destinent à cette arme, sont, en quittant l'établissement, attachés pour quelque tems au régiment modèle de cavalerie où ils acquièrent les connaissances nécessaires pour le service de la cavalerie.

Vers le milieu du mois de Juin tous les élèves des écoles militaires de St. Pétersbourg se rendent à un camp qui est disposé à 25 verstes de la capitale, aux environs du palais de Péterhoff; ils y restent jusqu'au milieu d'Août.

Les Corps des Cadets réunis, forment deux régimens d'infanterie, un escadron de cavalerie et une batterie de huit pièces.

Ce détachement était composé en 1835 de la manière suivante:

1er *Bataillon* de six pelotons, savoir: 1er peloton, les porte-enseigne de la garde; 2d peloton, les Cadets du Corps de Moscou; le 3ème et le 4ème peloton, la compagnie des conducteurs de l'école du génie, le 5ème et le 6ème peloton par une compagnie de pages.

2ème *Bataillon*, six pelotons du 1er bataillon du régiment noble.

3ème *Bataillon*, six pelotons du 2d bataillon du régiment noble.

4ème *Bataillon*, huit pelotons des Cadets du 1er Corps.

5ème *Bataillon*, huit pelotons des Cadets du 2^{d} Corps.

6ème *Bataillon*, trois pelotons des Cadets du Corps de Paul.

Le détachement de cavalerie se composait d'un demi-escadron de porte-enseigne de la garde et d'un demi-escadron de Circassiens, répartis comme élèves dans les trois Corps des Cadets de terre de la capitale.

Les élèves de l'école de l'artillerie avec leurs canons formaient la batterie.

Les réglemens du service au camp sont observés pour les Cadets aussi strictement que pour les troupes effectives. — Pendant le séjour que les élèves y font, on les occupe principalement d'exercices militaires et d'études pratiques de chaque arme, les artilleurs, de la confection de munitions au laboratoire, les ingénieurs de travaux de sappe, de terrasemens et de mines, ainsi que de levées militaires soit à vue d'œil soit au moyen d'un réseau géométrique ou trigonométrique. Les classes supérieures désignées pour l'avancement, s'exercent deux fois par semaine au tir avec le fusil de munition.

A certaines heures de la journée les élèves répètent sous la direction des officiers, les princi-

paux cours, et restent ainsi même au camp, au courant de leurs études.

Ainsi les occupations des Cadets pendant leur séjour au camp se divisent en deux parties: la première comprend celles auxquelles ils participent tous, comme le service de front en bataillon rangé, celui de camp et d'avant postes, la répétition des cours, la gymnastique et l'escrime. La seconde partie embrasse les études pratiques spéciales pour les élèves des classes supérieures, comme le service d'artillerie, le tir du polygone, les travaux de laboratoire et les levées topographiques.

En conséquence la journée est distribuée de la manière suivante: huit heures pour le sommeil; 2 heures et ½ pour la toilette, la prière et les trois repas; 2 pour les études; 5 pour les exercices militaires, les parades etc. 2 pour les exercices gymnastiques et pratiques; 4 heures et ½ pour la récréation.

B. ÉDUCATION MORALE.

Tout ce qui peut contribuer à former le cœur et le caractère des élèves est du ressort de l'éducation morale. Les sentimens qui doivent leur être inculqués de manière à leur rester pour la vie, sont: la crainte de Dieu, le sentiment du devoir, un dévouement sans bornes au Souverain, l'obéissance aux autorités, un tendre respect pour les parens et les

supérieurs, l'amour du prochain et la reconnaissance.

Les moyens pour parvenir à ces résultats sont: la religion, l'exemple, l'émulation, la lecture, les récompenses et les punitions.

L'emploi de ces divers moyens est développé dans le réglement de 1830 et les instructions postérieures de Monseigneur le Grand-Duc avec une admirable sagacité; et les personnes qui se vouent à la carrière à la fois difficile et importante de l'éducation, y trouveront la solution des questions les plus délicates que présente cet état.

Tous les cultes, même l'islamisme, jouissent dans les écoles militaires d'une égale protection de la part du Gouvernement, et les prêtres de toutes ces croyances attachés aux diverses institutions, sont chargés de l'enseignement religieux et veillent à la stricte observation des devoirs que leur religion prescrit. — Chaque Corps des Cadets a son église et son aumônier; tous les dimanches et les jours de fête, les élèves assistent au service divin, ils se rendent encore aux vêpres qui se disent la veille des grandes fêtes. A la messe ils sont toujours en grande tenue.

Les punitions adoptées dans les écoles militaires sont celles qui agissent le plus sur le point d'honneur des jeunes gens; on commence par des remontrances et des réprimandes, on passe ensuite aux

pénitences et on n'a recours aux punitions corporelles que pour sévir contre des vices ou dans des cas graves d'insubordination. Les sujets reconnus incorrigibles et surtout ceux qui exercent une pernicieuse influence sur leurs camarades sont bannis de l'établissement.

Les récompenses consistent soit en prix, tels que livres, instrumens de mathématiques, etc. distribués à la fin du cours, avec une certaine solennité par le chef de l'établissement, soit en promotions aux charges de sous-officier, de caporal ou de sergent-major. — Mais la plus belle récompense qui vient couronner au terme de la carrière scolaire, celui qui s'est le plus distingué par sa conduite et son application, est l'inscription de son nom en lettres d'or sur une table de marbre dont on orne les murs de la salle de récréation, et que l'on y conserve à la fois comme souvenir et comme moyen d'émulation pour les autres élèves. — C'est dans ce même but que l'on fait inscrire sur une table de marbre noir suspendue dans l'église, les noms de ceux qui après avoir quitté l'école, ont péri sur les champs de bataille, ou ont succombé à la suite de blessures reçues à la guerre. Si quelqu'action d'éclat a accompagné leur mort, on joint à leur nom une courte description de leur conduite.

La plus rigoureuse impartialité et le plus grand discernement doivent présider tant aux punitions

qu'aux récompenses, pour que les unes et les autres conservent toujours leur valeur. — On tient à cette fin un registre exact de la marche progressive, rétrograde, stationnaire ou variable de la moralité et de la conduite de chaque élève qui se trouve ainsi sous le contrôle continuel des chefs. Le degré de bonne conduite des élèves est marqué par des *balles* ou de bonnes ou mauvaises notes. — Les punitions et les récompenses de chacun d'eux, sont de plus portées sur les états de service, que l'on communique plus tard au chef du régiment dans lequel ils entrent en quittant l'école.

C. ENSEIGNEMENT.

Les principes d'après lesquels l'enseignement est dirigé dans les écoles militaires, sont: le choix des objets d'enseignement qui doivent être appropriés à l'âge et à la conception des élèves; le passage graduel des objets faciles aux sciences difficiles; la liaison entre les objets déjà connus et ceux qui ne le sont pas encore; l'improvisation sur des objets donnés en veillant à ce que les jeunes gens s'expriment avec clarté et élégance; le développement des facultés intellectuelles par le raisonnement.

Le cours complet des études dans les écoles militaires, se divise en trois cours distincts, savoir: le cours préliminaire ou préparatoire, le cours général et le cours supérieur ou spécial.

L'enseignement du premier cours est tout-à-fait élémentaire, il est principalement destiné à développer l'intelligence des élèves et à les préparer aux études qu'ils doivent faire en passant aux autres Corps des Cadets. On les applique surtout à l'exercice pratique des langues, en suivant à cet effet une méthode qui tient le milieu entre celle de Basedow et celle de Jacotot.

Le 2[d] cours est destiné à donner aux élèves ce qu'on appelle une instruction générale.

Le 3[e] cours, ou cours supérieur a pour but l'enseignement des sciences exclusivement nécessaires à l'état militaire, et des objets indispensables, pour occuper avec distinction des emplois supérieurs dans le service civil.

Ainsi les études au Corps d'Alexandre et dans la section des enfans en bas âge du Corps de Moscou se bornent exclusivement au cours préliminaire, de manière que les élèves que ces établissemens fournissent aux autres Corps des Cadets, vont prendre leurs places sur les bancs des classes inférieures du cours général. — Aux Corps des Cadets de province, les études se composent du cours préliminaire et du cours général. Les élèves les plus distingués qui ont achevé ces cours sont transférés au régiment noble où ils suivent encore pendant deux ans le cours supérieur. Le régiment noble se compose de deux bataillons: le premier renferme tous les

Cadets sortis des Corps de province ainsi que les candidats du régiment noble possédant les connaissances du cours général. Les objets de l'enseignement y sont ceux du cours supérieur.

Dans le second bataillon du régiment noble on reçoit des jeunes gens de 14 et de 15 ans. Les premiers doivent avoir fait les études du cours préparatoire; les seconds sont tenus en outre de connaître les objets enseignés dans les classes inférieures du cours général. Ainsi l'enseignement dans ce bataillon embrasse les deux plus hauts cours. — Chacun des trois cours se divise en plusieurs classes qui, à cause du grand nombre d'élèves dans chacune d'elles, se subdivisent à leur tour en classes parallèles où les mêmes objets sont enseignés. — Les élèves du cours supérieur que leurs capacités ne rendent point propres aux études dans les écoles de l'artillerie ou du génie, forment une classe à part où ils sont préparés spécialement pour le service dans les régimens de la ligne.

Le cours d'études de *l'Ecole des porte-enseigne de la garde* n'a été jusqu'à présent que spécial ou supérieur; mais comme d'après la réorganisation que cet établissement est sur le point de subir, on n'y admettra que des jeunes gens d'un âge moins avancé, les études y seront celles du 2[d] bataillon du régiment noble, c. a. d. qu'elles embrasseront le cours général et le cours spécial.

Le Tableau général des études des écoles militaires, que l'on trouvera à la fin de ce chapitre contient l'énumération des objets d'enseignement ainsi que l'indication de la durée et de l'étendue de chaque cours. Comme cependant les écoles de *l'artillerie* et du *génie* sont à la fois des écoles de formation et d'application, elles ont une classification particulière des études. — Quant aux cours de *l'Académie militaire* qui embrassent les sciences les plus élevées de l'art de la guerre, ils doivent également être exposés à part. Voici le plan d'études de ces trois établissemens.

ÉCOLE DE L'ARTILLERIE.

Cet établissement subit dans ce moment sous le rapport des études une réorganisation qui ne sera terminée qu'au 1[er] Janvier 1839. Actuellement il se compose de deux classes d'officiers et de cinq classes de sous-officiers; ces dernières ne seront dans la suite qu'au nombre de quatre, la cinquième qui est une classe préparatoire, devant être supprimée.

1° *Enseignement dans la 4ème classe de sous-officiers.*

Religion: Catéchisme; histoire sainte.

Langue russe: Syntaxe et analyse.

Artillerie: Elémens du cours; de la poudre et de sa préparation; bouches à feu employées en Russie; leur charge, confection des munitions.

Mathématiques: algèbre, jusqu'au binôme de Newton; géométrie, des surfaces et des volumes.

Histoire universelle: depuis les croisades jusqu'à la découverte de l'Amérique et histoire de Russie depuis l'invasion de Mongols jusqu'à Jean III.

Géographie: Des cinq parties du monde et un cours de géographie mathématique et physique.

Langue française et *langue allemande*: analyse grammaticale.

Dessin général et tracé des épures d'artillerie.

2° *Enseignement de la* 3ème *classe de sous-officiers.*

Religion: continuation.

Langue russe: rhétorique et petites compositions.

Artillerie: continuation du cours, construction des affuts et du train d'artillerie, fonte des canons.

Fortification passagère sans application au terrain.

Réglement militaire, celui de l'artillerie.

Mathématiques: fin de l'algèbre avec la théorie des logarithmes et la solution des équations de degrés élevés, fin de la stéréométrie, trigonométrie, exercices pratiques.

Histoire moderne depuis 1492 jusqu'au commencement des guerres du nord; histoire de Russie depuis Jean III jusqu'à Pierre le grand.

Géographie et *statistique* de la Russie.

Langue française et *langue allemande*: analyse, rhétorique.

Dessin général et de situation, tracé d'épures d'artillerie.

Vû la réorganisation de l'école, la seconde classe des sous-officiers n'existe point dans ce moment; en revanche la première classe est divisée en deux sections et les objets qu'on y enseigne formeront dans la suite le cours d'études de la seconde classe.

3° *Enseignement de la 1ère classe de sous-officiers.*

Religion: morale chrétienne.

Langue russe: rhétorique générale, aperçu de l'histoire de la littérature et particulièrement celle de la Russie, compositions.

Artillerie: du tir des pièces d'artillerie, organisation de l'artillerie légère en Russie.

Réglement militaire: de l'artillerie et des autres armes.

Mathématiques: Application de l'algèbre à la géométrie, équations de lignes courbes du 2ème degré, fin de la trigonométrie; géodésie et levée du terrain, exercices pratiques.

Histoire moderne y compris celle de Russie jusqu'à nos jours.

Langue française et *langue allemande*: analyse logique, aperçu de l'histoire de la littérature en France et en Allemagne, compositions.

Dessin d'artillerie à la main sans le secours des instrumens, dessin de situation,

4° *Enseignement de la 2ème Classe d'officiers.*

Langue russe: élémens de la logique et son application aux compositions.

Artillerie: théorie de l'action de la poudre à canon, théorie de la construction de toutes les pièces d'artillerie avec leur train, des métaux et des bois employés dans la confection des pièces, du tir des armes à feu de l'infanterie et de la cavalerie, des machines et instrumens employés à l'artillerie, théorie du tir parabolique; des bouches à feu, emploi de l'artillerie dans les combats, dans les sièges et la défense des places fortes.

Fortification permanente, l'attaque et la défense.

Tactique élémentaire.

Mathématiques: calcul différentiel et intégral, la statique et les élémens de la dynamique, élémens de la géométrie descriptive et son application au dessin d'artillerie, théorie des ombres.

Physique d'après le cours de Bedan.

Le cours de cette classe qui formera dans la suite celui de la 1re classe des sous-officiers, complète l'instruction des élèves qui entrent comme officiers à l'artillerie. Le cours suivant est destiné à leur donner une instruction savante.

5°. *Enseignement de la* 1ère *Classe d'officiers.*

Les objets enseignés dans cette classe formeront dans la suite le cours de la 2ème classe d'officiers, la 1ère classe ne devant être qu'un cours pratique d'application.

Langue russe: compositions sur des sujets scientifiques et élevés.

Artillerie: histoire de l'artillerie, organisation de l'artillerie française, anglaise, prussienne, autrichienne, suédoise et saxonne. Analyse de tous les travaux d'artillerie dans les arsenaux, les fonderies, les poudrières et les laboratoires, application de la ballistique au tir pratique.

Fortification: examen des principaux systèmes, l'art du mineur et du pontonnier.

Grande tactique.

Mathématiques: répétition du cours précédent, la dynamique plus développée, la ballistique.

Mécanique: pratique et appliquée aux travaux d'artillerie; théorie des machines employées dans les usines d'artillerie et les manufactures d'armes.

Chimie: appliquée aux travaux d'artillerie.

Législation de l'Empire.

Selon les progrès qu'ils ont faits, les officiers de cette classe entrent comme enseignes à la garde, ou comme lieutenans, sous-lieutenans, ou enseignes dans la ligne, en restant toujours dans leur arme.

Les élèves de la première classe de sous-officiers peuvent entrer comme enseignes dans la ligne, dès qu'ils ont subi l'examen de cette classe d'après le nouveau programme.

ÉCOLE DU GÉNIE.

Semblable à l'école d'artillerie, celle du génie est divisée aussi en quatre classes de sous-officiers et deux classes d'officiers. L'enseignement est à peu près le même dans les deux écoles; voici les objets qui composent le cours d'études à l'école du génie.

Religion dans les quatre classes de sous-officiers ou conducteurs: catéchisme, histoire sainte et morale chrétienne.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES.

Classes de Conducteurs.

4ème: Arithmétique, algèbre jusqu'aux équations du 2ème degré, planimétrie.

3ème: Algèbre jusqu'aux équations des degrés plus élevés, stéréométrie.

2ème: Trigonométrie, théorie générale des équations des degrés supérieurs, élémens de l'analyse, élémens de la physique.

1ère : Application de l'algèbre à la géométrie, théorie générale de la physique, géodésie, élémens de la géométrie descriptive.

Classes d'Officiers.

2ème: Fin du cours de géodésie et de géométrie descriptive, calcul différentiel et intégral, statique rationelle, physique, (lumière, élasticité, magnétisme, atmosphère) chimie.

1ère: Dynamique rationelle, mécanique appliquée au cours de construction et aux machines, chimie appliquée, géométrie descriptive appliquée à la coupe des pierres et à la charpente.

HISTOIRE.

Classes de Conducteurs.

4ème: Histoire ancienne.

3ème: Histoire moyenne.

2ème: Histoire moderne jusqu'au 18ème siècle.

GÉOGRAPHIE.

Classes de Conducteurs.

4ème: L'Europe à l'exception de la Russie.

3ème: La Russie et l'Asie.

2ème: L'Afrique, L'Amérique et l'Océanie.,

LANGUE RUSSE.

Classes de Conducteurs.

4ème: Première partie de la grammaire;-étymologie.

3ème: Seconde partie de la grammaire;-syntaxe.

2me: Rhétorique et théorie des compositions en prose.

1ère: Histoire de la littérature russe et compositions.

Classes d'officiers.

2ème }
1ère } Compositions littéraires et militaires.

LANGUE FRANÇAISE et LANGUE ALLEMANDE.

Classes de Conducteurs.

4ème: Exercices pratiques sans grammaire.

3ème: *idem* avec application de la grammaire.

2ème: Fin de la grammaire et traductions du russe en français et en allemand.

1ère: Histoire de la littérature des deux langues et compositions.

FORTIFICATION.

Classes de Conducteurs.

4ème: Fortification passagère jusqu'aux obstacles artificiels.

3ème: Fin de ce cours sans application au terrain.

2ème: Élémens de la fortification permanente; attaque et défense des places fortes.

1ère: Exemples d'attaques et de défenses mémorables, l'art des mines et des pontons. Analyse critique des parties d'un front bastionné.

Classes d'officiers.

2ème: Histoire de la fortification et de la construction des mines; analyse des principaux systêmes.

1ère: Application de la fortification (passagère et permanente) au terrain; projets et devis de tra-

vaux neufs et de remonte de fortification pour un terrain donné.

Dessin en général et particulièrement celui de fortification et de situation par gradation dans toutes les classes.

ARTILLERIE.

Classes de Conducteurs.

2ème: Partie technique de l'artillerie.

1ère: Du tir et de l'emploi de l'artillerie.

Classes d'Officiers.

2ème: Organisation de l'artillerie et son action lors des attaques et des défences des places fortes.

RÉGLEMENT MILITAIRE.

1ère: Classe de conducteurs: l'école de bataillon et la théorie des évolutions de ligne.

TACTIQUE.

2ème: classe d'officiers.

Tactique élémentaire et appliquée des trois armes, pour les manœuvres d'une division.

ARCHITECTURE CIVILE.

Classes de Conducteurs.

3ème: Dessin d'architecture.

2ème: Les cinq ordres et les élémens de l'art.

1ère: Théorie générale.

Classes d'Officiers.

2ème: Composition de projets d'édifices militaires.

ARCHITECTURE MILITAIRE.

Classes de Conducteurs.

1ère: Théorie et emploi des matériaux de construction.

Classes d'Officiers.

2ème: Théorie des terrassemens et des constructions en pierre.

1ère: Théorie de la charpente et fin du cours; composition de projets et de devis avec application à la fortification.

D'après la nouvelle organisation des études des Corps des Cadets, les élèves y sont suffisamment préparés pour suivre les cours des classes d'officiers des écoles spéciales de l'artillerie et du génie, qui dans la suite ne formeront que des écoles d'application de ces deux armes et se recruteront par les élèves les plus distingués sortis comme officiers des établissemens de second ordre.

ACADÉMIE MILITAIRE

Le cours de l'Académie militaire est divisé en deux sections, l'une théorique, l'autre pratique; chacune d'un an.

Les sciences qui composent le cours théorique sont:

1° La littérature russe adaptée au style de la correspondance militaire.

2° L'artillerie avec des notions détaillées sur l'emploi de cette arme sur le champ de bataille et au siège des places.

3° La connaissance approfondie de la tactique des manœuvres, appliquée à une seule division, envisagée comme étude préalable nécessaire au maniement des grandes masses. — On y ajoute l'enseignement des propriétés particulières et du mode d'action des colonnes et des feux d'infanterie.

4° L'exposition des différentes formations employées dans les trois armes respectives pendant les mouvemens, les déploiemens et le combat.

5° Topographie militaire et géodésie avec l'enseignement de la levée et du lavis des plans et des situations tant géométriquement qu'à vue.

6° L'art d'apprécier les distances et de juger de la nature du terrain, sous le point de vue militaire sans le secours d'instrumens.

7° La castrométation ou la science de l'assiette des camps et du choix des positions militaires.

8° La logistique ou l'art de distribuer les troupes dans les colonnes de route et de diriger les marches dans les mouvemens stratégiques, soit exécutés hors de la vue de l'ennemi, soit entrepris en sa présence sur le champ de bataille.

9° La fortification passagère et permanente principalement sous le rapport de l'emploi des troupes destinées à l'attaque et à la défense des places ou

des camps retranchés de même qu'à l'égard de l'influence de ces camps et de ces fortifications sur les opérations d'une armée.

10° La grande tactique ou l'examen raisonné des différens ordres de bataille, de la formation et de l'emploi des différentes armes.

11° La géographie militaire de l'Europe et particulièrement de l'Empire de Russie et des États limitrophes.

12° La statistique militaire renfermant la connaissance de l'état des forces de terre et de mer et des autres moyens militaires des puissances de l'Europe.

13° La stratégie dans toute son extension, appliquée à l'histoire des dernières guerres.

14° L'histoire militaire ancienne jusqu'à Pierre le Grand en tableau représentant l'aperçu des événemens principaux et depuis cette époque jusqu'à nos jours dans tous les détails.

15° La littérature proprement militaire, ou examen critique des meilleurs ouvrages historiques et didactiques militaires, tant anciens que modernes.

16° Connaissance des fonctions et devoirs de l'officier d'État-Major en campagne et pendant les exercices de paix.

Le cours pratique comprend:

1° La composition d'aperçus topographiques et tactiques d'une contrée donnée.

2° La rédaction de relations historiques et de journaux militaires.

3° L'enseignement pratique sur le terrain de tout ce qui a trait aux travaux de siège et à l'action et aux effets de l'artillerie.

Les études dans chaque école militaire sont dirigées par l'inspecteur des classes qui veille à l'ordre, et à l'application de la part des élèves et au mode et à la régularité de l'enseignement. — Cependant l'inspecteur des classes ne peut introduire lui-même aucune méthode nouvelle, ni changer les livres de l'enseignement, sans l'autorisation du Directeur qui, à son tour, est tenu d'en référer au Chef Suprême. Avant l'époque des examens l'inspecteur vérifie les notes d'application et de capacités que chaque élève a reçues pendant le courant de l'année; il assiste lui-même à tous les examens. — Les professeurs, les maîtres et les officiers de service relèvent de son autorité pendant le tems des classes et c'est d'après ses instructions qu'est dirigée toute la partie de l'enseignement.

Le choix des professeurs et des maîtres appartient également à l'inspecteur des classes qui les soumet à un examen préalable avant de proposer au Directeur de les admettre dans l'établissement. — Enfin la surveillance supérieure des bibliothèques et des musées dépend aussi de l'inspecteur des

classes. — Dans les nombreuses fonctions qu'il exerce, il est assisté d'un aide qui le remplace en cas d'absence ou de maladie.

Les professeurs et les maîtres doivent avoir donné des preuves incontestables de connaissances dans la partie de l'enseignement dont ils se chargent. — Leur nomination est toujours confirmée par un ordre du jour de S. A. I.

Comme le grand nombre d'élèves dans les écoles militaires exige plusieurs professeurs et maîtres pour la même science, il y a dans chaque partie de l'enseignement un doyen qui, à l'instar de ceux des Universités, est choisi parmi les plus anciens professeurs de chaque science dont il dirige l'enseignement d'après un programme qu'il soumet à l'approbation de l'inspecteur.

Toutes les personnes formant le corps enseignant dans les écoles militaires sont comptées au service effectif de l'État, et divisées en sept catégories, correspondant aux divers grades de la hiérarchie des fonctionnaires civils depuis le rang de la 6ème classe jusqu'à celui de la 14ème Les inspecteurs des classes et les doyens reçoivent, après 25 ans de service, le nom *d'émérite.* — Le traitement des maîtres varie selon le nombre des leçons qu'ils donnent et l'importance relative des objets qu'ils enseignent. — Le maximum du traitement est accordé pour 15 heures données par semaine.

Ce traitement est de 2,600 r. par an pour les doyens; de 2,250 pour les maîtres de sciences; de 2,000 pour ceux de langues et de 1,800 pour les maîtres d'arts. Le minimum du traitement s'accorde aux maîtres donnant moins de six heures par semaine; il est de 1,200 r. pour les doyens, de 1,000 r. pour les maîtres de sciences, de 900 r. pour ceux de langues et de 700 pour les maîtres d'arts.

Si le même maître enseigne deux ou plusieurs objets, il est rétribué pour chacune de ces classes séparément.

Le service des maîtres, qui appartiennent souvent au corps d'officiers attachés à l'établissement même, est à l'égal de celui des autres fonctionnaires, récompensé par des avancemens, des décorations, des gratifications pécuniaires et des pensions de retraite. — Le taux de ces dernières se détermine d'après le nombre des années de service. — Vingt cinq ans d'un service irréprochable sont récompensés par une pension qui égale le traitement entier dont on a joui pendant les trois dernières années de son service; $\frac{2}{3}$ de ce traitement sont accordés pour 20 ans et $\frac{1}{3}$ pour 15 ans de service. — Ces termes sont réduits de 5 ans pour ceux qui quittent le service pour cause d'infirmité, et de 10 ans pour les maîtres atteints de maladies incurables. — Les veuves et les enfans des maîtres morts au service

succèdent au droit de leur mari ou de leur père pour l'obtention d'une pension. (1)

Chaque école militaire a une bibliothèque qui, indépendamment des livres, cartes géographiques, plans et tableaux nécessaires à l'enseignement, contient un choix d'ouvrages instructifs à l'usage des élèves, tels que voyages, encyclopédies, ouvrages historiques, statistiques, militaires etc. — A cette bibliothèque est joint un musée qui renferme tous les instrumens de chimie, de physique, de mécanique et de géodésie nécessaires aux études, des modèles de toutes les armes et bouches à feu en usage, des reliefs des différens systèmes de fortification, des modèles d'affuts, de trains d'artillerie, de pontons etc. Dans les écoles de l'artillerie et du génie il y a de plus des laboratoires où les élèves travaillent eux-mêmes pendant l'été.

Tout récemment encore, l'État Major des écoles militaires a été chargé de la rédaction d'un journal périodique à l'usage des élèves et destiné à diriger par les articles qu'il contient leurs opinions et leur jugement.

A la fin de chaque année scolaire les élèves de toutes les classes des écoles militaires, sont *examinés* en présence du Directeur, d'une commission spéciale composée de professeurs, de l'inspecteur des classes et de son aide et de tous les officiers

(1) Réglement du 27 Mai 1836.

attachés à l'établissement; on y invite de plus les membres du Conseil des écoles militaires, le Chef d'État major et diverses personnes étrangères. Les résultats de chaque examen sont consciencieusement enregistrés et l'inspecteur des classes en dresse à la fin des examens une liste générale.

Les *balles* ou notes d'examen s'expriment par des chiffres et se donnent d'après un système uniforme dans tous les établissements; il y a en tout six degrés dans les résultats: — 0 et 1 sont donnés à l'élève qui sait si peu ou comprend si mal qu'il ne peut pas suivre le même cours l'année suivante et doit par conséquent être transféré dans une classe inférieure; — 2 et 3 marquent le premier résultat ou le peu de succès, savoir: quand l'élève n'ayant qu'une idée très imparfaite du cours qu'il a suivi, est obligé de rester encore une année dans la même classe; — 4 et 5 indiquent des progrès médiocres. C'est le cas où l'élève en répondant aux questions qu'on lui fait se trompe souvent et ne se corrige qu'après avoir été aidé par le maître; — 6 et 7 représentent le troisième résultat, ou des progrès suffisans pour permettre à l'élève de passer dans une classe supérieure; 8 et 9 expriment le quatrième résultat; l'élève a fait des progrès satisfaisans mais il s'exprime encore avec une certaine hésitation qui prouverait que ses idées sur l'objet enseigné ne sont pas tout à fait nettement déve-

loppées; — 10 et 11 correspondent au 5ème résultat et indiquent des progrès très grands et des connaissances solides; le nombre 12 qui est le sixième résultat, ne se donne que lorsque les progrès de l'élève ne laissent rien à désirer, qu'il s'exprime avec clarté et élégance et répond sans hésiter et systématiquement à toutes les questions qu'on lui fait. Ces *balles* servent nonseulement à évaluer les progrès des élèves à la fin des cours, mais à tenir également registre de leurs études dans le courant de l'année; — Dans les écoles de la 2de catégorie, c'est l'examen de la classe la plus élevée du cours général qui décide si les élèves sont capables de suivre les études du cours supérieur, ou s'ils passeront dans la classe séparée qui s'y trouve attachée et qui les prépare pour le service dans la ligne.

Aux écoles du génie et de l'artillerie, l'examen de la plus haute classe de sous-officiers détermine soit leur aptitude à suivre encore comme officiers un cours de perfectionnement et d'application dans l'établissement, soit leur entrée immédiate au service auquel ils sont destinés. — Les plus faibles de ces derniers ainsi que ceux dont la conduite n'est pas exempte de reproches, passent comme sous-officiers dans la ligne.

Avant de quitter l'école pour entrer comme officiers au service effectif, les élèves sont soumis à un examen public auquel on invite les savans et

les hommes de lettres les plus distingués ainsi que les autorités civiles et militaires de l'endroit. — L'ordre *de promotion* des élèves est déterminé par leurs progrès dans les études et le nombre des *balles* qu'ils ont obtenues pour la conduite. Les listes des élèves désignés pour l'avancement sont revêtues de la signature du directeur, de l'inspecteur des classes, du chef de bataillon et du chef de compagnie. L'état major des écoles militaires les présente au Chef Suprême qui le soumet à la confirmation de l'Empereur. Dans les écoles de la 2de catégorie les deux élèves les plus distingués de la première classe du cours supérieur, sont admis comme officiers dans les régimens de la garde; les autres entrent soit à l'artillerie ou au génie, soit aux classes d'application des écoles de ces armes.

Les élèves sortant de la dernière classe du cours supérieur ou de la classe séparée qui s'y trouve attachée pour les élèves moins distingués sous le rapport de leurs capacités passent à l'armée et obtiennent selon le degré de leurs connaissances le grade d'officier ou celui de sous-officier.

Au Corps des pages, tous les pages de la chambre après avoir passé par la classe supérieure du cours spécial entrent à la garde comme officiers; la même prérogative est accordée aux élèves les plus distingués de la classe d'application des écoles du

génie et de l'artillerie. Les élèves qui en quittant l'école préféreraient soit par gout soit à cause d'une santé faible, se vouer au service civil, obtiennent en embrassant cette carrière un grade correspondant à celui auquel ils auraient pu prétendre à leur entrée au service militaire. Ainsi tous ceux qui ont achevé le cours spécial, obtiennent le rang de la 12ème classe et celui de la 14ème s'ils n'ont suivi qu'une partie de ce cours. La 10ème classe ne s'accorde qu'à ceux qui ont droit d'entrer comme officiers dans la garde, comme p. e. les pages de la chambre. Les élèves du Lycée Impérial de Tsarskoé Sélo, étant destinés exclusivement au service civil, obtiennent selon le nombre de *balles* qu'ils ont reçues la 9ème, la 10ème et la 12ème classe et jouissent de plus du privilège de pouvoir choisir eux-mêmes la branche de l'administration à laquelle ils veulent se vouer et d'y être reçus sans obstacle. Dans tous les autres établissemens, c'est la direction qui désigne le corps d'armée ou le régiment où les jeunes gens sont inscrits, en tâchant cependant de concilier les vœux de ces derniers avec les exigences du service.

Administration.

Un Comité administratif d'éducation dirige dans chaque établissement la partie économique et examine en première instance tous les projets de

de changemens et d'améliorations qu'il s'agit d'introduire dans toutes les parties de l'éducation en général. — Ce comité qui se rassemble au moins deux fois par semaine et plus souvent même s'il y a nécessité, se compose, sous la présidence du directeur, du chef du bataillon, des chefs des compagnies, de l'inspecteur des classes et, s'il est question de l'enseignement ou des études, de tous ou de quelques professeurs.

La partie *sanitaire* est confiée aux soins d'un premier médecin, de deux médecins en second, d'un pharmacien et d'un nombre suffisant d'aides-chirurgiens. Le premier médecin reçoit toutes ses instructions, du directeur mais il réfère, pour tout ce qui tient exclusivement à l'art, au médecin en chef des écoles militaires, attaché à l'État Major de ces établissemens. — Ce fonctionnaire est chargé en outre de l'inspection supérieure des infirmeries qu'il visite à cet effet au moins une fois par semaine, du choix des candidats pour les places de médecin et de l'examen des bulletins qui lui sont adressés tous les jours sur l'état sanitaire des diverses écoles.

Un des officiers de chaque école en est le maître de police; il veille à l'entretien et à la propreté des bâtimens, à l'éclairage, au chauffage, et a sous ses ordres tout le personnel du service de la maison. Le maître de police est assisté dans ses fonctions par un aide et par l'architecte de l'établissement.

La caisse et tous les payemens, sont confiés au trésorier qui est choisi parmi les officiers ainsi que l'intendant ou économe, chargé de la surveillance des cuisines, de la boulangerie, des lingeries etc. et responsable de la bonne qualité des comestibles.

Les domestiques sont pris parmi les vieux soldats choisis dans les compagnies d'invalides.— Un corps de musiciens se trouve attaché à chaque établissement pour les exercices militaires et les parades.

TABLEAU

DES ÉCOLES MILITAIRES DIRIGÉES PAR S. A. I. MONSEIGNEUR LE GRAND-DUC MICHEL.

	NOMBRE DES ÉLÈVES.	BUDGET ANNUEL.
Corps des pages	168	
1er Corps des Cadets	670	
2d Corps des Cadets	670	
Corps des Cadets de Paul	510	
» » de Moscou	600	
Section des enfans en bas âge qui s'y trouve attachée	100	
Corps des Cadets d'Alexandre à Tsarskoé Sélo	400	
Corps des Cadets de Toula	100	
Total à reporter	3,218	

Note. Les sommes allouées à l'entretien des écoles militaires n'étant point tous les ans exactement les mêmes, nous avons cité ici le budget de l'année 1832, comme celui qui représente le mieux la somme moyenne des dépenses faites à cet effet par l'État. — Pour calculer l'entretien des écoles militaires dont il nous a été impossible de nous procurer les budgets officiels nous avons adopté la somme de 800 r. pour l'entretien de chaque élève dans les Corps des Cadets nobles; celle de 500 pour chacun des élèves appartenant à d'autres conditions et 300 pour chaque cantoniste ou enfant de soldat.

	NOMBRE DES ÉLÈVES.	BUDGET ANNUEL.
Report.......	3,218	3,755,001 R.
Corps des Cadets de Tamboff	100	
» » du Comte Araktschieff à Novgorod......	400	
Corps des Cadets de Polotzk..	400	
Régiment noble..........................	1,000	
Lycée Impérial à Tsarskoé Sélo	105	
Ecole militaire de Nepluieff à Orenbourg..........................	80	
Corps des Cadets de Finlande	90	
Ecole militaire à Omsk............	260	
Total........	5,675	
Académie militaire...................	60	environ 500,000 R.
Ecole des porte-enseigne de la Garde................................	300	
Ecole d'Artillerie......................	160	
Ecole du Génie.........................	160	
Total.......	680	
A ces établissemens il faut ajouter les Corps des Cadets dont l'organisation n'est point encore terminée et qui sont: les Corps des Cadets		
d'Elisabethgrad........	400	2,000,000 R.
» de Kieff....................	400	
» de Casan...................	400	
» de Pierre le Grand à Poltava...........	400	
» de Michel à Voronège	400	
» de Bakhtin à Orel...	400	
Total.......	2,400	
TOTAL GÉNÉRAL......	8,733	6,255,001 R.

Si nous avons mis tous nos soins à tracer un tableau fidèle de l'organisation et de l'état des écoles militaires dirigées par S. A I. le Grand-Duc Michel, il y a cependant un point dont nous ne sommes parvenus qu'à donner une idée bien imparfaite: c'est la sollicitude toute paternelle que leur porte leur Auguste Chef.

En citant ici quelques passages extraits des ordres du jour de S. A. I. nous croyons mieux remplir cette lacune que par tout ce que nous aurions pu dire nous-même à ce sujet.

Extrait d'un ordre du jour de Monseigneur le Grand-Duc, en date du 13 Décembre 1834.

J'ai eu lieu de m'apercevoir que dans les écoles militaires, placées sous Mes ordres, il n'a point été voué jusqu'à présent l'attention nécessaire à l'enseignement religieux des élèves professant l'islamisme, ainsi qu'à l'observance par eux des pratiques prescrites par le Koran. Ces pratiques sont: 1° la prière (le matin avant l'aurore, à midi, entre midi et le soir, et deux heures après le coucher du soleil) et 2° le jeûne, un mois de l'année, nommé le Ramazan.

D'après les préceptes de la religion mahométane, les enfans au dessous de l'âge de 15 ans, sont exemptés de la stricte observance des pratiques religieuses, mais nul ne saurait se dispenser de l'étude du Koran.

L'amour de Dieu et la connaissance et l'exercice des préceptes de la religion, sans distinction de cultes, sont les premières bases de toute éducation bien dirigée et la principale condition du bonheur de la vie; comme de

plus la tolérance est une des lois fondamentales de l'Empire, J'invite tous les Chefs des écoles militaires: 1° à veiller à ce que dans les établissemens où il se trouve des élèves de la religion mahométane, il soit apporté le même soin à l'enseignement par les mollahs des préceptes du Koran, qu'à celui de la religion chrétienne; — tous les mollahs résidant à S[t] Pétersbourg ainsi que les officiers du demi-escadron des montagnards du Caucase, doivent être invités à assister à l'examen des jeunes musulmans, lorsque ces derniers seront interrogés sur la religion. 2° de s'entendre avec les mollahs afin de déterminer les pratiques religieuses qui doivent être observées strictement par les élèves de tous les âges, ainsi que celles qui, du consentement des mollahs, pourront être omises, sans enfreindre les principaux dogmes de l'islamisme.

Extrait d'un ordre du jour du 1[er] Novembre 1834.

A la dernière visite que J'ai faite au 1[er] Corps des Cadets et pendant laquelle j'ai assisté à la leçon de la langue allemande de M[r.] N. j'ai eu lieu d'être très satisfait des progrès des élèves, mais Je l'ai été particulièrement de la manière dont les Cadets N. et N. ont répondu aux questions qui leur ont été adressées; pour les en récompenser, Je désire qu'ils soient au nombre des élèves qui seront désignés pour venir passer la journée chez Moi, le premier jour de vacance.

En comparant les progrès faits dans les langues étrangères par les élèves du 1[er] Corps des Cadets où ces langues sont enseignées d'après l'ancienne méthode, aux résultats obtenus par la méthode de M[r.] Ertel, introduite au Corps des Cadets de Paul, Je n'hésite point à reconnaître hautement la supériorité de cette dernière.

La méthode de Mr. Ertel, qui tient en partie à celles de Basedow et de Lancastre, en partie à la méthode de Jacotot, a été, au mois de Mars de l'année dernière, introduite comme essai au Corps des Cadets de Paul; au mois de Décembre de la même année eut lieu l'examen des élèves auxquels elle avait été appliquée et le succès le plus brillant couronna les efforts désintéressés de Mr. Ertel. — Plus tard Je me suis de plus en plus persuadé à chaque visite que J'ai faite au Corps des Cadets de Paul et au 2ème Corps où la méthode Ertel a été également introduite, des résultats aussi rapides que satisfaisants obtenus par elle, résultats qui sauraient d'autant moins être révoqués en doute que les maîtres de langues du Corps des Cadets de Paul, qui d'abord avaient protesté presque unanimement contre l'adoption de cette méthode, l'ont tous substituée aujourd'hui à l'ancienne manière d'enseigner.

Extrait d'un ordre du jour du 21 *Décembre* 1834.

Ayant porté Mon attention sur la méthode suivie dans les écoles militaires pour l'enseignement du dessin, méthode qui consiste à copier des parties du visage, des têtes ou des paysages, et n'est basée ainsi sur aucun système uniforme, J'ai observé qu'un très petit nombre d'élèves seulement apprennent à bien dessiner et que la plupart d'entr'eux quittent l'école sans posséder ce talent, agréable à chacun, et souvent indispensable à un officier. Je ne puis attribuer le peu de progrès faits généralement dans le dessin qu'à l'imperfection de la méthode, qui étant toute mécanique, ne produit presque jamais le résultat qu'il faut atteindre, celui d'habituer les élèves à dessiner d'après nature en suivant les règles de la théorie des ombres et de la perspective.

Désirant que les élèves retirent le plus grand profit possible de toutes les leçons qu'ils reçoivent et étant persuadé que pour celles de dessin, il serait très utile de suivre la nouvelle méthode de dessin linéaire de Mr. Sapojnikoff méthode qui a eu le bonheur d'attirer l'attention de S. M. l'Empereur et de mériter l'approbation de l'académie des beaux-arts, J'ordonne que cette méthode soit introduite, d'abord comme essai, dans une des classes du Corps des pages, et dans une de celles de l'école supérieure du génie. — La méthode de Mr. Sapojnikoff, basée particulièrement sur le développement de la justesse et de l'exactitude du coup-d'œil par le dessin d'après des modèles, a le double avantage d'occuper tous les élèves à la fois et de leur donner la facilité de dessiner d'après nature, les objets qui se présentent à leur vue; cette méthode mérite ainsi sous tous les rapports d'être prise en considération par les maîtres de dessin des Corps des Cadets,

Extrait d'un ordre du jour du 5 Janvier 1835.

Pendant les visites que Je fais aux Corps des Cadets, je vois très rarement, si ce n'est en été, les élèves jouant ou se promenant au jardin et dans les cours, aux heures de récréation. Je ne puis y trouver d'autre raison que celle que Mrs les Directeurs des Corps, ayant en vue de conserver la propreté des planchers dans les salles de récréation et dans les dortoirs ne permettent pas toujours volontiers aux élèves de se trouver dehors, car leur rentrée simultanée détruit nécessairement, surtout dans la mauvaise saison, l'ordre et l'élégance que les chefs désireraient maintenir dans les appartemens.

Comme toutefois il est indispensable que des jeunes gens qui se destinent à la carrière militaire se trouvent

tous les jours au grand air pour s'habituer à tous les changemens du tems, J'ordonne 1° que dans la belle saison les élèves soient dehors une heure ou au moins une demi-heure par jour; le lieu habituel de leur promenade doit être le jardin; en hiver et dans les jours pluvieux ils se rendront dans les cours à moins qu'ils n'en soient empêchés par un tems trop orageux. — 2° qu'en hiver les cours soient tous les jours déblayées de la neige. — 3° qu'à l'entrée des classes et des salles de récréation, il se trouve des nattes pour y esssuyer les pieds. — 4° que la promenade des élèves ait lieu autant que possible avant diner, dans le cas contraire elle peut se faire après le repas avant les leçons du soir. — 5° que les élèves, en se rendant à la promenade, laissent leurs livres et leurs cahiers dans les classes, où ils iront les chercher en rentrant, pour ne pas être obligés de se rendre à cet effet dans les dortoirs. — 6° que la propreté des planchers soit maintenue avec soin, sans toutefois les laver trop souvent, ce qui pourrait produire de l'humidité. — 7° que dans les rapports du jour il me soit rendu compte du tems que les élèves auront passé à la promenade, ainsi que des raisons qui pourraient les en avoir empêchés.

Extrait d'un ordre du jour du 25 *Janvier* 1835

Parmi les moyens qui servent d'auxiliaires à l'éducation publique, les plus efficaces peut-être sont ceux qui développent chez les élèves une émulation étrangère à l'envie. Plus ces moyens sont nombreux et variés, plus les chefs ont de facilité à agir sur les jeunes gens confiés à leur soins.

Dans les écoles militaires le moyen d'encouragement le plus usité était celui de placer dans chaque classe les élèves d'après le degré de leur application et de leurs

progrès; mais J'ai été porté à abandonner cet usage par deux raisons:

1° Les bancs dans les classes avaient une très mauvaise construction; étant excessivement hauts et dépourvus de dossiers, ils obligeaient les élèves qui passent 7 heures de la journée en classes, de demeurer inclinés sans point d'appui pour leurs pieds. Cette position forcée et incommode exerçait une influence nuisible sur la santé, et jointe à d'autres causes physiques, elle produisait dans les jambes une certaine faiblesse qui, chez quelques uns des élèves, était assez sensible pour les empêcher de prendre part aux jeux de leur camarades, ce qui ne laissait pas que d'agir peu avantageusement même sur leur moral. — Par ces considérations J'avais fait modifier dès l'année dernière, la construction des bancs, d'après un dessin que J'en avais fourni, et aujourd'hui ils sont disposés de manière à ce que les bancs de devant soient occupés par les élèves petits de taille, et ceux de derrière qui sont plus exhaucés, par les jeunes gens plus grands, — par cet arrangement tous les Cadets sont assis en classe sur des bancs appropriés à la taille de chacun d'eux. 2° En outre, il a été reconnu utile et même indispensable surtout dans l'enseignement des langues d'après la méthode de Mr. Ertel de faire des élèves les plus avancés en quelque sorte les adjoins du maître, c. a. d. d'aider ceux de leurs camarades dont les progrès sont moins rapides et de les placer à cet effet en classe à coté de ces derniers. — Mais comme par cette disposition les élèves les plus distingués perdent l'avantage d'occuper les premières places dans chaque classe, il a fallu songer à substituer à cette distinction une autre, destinée à servir à la fois d'encouragement aux bons et de punition aux mauvais. —

J'ordonne à cette fin qu'il se trouve dans chaque classe deux planches, l'une rouge, l'autre noire: — sur la première on inscrira les noms des élèves qui se distingueront tandis que l'autre fera connaître les noms de ceux qui auront encouru le mécontentement du maître.

Extrait d'un ordre du jour du 12 Février 1835

S. M. l'Empereur ayant appris que J'avais fait arrêter pour la représentation du 10 Février toutes les loges du théâtre d'Alexandra, pour les élèves les plus distingués des Corps des Cadets et de préférence pour ceux qui se trouvent loin de leurs parens, a daigné Me permettre de faire usage à ce même effet de la propre loge de Sa Majesté Impériale.

M'estimant heureux de faire connaître aux Corps des Cadets ce nouveau témoignage des bontés dont Sa Majesté honore les jeunes gens qui Me sont confiés, J'ordonne de faire dans toutes les compagnies de chaque Corps, la lecture de cet ordre du jour, afin que les élèves pénétrés de reconnaissance pour leur Auguste Bienfaiteur, se rendent de jour en jour plus dignes de la sollicitude toute paternelle avec laquelle Il veille non seulement à leur éducation et à leur sort futur, mais avec laquelle Il daigne s'occuper même des plaisirs de leur enfance.

II° ÉCOLES RELEVANT DE L'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

1 *Le Corps des Cadets de la Marine*, jusqu'à présent unique pépinière des officiers pour la marine est une des premières créations de l'Empereur

Pierre-le-Grand, qui fonda cet établissement sous le nom d'école de navigation; en 1715, il fut transformé en académie de marine et reçut en 1752, le nom qu'il porte aujourd'hui.

Vers la fin du dernier règne l'état du Corps des Cadets de la marine ne répondait pas entièrement au but de son institution, tandis que le développement donné aux forces navales de la Russie ajoutait une nouvelle importance à cet établissement qui devait nécessairement obtenir une extension proportionnée aux besoins de la flotte.

Aussi dès les premiers jours de l'avènement au trône de l'Empereur, l'attention de Sa Majesté se porta-t-elle sur le Corps des Cadets de la marine qui, grâce aux soins dont il n'a cessé d'être l'objet depuis, a été porté à un état qui le met au nombre des plus beaux établissemens de ce genre en Europe.

Dès l'année 1826, le Corps de la marine reçut une organisation nouvelle. (1) Il fut divisé en cinq compagnies, dont une pour les gardes-marines et une autre pour les enfans âgés de 10 à 11 ans; elle porte le nom de compagnie de réserve. Le nombre des Cadets est de 500 aux frais du gouvernement et de 100 pensionnaires ce qui fait en tout 120 Cadets dans chaque compagnie. Le cours d'études est de six ans. Le cours des premiers trois ans comprend: l'arithmétique, l'algèbre jus-

(1) Ukase du 30 Décembre 1826.

qu'aux équations du 2ème degré; toute la géométrie et la trigonométrie, l'application de l'algèbre à la géométrie et à la trigonométrie, les sections coniques, les élémens de la géométrie descriptive, l'histoire ancienne et celle du moyen âge, la géographie des cinq parties du monde en abrégé, la langue russe, la langue française, la langue anglaise et la langue allemande, le dessin et la danse — c'est le cours des Cadets. — Au cours des gardes-marines appartiennent: la navigation, l'astronomie, la mécanique, l'architecture navale, la tactique navale et l'artillerie navale, la fortification, la levée hydrographique des côtes, les langues du premier cours, la géographie, l'histoire moderne et la jurisprudence militaire. — Pour faire acquérir aux élèves une connaissance pratique des constructions navales, une frégate de 50 canons dont les dimensions sont réduites de $\frac{3}{4}$, est construite par eux-mêmes dans une grande salle qui a 211 pieds de long et 66 de large. — On ne fournit à cet effet aux élèves que le bois qui est taillé d'avance; tous les autres travaux sont exécutés par eux-mêmes. Le bâtiment ainsi construit a 13 pieds de large et 50 de long. Dès qu'il est achevé, on le démonte et d'autres élèves recommencent la même construction. Depuis le 1er Mai jusqu'à la fin d'Août, tous les élèves du Corps de la marine sont en croisière, les uns à bord de la flotte, les autres

sur des frégates mises à cet effet à la disposition de l'établissement. Ils visitent tous les ports de la mer Baltique, font des levées des côtes, des observations astronomiques et acquièrent en un mot des connaissances pratiques de toutes les parties du service auquel ils sont destinés. Ils sont tenus de présenter à leur retour un journal circonstancié, tant de leurs observations astronomiques, que de tout ce qui a pu les frapper pendant le cours de leur voyage. Les élèves des classes inférieures sont répartis à bord de quelques bâtimens de moindre grandeur qui ne sortent point du golfe de Cronstadt.

Le Corps possède une bibliothèque, une belle collection de modèles de diverses constructions navales et un observatoire dirigé par un des anciens élèves de l'établissement et muni d'instrumens sortis des plus beaux ateliers de Munich.

L'organisation intérieure du Corps de la marine, et les principes de l'éducation physique et morale, sont exactement les mêmes que dans les autres écoles militaires.

Un institut d'un ordre supérieur créé en 1827, a été joint au Corps de la marine. Il est composé d'environ 25 jeunes officiers, complétés tous les ans par ceux des élèves du Corps qui pendant le tems de leurs études ont particulièrement fait preuve de talens et de capacités; ces jeunes gens suivent pendant trois ans encore, sous la direction des pro-

fesseurs les plus distingués de la capitale des cours de hautes mathématiques, de calculs différentiel et intégral, de calculs de variations et de probabilités, de constructions navales, de mécanique analitique, de physique, de chimie, d'artillerie, de fortification, d'histoire moderne et de littérature russe.

Les élèves de cet institut qui ont achevé avec succès leurs études, obtiennent en le quittant l'avancement d'un grade et sont choisis de préférence pour faire partie des expéditions scientifiques. Cet établissement a déjà produit les résultats les plus satisfaisans: il s'y forme non seulement des jeunes gens qui, par les connaissances qu'ils y acquièrent, sont appelés eux-mêmes à étendre un jour le domaine des sciences auxquels ils se vouent, mais il exerce de plus une salutaire influence sur l'esprit de la marine en général, où l'exemple de jeunes officiers considérés et distingués par leur savoir, répand de plus en plus le goût des études sérieuses et solides.

2° *Le 1er demi-bataillon des pilotes à Cronstadt.* (Штурманскій полу-экипажъ) Cet établissement, qui portait autrefois le nom d'école des pilotes de la Baltique, a reçu en 1827 son organisation actuelle. (1) Il est destiné à fournir à la flotte d'habiles pilotes et compte 300 élèves qui, après avoir achevé leurs études sont répartis à bord des bâtimens

(1) Ukase du 10 Mars 1827.

de guerre pour remplir les fonctions auxquelles ils ont été préparés.

3° *Le bataillon d'instruction des ouvriers de la marine à S[t.] Pétersbourg.* — (Морской рабочій Экипажъ.) — Il a été fondé sous ce nom en 1827, à l'amirauté de S[t.] Pétersbourg une école (2) où 224 jeunes gens de condition libre, ou choisis parmi les enfans de soldats, reçoivent une éducation élémentaire et font en même tems l'apprentissage de tous les genres de métiers nécessaires pour les travaux qui s'exécutent aux chantiers et à l'amirauté même. — Une section de cette école a un but plus élevé, celui de former des constructeurs de vaisseaux. — Cette section est composée de 100 élèves qui sont instruits dans les hautes mathématiques, la mécanique, et dans toutes les sciences nécessaires pour leur destination future. — Cet établissement a déjà fourni des constructeurs très distingués qui, après s'être perfectionnés dans leur art en Angleterre et en Amérique où ils avaient été envoyés aux frais du Gouvernement, ont donné à leur retour des preuves incontestables de leur savoir et de leur habileté.

4° *Bataillon d'instruction de la marine à Cronstadt.* (Кронштатскій Морской рабочій Экипажъ.) Cette école a été formée en 1826 à Cronstadt (1) dans le but de pourvoir la flotte d'habiles artilleurs et

(2) Ukase du 27 Janvier 1827.

(1) Ukase du 12 Novembre 1826.

de sous-officiers ou contre-maîtres. — Elle est composée de 450 enfans de matelots, dont l'enseignement se divise en quatre parties différentes; savoir: 1° l'instruction théorique en classe, où l'on apprend la lecture, l'écriture, la religion, le dessin, l'arithmétique, jusqu'aux fractions, la règle de trois inclusivement et la connaissance parfaite de la boussole. — 2° l'instruction pratique pendant les campagnes faites tous les étés sur mer; cette instruction consiste dans la connaissance de tous les travaux qui se font à bord des vaisseaux, les règles de leur armement et de leur désarmement et du service de l'artillerie navale. 3° L'exercice militaire et 4° L'apprentissage de tous les métiers nécessaires à bord des bâtimens. — Des écoles semblables destinées aux enfans des matelots de la flotte de la mer Noire existent de plus à *Nicolaieff* et à *Sevastopol*; elles comptent ensemble environ 650 élèves.

TABLEAU

des écoles relevant de l'État-Major de la Marine.

	nombre des élèves	*budget annuel*
Corps des Cadets de la Marine	600	345,000 r.
1er Demi-bataillon des pilotes à Cronstadt	300	138,291 »
à reporter	900	483,291 r.

report	900	483,291 r.
Bataillon d'instruction des ouvriers de la Marine à S$^{t.}$ Pétersbourg	224	50,822 »
Bataillon d'instruction des ouvriers de la Marine à Cronstadt	450	23,081 »
idem à Sévastopol et à Nikolaieff	650	75,000 » environ
Total	2,224	632,194 r.

III° ÉCOLES POUR LES ENFANS DE SOLDATS RELEVANT DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Nous avons déjà rendu compte de la fondation successive des diverses écoles destinées à l'éducation des enfans de soldats. — Celles qui existent aujourd'hui peuvent être considérées comme une création de l'Empereur Paul I. — Ce Souverain avait encore, comme Grand-Duc, établi dans son palais de Kamenoy-Ostroff, une école pour les fils de quelques invalides pensionnés par lui; — une école semblable avait été formée par Ses soins à Gatschina et confiée à la direction du L$^{t.}$ Colonel Araktcheieff. — Ces deux écoles réunies en 1795, et transférées un an après à S$^{t.}$ Pétersbourg, for-

mèrent le premier noyau d'un Corps des Cadets, réservé exclusivement à des orphelins de militaires et organisé dans l'origine pour 200 fils d'officiers, 800 enfans de soldats et 100 filles, également orphelines de militaires. — Des succursales de cet établissement furent de plus établies dans diverses villes de l'intérieur de l'Empire; — elles portèrent le nom de *Sections d'Orphelins militaires* et étaient destinées à donner une éducation élémentaire à tous les enfans de soldats, nés pendant les années de service de leurs pères. Ces écoles, où les élèves étaient du reste, nourris, habillés et logés se trouvaient à Moscou, à St. Pétersbourg, à Cronstadt, à Nikolaiewka, à Riga, à Arkhangel, à Kieff à Casan et à la forteresse de St. Dimitri. — Au commencement de ce siècle elles contenaient ensemble 16,400 élèves dont l'entretien annuel s'élevait à la somme de 520,076 r.

En 1824 ces établissemens furent placés sous la direction de l'État-Major de l'Empereur pour les colonies militaires, et organisés en 1826, en bataillons, demi-bataillons et compagnies de *cantonistes* formant ensemble 7 brigades et quatre régimens de carabiniers d'instruction.

Le directeur du département des colonies militaires est le chef supérieur de tous les cantonistes; il est assisté d'un inspecteur, chargé spécialement de veiller à la marche de l'enseignement.

La dislocation des brigades de cantonistes est la suivante.

1ère Brigade		à St. Pétersbourg, Novgorod et Arkhangel.
2ème	*id:*	à Pskoff, Smolensk, Vitebsk, Riga et Réval.
3ème	*id:*	à Jekatérinoslaw, Kherson, Dimitriewsk, Astrakhan et Balaklawa.
4ème	*id:*	à Saratoff, Simbirsk et Voronège.
5ème	*id:*	à Casan, et à Perm.
6ème	*id:*	à Orenbourg, Troitsk, Verkhni-Ouralsk et Zwerinogolowsk.
7ème	*id:*	à Omsk, Petrowsk, Tobolsk, Tomsk et Krasnojarsk.

Les brigades de cantonistes sont commandées par des généraux-majors ou des colonels; les bataillons par des officiers supérieurs, les compagnies par des capitaines. Le nombre des bataillons dans chaque brigade n'est point déterminé; celui des compagnies est de quatre avec une section pour les enfans en bas-âge dans chaque bataillon.

Les brigades des cantonistes militaires se composent principalement d'enfans de soldats; on y reçoit cependant aussi des orphelins de toutes les conditions, des fils de nobles dont les titres de noblesse ne sont pas en règle et ceux d'employés qui n'ont pas les qualités requises pour être admis aux Corps des Cadets. Du reste on forme pour ces

derniers un établissement à part au bourg de Grousino près de Novgorod. On peut être reçu dans les brigades de cantonistes depuis l'âge de 6 ans jusqu'à celui de 18; d'ailleurs la plus petite partie seulement des élèves y entre en bas-âge, les autres restent jusqu'à leur majorité auprès de leurs parens. L'enseignement dans tous les bataillons, demi-bataillons et compagnies des cantonistes, excepté ceux du bataillon de St. Pétersbourg, se compose des objets suivans: *a.* la religion, *b.* la langue russe, *c.* l'arithmétique, *d.* les principes du service militaire, *e.* la calligraphie, *f.* le dessin. — Ils apprennent de plus l'exercice militaire et les métiers les plus nécessaires. A cet effet chaque classe est divisée en deux sections qui se trouvent à tour de rôle en classe ou à l'exercice et dans les ateliers. Un certain nombre de cantonistes de chaque bataillon apprennent en outre la musique militaire et le chant d'église. Il existait autrefois dans quelques bataillons de cantonistes des sections de topographes et d'ingénieurs et des écoles normales; mais elles ont été abolies peu à peu excepté dans le bataillon de St. Pétersbourg et dans celui de la Sibérie.

Lorsque les cantonistes ont achevé leurs études, les plus capables d'entr'eux deviennent maîtres, écrivains de bureaux et musiciens; les autres sont incorporés dans les régimens d'instruction de carabiniers et dans ceux de la ligne.

Dans les régimens d'instruction de carabiniers les cantonistes s'occupent de préférence des exercices militaires, mais ils continuent aussi à se perfectionner dans les sciences et dans les métiers qui leur ont été enseignés. Les plus distingués passent ensuite comme sous-officiers, les autres comme simples soldats dans les régimens de ligne. Le bataillon des cantonistes de S^t. Pétersbourg a une organisation à part. Il est composé de quatre compagnies dont la première est divisée en deux sections; l'une est une école normale, l'autre une école de topographes. *L'école normale* (Военно-учительскiй Институтъ) a été fondée en 1827. (1) Les élèves qui la composent sont choisis parmi les plus distingués de tous les bataillons de cantonistes. Ils ne doivent pas être audessous de 14 ans nī audessus de 16. L'école est divisée en classes supérieures et en classes inférieures. Les élèves de l'école normale, destinés à devenir maîtres dans les autres bataillons apprennent: la religion, la langue russe, l'arithmétique, les bases de la géométrie, la procédure militaire, les principes du service militaire, la calligraphie et le lavis des plans. La 2[de] section de la 1[ère] compagnie, ou *l'école des topographes*, fournit des topographes au Quartier-Maitrât; au lieu de la procédure militaire on y enseigne l'algèbre et le lavis des plans.

(1) Ukase du 8 Septembre 1827.

La 2de *compagnie* est une *école élémentaire* d'artillerie: on y enseigne la religion, la langue russe, l'arithmétique, la géométrie, les bases de l'artillerie, le dessin appliqué à cette science et la calligraphie. Les élèves de cette école passent dans la brigade d'instruction de l'artillerie.

La 3ème *compagnie* est une *école élémentaire du génie.* — On y apprend outre les objets enseignés aux topographes, les bases de la fortification passagère, le dessin appliqué à cette science et la géographie. Les cantonistes de cette compagnie sont employés ensuite comme conducteurs dans l'administration du génie.

La 4ème *compagnie* ou celle de ligne est réservée spécialement pour compléter les régimens d'instruction des carabiniers. — Cependant elle a plusieurs sections destinées à fournir; 1° des lithographes pour l'État-Major; 2° des employés pour le service des télégraphes; 3° des maîtres de gymnastique et 4° des musiciens et des chantres; il y sera établi de plus une école d'écrivains de bureau. Les objets d'enseignement dans cette compagnie sont: la religion, le russe, l'arithmétique, les principes du service militaire, le dessin et la calligraphie.

C'est aussi à cette compagnie que se trouve attachée *l'école des Auditeurs.*

L'Auditoriat, cette partie si importante de l'administration militaire, car c'est elle qui est appelée à décider de l'honneur et souvent de la vie même de tant d'hommes, manquait encore d'une école préparatoire, où les jeunes gens qui se destinaient à cette carrière, fussent mis à même d'acquérir les connaissances nécessaires et de puiser les principes d'honneur et de haute moralité qui doivent faire la base de cet état. C'est dans le but de remplir cette lacune et de pourvoir les commissions militaires de fonctionnaires instruits et probes, qu'il a été créé en 1832 un établissement où l'on se livre spécialement à l'étude des lois du pays, de la procédure et de toutes les sciences nécessaires au service d'auditeur. (1) — Cette école est composée de 100 élèves dont 60 cantonistes et 40 fils d'officiers, formant deux sections séparées l'une de l'autre. Ils sont admis au service avec le rang de sous-officiers et répartis dans les départemens de l'Auditoriat des Ministères de la Guerre et de la Marine. Après avoir acquis l'expérience nécessaire, ils sont envoyés comme auditeurs à l'armée et sont tenus de servir en cette qualité: les cantonistes 15 ans, les fils d'officiers 10 ans.

Le nombre total des cantonistes dans les 7 brigades varie souvent, cependant il peut être fixé approximativement de la manière suivante :

(1) Ukase du 26 Mars 1832.

1ère Brigade	3,799	présens	6,629	près de leurs parens
2ème Brigade	6,811	»	26,077	»
3ème Brigade	4,572	»	15,887	»
4ème Brigade	5,350	»	44,756	»
5ème Brigade	3,377	»	20,581	»
6ème Brigade	2,026	»	6,935	»
7ème Brigade	2,520	»	6,836	»
Total	28,455	»	127,701	»

La force des régimens d'instruction des carabiniers n'est pas non plus toujours la même; en admettant cependant le nombre de 1000 hommes pour chaque bataillon, il y aurait dans les 11 bataillons 11,000 hommes. — Ainsi le nombre total de tous les cantonistes serait de 167,000 hommes. Les sommes employées à leur entretien varient également d'après le nombre des cantonistes présens. En 1831, où ce nombre était de 160,000 h. les diverses sommes affectées à cet effet, formaient un total de 1,250,182 r.

Cette somme est tirée en grande partie des intérêts d'un capital que possèdent les brigades des cantonistes militaires et qui provient des économies faites sur leur équipement, le chauffage, l'éclairage, la nourriture etc.

A l'époque où les brigades des cantonistes furent placées sous les ordres de l'État-Major des colonies militaires, ce capital n'excédait pas 315,283 r.

au 1[er] Janvier 1832 il s'était élevé à la somme de 5,133,491 r. et il forme aujourd'hui un total de 8,000,000 r.

Outre les brigades de cantonistes, composées en majeure partie d'enfans de soldats, il existe encore quelques autres écoles militaires que l'on ne saurait passer sous silence.

Ces écoles sont:

1° *École technique attachée à l'Arsenal de St Pétersbourg* fondée en 1821 pour 25 élèves dans le but de former des ouvriers habiles pour tous les genres de travaux exécutés aux arsenaux. Cette école reçut en 1828 une organisation (1) nouvelle, qui en perfectionnant et en étendant l'enseignement, porta le nombre des élèves à 100, choisis dans les écoles attachées aux autres arsenaux. — Pour être admis dans l'école technique il faut avoir reçu une instruction élémentaire; l'enseignement dans l'école même se borne aux objets indispensables pour la destination future des élèves. — Ce sont: l'arithmétique dans toute son étendue, les fondemens de la géométrie et son application aux métiers, les fondemens de la métallurgie et particulièrement l'application de cette science à la fonte des canons. Des écoles semblables se trouvent attachées aux arsenaux de *Briansk* et de *Kieff*, la

(1) Ukase du 30 Juin 1828.

première pour 185, la seconde pour environ 100 élèves.

2° *Écoles* destinées à former des chefs d'ateliers instruits pour les fabriques d'armes, se trouvant à

Sestroretzk pour 270 élèves
à Toula pour 278 élèves et
à Jjewsk pour 135 élèves.

3° *École attachée à la poudrière dOkhta* destinée à former des ouvriers habiles pour les travaux de cette fabrique; elle a été créée en 1830 (1) pour 36 élèves, dont l'enseignement est en grande partie semblable à celui des écoles techniques, sauf les modifications dans l'apprentissage des métiers qui varie selon le but de ces écoles. — Des établissemens semblables ont été fondés en même tems

4. à *Casan*
5. à *Schosta* pour 25 élèves chacune.

L'une et l'autre de ces écoles se trouvent attachées aux poudrières de ces deux villes et sont placées sous les ordres des chefs de ces fabriques. — Il a été établi de plus en 1832 une école à Okhta, destinée spécialement à former des ouvriers pour la préparation du soufre et du salpêtre. — Cette école est composée de 36 élèves.

6° *Écoles d'artillerie dans les garnisons* établies en 1826 dans les arrondissemens d'artillerie pour 30 élèves chacune. Elles sont destinées à

(1) Ukase du 12 Janvier 1830.

former des employés subalternes pour l'administration de l'artillerie et se composent de jeunes recrues qui y reçoivent une instruction élémentaire. (1) Ces écoles sont au nombre de onze.

7° *Écoles dans les brigades de pioniers.* — L'existence de ces écoles date de l'année 1818 où elles furent établies dans le but de former de bons sous-officiers dans les bataillons de sapeurs et de pioniers. On organisa à cet effet dans chaque bataillon une école de bataillon et 4 écoles de compagnies. — Les objets d'enseignement étaient la religion, la lecture et l'écriture, l'arithmétique jusque aux fractions inclusivement, les fondemens de la géométrie et la connaissance du service des sapeurs, des mineurs, des pioniers et des pontonniers.

Ces écoles ne répondirent cependant point entièrement à leur but, ce qui motiva la création en 1828, dans les États-Majors des brigades de pioniers, d'écoles de brigades, (1) qui servent de continuation aux écoles de bataillon.

Chaque bataillon y envoie 16 jeunes soldats suffisamment préparés pour suivre un cours d'études composé à peu près des mêmes objets enseignés dans les écoles de bataillon, mais plus étendus et avec de plus grands développemens. — L'ensei-

(1) Ukase du 12 Juillet 1826.

(1) Ukase du 14 Mars 1828.

gnement y commence tous les ans au 15 Octobre et dure jusqu'au 15 Avril.

Toutes les écoles des pioniers sont placées sous la direction d'un comité qui réside à St. Péterbourg, et qui à son tour se trouve sous les ordres immédiats de l'Inspecteur général du génie.

Le nombre des bataillons de pioniers étant de 8 et celui des brigades de trois, il en résulte que deux de ces écoles sont composées de 48 élèves et la troisième de 32.

6°. *Écoles dans les divisions d'artillerie* établies tant dans le but de former de bons artificiers que dans celui d'augmenter en général le nombre des soldats possédant une instruction élémentaire. Leur organisation est parfaitement semblable à celle des écoles de pioniers, avec la différence qu'on y ajoute dans l'enseignement des notions détaillées sur le service de l'artillerie. Ces écoles sont au nombre 11 et comptent ensemble 300 élèves.

7°. *École Buriate à Troytsko-Savsk*, fondée en 1832 pour 24 fils de soldats des régimens Buriates qui forment le cordon militaire sur la frontière de la Chine dans le gouvernement d'Irkoutzk. (1)

(1) Ukase du 18 Juin 1832.

TABLEAU

général de l'état des écoles militaires de toutes les classes.

Écoles militaires	*Nombre des élèves*	*budget annuel*
dirigées par S A. I. Monseigneur le Grand-Duc Michel	8,733	6,255,000 r.
Corps des Cadets et écoles relevant de l'État Major de la Marine	2,224	632,194 r.
Écoles pour les enfans des soldats relevant du Ministère de la guerre	169,024	1,800,000 r. environ
Total	179,981	8,687,194 r.

Si nous exceptons du nombre de 179,981, environ 400 jeunes gens payant une modique pension aux écoles du génie, de l'artillerie, des porte-enseigne de la Garde, au Corps de la marine et au Lycée de Tsarskoé-Sélo, il en résulte que dans les écoles militaires 179,500 jeunes gens sont élevés entièrement aux frais de l'État.

TABLEAU GÉNÉRAL DES ÉTUDES

dirigées par S. A. I. Monsei

Objets des études.	Cours préliminaire. Dans les Corps des Cadets réservés aux enfans en bas-âge ce cours est de 3 ans; dans les autres établissemens il ne dure que 2 ans.	Cours — 3ème année	4ème année
Religion.	1. Leçon. Récitation des prières, explication des principaux dogmes.	1. Leçon Catéchisme abrégé.	1. Leçon. Catéchisme.
Langue Russe, Grammaire et Littérature.	4. Lecture et analyse étymologique. — Exercices d'esprit, réciter ce qu'on a lu, trouver des rapprochemens et des différences, comparer etc. écrire à la dictée, exercices mnémoniques.	4. Continuation des exercices d'esprit; lecture des meilleurs ouvrages; extraits et abrégés de ces lectures; exercice dans le choix et la disposition des matériaux pour la description d'un objet quelconque, élémens de la Grammaire russe.	3. Continuation, Règles de l'Etymologie Russe — premiers essais de compositions faciles.
Langues étrangères: Français et Allemand.	2. † 4.	3. † 3.	3. † 3.
	Les langues étrangères sont enseignées d'après la méthode pratique et analytique		
Mathématiques. Arithmétique et Algèbre	3. Calcul de tête; exercices pratiques des quatre règles élémentaires et solution de problèmes faciles.	3. Théorie de l'arithmétique, démonstration analytique des quatre règles avec des nombres entiers, fractionnaires et mixtes, solution de problèmes donnés.	3. Fin de l'arithmétique; théorie des proportions et de la regle de trois, élémens de l'algèbre jusqu'aux équations du premier degré.
Géométrie et Trigonométrie	Considérations générales sur les figures géométriques et explication des mesures linéaires de surface et de volume, tracé de figures.	Élémens de la planimétrie; des angles, triangles, des lignes perpendiculaires, obliques, et parallèles, du cercle.	3. Fin de la planimétrie
Mathématiques appliquées.	.... •	.... •	.... • ....
Sciences naturelles. Histoire naturelle.	2. Considérations générales sur les produits de la nature; de l'homme et de la création.	.... •	.... • ....
Physique et Chimie.	.... •	.... •	.... • ....
Géographie et Statistique.	Les maîtres de la langue russe sont tenus de préparer les élèves pour les cours d'histoire et de géographie et de leur faire connaître les événemens les plus importans de l'histoire nationale depuis le règne de la maison Romanoff.	3. Premières notions de la forme et du mouvement de la terre; élémens de la géographie physique, aperçu général du monde.	3. Géographie de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Australie.
Histoire politique.		2. Histoire des peuples anciens de l'Asie et de l'Afrique.	3. Histoire de la Grèce et de Rome jusqu'aux Empereurs.
Législation.	.... •	.... •	.... • ....
Sciences militaires Artillerie, Fortification, Tactique.	.... •	.... •	.... • ....
Arts.	3. Calligraphie.	Calligraphie.	.... • ....
	1.	1.	1.
	Dessin d'après la méthode de Mr. Sapojnikoff c. a. d. d'après des modèles en carton et		

DANS LES ÉCOLES MILITAIRES

gneur le Grand-Duc Michel.

GÉNÉRAL.		COURS SUPÉRIEUR OU SPÉCIAL.	
5ème ANNÉE	6ème ANNÉE.	7ème ANNÉE.	8ème ANNÉE.
1. Leçon Catéchisme complet.	1. Leçon Catéchisme.	1. Leçon Histoire sainte et morale chrétienne.	1. Leçon Morale Chrétienne.
3. Rapports entre la Grammaire russe et la Grammaire française et la grammaire allemande, différence dans la construction des phrases dans ces langues—traduction des langues étrangères en russe.	3. Des facultés intellectuelles et des lois de la pensée.—Théorie des compositions en prose.	2. Principes des belles lettres et analyse logique des compositions littéraires dans tous les genres.	2. Histoire de la langue et de la littérature russe.
3. † 3. de Mr. Ertel; Application de la Grammaire.	3. † 3.	2. † 2. Traduction du Russe en Français et en Allemand; analyse verbale et écrite. Abrégé de l'histoire de la littérature française et de la littérature Allemande.	2. † 2. Essais de compositions dans ces deux dernieres langues.
3. Examen des équations du premier degré, élévation a des degrés supérieurs et extraction des racines; équations du 2eme degré, théories des proportions et des progressions, — nombres fractionnaires.	2. Logarithmes et théorie générale des équations des degrés supérieurs;		
2. Stéréométrie.	1. Trigonométrie rectiligne.	1. Levée des plans et élémens de la géodésie. Géographie mathématique.	
.... •	.... •	PREMIÈRE SECTION. (*) 2. Application de l'Algèbre à la Géométrie. SECONDE SECTION. (**) 2. Répétition des mathématiques pures.	2. Mécanique, Syntétique, Analytique. 2. Mécanique pratique.
2. Aperçu succint de la minéralogie et de la botanique.	2. Fin de l'histoire naturelle et considérations générales sur l'anatomie comparée.		
.... •	2. Notions générales sur la physique.	2 Fin de la physique (calorique, élasticité; magnétisme) géographie physique.	2. La Chimie inorganique et quelques notions générales sur la Chimie organique.
3. Géographie des États de l'Europe.	2. Géographie détaillée de la Russie.	2. Aperçu statistique et comparatif des États de l'Europe.	2. Statistique de la Russie.
3. Histoire des Empereurs Romains, histoire moyenne jusqu'aux croisades.	3. Fin de l'histoire moyenne, histoire de Russie jusqu'a la mort de Jean III.	3. Histoire moderne jusqu'au milieu du XVII siecle, histoire de Russie jusqu'à Pierre-le-Grand.	3. Histoire moderne et générale jusqu'à nos jours.
.... •	.... •	Lois de l'Empire.	Lois Civiles et militaires.
.... •	.... •	Tact. élémentaire (1 Sec. 1 leçon / 2 Sec. 2 leçons) Fortification passagère.. 2 leçons Artillerie.......... (1 Sec. 2 leçons / 2 Sec. 1 leçon)	Tact. appliquée.. (1 Sec. 1 leçon / 2 Sec. 2 leçons) Fortificati. permanente (arts de mines)....... 2 leçons Artillerie (tact. de cette arme). (1 Sec. 2 leçons / 2 Sec. 1 leçon.
.... •	.... •	.... •	.... • ....
2. des objets de la nature avec	2. leurs ombres naturelles. Dessin de Situation.	1. Dessin de Situation d'Artillerie et de Fortification.	

(*) La première section se compose des élèves destinés pour l'Artillerie et le Génie.
(**) La seconde section se compose des élèves qui entrent dans les régimens de la ligne.

CHAPITRE III.

ÉCOLES ECCLÉSIASTIQUES.

Il existe en Russie deux espèces d'écoles ecclésiastiques; les premières sont celles du rit grec-orthodoxe, soumises au St. Synode et dirigées par une commission spéciale; les secondes, sont les écoles ecclésiastiques des cultes étrangers relevant du département de ces cultes qui lui-même fait partie du Ministère de l'Intérieur.

1° *Ecoles ecclésiastiques du rit grec-orthodoxe.*

Le clergé que l'histoire nous représente comme ayant toujours joui d'une instruction bien supérieure à celle des autres classes, a de tout tems exercé une influence salutaire sur les progrès de la civilisation en Russie. (*)

Pendant l'époque de la domination des Tatares ce fut dans les cloîtres que les lumières allèrent chercher un refuge et c'est à la protection que leur accordèrent les paisibles habitans des cellules que nous devons la conservation de tant de précieux

(*) Karamsin T. III, pag. 216.

monumens de l'antiquité et de la nationalité russes. Les œuvres immortelles de Pierre-le-Grand trouvèrent dans le clergé un appui aussi puissant qu'éclairé, et lors de l'organisation des écoles publiques par l'Impératrice Catherine II, celles du clergé, dont nous avons déjà retracé l'origine et la formation successive, fournirent seules plusieurs centaines de maîtres d'école instruits. Plus tard, il entra dans les attributions spéciales des écoles ecclésiastiques, de former des maîtres. C'est dans ce but que l'on étendit le cours d'études de tous les séminaires et que ceux de Novgorod et de St. Alexandre-Nevsky, réunis en un seul, furent transformés en séminaire normal. (1) Les écoles ecclésiastiques, où dès l'année 1785 avait été introduite la méthode d'enseignement adoptée dans les écoles séculières, reçurent en 1798 un réglement renfermant des instructions tant pour la partie administrative que pour celle de l'enseignement. (2) Toutes les écoles du clergé furent divisées alors en arrondissemens dont chacun se composait d'une académie et d'un certain nombre de séminaires et d'écoles inférieures. L'enseignement avait été successivement étendu et outre les sciences purement théologiques, on ajouta dans les académies et les séminaires en 1802, une chaire de médecine, science

(1) Rescrit à S. Em. Monseigneur Gabriel, Métropolitain de Novgorod, du 10 Mai 1788.

(2) Ukase du 11 Janvier 1798.

dont la connaissance est d'une si grande utilité aux curés de village, surtout à l'époque dont nous parlons et à laquelle le nombre des médecins dans les campagnes et les petites villes, était encore bien peu considérable. (1)

L'Empereur Alexandre, après avoir réorganisé les écoles séculières, voua la même attention à celles du clergé. En 1808, il fut créé une commission spéciale chargée de la direction supérieure des écoles ecclésiastiques et, en 1814, ces écoles reçurent un réglement, (2) qui, sauf quelques modifications, sert encore de base à leur organisation. En vertu de ce réglement toutes les écoles ecclésiastiques sont divisées en trois arrondissemens, qui sont ceux de St. Pétersbourg, de Moscou et de Kieff; — chaque arrondissement est composé d'écoles supérieures, d'écoles moyennes et d'écoles inférieures. Les écoles supérieures sont les académies, dont il y a trois, savoir: à St. Pétersbourg, à Moscou et à Kieff; les séminaires forment les écoles moyennes; elles se trouvent en grande partie dans les chefs-lieux des gouvernemens; les écoles inférieures sont celles de district et de paroisse qui se trouvent soit dans des petites villes, soit dans des bourgs. — Les écoles paroisiales sont subordonnées à celles de district et ces dernières aux

(1) Ukase du 17 Juillet 1802.
(2) Réglement du 30 Août 1814.

séminaires, qui eux-mêmes relèvent des académies. L'administration locale des écoles de chaque arrondissement appartient à l'Archevêque diocésain. Les académies sont régies par des recteurs; les autres écoles ont à leur tête des inspecteurs (Смотрители и Инспекторы). — Bien que chacune de ces quatre catégories d'écoles ait un réglement spécial, tous les établissemens d'éducation du clergé sont dirigés d'après des principes uniformes sous le rapport de l'éducation morale et de l'éducation scientifique des élèves, ainsi que sous celui de l'administration économique.

Les bases de la première sont l'habitude de l'obéissance, une bonne répartition du tems et une surveillance soutenue et continuelle. Le développement intellectuel par le moyen du raisonnement et de l'analyse est le but vers lequel est dirigée l'éducation scientifique.

L'administration économique dans toutes les écoles du clergé embrasse le paiement des maîtres, le chauffage, l'éclairage et la remonte des bâtimens, la nourriture et l'habillement des élèves et le service.

1° *Écoles paroissiales.*

Le but spécial des écoles paroissiales est celui de fournir des élèves suffisamment préparés aux écoles de district.

Tous les enfans agés de 7 à 8 ans, appartenant au clergé d'un certain nombre de paroisses sont tenus de fréquenter les écoles paroissiales, à l'exception toutefois de ceux dont les parens s'engagent à leur faire acquérir à la maison ou ailleurs, les connaissances nécessaires pour pouvoir être admis à l'âge de 8 à 12 ans directement à une école de district. Chaque école paroissiale est dirigée par un inspecteur (Смотритель) qui, selon le nombre des élèves, a sous ses ordres un ou deux maîtres. Les fonctions d'inspecteur sont le plus souvent confiées au curé du lieu; si cependant par des raisons quelconques ce dernier n'en était pas chargé, ces fonctions ne peuvent être remplies que par des individus ayant obtenu le grade de candidat ou au moins celui d'étudiant en théologie. — L'inspecteur est nommé par la régence du séminaire dont relève l'école, sauf l'approbation de l'Archevêque diocésain. Les écoles paroissiales sont composées de deux classes; dans la première les enfans apprennent à lire le russe et le slavon; la calligraphie et le chant; dans la seconde on leur enseigne les quatre premières règles de l'arithmétique, les principes fondamentaux de la grammaire russe, et la religion d'après un catéchisme abrégé. L'enseignement dans les écoles paroissiales dure depuis le 1er Septembre jusqu'au 15 Juillet de l'année suivante. Le contrôle des progrès se fait par

des examens; il y en a de deux espèces: les uns privés, en présence de l'inspecteur et des maîtres, et qui se renouvellent à chaque tierçal de l'année, les autres publics, une fois par an, en présence des autorités et des habitans notables du lieu.

Les élèves des écoles paroissiales, et de préférence ceux dont les parens sont pauvres, sont logés, soit dans la maison même où se trouve l'école, soit dans un des couvens voisins. — Les élèves que les localités ne permettent point de placer de cette manière, sont tenus de pourvoir eux-mêmes à leur logement et ne viennent à l'école que pour assister aux leçons.

2° *Écoles de district.*

La destination des écoles de district est de diriger les écoles paroissiales qui leur sont soumises et de fournir des élèves aux séminaires.

Tous les élèves des écoles paroissiales munis de bons attestats sont admis aux écoles de district qui elles-mêmes sont dirigées par un recteur assisté de trois ou quatre maîtres. — Le recteur qui est ordinairement l'Archimandrite où le Supérieur du couvent le plus proche, doit joindre à cette qualité le degré de docteur ou au moins être candidat en théologie.

Les élèves des écoles de district sont divisés en deux sections; l'une inférieure, l'autre supérieure. L'enseignement dans la section inférieure se com-

pose des objets suivans: la grammaire russe et la grammaire slavonne, le chant d'Eglise, le catéchisme détaillé, les bases de la langue grecque et de la langue latine.

Dans la section supérieure on continue l'enseignement des mêmes objets et on y ajoute l'histoire sainte et la géographie.

Les examens sont à l'égal de ceux des écoles paroissiales, privés et publics — les premiers ont lieu tous les quatre mois, les seconds tous les ans une fois. — Les élèves sont logés et nourris à l'école.

3° *Séminaires.*

Les élèves des séminaires se divisent en deux parties: — les uns passent aux académies pour s'y adonner à des études plus élevées; les autres ,après avoir parcouru toutes les classes du séminaire, sont placés :

1° comme curés dans les paroisses de second ordre,

2° comme maîtres dans les écoles inférieures,

3° comme étudians dans les académies de médecine et enfin:

4° comme employés au service civil. — Outre cette partie de leurs attributions, les séminaires sont encore chargés de la Direction des écoles de district situées dans leur rayon. — Les séminaires eux-mêmes sont gouvernés par une régence (Правление) placée sous les ordres de l'Archevêque dioc-

sain et composée du recteur, de l'inspecteur et de l'économe.

Pour devenir recteur d'un séminaire il faut être docteur en théologie, Archimandrite ou Supérieur d'un couvent, ou prêtre près d'une église de première classe.—Les fonctions d'inspecteur et d'économe sont confiées à l'un des professeurs les plus anciens du séminaire; l'inspecteur est spécialement chargé de l'éducation morale des élèves et de la surveillance de leur conduite; il est assisté dans cette dernière partie de ses attributions par quelques uns des élèves, désignés à cet effet par la régence.

Les séminaires ont six classes, où l'on enseigne les objets suivans: la théologie, la rhétorique, la philosophie, l'histoire de l'Eglise, l'histoire universelle et celle de la Russie, l'hébreu, le grec, le latin, l'allemand, et le français.— Dans le séminaire de St. Pétersbourg on enseigne de plus la langue finoise. — Le cours d'études qui est de six ans, est divisé ainsi qu'il suit: Deux ans sont consacrés aux sciences littéraires, auxquelles on joint l'histoire naturelle; — deux ans aux sciences philosophiques y compris les mathématiques et la physique; deux ans aux sciences théologiques et à l'histoire de l'église.

Le contrôle des progrès des élèves s'exerce au moyen de deux examens par an dont l'un est privé, l'autre public.

Les élèves sont nourris, habillés et logés au séminaire.

4° *Académies.*

Les académies ecclésiastiques ont une triple destination.

1° celle de former des jeunes gens pour les fonctions supérieures de l'Eglise,

2° celle d'étendre les limites des connaissances théologiques, comme corps scientifique et,

3° celle d'administrer les écoles qui leur sont soumises.

Le réglement des académies se divise ainsi en trois parties; la première embrasse toute l'organisation intérieure de ces établissemens; la seconde, retrace les attributions des académies comme corps scientifiques ainsi que l'organisation de la censure ecclésiastique; la troisième partie détermine le mode d'administration des écoles inférieures relevant des académies.

1ère *Partie.* Chaque académie a une régence (правленie) placée sous les ordres de l'Archevêque diocésain et composée du recteur, de l'inspecteur et de l'économe.

Le recteur qui doit être docteur en théologie ou Supérieur d'un couvent, est choisi par la commission des écoles ecclésiastiques parmi trois candidats, dont l'un est proposé par l'Archevêque et les deux autres par la conférence académique.—

Les fonctions d'inspecteur sont confiées à l'un des professeurs les plus anciens; — c'est la conférence qui en fait le choix, mais il est confirmé par la commission. — La nomination de l'économe dépend du recteur, sauf l'approbation de l'Archevêque.

Les chaires de professeurs ne peuvent être confiées qu'à des personnes possédant le grade de docteur en théologie ou celui de licencié. — Chacun des trois membres de la régence académique est chargé d'une partie spéciale à laquelle il est tenu de veiller de préférence.

Le recteur qui est le chef de l'académie s'occupe particulièrement de la direction des études. — L'inspecteur est chargé de la surveillance, et l'économe de l'administration.

Le cours d'études se compose de deux classes, l'une supérieure ou de théologie, l'autre inférieure ou de philosophie.

Comme dans toute éducation bien dirigée, le développement des facultés intellectuelles des élèves doit former la première base de l'enseignement, la simple dictée des leçons et les trop longues explications sont expressément défendues dans les écoles ecclésiastiques. On veille au contraire à ce que les élèves s'habituent de bonne heure à travailler eux-mêmes et à ce qu'ils parviennent à l'aide de leur propre jugement et d'une attention soutenue à se pénétrer des vérités qu'ils seront appelés à mettre

en pratique dans leur carrière future. — Les devoirs du maître consistent particulièrement à donner aux travaux des élèves la direction convenable, et par des questions habilement posées, ils sont tenus d'exercer à la fois l'intelligence de ces jeunes gens et de ne jamais laisser se ralentir leur attention. (*)

Les examens dont il y a deux par an, se font soit par des questions verbales, soit par des dissertations sur des sujets donnés que les élèves doivent fournir tant en latin qu'en grec.

L'administration économique qui embrasse l'habillement, le logement et la nourriture des élèves est spécialement du ressort de l'économe. Dans toutes les écoles ecclésiastiques, l'habillement des élèves consiste en un surtout en drap bleu, un pantalon gris et un chapeau rond. — Outre le déjeuner les élèves font deux repas par jour; le diner, composé de deux plats à midi, et le souper composé également de deux plats à 8 heures.

Chaque académie a un hopital, auquel se trouve attaché un médecin.

La distribution des heures de la journée est la suivante: à 6 heures le réveil; à 7 la toilette et la prière, à 8, préparation des leçons; depuis 9 jusqu'à midi leçons en classes; depuis midi jusqu'à 2 heures

(*) Il est digne de remarque que ce même principe qui fait la base de la méthode Jacotot, est, comme nous le voyons, depuis bien longtems déjà mis en usage en Russie. Consultez à ce sujet: Projet de réglement des académies ecclésiastiques. Chap: II. p. 124, 129.

récréation et promenade; depuis 2 jusqu'à 4, leçons; depuis 4 jusqu'à 5 recréation; de 5 à 7, préparation des leçons du lendemain; de 8 à 10 souper, préparations et prière; à 10 coucher.

2de *Partie.* La conférence académique se compose de membres effectifs et de membres honoraires. — Les membres effectifs sont l'Archevêque diocésain, le recteur de l'académie, les professeurs de théologie et de philosophie et ceux des sciences littéraires, historiques et mathématiques, ainsi que ceux de la langue hébreue et de la langue grecque. — La commission des écoles choisit en outre parmi le clergé du lieu, dix autres membres effectifs de la conférence.

Les fonctions des membres effectifs consistent: 1° à siéger dans la régence de l'académie, 2° à visiter les écoles qui en relèvent et 3° à siéger dans le comité de censure.

Le nombre des membres honoraires n'est point déterminé, ils sont nommés par la conférence et peuvent appartenir soit au clergé, soit à toute autre condition; il ne sont assujettis à aucun devoir, si ce n'est à celui d'assister aux séances solennelles de l'académie, qui ont lieu une fois par an. — Outre ces séances, la conférence a encore des séances générales et des séances particulières; les premières ont lieu à la fin des examens publics et à la distribution des degrés académiques; les seconds se

tiennent à l'occasion des examens privés et toutes les fois qu'il se présente des affaires qui demandent à être mises en délibération.

Les sciences qui forment le cours d'études des académies sont de deux espèces; la connaissance des unes est exigée de tous les étudians, celle des autres est abandonnée à la volonté de chacun d'eux.

Aux premières appartiennent: 1° un cours complet de théologie 2° un cours de philosophie théorétique et de morale 3° un cours de littérature 4° l'histoire sainte, l'histoire de l'Eglise et celle de la Russie 5° le latin, le grec et l'hébreu.

Les sciences dont l'étude est abandonnée aux choix des élèves se divisent en deux sections; la première se compose: 1° d'un cours complet de physique théorétique et expérimentale, 2° d'un cours de hautes mathématiques, tant pures qu'appliquées, 3° de la langue française et de la langue allemande.

La seconde section comprend: 1° l'histoire universelle et la chronologie, 2° la géographie et la statistique de la Russie, 3° les antiquités grecques et romaines et particulièrement celles de la Russie et de l'Eglise grecque, 4° les langues modernes comme ci-dessus.

Les cours auxquels participent tous les étudians se font en commun; ceux qui sont abandonnés au choix de chacun d'eux, sont suivis par sections.

Les examens aux académies sont ou *préalables*, ou *définitifs*; les uns se font par des questions verbales en présence des professeurs et de deux ou trois membres de la conférence; — les autres se tiennent en séance générale de la conférence et consistent en dissertations lues par les étudians tant en latin qu'en russe, ainsi qu'en discussions sur des thèses qui leur sont données par les membres de la conférence.

L'obtention des degrés académiques a lieu d'après les principes suivans: le titre d'étudiant est accordé à tout séminariste, muni d'un certificat qui le met à même d'être admis à l'académie; ceux des étudians qui quittent l'académie après avoir subi avec honneur l'examen définitif sont nommés, d'après le degré de savoir dont ils font preuve, candidats en théologie et licenciés (maîtres-ès-arts); il est de rigueur d'avoir obtenu ce dernier grade pour pouvoir prétendre à celui de docteur qui n'est accordé qu'à ceux qui ont prouvé leur érudition par la composition d'un ouvrage d'une certaine étendue, ayant pour objet la solution de quelque question proposée par la conférence ou traitant de tout autre sujet, dont le développement puisse contribuer à l'avancement des sciences théologiques. Le degré de docteur est conféré à la pluralité des voix par les membres de la con-

férence et confirmé par la commission des écoles ecclésiastiques.

A chaque académie se trouve attaché un comité de censure composé de trois membres effectifs de la conférence élus pour trois ans. (*)

3ème *Partie.* L'administration des séminaires relevant de chaque académie se concentre dans une régence qui porte le nom de *régence extérieure* (внѣшнее правленіе); elle est composée du recteur, de deux membres de la régence intérieure et de deux membres de la conférence. Les attributions de la régence extérieure sont:

a. De reçevoir les rapports de tous les séminaires qui lui sont soumis, de contrôler les progrès des élèves et de veiller au bon état des bibliothèques, cabinets et autres dépendances des séminaires.

b. De surveiller les examens dans les séminaires, en nommant des membres de l'académie qui se transportent à cet effet sur les lieux.

c. de proposer aux autorités supérieures des candidats pour les places de professeurs et de maîtres dans les séminaires.

A la fin de chaque année scolaire tous les séminaires adressent à l'académie dont ils relèvent des rapports détaillés sur les progrès faits par les élèves dans chaque partie de l'enseignement en ajou-

(*) Voyez Chapitre I. p. 176, censure ecclésiastique.

tant à ces rapports des comptes-rendus semblables sur l'état des écoles subalternes soumises aux séminaires.

Dans leur origine toutes les écoles ecclésiastiques, hormis les académies de Moscou et de Kieff, et les séminaires de Novgorod et d'Alexandre Nevsky, étaient entretenues par des sommes prélevées sur les revenus des couvens et des églises. (*) En 1764 l'entretien des écoles ecclésiastiques fut porté sur le budget de l'Empire et une somme de 38,000 roubles par an, assignée à cet effet. Ces écoles étaient alors au nombre de 28, et renfermaient ensemble environ 6,000 élèves. Dans les vingt années qui suivirent ce nombre s'était accru jusqu'à 12,000; le budget des séminaires ayant été augmenté en proportion, il se trouva porté en 1784 à 77,000 roubles. Depuis ce tems, le nombre des élèves dans les écoles ecclésiastiques ainsi que les sommes allouées à leur entretien, ont suivi une progression non interrompue. En 1797, ces sommes formaient un total de 180,000 roubles; en 1808 elles s'élevaient déjà à 362,555 roubles et servaient à l'entretien de 26,781 élèves qui se trouvaient alors aux écoles ecclésiastiques; aujourd'hui elles peuvent être évaluées à environ 2,500,0000 roubles fournis par la commission des écoles ecclésiastiques et

(*) Voyez p. 10.

provenant des intérêts d'un capital appartenant à ces écoles et mis en circulation dans les institutions de crédit de l'Empire. (*)

TABLEAU COMPARATIF

DE L'ÉTAT DES ÉCOLES ECCLÉSIASTIQUES EN 1808 ET EN 1824.

NOMS DES DIOCESES.	1808.			1824.		
	NOMBRE DES ÉCOLES	NOMBRE DES MAÎTRES	NOMBRE DES ÉLÈVES	NOMBRE DES ÉCOLES	NOMBRE DES MAÎTRES	NOMBRE DES ÉLÈVES
St. Pétersbourg	6	21	421	8	37	692
Novgorod	3	17	622	22	64	1597
Twer	6	20	1740	19	59	2116
Pskoff	1	8	516	8	24	808
Mohilew	3	10	381	12	28	521
Smolensk	2	10	930	6	19	945
Arkhangel	1	9	231	7	17	312
Moscou	5	20	2030	14	53	2069
Jaroslaw	4	21	1439	10	27	1549
Vologda	2	21	1108	15	41	1411
Kostroma	4	15	1388	11	33	1320
Vladimir	3	17	1809	11	35	2346
Kalouga	1	9	571	7	23	1406
Riazan	1	11	1347	13	33	1935
Toula	3	16	1405	9	33	1749
Casan	3	20	1258	9	27	1830
Astrakhan	1	7	114	5	12	429
Tobolsk	2	12	593	5	14	667
Nijni-Novgorod	1	11	776	5	17	840
Viatka	2	10	764	7	24	1075
Irkoutsk	1	7	167	9	23	404
Tamboff	2	9	558	9	24	1775
Pensa	4	12	801	12	37	2949
Perm	1	10	270	8	17	788
Orenbourg	5	16	460	3	11	328
Kieff	2	16	1438	10	37	1138
Jekatérinoslaff	1	8	455	9	28	769
Tchernigoff	2	7	507	5	16	921
Minsk	1	6	135	3	10	317
Podolie	2	8	727	6	14	1185
Koursk	1	11	1083	14	36	2140
Voronège	2	14	629	12	29	1543
Orel	1	12	1184	7	23	1905
Poltava	2	8	800	5	17	811
Volhynie	1	7	326	7	20	1203
Slobodes d'Ukraine	1	8	684	8	27	1361
Kischeneff	•	•	•	5	11	256
Géorgie	•	•	•	9	22	241
TOTAL	83	444	30,167	344	1022	45,851

(*) Les séminaires de Tiflis et de Kischeneff sont entretenus par les Eglises de ces villes.

TABLEAU
DE L'ÉTAT DES ÉCOLES ECCLÉSIASTIQUES EN 1836.

DÉNOMINATION DES ÉCOLES.	NOMBRE DES ÉCOLES.	NOMBRE DES ÉLEVES.				
		BOURSIERS.	DEMI BOURSIERS.	JOUISSANT DE SECOURS PÉCUNIAIRES DU GOUVERN.	PENSIONNAIRES.	NOMBRE GÉNÉRAL
Académies.............	3	.	.	.	.	317
Séminaires.............	41	3217	2046	1087	7266	13616
Écoles de district.....	155	2083	3283	1109	17676	25151
Écoles paroissiales......	185	876	1298	684	16644	19502
TOTAL.....	384	6176	6627	2880	41586	58586

2° ÉCOLES ECCLÉSIASTIQUES DES CULTES ÉTRANGERS. (1)

A. Écoles du rit Grec-uni.

a. Entretenues par le clergé séculier:

	nombre des écoles	nombre des élèves
Séminaires, à Polotzk, gouvernement de Vitebsk et à Jirowitzy, gouvernement de Grodno	2	433
Écoles de district	8	340
Écoles paroissiales	2	70
b. Entretenues par des Couvens de religieux:		
Écoles pour les enfans appartenant au clergé	4	86
idem pour les enfans appartenant à d'autres conditions	1	240
c. Entretenues par des couvens de religieuses:		
Écoles de filles	6	105
	23	1,274

(1) Compte rendu du Ministère de l'Intérieur pour 1835.

	nombre des écoles	nombre des élèves
B. Écoles du rit Catholique-Romain.		
a. Entretenues par le clergé séculier:		
Académie ecclésiastique à Vilna, fondée en 1833 (1)	1	90
Séminaires diocésains à Vilna, à Vornia, gouvernement de Vilna, à Kamieniec-Podolsk, à Jitomir, à Lutzk, gouvernement de Volhynie, à Olyka *idem*, à Minsk, à Mohilew, à Kraslawl, gouvernement de Vitebsk, à Zwenigorodok, gouvernement de Kieff, à Bialystok, à Vilna entretenu par les missionnaires	12	210
Écoles inférieures	203	4,006
b. Entretenues par des couvens de religieux:		
Écoles de district	8	1,223
Écoles paroissiales	21	423
c. Entretenues par des couvens de religieuses		
Écoles de filles	30	1,121
	275	7,073

(1) Ukase du 1 Juillet 1833.

	nombre des écoles	nombre des élèves
C. **Écoles du rit Catholique Arménien.**		
Dans la Tauride et les provinces trans-caucasiennes	5	137
D. **Écoles du rit Arménien-Grégorien.**		
Séminaire dans le gouvernement de Jekatérinoslaw	1	50
Écoles inférieures	13	269
	14	319
Total des écoles ecclésiastiques des cultes étrangers	317	8,803
Total général des écoles ecclésiastiques de tous les cultes:		
Académies	4	407
Séminaires	66	14,109
Écoles inférieures	641	52,508
	711	67,024

Dans le nombre ci-dessus, de 67,024 jeunes gens qui se trouvent aux écoles ecclésiastiques, 41,586 étudient à leurs propres frais; 10,507, jouissent de secours pécuniaires du gouvernement et 15,408 sont élevés aux frais de l'État, les uns par des sommes fournies à cet effet par le trésor de l'Empire, les autres par les revenus des biens appartenant au clergé.

CHAPITRE IV.

ÉCOLES SPÉCIALES ET DIVERSES.

Les établissemens qui, d'après la classification que nous avons adoptée, doivent trouver leur place dans ce chapitre, sont aussi dignes d'attention par leur organisation et leur but spécial, qu'ils sont importans par le grand nombre de jeunes gens qui y sont formés pour les diverses branches de l'administration ou de l'industrie, et de ceux qui vont y puiser des connaissances générales et usuelles propres à en faire des membres utiles de la société.

Ces établissemens étant divisés d'après les Ministères dont ils relèvent, c'est en suivant cette classification que nous nous efforcerons d'en tracer le tableau.

1° ÉCOLES RELEVANT DU MINISTÈRE DES FINANCES.

1° *Écoles des Mines.*

L'existence en Russie des écoles destinées à former des employés instruits pour l'exploitation des

mines et pour les usines, prouve que les institutions les plus utiles, remontent souvent à des causes en apparence insignifiantes. — La fondation de la première école des mines dans notre patrie est due à un simple Baschkir nommé Ismaïl Nasimoff, qui, propriétaire d'usines lui-même, soumit en 1771 au collège des mines un mémoire pour démontrer l'utilité qu'il y aurait à former une école spéciale pour cette branche de l'industrie. (*) Tel fut le motif de la fondation en 1773 de l'Institut des mines actuellement existant à St. Pétersbourg. — Voulant perfectionner l'exploitation des mines, Pierre le Grand avait, il est vrai, fondé déjà quelques écoles à cet effet, mais elles ne répondaient que bien imparfaitement à leur destination et ne pouvaient être considérées comme écoles des mines que par le nom seul qu'elles portaient, — les connaissances les plus importantes de la science des mineurs, l'art d'extraire le minerai et celui d'en séparer les métaux précieux n'y étaient pas même enseignés.

Les écoles des mines en Russie sont divisées en trois catégories distinctes, savoir: les écoles subalternes, les écoles moyennes et les écoles supérieures. A la première catégorie appartiennent les écoles établies près des mines et près des principales usines, pour l'enseignement primaire des en-

(*) Description historique et statistique du Corps des Cadets des Mines par Sokoloff. St. Pétersbourg 1830.

fans des ouvriers et des petits employés; — les écoles de la seconde catégorie sont destinées à donner une instruction plus générale aux élèves les plus distingués des écoles inférieures et à les préparer à remplir divers emplois secondaires dans la partie administrative et dans la partie économique des mines. — Ces écoles se trouvent près des principales usines de chaqne arrondissement des mines. — Aux écoles de la troisième catégorie appartiennent: l'Institut des ingénieurs des mines, l'école technique des mines à St. Pétersbourg, la section des médailleurs à la monnaie de St. Pétersbourg et les écoles nouvellement créées à Barnaoul, dans l'arrondissement des mines de l'Altay, sous le nom de *sections pratiques*, l'une pour les mines l'autre pour les usines, et dont la destination est de former des employés supérieurs pour la partie technique de l'exploitation des mines.

A. ÉCOLES SUBALTERNES.

D'après les réglemens existant dans l'administration des mines tous les enfans des petits employés et des ouvriers doivent recevoir une instruction élémentaire et sont tenus de fréquenter les écoles établies à cet effet dans toutes les localités où il se trouve des mines et des usines appartenant au Gouvernement.

On y envoie les enfans à l'âge de 7 ans; ils y apprennent la religion, la lecture et l'écriture russes,

les principales règles de la grammaire et de l'arithmétique et dans quelques unes on ajoute le dessin. A l'âge de 12 ans les meilleurs élèves de ces écoles sont transférés dans les écoles moyennes, ou bien on en forme des dessinateurs; les élèves qui montrent peu de dispositions pour les études, sont employés à des travaux analogues à leurs moyens et à leur âge. Les écoles inférieures se trouvent en majeure partie dans des bâtimens appartenant au Gouvernement qui fait aussi tous les frais de leur entretien; les élèves sont nourris à l'école et jouissent en outre d'un traitement pécuniaire pour subvenir aux frais de leur habillement. L'enseignement se fait soit par le curé du lieu, soit par un des employés; ils sont rétribués l'un et l'autre par le Gouvernement. Les écoles inférieures des mines sont au nombre de 56; elles ont ensemble 189 maîtres et 4,034 élèves.

B. ÉCOLES MOYENNES.

a. École des mines à Nertchinsk, destinée à recevoir les fils d'employés ainsi que les élèves les plus distingués des écoles inférieures; on y enseigne l'écriture russe et slavonne, le catéchisme, l'explication de l'Evangile et de la Liturgie, la grammaire et la syntaxe russes; le français, l'allemand, la géographie et l'histoire russe et universelle, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie et la trigonométrie, la mi-

néralogie, les principes de la physique et de la chimie, l'art d'essayer les métaux et l'arpentage des mines. — L'école est divisée en quatre classes. — Les élèves la quittent soit pour être employés dans la partie administrative ou technique des mines, soit pour être placés aux frais du Gouvernement dans l'Institut des mines à St. Pétersbourg. A la fin de l'année 1835 l'école de Nertchinsk comptait 13 maîtres et 162 élèves. Ces derniers sont nourris et payés à l'égal des élèves des écoles inférieures,

b. École des mines à Barnaoul. — Cette école qui était jusqu'ici en tout semblable à celle de Nertchinsk vient de recevoir aujourd'hui une organisation nouvelle. — Les élèves qui autrefois ne fréquentaient cette école que comme externes, y sont aujourd'hui logés, habillés et nourris; en même tems l'enseignement y a été étendu et se trouve plus en harmonie avec le but spécial de l'établissement. — L'école de Barnaoul se compose de deux parties distinctes: la première qui porte le nom *d'école de l'Arrondissement*, ressemble sous le rapport de l'enseignement à celle de Nertchinsk; elle compte 80 élèves entretenus entièrement aux frais de l'État; la seconde partie de l'école comprend les *sections pratiques des mines et des usines*, qui, par les études qu'on y fait, appartiennent à la catégorie des écoles supérieures.

c. Les arrondissemens des mines de l'Oural ne possèdent point jusqu'à présent d'écoles moyennes; mais dans plusieurs écoles inférieures de ces arrondissemens l'enseignement a été étendu pour les élèves les plus distingués. — De plus à Jekatérinbourg même, qui est le point central des mines de l'Oural, des cours supplémentaires ont été ajoutés à l'école du district; on y enseigne les principes de la métallurgie, la tenue des livres adaptée à l'administration des mines, le français et l'allemand.

d. Dans l'arrondissement des mines d'Olonetz les élèves des écoles inférieures des mines continuent leurs études dans l'école de district de Pétrozawodsk.

e. Dans les arrondissemens de Lougansk et de St. Pétersbourg des classes supplémentaires, correspondant à celles des écoles moyennes ont été ajoutées aux écoles inférieures.

C. ÉCOLES SUPÉRIEURES.

a. Institut des Ingénieurs des mines à St. Pétersbourg. Cet établissement fondé en 1773 par ordre de l'Impératrice Catherine II, a reçu en 1834 (1) son organisation actuelle. Destiné à la fois à renforcer les moyens d'instruction générale et à former des employés instruits pour le service des mines, l'Institut des ingénieurs des mines, se divise

(1) Réglement confirmé le 25 Juillet 1834.

en deux sections; l'une préparatoire, où le cours d'études est celui des Gymnases; l'autre spéciale, consacrée à l'enseignement des sciences les plus élevées nécessaires dans cette partie. — Chacune de ces sections se compose de quatre classes; les élèves des quatre premières classes s'appellent Cadets; ceux des deux classes suivantes portent le nom de Conducteurs; les deux dernières classes se composent d'officiers, l'une d'enseignes, l'autre de sous-lieutenans; les élèves-officiers sont au nombre de 40; celui des Cadets et des Conducteurs est fixé à 280 dont 100 aux frais du Gouvernement et 180 pensionnaires entretenus soit à leurs propres frais, soit à ceux de l'administration des diverses mines et usines. Les élèves boursiers sont choisis exclusivement parmi les fils des employés de l'administration des mines; les pensionnaires qui paient chacun 1000 r. par an peuvent appartenir indistinctement à la noblesse, au clergé ou à la classe des marchands de la 1ère guilde. — Les élèves entretenus par le Gouvernement et ceux dont la pension est payée par l'administration des mines, sont tenus de servir dans cette partie pendant 8 ans s'ils n'ont point dépassé la classe des Conducteurs, et 10 ans s'ils ont suivi les cours de celles des officiers.

Le cours complet des études est fixé à 8 ans et embrasse les objets suivans:

1° La religion et l'histoire sainte.

2° Le russe, le slavon, l'allemand et le français.

3° La calligraphie.

4° Le dessin général.

5° Le dessin des machines et celui des cartes géologiques.

6° La géographie universelle et celle de la Russie.

7° La statistique générale et celle des mines.

8° L'histoire universelle et celle de la Russie.

9° L'arithmétique et l'enseignement des poids et des mesures.

10° L'algèbre.

11° La géométrie.

12° La trigonométrie adaptée au lavis des plans et au nivellement.

13° L'application de l'algèbre à la géométrie.

14° Le calcul différentiel et le calcul intégral.

15° La mécanique théorétique.

16° La mécanique pratique des mines.

17° Les principes de l'astronomie et l'emploi du sextant.

18° La géométrie descriptive.

19° Les principes de la botanique et de la zoologie.

20°. La pétromatognosie et particulièrement la partie de cette science qui traite des coquillages que l'on trouve dans la terre (la Conchyliologie).

21°. La minéralogie dans toute son étendue.

22° La physique.

23°. L'atmosphérologie avec la géographie physique et la théorie du magnétisme terrestre.

24°. La chimie inorganique dans toute son étendue; la chimie organique en abrégé et avec son application à la technologie; la chimie analytique dans la pratique.

25°. La géologie comme science des phénomènes du globe terrestre.

26°. La géognosie, comme science de la configuration intérieure de la terre.

27°. L'arpentage des mines ou géognosie souterraine.

28°. L'exploitation des mines proprement dite.

29°. La métallurgie et la halurgie jointes à l'art d'essayer les métaux et à celui de la fonte des pièces d'artillerie.

30°. Un abrégé des sciences militaires en tant qu'elles peuvent être utiles au service des mines.

31°. Les règles de l'administration des mines et les principes de l'art forestier.

32°. La législation des mines et la tenue des livres.

33°. L'architecture appliquée aux constructions employées dans les mines.

Les élèves apprennent de plus la danse, la musique, l'escrime et la gymnastique; pendant le tems des vacances, ils s'exercent à faire des ni-

vellemens, des levées géodésiques et des recherches minéralogiques.

Sous le rapport de l'éducation physique et morale, ainsi que sous celui de l'administration, l'Institut des mines est dirigé d'après les mêmes principes que les Corps des Cadets.

L'institut se trouve sous les ordres d'un directeur qui relève lui-même du chef d'État Major du corps des ingénieurs des mines. Les élèves, avant d'entrer au service effectif, sont envoyés dans les usines où ils font pendant deux ans des études pratiques; ils sont tenus de présenter pendant ce tems deux descriptions des usines où ils se trouvent; l'une sous le rapport technique, l'autre sous celui de l'administration. Ce n'est qu'en remplissant cette condition à la satisfaction du chef d'État Major du corps que ces jeunes officiers peuvent obtenir de l'avancement.

Ce qui rend l'Institut des ingénieurs des mines un des établissemens les plus remarquables de l'Europe, c'est la richesse des musées et des collections qu'il renferme.

Ces collections sont:

1°. La bibliothèque qui compte environ 10,000 volumes.

2°. Le cabinet de modèles, renfermant 168 modèles non seulement de toutes les machines employées dans les mines et les constructions souterraines, mais

de mines et d'usines entières, dont ces modèles représentent l'organisation intérieure et extérieure.

3°. Le Cabinet minéralogique renfermant 84,500 pièces est composé:

a. D'un Cabinet orictognostique aussi remarquable par la rareté, que par le prix des objets qui y sont conservés; il est disposé d'après le système de Werner dans des salles décorées avec luxe et renferme 5,700 pièces évaluées à environ 122,000 roubles. On y distingue surtout une druse d'émeraude renfermant 23 cristaux de cette pierre précieuse chacune de 1 à 1½ pouce de long; trois énormes druses de soufre natif formant des cristaux réguliers d'une grandeur extraordinaire; 32 diamans, 20 topases de Sibérie, 296 cristaux de roche, 62 morceaux d'or natif, un morceau de platine natif pesant 5 livres 52 zolotnik. Ce cabinet peut être considéré comme un des plus complets de cette espèce en Europe.

b. D'un Cabinet de minéraux russes disposés dans l'ordre topographique, renfermant 4,250 pièces. On y remarque particulièrement un bloc de malachite ayant 3 pieds 10 pouces de diamètre pesant 3,400 livres et évalué à 425,000 roubles; un morceau de platine natif pesant 10 livres 54 zolotnik et évalué à 100,000 roubles; — 750 morceaux d'or natif évalués ensemble à la somme de 604,595 roubles et dont le plus grand pèse 24 livres 68

zolotnik; un béryl pesant 6 livres 11 zolotnik et évalué à 150,000 roubles; ce morceau est réputé le plus beau de son espèce.

c. D'un cabinet géognostique disposé d'après les époques de la formation des minéraux qui composent le globe terrestre.

4°. Le cabinet pétromatognostique, renfermant 830 exemplaires de coquillages, de coraux, d'ossemens et de pétrifications.

5°. Le cabinet de produits minéralogiques fabriqués en Russie, renfermant 2,213 objets coutant ensemble 29,397 roubles. Ce cabinet se compose des sections suivantes:

a. D'un cabinet technologique dans lequel se trouvent disposés tous les objets métalliques dans l'ordre de leur fabrication, à commencer par l'état dans lequel les produit la nature jusqu'à celui où ils sont transformés en ustensiles de toute espèce.

b. D'une collection d'objets en fer et en acier, tels que les produisent les fabriques du pays.

c. D'une collection d'objets en fer blanc verni sortis également des fabriques du pays et qui, par la perfection qu'ils ont atteint, peuvent rivaliser avec ceux de production anglaise.

d. D'une collection d'objets en fer de fonte et

e. D'une collection de pierres précieuses.

6°. Le cabinet d'instrumens de physique renferme 600 appareils.

7°. Le cabinet numismatique renfermant 1,052 pièces et dans ce nombre plusieurs très rares.

Outre ces diverses collections destinées à l'instruction des élèves, il se trouve pour le même usage dans le jardin de l'Institut une montagne artificielle qui occupe un espace de 1,000 toises carrées et au sein de laquelle on a représenté les gissemens des métaux et des minéraux comme ils se présentent dans les entrailles de la terre, le long de plusieurs allées souterraines formant une étendue de 110 toises.

b. Ecole technique des mines fondée le 1er Janvier 1834 près l'Institut pratique de technologie à St. Pétersbourg dans le but de former des mécaniciens pour la construction des machines employées dans les mines et les usines. Le cours d'études de l'école technique est divisé en cours préparatoire et en cours définitif; le premier embrasse les objets enseignés dans les gymnases, le second se compose des sciences nécessaires pour la destination future des élèves, savoir: la physique, la chimie, la minéralogie, la mécanique pratique dans toute son étendue, la botanique appliquée aux sciences forestières, la tenue des livres, le dessin général et celui des machines, un cours abrégé des sciences des mines et l'architecture. Pour unir la théorie à la pratique, les élèves apprennent divers métiers dans des ateliers de tout genre établis à

cet effet à l'école même. L'école technique des mines se compose aujourd'hui de 48 élèves.

c. La section des médailleurs à l'hôtel de la monnaie de St. Pétersbourg, fondée en 1833. Les élèves de cette école, dont le nombre est fixé à 30, sont choisis parmi les fils des employés subalternes de l'administration des mines. A côté d'une instruction générale qu'on leur y donne, les élèves de cette école apprennent tous les métiers nécessaires pour l'état de graveur et celui de médailleur. Après avoir passé six ans à l'école, ils sont employés à l'hôtel de la monnaie selon les talens et les progrès de chacun d'eux.

d. La section pratique des mines et celle des usines de l'école de Barnaoul.—Chacune de ces sections est composée de 10 à 15 jeunes gens choisis parmi les élèves les plus distingués de l'école de l'arrondissement de Barnaoul.

L'enseignement dans ces sections embrasse toutes les sciences qui se rapportent à l'exploitation des mines et particulièrement l'application de la mécanique à ces mêmes sciences. Les places d'inspecteurs des mines, et de directeurs des fonderies seront à l'avenir exclusivement occupées par les élèves de ces écoles. (*)

Outre les écoles dont nous venons de faire l'énumération, l'administration des mines entretient

(*) Le réglement des écoles instituées près des mines de l'Altay a été confirmé par S. M. l'Empereur le 4 Août 1836.

à ses frais dans divers autres établissemens, des élèves qu'elle prépare pour des emplois qui exigent des connaissances spéciales, autres que celles que l'on acquiert dans les écoles des mines;—ces établissemens sont: l'institut forestier, l'école des arpenteurs, l'académie de médecine, l'école des auditeurs etc.

Le nombre total des élèves entretenus par le gouvernement dans les écoles des mines de toutes les classes est de 4,613; le total des sommes allouées à cet effet est de 647,911 roubles par an.

Comme le tableau des écoles des mines que nous venons de tracer, n'embrasse que celles de ces écoles qui appartiennent au gouvernement, il serait intéressant de connaître l'état des écoles de la même espèce établies par des particuliers.

Nous regrettons que le manque de documens officiels ne nous permette point de fournir, à ce sujet, des données de la même étendue. Il est connu toutefois que dans les usines appartenant à la Comtesse Sophie Strogonoff, il se trouve des écoles qui ont ensemble 44 maîtres et 451 élèves.

Feu le Conseiller privé Démidoff avait établi en 1806 dans les usines de Nijni-Tagilsk appartenant aujourd'hui à ses héritiers, une école pour former des employés supérieurs des mines. Cette école qui se compose de cinq classes, ressemble, par les études qu'on y fait, à l'école de

Nertchinsk. Les élèves qui sont au nombre de 150 y entrent à l'âge de 12 ans et y restent jusqu'à celui de 17; pendant ce tems ils sont défrayés de tout par le propriétaire de l'établissement.

Plusieurs autres propriétaires d'usines ont établi chez eux des écoles organisées à l'instar de celles appartenant à Mr. Démidoff et à la Comtesse Strogonoff. — En admettant que toutes les écoles des mines fondées par des particuliers renferment ensemble 1000 élèves, le nombre des jeunes gens qui se trouvent aux écoles spéciales des mines serait de 5,613.

2° Écoles diverses relevant du ministère des finances.

a. Institut pratique de technologie, fondé en 1828 (1) pour former des chefs de fabriques et de manufactures. Les études que l'on y fait sont théoriques et pratiques. L'enseignement théorique comprend, outre les connaissances élémentaires communes à toutes les écoles, la physique et la chimie appliquées aux arts et aux métiers; un cours complet de technologie y compris la construction des machines de tout genre employées aux diverses fabriques. Pour l'enseignement pratique, il se trouve à l'Institut un laboratoire chimique, des ateliers de tourneur, de menuisier, de graveur, de plus

(*) Ukase du 28 Novembre 1828.

une forge, une fonderie, une teinturerie, une filature et une machine à vapeur. Les élèves après avoir acquis des connaissances générales sur tous les arts et métiers, se vouent à une branche spéciale de l'industrie manufacturière, dont le choix est abandonné à chacun deux.

L'enseignement se compose de deux sections, chacune de trois ans et d'une section supplémentaire pour ceux des élèves qui ont déjà achevé leurs études. Le nombre des élèves est de 132, dont 20 au choix du ministère des finances et le reste à celui des municipalités des diverses villes manufacturières qui y envoient de préférence des fils de bourgeois, de marchands et d'artisans, sans distinction de religion ni d'origine,

Il se trouve de plus à l'Institut une classe publique de dessin, où l'on donne les dimanches et les jours de fête, des leçons gratuites de cet art, si nécessaire à la classe des artisans et des fabricans, qui sont admis en outre à participer, en qualité d'externes, à l'enseignement dans les autres classes. Le budget annuel de l'Institut pratique de technologie est de 121,780 roubles.

b. École de marine marchande. — Une des principales causes qui ont retardé jusqu'à présent le développement du commerce maritime de la Russie, est sans contredit le manque de pilotes et de capitaines de vaisseaux dans notre marine marchande.

Cet obstacle ne se fera plus sentir à l'avenir grâce à la création, en 1829, (1) d'un Institut qui, au but de fournir d'habiles pilotes, joint celui de former en même tems des constructeurs de navires marchands. Le nombre des élèves de cet établissement est fixé à 32 choisis, par les municipalités des villes maritimes, de préférence parmi les orphelins et dans les familles nombreuses et peu fortunées. — Les élèves sont divisés en deux sections, dont chacune a deux classes; le cours entier dure quatre ans. — Les mathématiques, la géographie commerciale, l'astronomie, l'art des constructions navales, le russe, le français, l'allemand et l'anglais, forment les objets principaux de l'enseignement. — Pour joindre la pratique à la théorie, les élèves font tous les étés une campagne d'exercice dans le golfe de Finlande à bord d'un brick, mis à cet effet à la disposition de l'Institut. — Après avoir achevé leurs études, les élèves reçoivent le titre de pilotes ou d'aides-pilotes, selon le degré de leurs connaissances; ils sont munis d'attestats et de passe-ports pour un tems indéfini et peuvent se présenter au bout de quatre ans à l'école pour s'y faire examiner; ceux qui subissent cet examen avec honneur obtiennent des certificats qui leur donnent le droit de devenir capitaines de bâtimens marchands. Les élèves qui sortent de l'école ne peuvent point entrer au service de la couronne,

(1) Ukase du 21 Novembre 1829.

mais ils sont en revanche affranchis du recrutement et de la capitation, et ne sont pas obligés de s'inscrire dans les guildes — Leurs enfans jouiront des mêmes droits s'ils embrassent l'état de leurs pères et ils ont l'avantage de pouvoir être élevés dans la même école. — Une somme de 40,000 r. est assignée pour l'entretien de cet établissement auquel on devra l'avantage que dans un prochain avenir, nos bâtimens de commerce ne seront plus conduits par des étrangers et qu'ils navigueront sous le commandement de capitaines russes.

c. *École de marine marchande à Kherson,* fondée en 1834 (1) sur le même plan que celle de St. Pétersbourg. Les élèves de cet établissement sont au nombre de 34 à 38, dont la moitié est entretenue aux frais de la couronne et les autres paient une pension de 300 r; en outre, les cours peuvent être suivis gratuitement par des externes. — Les élèves de la couronne sont choisis exclusivement parmi les fils des marchands et des bourgeois des villes situées sur les bords de la mer Noire.—Les frais d'entretien de cet établissement peuvent être évalués à environ 10,000 r. par an.

d. *Institut forestier.* L'enseignement des sciences forestières en Russie, date de l'année 1800 où il fut créé une classe à cet effet au Corps de la Marine. En 1803 et 1804 des écoles forestières furent éta-

(1) Ukase du 7 Février 1834.

blies à Tsarskoé-Sélo et à Kozelsk dans le Gouvernement de Kalouga. — En 1813 ces deux écoles furent réunies et transférées à St. Pétersbourg. — L'établissement qu'elles formèrent obtint successivement diverses améliorations dues aux soins de Mr. le Ministre des Finances Comte Cancrin, mais c'est en 1829 qu'il fut organisé sur le pied où il se trouve aujourd'hui. (1)

L'Institut forestier situé aux portes de St. Pétersbourg se compose de 78 élèves, divisés en 6 classes chacune de la durée d'un an. — Outre les objets d'instruction générale, l'enseignement se compose de toutes les sciences nécessaires à des employés de l'administration des forêts; telles que l'histoire naturelle et spécialement la botanique théorique et forestière, la culture des forêts, la technologie forestière, la géodésie, la géographie, la statistique et la jurisprudence forestière. — Une somme annuelle de 80,000 r. est assignée à l'entretien de cet établissement.

d. École des gardes-forestiers, fondée en 1835 (2) dans la forêt de Lissinsk, dans le district de Tsarskoé-Sélo pour l'enseignement pratique des élèves de l'Institut forestier de St. Pétersbourg. — A cet établissement se trouve attachée une école de chasseurs ayant pour but d'offrir aux propriétaires les moyens de se procurer des gardes-forestiers possèdant les connaissances indispensables dans cette partie.

(1) Ukase du 19 Juillet 1829.
(2) Ukase du 18 Janvier 1835.

e. Classe des sciences forestières au Gymnase de Mitau instituée en 1834 (1) pour former des employés pour l'administration des forêts de l'État situées en Courlande.

f. Ecole des arpenteurs créée en 1832 (2) pour former des employés pour l'arpentage des terres et des forêts de la Couronne. Les élèves de cet établissement dont le nombre est fixé à 48, sont choisis parmi les fils des employés subalternes de bureau et des mines, de bourgeois et de marchands. Ils restent 4 ans à l'école même, et font ensuite pendant un an encore un cours pratique sous la direction d'un habile arpenteur.—La somme allouée à l'entretien de l'école est d'environ 25,000 r. par an.

g. École de dessin à Tchernigoff, fondée en 1832 (3) à la place de l'école des arts et métiers qui existait dans cette ville. — Les élèves de l'école de dessin sont choisis dans un certain nombre de villes désignées spécialement à cet effet; ils fréquentent les classes de l'école de district et reçoivent en outre des leçons de dessin appliqué aux métiers, d'après un plan tracé par l'Institut technologique de St. Pétersbourg. — Les plus distingués des élèves de l'école de dessin sont placés à l'expiration de trois ans dans cet Institut, les autres embrassent un métier.

(1) Ukase du 24 Juillet 1832.

(2) Ukase du 6 Juillet 1834.

(3) Ukase du 6 Juillet 1832.

h. Académie pratique de commerce à Moscou, fondée en 1810 (1) sous les auspices du Conseiller privé actuel Valouieff par les dons volontaires de plusieurs négocians de cette capitale. Destiné à offrir à la classe des commerçans les moyens d'acquérir les connaissances qui leur sont nécessaires, cet établissement est dirigé par un curateur et un conseil dont les membres sont choisis parmi ceux d'une société d'amis des sciences commerciales jointe à l'académie.

Les objets d'enseignement sont: la religion, l'histoire, la statistique, l'histoire naturelle, la géométrie, l'algèbre, la physique, la chimie, l'arithmétique commerciale, la tenue des livres, la mécanique technique, la technologie, le russe, le français, l'allemand, le grec moderne, le latin, la calligraphie, le dessin, le chant et la danse. L'académie possède une bibliothèque, un laboratoire technique, une collection de machines, de modèles, et d'appareils mécaniques.

Le nombre des élèves qui n'était en 1810 que de 30, est aujourd'hui de 102 parmi lesquels 13 orphelins entretenus aux frais de l'établissement. (*)

i. École d'agriculture à Gorygoretzk. Cet établissement qui a pour but de préparer des hommes capables de propager en Russie les perfectionne-

(1) Réglement confirmé le 19 Décembre 1810.
(*) Voyez histoire de l'académie pratique de Commerce. Moscou 1830.

mens introduits dans l'agronomie, a été fondé en 1836 (1) sur un domaine de la couronne nommé Gorygoretzk situé dans le gouvernement de Mohilew. L'école de Gorygoretzk, près laquelle se trouvent une ferme modèle et une bergerie, comprend deux sections: dans la première les élèves acquièrent pendant trois ans les connaissances théoriques et pratiques suffisantes pour pouvoir mettre à exécution et faire prospérer tout plan proposé d'amélioration en économie rurale; la seconde section est destinée à préparer des agronomes praticiens, qui au moyen de connaissances plus étendues soient en état d'administrer les grands domaines et d'y introduire d'après leurs propres plans les améliorations de culture. Ce dernier cours est de deux ou même s'il est nécessaire de trois ans; on n'y admet que les sujets les plus distingués et les plus instruits de la première catégorie. Le cours d'enseignement des élèves de la première section comprend: la religion, la grammaire, le dessin de plans d'arpentage et d'architecture, les élémens de la planimétrie, la géodésie pratique et le nivellement en tant que ces sciences sont nécessaires pour l'assolement des terres, l'aménagement des forêts et le creusement de canaux pour le desséchement des marais; les connaissances préliminaires indispensables et la théorie elle-même des diverses

(1) Ukase du 24 Avril 1836.

branches de l'économie rurale, particulièrement relatives au labourage, à l'éducation du bétail, à l'art forestier et à l'horticulture; les notions générales sur les parties distinctes de l'économie rurale, telles que l'éducation des brebis, celle des abeilles, les haras, la fabrication de l'eau-de-vie etc. Le second cours est consacré à l'enseignement des sciences préparatoires proprement dites agronomiques sous une forme plus développée, en tant qu'elles sont nécessaires à un agronome praticien; telles sont les connaissances physiques et chimiques qui mettent à même de distinguer les diverses natures de terrains et d'engrais; la zoologie et l'art vétérinaire, la botanique des plantes cultivables en Russie, et les notions les plus essentielles en histoire, en statistique et en géographie relatives à l'économie rurale; des notions générales sur l'architecture champêtre; l'agronomie universelle suffisamment détaillée et ses branches les plus importantes; l'art forestier jusqu'au degré nécessaire pour pouvoir diriger systématiquement l'exploitation des forêts; les règles à suivre pour le desséchement des marais et les autres connaissances dont l'agronome praticien ne saurait se passer. Les élèves des deux sections sont exercés aux travaux de l'agriculture pour les familiariser avec l'emploi des instrumens de labourage de tout genre. Le nombre des élèves

est fixé à 120, dont 100 pour la première section et 20 seulement pour la seconde.

On ne saurait douter de l'influence favorable que cette utile fondation ne peut manquer d'exercer prochainement sur l'état de l'agriculture des gouvernemens de l'ouest et successivement des autres provinces de l'Empire, où la routine règne si généralement encore et prive le propriétaire d'une foule d'avantages réels dus aux progrès de la science agronomique.

II. ÉCOLES RELEVANT DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Les établissemens d'instruction publique qui dépendent du Ministère de l'Intérieur, peuvent, d'après le mode de leur administration, être divisés en deux catégories distinctes, savoir: les écoles placées sous la direction immédiate de ce Ministère, et celles régies par les bureaux de curatelle qui eux-mêmes relèvent du Ministère de l'Intérieur.

A la première catégorie appartiennent, outre les écoles ecclésiastiques des cultes étrangers dont nous avons rendu compte dans le Chapitre précédent, A. les écoles de Médecine et B. les écoles rurales.

Les établissemens dirigés par les bureaux de curatelle sont: A. Les écoles consacrées à l'éducation des fils des employés subalternes des bureaux et B. les hospices d'orphelins et les écoles de pauvres.

I. ÉCOLES PLACÉES SOUS LA DIRECTION IMMÉDIATE DU MINISTÈRE.

A. *Écoles de Médecine.*

a. Académies médico-chirurgicales. — Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les seules écoles de médecine existantes en Russie, étaient celles qui avaient été fondées par Pierre-le-Grand près les hôpitaux militaires de St. Pétersbourg, de Moscou et de Cronstadt et dans lesquelles les élèves étaient instruits par les médecins de ces établissemens dans la botanique, l'anatomie et la chirurgie. Quelqu'imparfait que fût cet enseignement, il suffisait cependant pour former de bons aides-chirurgiens; les médecins eux-mêmes étaient tous des étrangers. En 1754, l'enseignement dans ces écoles fut considérablement étendu et un ukase de l'année 1761 assura de grands avantages à ceux des élèves des écoles de médecine qui se rendaient à des Universités étrangères pour y achever leurs études.

Mais ce qui contribua particulièrement à la propagation des sciences médicales en Russie, fut la fondation de l'Université de Moscou avec une faculté de Médecine et l'institution en 1786 du Collége Impérial des affaires médicinales.

L'Empereur Paul I. abolit à Son avènement au trône les écoles attachées aux hôpitaux et y substitua en 1799 deux académies de médecine, dont l'une à St. Pétersbourg, l'autre à Moscou. Réorga-

nisées en 1808, ces deux académies n'en formèrent plus qu'une seule, divisée en deux sections: la première dirigée par un président, à S[t]. Pétersbourg, la seconde sous les ordres d'un vice-président, à Moscou.

L'Académie médico-chirurgicale a reçu en 1835 un nouveau réglement (1); elle jouit de toutes les prérogatives accordées aux Universités; l'on y enseigne non seulement toutes les sciences qui constituent la médecine proprement dite, mais encore celles qui se rapportent à l'art pharmaceutique et à l'art vétérinaire; chacune des deux sections de l'académie se compose de quatorze professeurs ordinaires qui obtiennent le titre d'académiciens s'ils ont exercé pendant dix ans au moins les fonctions de professeurs; huit adjoints et professeurs extraordinaires complètent le corps enseignant des deux sections de l'académie. Chacune d'elles possède les collections et cabinets suivants:

1°. Une bibliothèque. 2°. Une collection d'instrumens de physique. 3°. Un laboratoire chimique. 4°. Un cabinet minéralogique. 5°. Un jardin botanique et un herbier. 6°. Un cabinet zoologique. 7°. Un cabinet d'anatomie comparative. 8°. Un théâtre anatomique et pathologique. 9°. Un cabinet pharmacologique. 10°. Une collection d'instrumens de chirurgie et de modèles de machines. 11°. Une

(1) Réglement du 18 Décembre 1835.

collection d'instrumens oculistiques. 12° Une collection d'instrumens d'accouchement. 13° Une pharmacie et un laboratoire pharmaceutique. 14° Une clinique de chirurgie et d'oculistique. 15° Une clinique thérapeutique. 16° Une clinique d'accouchement et de maladies d'enfans. 17° Une infirmerie pour les élèves. 18° Un cabinet d'anatomie des animaux domestiques. 19° Une collection d'instrumens à l'usage des vétérinaires. 20° Une collection de médicamens vétérinaires. 21° Un hôpital vétérinaire. 22° Un atelier d'instrumens vétérinaires.

Une troisième académie de médecine, organisée d'après le modèle de celles de St. Pétersbourg et de Moscou, a été fondée en 1832 à Vilna, à la place de l'Université qui existait anciennement dans cette ville. Le nombre des élèves dans les trois académies réunies était à la fin de l'année 1835 de 795 étudians boursiers, 136 pensionnaires, et 1217 volontaires; en tout 2148 élèves.

Une somme annuelle de 875,442 roubles est allouée à leur entretien.

b. Écoles subalternes de chirurgie. — La première école de ce genre a été fondée en 1828 près l'hôpital d'Obukhow à St. Pétersbourg. Plus tard (1) des écoles semblables ont été fondées dans d'autres villes et aujourd'hui il en existe à *Casan*, *à Kharkoff*, *à Vilna*, *à Jekatérinoslaff* et *à Moscou*. Le but de

(1) Ukase du 1 Novembre 1832.

ces écoles étant de pourvoir les hôpitaux d'aides-chirurgiens habiles et instruits, l'enseignement qu'ils reçoivent embrasse, outre les connaissances générales, toutes celles que nécessite cet état. (1) Les bureaux de curatelle font élever dans chacune de ces écoles un certain nombre d'élèves qui restent ensuite pendant 6 ans à la disposition de celui de ces bureaux qui a fait les frais de leur éducation. (*)

c. *École de pharmacie à S^t. Pétersbourg.* Fondée en 1823; elle se composait en 1835 de 47 élèves boursiers et d'environ 25 externes. En 1828 il a été joint à cette école une classe de la langue Kalmouke, destinée à former des interprètes de cette langue; dix élèves d'origine russe et cinq jeunes Kalmoukes y reçoivent outre l'enseignement de cette langue, celui de la littérature russe, de l'arithmétique, de la géographie et de l'histoire russe et universelle. — L'entretien annuel de l'école de pharmacie avec la classe Kalmouke s'élève à la somme de 24,507 roubles.

B. *Écoles rurales.*

Le but de ces écoles est de répandre dans la classe des agriculteurs des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'agronomie. — Des écoles de ce genre ont été fondées pour la *culture de la vigne* (2) à Akerman en Bessarabie, ainsi que

(1) Ukase du 10 Mai 1829.
(2) Ukase du 27 Juin 1832.
(*) Le manque de renseignemens officiels ne nous permet pas d'indiquer le nombre des élèves de ces écoles.

dans divers endroits des provinces du Caucase et de la Tauride; pour *l'horticulture* dans les gouvernemens de S^t. Pétersbourg (à Gatchina), de Poltava, de Penza, de Jekatérinoslaff, de Kherson et de la Tauride; pour l'éducation *des abeilles* en petite Russie, pour celle des moutons dans plusieurs endroits des provinces de la Baltique; enfin pour *l'agronomie* proprement dite, à Moscou, à Omsk en Sibérie, et près de Dorpat en Livonie. On ne saurait non plus passer sous silence deux écoles de la même espèce fondées par Madame la Comtesse Sophie Strogonoff; l'une de ces écoles qui est purement rurale a été établie dans le bourg de *Marino*, gouvernement de Novgorod; l'autre se trouve à *S^t. Pétersbourg* et joint à l'enseignement de l'agronomie celui de l'art des mines; elle a pour but de former des agriculteurs instruits et des jeunes gens capables de remplir les emplois de régisseurs dans les propriétés territoriales et les usines. Cet établissement a produit un grand nombre d'hommes qui se sont rendus utiles par leurs connaissances spéciales et plusieurs d'entr'eux sont employés à l'école même en qualité de maîtres. Les écoles rurales, quoique peu nombreuses encore, sont d'une haute utilité pour le pays; elles propagent parmi les classes inférieures une instruction pratique solide, appropriée à leurs besoins et dirigée dans le seul but de leur bien-être, elles donnent aux facultés intel-

lectuelles des hommes de ces classes tout le développement nécessaire pour leur indiquer les moyens d'atteindre ce but, et leur faire comprendre combien il importe à leur bonheur de ne point dépasser ce but en cherchant à sortir de leur sphère, car tel a été trop souvent l'écueil contre lequel sont venues échouer, dans les pays où l'on a voulu faire descendre la civilisation jusqu'aux derniers degrés de la hiérarchie sociale, les tentatives trop prématurées de répandre partout les lumières, au risque d'aveugler, par leur trop subite apparition, les yeux auxquels elles avaient été jusqu'alors étrangères.

2° *Écoles relevant des bureaux de Curatelle.*

Parmi les institutions dont la Russie peut s'énorgueillir à juste titre, la Curatelle générale occupe sans contredit une des premières places. En effet, tandis que dans les États les plus riches de l'Europe, nous voyons l'entretien et l'éducation des pauvres peser exclusivement sur la classe laborieuse, chez nous non seulement le peuple est exempt de ce fardeau, mais les sommes destinées primitivement à cet effet, utilisées et mises en circulation, sont devenues aujourd'hui une ressource pour le gouvernement et un ressort puissant de l'industrie nationale. — L'institution des bureaux de Curatelle, qui forment des espèces de banques provinciales dont les revenus sont affectés à la bienfaisance, remonte à l'année 1775. A cette époque les bureaux

de Curatelle, dont il y avait un dans chaque gouvernement, furent dotés d'une somme de 15,000 roubles chacun, ce qui offrait pour tous ensemble un capital de 675,000 roubles. En 1808, ce capital s'était accru à la somme de 8,878,000 roubles; en 1810 il était de 18,020,000; en 1820 de 36,416,200 roubles; en 1830 de 89,938,950, en 1833 de 104,000,000 de roubles, en 1834 de 108,978,531; et en 1835 de 122,851,387 roubles.

Les ressources des bureaux de Curatelle et les sommes employées par eux pour l'entretien des établissemens de bienfaisance et d'éducation ont augmenté dans la même proportion. En 1835 ces sommes se sont élevées à un total de 5,571,864 roubles.

A. *Ecoles pour les fils des employés subalternes de bureaux.*

Par le réglement donné en 1827 aux fonctionnaires civils de l'État, il avait été stipulé que des écoles seraient fondées en faveur de la classe nombreuse des employés subalternes de bureaux qui se trouvent souvent dans l'impossibilité de donner une éducation convenable à leurs enfans. Cette institution bienfaisante est ainsi toute récente en Russie. En fondant ces écoles, le gouvernement a eu en vue 1° de secourir les employés de bureaux peu fortunés, 2° de donner une bonne éduca-

tion à leurs enfans, 3°. de former des jeunes gens qui à leur tour puissent être employés avec utilité dans les bureaux et au service civil en général (1)

Comme ces écoles unissent à l'éducation un but de bienfaisance, elles sont en grande partie entretenues par les bureaux de Curatelle et se trouvent placées ainsi, sous les rapports économiques et administratifs sous les ordres du Ministère de l'Intérieur; les études y sont, à l'égal des autres écoles, dirigées par celui de l'Instruction publique. L'administration locale en est confiée à un Conseil composé du gouverneur civil de la province, du Maréchal de la noblesse, du directeur des écoles et d'un membre du bureau de Curatelle. Le cours d'études est de six ans; il est moins étendu que celui des gymnases, mais il comprend en revanche l'enseignement de la tenue des livres et celui des formes de la procédure civile.

Les élèves les plus distingués par leur conduite et leurs progrès sont transférés aux gymnases de Moscou, de St. Pétersbourg, de Casan et de Kharkoff, près lesquels des pensionnats ont été formés pour les recevoir. Si pendant le tems de leurs études au gymnase, ces jeunes gens continuent à mériter le suffrage de leurs supérieurs ils sont envoyés comme étudians boursiers à une Université, où ils se forment, soit pour devenir pro-

(1) Ukase du 16 Février 1828.

fesseurs eux-mêmes, soit pour être employés dans l'administration du gouvernement auquel ils appartiennent. La seule condition qui leur soit imposée pour tout ce que l'État fait pour eux, est de lui vouer leurs services durant 6 à 8 ans, pendant lesquels ils participent à tous les avantages dont jouissent les autres employés.

Les écoles pour les fils d'employés sont aujourd'hui au nombre de quinze, elles se trouvent à Arkhangel, à Astrakhan, à Viatka, à Voronège, à Irkoutsk, à Kischeneff, à Kostroma, à Moscou, à Nijni-Novgorod, à Orel, à Perm, à Petrozawodzk, à Smolensk, à Kherson, et à Riazan; — des écoles semblables vont être établies incessamment à St. Pétersbourg, à Tomsk et à Tobolsk; chacune de ces écoles a une circonscription d'un certain nombre de gouvernemens dont les employés ont le droit d'y envoyer leurs enfans. Les quinze écoles de fils d'employés renferment ensemble 620 élèves, dont l'entretien coûte la somme de 192,765 roubles par an. (1)

B. *Hospices d'orphelins et écoles de pauvres.*

Le but de ces établissemens est de donner un asyle et une éducation primaire aux orphelins et aux enfans de parens pauvres jusqu'au moment où ils atteignent l'âge nécessaire pour être placés, selon leurs capacités, soit dans des écoles supé-

(1) Compte rendu du Ministre de l'Intérieur pour l'année 1835.

rieures, soit dans des fabriques ou chez des artisans pour y apprendre un métier.

Le nombre des hospices relevant des bureaux de Curatelle est de 16 parmi lesquels trois, et nommément ceux de *Jaroslaw*, de *Poltava* (1) et de *Kursk* (2) sont de création récente. Tous les hospices ensemble renferment 1612 élèves et coutent annuellement la somme de 105,415 r. Les bureaux de Curatelle entretiennent en outre 24 maisons d'éducation (3) (*) et fournissent de plus tous les ans une somme d'environ 129,000 r. à l'éducation de 4,124 enfans pauvres, mis en pension dans des maisons particulières et dans des villages. — Les hospices d'orphelins et les écoles de pauvres, étant composées presqu'exclusivement d'enfans privés dès l'âge le plus tendre de l'influence salutaire de l'autorité paternelle, il était d'autant plus important de munir ces établissemens d'une instruction détaillée pour diriger l'éducation tant morale et physique que scientifique des élèves. — C'est en 1835 que les établissemens dont nous parlons ont reçu cette instruction qui leur avait manqué jusque là. Le réglement qui la renferme a été rédigé sous la direction immédiate du Ministre de l'Intérieur et approche,

(1) Ukase du 16 Janvier 1828.
(2) Ukase du 18 Décembre 1835.
(3) Compte rendu du Ministère de l'Intérieur pour 1834.
(*) Nous ne possédons point de renseignemens officiels sur le nombre des élèves de ces établissemens. — En assimilant toutefois ce nombre à celui des élèves des hospices d'orphelins on peut admettre que les maisons d'éducation renferment environ 4,298 enfans des deux sexes.

sauf quelques légères modifications, de celui d'après lequel a été organisé en 1831 l'hospice des orphelins d'Alexandre à St. Pétersbourg. (1)

Voici les principales dispositions de ce réglement. L'hospice des orphelins de St. Pétersbourg est dirigé par le Conseil de Curatelle auquel se trouvent soumis tous les établissemens relevant du bureau de Curatelle de ce Gouvernement. L'administration immédiate de l'hospice est confiée à un curateur. — L'admission des orphelins d'origine bourgeoise dépend du maire de la ville; — celle des enfans d'employés fait partie des attributions du Maréchal de la noblesse du district. — Une fois entrés à l'hospice, on ne fait plus aucune distinction entre les élèves, et quelle que soit leur origine, ils sont traités de la même manière, tant sous le rapport de l'entretien que sous celui de l'enseignement qui leur est donné à l'hospice même, ou bien, si les localités le permettent, dans une des écoles voisines. L'enseignement, qui est commun pour les garçons et pour les filles, se fait dans deux classes, et se borne aux objets prescrits pour les écoles paroissiales; il se compose ainsi du catéchisme et de l'histoire Sainte, de la lecture, de l'écriture et des quatre premières règles de l'arithmétique. — Ceux des élèves qui ont achevé leurs études à l'hospice, avant d'avoir atteint l'âge prescrit pour le quitter

(1) Réglement du 29 Juillet 1831.

passent dans une classe temporaire, correspondant à la première classe des écoles de district. La méthode suivie pour l'enseignement est celle de Lancastre pour la première classe, et la méthode ordinaire pour la seconde ainsi que pour la classe temporaire. — Les filles apprennent de plus des ouvrages de main. — Toute la partie de l'enseignement se trouve sous le contrôle du Ministère de l'Instruction publique, et est dirigée d'après le réglement publié en 1828 pour les écoles de ce Ministère. Les élèves restent à l'hospice jusqu'à l'âge de 12 ans inclusivement. — Ceux d'entr'eux qui sont d'origine bourgeoise sont placés ensuite 1° aux gymnases, comme pensionnaires de l'hospice 2° à l'école du commerce, 3° à l'école des aides-chirurgiens attachée à l'hopital d'Obouklhoff, 4° à l'école de pharmacie, 5° chez des personnes charitables qui se chargent de leur éducation ultérieure, 6° chez des marchands en qualité de commis, 7° comme apprentis à des fabriques, des imprimeries ou chez des artistes et des artisans.

Les élèves placés comme pensionnaires aux gymnases peuvent passer, en les quittant, à l'une des universités, ou bien ils sont reçus au service de l'État et jouissent de tous les avantages réservés aux employés.

Dès leur entrée à l'hospice, tous les orphelins sont libérés pour toujours du paiement des impôts. — Les filles sont placées dans des maisons

d'éducation; ou elles apprennent des ouvrages de femme qui assurent leur existence future. — Les orphelins dont les pères ont été au service de l'État sont placés aux gymnases, à l'école du Commerce ou à l'académie des beaux-arts; — les filles de cette classe sont admises soit dans des institutions entretenues par le gouvernement, soit dans des pensionnats particuliers où elles sont élevées aux frais de l'hospice.

Outre l'hospice d'Alexandre, il a été fondé à St. Pétersbourg en 1835 sous le nom de *Section d'Orphelins de Marie* (1) un établissement destiné à recevoir des orphelins et des fils d'employés dépourvus, soit par indigence, soit par infirmité, des moyens de leur donner eux-mêmes une éducation convenable.

Les élèves dont le nombre a été fixé provisoirement à 60, y reçoivent une instruction suffisante pour les préparer au service d'employés subalternes de bureaux, ou pour pouvoir entrer à l'une des écoles d'arpentage. — La section d'orphelins de Marie relève de l'hospice des veuves; l'entretien de cet établissement coûte environ 30,000 r. par an.

Des écoles pour les pauvres existent de plus dans divers quartiers de *St. Pétersbourg, à Moscou, à Cronstadt, à Pawlowsk* etc.

Le nombre total des établissemens d'éducation entretenus par les bureaux de Curatelle est à peu

(1) Ukase du 22 Juillet 1835.

près de 60; — environ 10,500 orphelins ou enfans de pauvres y sont élevés et une somme qui peut être évaluée à 600,000 r. est employée tous les ans à cet effet.

III. ÉCOLES RELEVANT DU MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR.

a. *Académie des beaux-arts.* Deux ans après la fondation de l'Université de Moscou, le Lieutenant Général Jean Schouvaloff, premier curateur de cette Université, proposa d'y choisir un certain nombre de jeunes gens ayant des dispositions pour les beaux-arts et de leur donner les moyens de développer et de perfectionner leurs talens. Ce projet obtint l'approbation de l'Impératrice Elisabeth et dès l'année 1778 eut lieu l'ouverture de l'Académie des beaux-arts composée dans l'origine de 30 élèves. Mais la véritable organisation de cet établissement date de l'année 1764 où il obtint son premier Statut de l'Impératrice Catherine II. Ce Statut a été deux fois étendu et complété; la première fois en 1802, par un ukase de l'Empereur Alexandre qui porta le nombre des élèves de l'Académie à 300, divisés en quatre sections, détermina les objets d'enseignement et ordonna que tous les trois ans, six des plus distingués des élèves fussent envoyés à l'étranger pour s'y perfectionner.

Le budget de l'Académie qui en 1764 avait été fixé à 60,000 roubles fut porté en même tems à

146,000 roubles. Le 19 Décembre 1830, les réglemens de l'Académie subirent d'importantes modifications; les deux sections inférieures composées d'enfans trop jeunes pour qu'il eut été possible de juger de leurs talens, furent supprimées et l'admission à l'Académie réservée exclusivement à des jeunes gens qui par leurs dispositions naturelles promettent de devenir des artistes distingués. Le nombre des élèves fut fixé à 60, entretenus aux frais du gouvernement et à 100 pensionnaires; 150 à 200 externes profitent de plus de la permission de fréquenter les classes de l'Académie où ils jouissent de tous les avantages accordés aux autres élèves.

L'Académie des beaux-arts qui est divisée aujourd'hui en deux sections, se compose d'un président, d'un vice-président, de trois recteurs (pour la peinture, la sculpture et l'architecture) d'un secrétaire des conférences, d'un inspecteur, de 3 professeurs du 1er degré, de 3 du 2ème degré, de 5 du 3ème degré et d'un nombre illimité de membres effectifs et de membres honoraires. Les objets d'enseignement sont: la religion, le russe, le français, la géographie, l'histoire, l'arithmétique, la géométrie, la perspective linéaire, la géométrie descriptive, la mythologie, l'archéologie, la théorie des beaux arts, l'anatomie, les mathématiques, les principes de la mécanique et de la physique, la théorie de l'architecture, la musique vocale, le dessin, la

peinture, l'architecture et la sculpture avec toutes leurs subdivisions.

Par le réglement de l'année 1830, les traitemens des professeurs et des fonctionnaires attachés à l'Académie ont été considérablement augmentés et son budget porté à 221,825 r. somme qui est à peu près quadruple de celle qui avait été allouée en 1764 à son entretien. — Les noms de Charles Bruloff, de Kiprensky, de Schebuieff, de Bassin, de Brouni, des frères Thon, d'Orlowsky, d'Iwanoff, de Lebedew et de tant d'autres élèves de l'Académie, nous prouvent que cette institution a produit des fruits et que la Russie est riche en artistes qui soutiennent dignement la rivalité de ceux des autres pays.

b. École d'architecture à Moscou, fondée en 1831 (1) pour former des architectes pour les constructions exécutées par le Ministère de la Maison de l'Empereur.

c. École théâtrale à St. Pétersbourg fondée en 1785 pour former des artistes pour les théâtres Impériaux. L'école théâtrale a été réorganisée en 1829 et renferme aujourd'hui 100 élèves des deux sexes. — Une somme annuelle de 130,000 r. est allouée à l'entretien de cette école.

d. École des chantres de la Cour composée de 60 élèves qui forment la chapelle Impériale et qui

(1) Ukase du 20 Novembre 1831.

apprennent le chant et suivent un cours d'études à peu près semblable à celui des écoles de district.

IV. ÉCOLES RELEVANT DU MINISTÈRE DES APANAGES.

Parmi les nombreuses améliorations introduites dans l'administration des terres formant les apanages, les soins apportés à la propagation des connaissances primaires dans la classe des agriculteurs méritent une attention particulière. — Voici les établissemens qui ont été fondés à cet effet.

a. École d'agriculture (Земледѣльческое Училище), créée en 1832 (1) pour 250 jeunes paysans employés tour-à-tour aux travaux des champs, à l'apprentissage des métiers nécessaires à l'état de paysan et au service intérieur de l'école. — Ils apprennent en outre dans les classes, la religion, la lecture et l'arithmétique avec son application à l'arpentage et aux comptes de l'économie rurale. — Une ferme se trouve jointe à l'établissement où tous les travaux champêtres sont exécutés par les élèves qui, après avoir achevé leur éducation, reçoivent des instrumens aratoires perfectionnés et un certain nombre de pièces de bétail et sont placés comme intendans dans les terres des apanages. — L'utilité de cet établissement est évidente: les paysans voyant de près les avantages d'un système amélioré d'agriculture abandonnent peu à peu le

(1) Ukase du 15 Mai 1832.

préjugé qui les attache à leur ancienne manière d'exploitation, et cet exemple en passant des terres des apanages aux autres campagnes, ne tardera pas à produire un salutaire changement dans le système de l'économie rurale suivi jusqu'à présent en Russie.

b. Écoles primaires dans les villages (Сельскія училища). Le but de ces écoles est de répandre parmi les agriculteurs les connaissances élémentaires les plus indispensables à cette classe, et celui de former des écrivains pour l'administration des terres des apanages. L'établissement de ces écoles a été ordonné en 1828 (1) et aujourd'hui leur nombre s'élève à 65. — L'enseignement qui se fait d'après la méthode de Lancastre, se compose de la lecture, de l'écriture, du catéchisme et des quatre premières règles de l'arithmétique; il dure pendant toute l'année pour les enfans au-dessous de 14 ans, et seulement pendant les mois d'hiver pour ceux qui ont atteint ou dépassé cet âge. — Tous les enfans de 8 à 12 sont tenus de fréquenter l'école du village qu'ils habitent. Les écoles de village sont entretenues aux frais des domaines où elles se trouvent; leur direction est confiée à un maître, au curé et au maire du village, sous l'inspection supérieure des comptoirs chargés de l'administration des terres des apanages.

(1) Ukase du 25 Octobre 1828,

c. Écoles normales (Главныя сельскія Училища) fondées également en 1828 (1) à Krasnoé-Sélo près de St. Pétersbourg pour 30 élèves et dans le gouvernement de Moscou pour 50 élèves dans le but de former des maîtres pour les écoles de village. — Les élèves les plus distingués de ces dernières âgés au moins de 14 ans et au plus de 16 ans, sont placés aux écoles normales où ils reçoivent une instruction suffisante pour les rendre propres à se vouer ensuite à leur tour à l'état de maître d'école que plusieurs d'entr'eux exercent déjà avec succès. — Les écoles normales sont divisées en deux classes; l'enseignement qui se fait d'après la méthode de Lancastre se compose des objets suivants:

1ère *Classe.* Lecture, écriture, catéchisme abrégé, les quatre premières règles de l'arithmétique.

2ème *Classe.* Catéchisme plus étendu, histoire sainte; calligraphie, grammaire russe, arithmétique jusqu'aux fractions inclusivement.

Les élèves sont logés, habillés et nourris à l'école. Toutes les écoles relevant du Ministère des apanages renferment ensemble 1070 élèves.

V° Écoles relevant de la direction générale des voies de communication.

a. Institut des ingénieurs des voies de communication. La fondation de cet établissement a eu

(1) Ukase du 25 Octobre 1828.

lieu en 1810; il était composé de 30 élèves qui y fesaient un cours d'études de trois ans. Après la première année, ceux qui étaient jugés dignes d'avancement recevaient le grade d'enseigne; après la seconde, ils étaient nommés sous-lieutenans; enfin après la troisième, ils passaient au service actif en qualité de Lieutenans du Génie. Dans le principe la liste des objets d'enseignement était peu étendue; elle ne comprenait que les mathématiques élémentaires, la levée des plans, la géométrie descriptive, la coupe des pierres, la théorie des ombres, la statistique, la poussée des voutes, et le dessin. L'insuffisance de cet enseignement ne tarda pas à être observée; on y ajouta donc successivement le calcul différentiel, le calcul intégral, plusieurs applications de la géométrie descriptive, la dynamique, l'art des constructions, la physique, la chimie, la minéralogie et la fortification. Une quatrième année ayant été jointe au cours des études, l'ensemble des élèves fut divisé en 4 brigades ou sections, dont la 1ère était celle des sous-lieutenans, la 2de celle des enseignes, la 3ème celle des élèves dits de 1ère classe, la 4ème celle des élèves dits de 2de classe.

S. A. R. le Duc Alexandre de Würtemberg ayant été, en 1822, nommé dirigeant en Chef du Corps des voies de communication, l'institut ne tarda pas à prendre une nouvelle face. On joignit au

cours d'études, un traité sur la charpente, la projection des cartes, la gnomonique, la mécanique appliquée, l'architecture civile, la tactique élémentaire, l'artillerie et la stratégie.

Depuis 1824 les élèves non encore officiers sont logés à l'institut et s'appellent porte-enseigne. — Le nombre en était primitivement de 72, dont 40 entretenus aux dépens de la couronne et 32 pensionnaires à leurs frais.

Le besoin d'une certaine classe d'officiers qui, moins avancés dans les sciences que ceux qui ont étudié à l'institut, puissent cependant suivre avec succès l'exécution des travaux, s'étant fait vivement sentir, on créa dans le corps de voies de communication une section à part qui reçut le nom de *détachement des constructeurs militaires.* On établit en même tems une école spéciale dite *école des constructeurs*, dans laquelle on admit 100 jeunes gens désignés comme cadets. Leur cours d'études était de deux ans. A leur sortie ils recevaient le grade d'enseigne. Ceux d'entr'eux qui s'étaient distingués par leurs talens avaient la permission de continuer leurs études à l'institut. En conséquence quoique officiers, ils prenaient place dans la classe des porte-enseigne et s'ils y avaient des succès, ils passaient dans le génie et continuaient leurs études avec les élèves officiers de l'institut. Ce dernier établissement reçut encore une forme nouvelle au mois de Jan-

vier 1831. L'école des constructeurs y ayant été annexée il s'y trouva des cadets, des porte-enseigne et des officiers. Deux classes qu'on peut considérer comme préparatoires y furent ajoutées, savoir: la cinquième et la sixième.

Les élèves de la 4ème, de la 5ème et de la 6ème classe sont cadets; ceux de la 3ème sont porte-enseigne; ceux de la 2ème sont enseignes et ceux de la 1ère sous-lieutenans.

Les objets d'enseignement sont répartis aujourd'hui de la manière suivante.

6ème et 5ème *classe.* Élémens de la langue russe et de la langue francaise; histoire universelle; géographie; calligraphie; dessin au trait; élémens des mathématiques, savoir: l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie.

4ème *classe.* Logique et rhétorique russes; géographie spéciale de la Russie; hydrographie de la Russie; mathématiques, savoir: répétition de tout ce qui a été précédemment enseigné sur cette branche des sciences exactes; complémens d'algèbre; les deux trigonométries, l'usage des instrumens de géodésie; la levée des plans et le nivellement; la géométrie analytique, la géométrie descriptive, la théorie des ombres, la perspective linéaire; les principes des différens genres d'architecture civile; la tactique élémentaire.

3ème *classe.* La statique synthétique; le calcul différentiel et le calcul intégral; l'application de la géométrie descriptive à la coupe des pierres et à la charpente; la première partie de l'art des constructions, comprenant: la nature des matériaux, les communications par terre, les ouvrages en pierre et en maçonnerie; la section de l'architecture analogue aux détails et aux ornenens des édifices; l'histoire spéciale de la Russie, la statistique de l'Empire, l'artillerie et la fortification passagère; les principes de la littérature française, le code militaire, le dessin au lavis.

2ème *classe.* La mécanique rationnelle comprenant: la statique et l'hydrostatique, la dynamique et l'hydronamique démontrées analytiquement; la physique; l'application de la géométrie descriptive à la projection des cartes, à la gnomonique et à la perspective aérienne; la composition des édifices, donnée par mode de concours académiques; la seconde partie de l'art des constructions, savoir: les ponts en tout genre, les communications par eau, la navigation sur les lacs, les canaux etc; la fortification permanente. l'exposé du développement et des progrès de la littérature française, le dessin au lavis et en couleurs.

1ère *classe.* L'ensemble de l'art des constructions de tout genre, la mécanique appliquée, la composition de projets d'architecture civile, de routes,

de canaux, d'ouvrages hydrauliques, de machines et autres objets analogues accompagnés de descriptions, de devis etc; l'exposition du système du monde et la haute géodésie, la minéralogie, la chimie, la stratégie, l'histoire et la littérature des sciences, le style de la corrrespondance officielle.

Trois ecclésiastiques des rits grec-orthodoxe, catholique-romain et protestant, enseignent aux élèves respectifs des classes de cadets et de porte-enseigne, les principes de leur religion et la morale chrétienne; les élèves apprennent de plus l'exercice militaire, l'escrime, la danse, la gymnastique et la natation. L'institut est placé sous les ordres d'un directeur, qui est assisté de deux aides, l'un pour la partie de l'enseignement, l'autre pour les parties économique et disciplinaire; le corps enseignant se compose: de quinze professeurs en titre tant officiers des voies de communication que membres de l'académie des sciences ou d'autres établissemens de premier ordre; de six professeurs adjoints et de vingt quatre répétiteurs, tous officiers de ce corps; un chef d'atelier avec un aide pour la confection des modèles; deux maîtres pour la langue russe, deux pour la langue française, un pour le code des lois militaires, un maître d'escrime, un de danse, un de gymnastique et un de natation.

Les principes suivis pour l'éducation physique et morale des élèves, ainsi que l'organisation in-

térieure de l'institut sont les mêmes que dans les Corps des cadets; 265 jeunes gens sont élevés à l'institut des voies de communications; dans ce nombre 160 aux frais du Gouvernement et 105 pensionnaires à raison d'un paiement annuel de 1,200 roubles. La somme de 192,000 roubles est allouée par le trésor à l'entretien de l'établissement.

b. Ecole des ingénieurs civils. L'entretien des routes dans l'intérieur de l'Empire qui pèse en grande partie sur la classe des agriculteurs a été de tout tems une des prestations les plus onéreuses par le manque d'individus capables d'exécuter les travaux de ce genre d'une manière solide et peu dispendieuse.

L'école des ingénieurs civils est destinée à remplir cette lacune; elle a été fondée en 1832 (1) dans le but de former des employés auxquels pourront être confiés à l'avenir tous les travaux publics exécutés par l'administration civile et qui demandent quelques connaissances en hydraulique et en mécanique. A cet effet chaque gouvernement, excepté les provinces du Caucase et la Sibérie, envoie à l'école des ingénieurs civils deux jeunes gens âgés de 15 à 18 ans, possédant un certain degré d'instruction et choisis de préférence parmi les fils de gentilshommes ou d'employés. Le cours d'études qui est de trois ans pour l'enseignement théoré-

(1) Ukase du 27 Avril 1832.

tique et d'un an pour la pratique, embrasse l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie pure et descriptive, le lavis des plans, le dessin, le nivellement, la géométrie descriptive appliquée à l'exécution de travaux de tout genre, la statique, la mécanique pratique, les élémens de la physique et de la chimie. Les élèves après avoir achevé leurs études, retournent dans leurs gouvernemens respectifs où ils sont tenus de servir pendant six ans en qualité d'ingénieurs civils. Le nombre des élèves est environ de 100 dont l'entretien est supporté par les gouvernemens auxquels ils appartiennent.

c. *École des Conducteurs des voies de Communication*, fondée en 1826 (1) à St. Pétersbourg à la place des écoles d'enfans d'ouvriers des ponts et chaussées qui existaient dans les divers arrondissemens de cette administration. Le but de l'école des conducteurs est de former des dessinateurs, des écrivains et des ouvriers pour tous les genres de travaux exécutés par le corps des voies de communication. L'enseignement y est théorique et pratique; le premier se borne aux connaissances élémentaires indispensables; l'enseignement pratique se fait dans les ateliers de toute espèce qui se trouvent à l'école; elle contient 300 élèves dont l'entretien coûte 189,545 roubles par an.

(1) Ukase du 4 Mai 1826.

VI. ÉCOLES RELEVANT DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

1° *École de Jurisprudence à St Pétersbourg.* Cet Institut dont le premier projet ainsi que les frais de premier établissement sont dus au patriotisme éclairé de S. A. S. le Prince Pierre d'Oldenbourg, a été fondé en 1835, (1) dans le but de préparer des jeunes gens de familles nobles au service dans la partie judiciaire. — L'école de jurisprudence est placée sous la direction d'un curateur, ayant sous ses ordres un conseil, le directeur de l'école, un inspecteur des classes et une administration économique. Les élèves sont au nombre de 150 et jouissent à leur entrée au service des mêmes droits et des mêmes prérogatives que ceux du Lycée de Tsarskoé-Sélo. — Le cours complet d'études qui est de six ans, est divisé en cours élémentaire et en cours définitif; — il comprend la religion et l'histoire sainte, l'histoire russe et l'histoire universelle, les mathématiques, l'histoire naturelle, la physique, le russe, le slavon, le latin, l'allemand et le français; la logique, la psycologie, l'encyclopédie du droit, le droit russe, le droit romain, la procédure; le dessin, la calligraphie, le chant, la danse et la gymnastique.

Après avoir terminé leurs études, les élèves de cette école sont tenus de servir pendant six ans

(1) Ukase du 29 Mai 1835.

sous la dépendance du Ministère de la Justice. — La somme de 156,654 r. est allouée à l'entretien annuel de l'école.

2° *Institut d'Arpentage de Constantin à Moscou* (Констаншиновской Межевой Инсшишушъ) Cet établissement qui portait autrefois le nom d'école d'arpenteurs, a reçu en 1835 son organisation actuelle. (1) Il est destiné à former des arpenteurs pour les terres du gouvernement. Le nombre des élèves y est de 200 dont 50 pensionnaires; — ils sont choisis de préférence parmi les fils d'employés et sont reçus à l'Institut à l'âge de 12 à 16 ans. — Le cours d'études est divisé en quatre classes, d'un an chacune; les objets d'enseignement sont: la religion, la langue russe, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, l'algèbre jusqu'aux équations du 2ème degré inclusivement; la géométrie et la trigonométrie, la physique, la géodésie ou l'arpentage dans toute son étendue, les lois relatives à l'arpentage, la calligraphie, le dessin, le lavis des plans, l'agronomie en tant qu'elle s'applique à l'évaluation des terres. — Les élèves les plus distingués de l'Institut d'arpentage sont admis au service en qualité d'aides arpenteurs avec le rang de la 14ème classe; ceux dont les progrès ont été moins satisfaisans ne jouissent point de ce dernier avantage; — les uns et les autres, s'ils ont été élevés aux frais du Gouvernement sont

(1) Ukase du 10 Mai 1835.

tenus de servir pendant dix ans en qualité d'arpenteurs; les pensionnaires qui veulent profiter des avantages assurés aux autres élèves, doivent servir cinq ans. — La somme annuelle allouée à l'entretien de l'établissement est de 117,000 r.

VII. INSTITUT ORIENTAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L'Institut oriental du Ministère des affaires étrangères forme une section du département asiatique de ce ministère. Il doit son origine à S. Ex. Mr. le Vice-Chancelier Comte de Nesselrode qui le fonda en 1823 dans le but d'établir une école de *jeunes de langues* propres à servir l'État comme interprètes diplomatiques dans les missions russes à Constantinople, en Perse et dans les échelles de l'orient.

Cet Institut, comme établissement scientifique, jouit par rapport à ses prérogatives, des avantages qui sont accordés aux Universités Impériales.

Le nombre de ses élèves ordinaires est borné à six, qui touchent un traitement de 1,000 roubles par an et sont logés dans la maison même de l'Institut. On y admet cependant aussi un nombre illimité d'étudians surnuméraires qui assistent gratis aux leçons et profitent des richesses littéraires de l'institut. C'est ainsi qu'en 1835, neuf

officiers de l'académie militaire ont suivi à l'institut oriental les cours de la langue turque et de la langue persanne.

Pour être reçu à l'institut, il faut être russe, d'origine noble, et avoir fait ses études à une Université du pays ou dans quelqu'autre école supérieure. Les objets enseignés à l'institut oriental sont: 1° la langue arabe; 2° la langue turque et la langue persanne, 3° l'exercice pratique de la langue persanne, 4° l'exercice pratique de la langue turque, 5° l'histoire, la géographie, les antiquités et la littérature des différens pays de l'Asie; 6° l'explications des firmans et d'autres écritures orientales, ainsi que la calligraphie turque et la persanne, 7° la langue française, 8° la langue italienne.

Le cours d'études est de quatre ans, après lesquels les élèves sont envoyés pour un an à Constantinople pour s'y perfectionner dans la pratique du Turc; ils sont placés ensuite dans les consulats de l'orient et passent plus tard aux chancelleries des missions de Constantinople et de Téhéran.

Les examens des élèves se font tous les deux ans en présence de Mr. le Vice-Chancelier de l'Empire. L'institut oriental a fourni depuis son origine 19 drogmans, dont la plupart servent avec distinction. Les collections scientifiques que possède cet établissement doivent toutes leur origine aux soins de Son directeur Mr. le Conseiller d'État actuel Ade-

lung; c'est lui qui a formé la bibliothèque si riche aujourd'hui en ouvrages historiques, géographiques et statistiques de l'Orient; c'est également à ses soins que l'institut est redevable de son cabinet de médailles qui compte déjà 4,200 pièces, parmi lesquelles il y a une suite presque complète des médailles des rois Arsacides et Sassanides et plus de 500 médailles inédites et en partie uniques. Les richesses de l'institut en fait de manuscrits orientaux ne sont pas moins grandes, et pour donner une idée de leur prix et de leur haute importance il suffit de dire que feu Mr. d'Italinsky lui a légué sa célèbre collection de manuscrits arabes et persans.

Un établissement qui par son but ressemble à l'institut oriental, est l'école arménienne de Lazareff à Moscou. Elle a été fondée en 1815 par la famille de ce nom; environ 100 jeunes gens y étudient l'arménien, le turc et le persan.

VIII. INSTITUTIONS DE L'IMPÉRATRICE MARIE, PLACÉES SOUS LA PROTECTION DE S. M. L'IMPÉRATRICE RÉGNANTE.

1° *Maisons des enfans trouvés.*

Les maisons des enfans trouvés de Moscou et de St. Pétersbourg, fondées, la première en 1763, la seconde en 1770, appartiennent aujourd'hui au nombre des établissemens qui sous la dénomination: *Institutions de l'Impératrice Marie* se trouvent

placés sous les ordres immédiats de S. M. l'Impératrice Régnante, et sous la direction de la 4ème section de la chancellerie particulière de l'Empereur. Les maisons des enfans trouvés qui, par l'abondance de leurs ressources et la supériorité de leur organisation intérieure, excitent à juste titre l'admiration des philantropes de tous les pays, étaient dans les premières années de leur existence, loin de présager un avenir aussi brillant.

Lors de leur institution il leur fut accordé une subvention annuelle de 660,000 r. assurée sur le trésor de l'Empire et payable pendant douze ans; de plus 240,000 r. sur la cassette du Grand-Duc Paul et une somme de 35,000 r. par an payable pendant un tems indéterminé. — Ces divers capitaux devaient être employés dans des établissemens de crédit attachés à chacun des deux hospices et les profits qui en seraient retirés affectés à l'entretien de ces derniers. Cependant les résultats obtenus pendant les premières 35 années de l'existence de cette institution ne répondirent nullement au but qu'on s'était proposé en la fondant. En 1797 le revirement annuel des fonds des deux maisons ne s'élevait pas audelà de 16 millions de roubles et le capital de celle de St. Pétersbourg était à peine de 443,000 r. — Leur crédit était presque nul et dans les établissemens mêmes, la mortalité des enfans était effrayante.

Ce fut dans cet état que les maisons des enfans trouvés passèrent sous la direction de l'Impératrice Marie. — Deux ans plus tard, leurs ressources s'étaient tellement accrues qu'elles pouvaient fournir une somme de 2 millions à la construction d'un canal, celui de Wytegra qui porte aujourd'hui le nom de l'Auguste Princesse à laquelle il doit son existence. — Pendant les 32 ans qu'a duré l'administration bienfaisante de l'Impératrice, les maisons des enfans trouvés et les établissemens qui en dépendent ont atteint un degré de prospérité que rien ne prouve mieux que la progression du revirement annuel des capitaux dont elles disposent; ce revirement était en 1829. (1) de 623,000,000 r. et s'élevait en 1833 à la somme de 764,375,010 r. (2)

A mesure que les ressources des maisons des enfans trouvés augmentaient, leur organisation intérieure subissait des améliorations successives. Par ordre de l'Impératrice, il a été tracé un plan d'éducation depuis la première enfance des élèves, jusque au moment où ils sont mis à même de prendre un état. — Journellement de pauvres enfans exposés et abandonnés y sont reçus et les femmes qui se font admettre dans l'hospice de maternité qui en dépend, y laissent les petites créatures auxquelles elles ont donné le jour; enfin des pauvres et des malheureux de toutes les classes y portent les en-

(1) Compte rendu du Ministère de l'Intérieur 1831.
(2) Compte rendu de l'administration des maisons des enfans trouvés en 1833.

fans qu'ils n'ont pas les moyens de faire élever. — Nul n'est refusé; dans les premiers six mois de l'année 1836, le nombre des admissions dans la maison de S$^{t.}$ Pétersbourg était de 3,664 et dans celle de Moscou de 3,047. — Tout enfant déposé chez le concierge ou né dans la maison est inscrit sous un numéro qui lui reste et qui peut servir à constater son identité; il est baptisé suivant le rit grec et remis à une nourrice, à sa mère de préférence si elle veut le garder jusqu'à l'âge de 7 ans moyennant une pension mensuelle qu'elle reçoit indépendamment des secours médicaux dont elle peut avoir besoin. Après un séjour de quelques semaines, les enfans dont la santé est bonne sont envoyés à la campagne; ils y sont transportés sous la direction d'un médecin dans des voitures construites exprès à cet effet. — L'un des inspecteurs de l'établissement fait tous les mois une tournée pour visiter les enfans placés à la campagne; il sont confiés de plus aux soins des médecins cantonaux qui adressent également chaque mois à l'hospice des rapports sur l'état de leur santé.

Tous les élèves des maisons des enfans trouvés sont divisés en trois catégories principales.

a. Ceux qui se trouvent dans les hospices mêmes.

b. Ceux que l'on met en nourrice dans des villages.

c. Ceux dont l'éducation première est confiée à des habitans des villes.

Les élèves de la première catégorie reçoivent une éducation analogue à leur destination qui, elle-même, se règle d'après les dispositions naturelles des enfans.

Ceux de la seconde catégorie, restent dans la condition à laquelle appartiennent les familles qui en ont pris soin, c. a. d. ils deviennent cultivateurs ou artisans.

La troisième catégorie n'est composée que d'enfans au dessous de 7 ans; passé cet âge ils entrent soit aux hospices mêmes, soit aux établissemens qui en relèvent. (*)

La séparation des élèves d'après leur sexe ne peut avoir lieu que dans les hospices.—A Moscou les garçons et les filles habitent des parties différentes du même établissement; l'hospice de St. Pétersbourg a été divisé, en 1834, en deux sections; l'une pour les filles à St. Petersbourg l'autre pour les garçons à Gatchina.

Le but que l'on se propose dans l'éducation des filles est d'en former des institutrices soit pour les établissemens de demoiselles relevant du Gouvernement, soit pour les maisons particulières et de

(*) A Moscou les parens des enfans de la troisième catégorie ne jouissent depuis 1828 d'une subvention pécuniaire que jusqu'à la dixième année de ces enfans; plus tard, ils sont tenus de subvenir eux-mêmes à leurs besoins et de leur faire choisir un état.— L'hospice de Moscou se recrute par des enfans de la seconde catégorie et par des pensionnaires, c. a. d. par des enfans dont les parens ont obtenu, au moyen d'une certaine somme une fois payée, le droit de les faire élever dans les hospices mêmes. Les pensionnaires de l'hospice de St. Pétersbourg sont élevés chez des habitans de cette ville et de celle de Gatchina.

préférence pour les familles habitant la province. A cet effet, les institutrices sorties de l'hospice ne peuvent point prendre d'engagement dans les deux capitales; elles sont de plus tenues de rester six ans dans la famille qui les reçoit et demeurent pendant tout ce tems sous la surveillance de l'hospice. — Une partie de leurs appointemens qui sont de 600 à 1,000 r. par an, est placée à intérêt dans les caisses de crédit de la maison et sert plus tard à leur former une dot, ou à subvenir aux frais de leur établissement. — Celles des élèves qui n'ont pas les qualités nécessaires pour se vouer à l'état d'institutrices apprennent des ouvrages de main, propres à assurer leur existence future; l'enseignement qu'on leur donne se borne à celui de la religion, de la langue russe, de l'arithmétique et du dessin des broderies. Quelques unes de ces élèves sont placées dans l'institut des sages-femmes ou bien elles sont, à l'égal des garçons moins intelligens, colonisées dans des terres, acquises à cet effet.

Les garçons qui ont achevé avec succès leurs études à l'hospice, sont mis à même de les continuer aux frais de l'établissement, soit à l'une des Universités, soit à l'académie de médecine ou à celle des beaux-arts. Les élèves moins distingués sont employés comme écrivains dans les bureaux, ou bien ils apprennent un métier dans des ateliers

organisés à cet effet dans les hospices de S$^{t.}$ Pétersbourg et de Gatchina et dans une école spéciale des arts et métiers établie dans le même but à Moscou. L'hospice de S$^{t.}$ Pétersbourg réunit, sous la direction d'un inspecteur en chef, (Главный Надзиратель) trois divisions principales.

1° Celle des filles qui ont atteint l'âge de l'adolescence.

2° Celle des nourrissons.

3° Celle des garçons apprenant un métier.

Les deux premières divisions sont surveillées par des inspectrices, la troisième par un inspecteur.

La première division a deux sections: l'une composée des élèves destinées à devenir institutrices, l'autre de celles qui n'apprennent que des ouvrages de main.

La section des institutrices compte huit classes confiées chacune à la surveillance d'une inspectrice, une neuvième classe est consacrée exclusivement à l'enseignement de la musique. A ces neuf classes on en ajoute tous les deux ans une dixième dans laquelle les élèves qui sont prêtes à quitter l'établissement suivent pendant un an encore un cours pratique de pédagogie. Les objets d'enseignement dans les huit classes d'institutrices sont: la religion, le russe, le français et l'allemand, l'arithmétique, l'histoire, la géographie, la physique, l'histoire naturelle, le dessin, la musique, la danse et les ouvrages de main.

Les deux autres divisions, c. a. d. celle des élèves qui ne deviennent point institutrices, et celle des garçons apprenant un métier, se composent chacune, d'après l'âge des élèves, de trois sections.

L'hospice de Moscou a une organisation parfaitement semblable à celle de l'hospice de St-Pétersbourg.

Les classes des garçons dans les maisons de Moscou et de Gatchina sont placées sous la surveillance d'un inspecteur assisté d'un aide; l'enseignement y est le même que celui qui est prescrit pour les gymnases, on y ajoute dans les classes supérieures la chimie et l'anatomie.

Les garçons apprenant des métiers forment des classes séparées où on leur enseigne la religion, le russe, l'arithmétique, le dessin des modèles et les principes de la mécanique.

En 1834 il a été fondé près de chacune des maisons des enfans trouvés de St-Pétersbourg et de Moscou des classes séparées pour les orphelines d'officiers subalternes et d'employés civils des grades inférieurs. En perdant leurs parens ces orphelines se trouvaient souvent privées non seulement d'une éducation convenable, mais même de tout asile à un âge où elles ne peuvent point encore être admises dans les autres établissemens publics. Le nombre des élèves de chacune de ces classes a été fixé provisoirement à 50. — Celles d'entr'elles qui n'ont pas de parens qui puissent les

recevoir à leur sortie deviennent institutrices et suivent le cours de pédagogie à l'égal des autres élèves ayant la même destination.

Comme le nombre des élèves dans les deux maisons des enfans trouvés n'est pas toujours le même, les sommes affectées à leur entretien varient également; elles peuvent cependant être évaluées approximativement à trois millions de roubles par an. Voici le budget de l'hospice de St. Pétersbourg pour l'année 1836.

Entretien de l'hospice même	1,051,022 roubles
Entretien des enfans placés dans les villages	842,726 »
Entretien de l'hospice de Gatchina	374,459 »
Total	2,268,204 roubles.

TABLEAU

DE L'ÉTAT DE LA MAISON DES ENFANS TROUVÉS DE St. PÉTERSBOURG.

	Garçons	Filles
Élèves ayant atteint l'âge de l'adolescence destinées à devenir institutrices		529
Élèves du même âge apprenant des métiers et des ouvrages de main	65	340
Élèves employés à diverses occupations dans l'hospice	36	352
Nourrissons	266	284
A l'hospice de Gatchina	530	»
A l'Institut des sages-femmes	»	48
A la manufacture d'Alexandrowsk	416	213
à reporter	1313	1766

	Garçons	Filles
reporter	1313	1766
A la fonderie d'Alexandrowsk......................	10	»
A l'académie de médecine, à celle des beaux-arts, aux Universités de Dorpat et de St. Pétersbourg, à l'Institut technologique et à l'école du commerce............	51	»
Aux écoles de pharmacie et d'aides-chirurgiens..	14	»
En apprentissage chez des artistes et des artisans..	206	»
A des fabriques appartenant à des particuliers..	49	77
Au service dans divers établissemens.......	20	380
Placés dans des hospices..............................	3	113
En pension chez des habitans de St. Pétersbourg et de Gatchina.........................	393	566
En pension dans les villages.........................	6,626	7,506
Total	8,685	10,408
Total général.......... 19,093 élèves		

TABLEAU

DE L'ÉTAT DE LA MAISON DES ENFANS TROUVÉS DE MOSCOU.

	Garçons	Filles
Élèves destinées à l'état d'Institutrices et garçons pouvant être admis soit à des écoles supérieures soit au service dans les bureaux..	448	135
Élèves destinées à l'état de sages-femmes.	»	40
Élèves n'ayant point encore de destination spéciale..	»	375
Pensionnaires en bas âge............................	23	31
à reporter	471	581

	Garçons	Filles
reporter	471	581
Elèves employés au service de la maison..	6	111
Nourrissons..	266	280
A l'école des métiers............................	196	»
A l'académie de médecine et aux Universités de Moscou et de Dorpat..................	42	»
A l'école d'horticulture...........................	31	»
En apprentissage chez des jardiniers, dans des pharmacies et des hopitaux............	12	»
Chez des artisans.................................	19	39
En pension chez des habitans de Moscou	1,867	1,474
En pension dans des villages....................	10,910	13,683
Dans la colonie de Marie à Saratoff.....	412	411
Total.....	14,232	16,579

Total général 30,811

Dans les deux maisons 49,904 élèves

Sous le rapport administratif les maisons des enfans trouvés et les établissemens entretenus soit entièrement soit en partie par elles, sont subordonnés à des expéditions *ad hoc* dont l'une se trouve à Moscou, les autres à St. Pétersbourg et à Gatchina; elles sont placées sous les ordres des inspecteurs en chef des deux hospices qui eux-mêmes relèvent des conseils de curatelle de Moscou et de St. Pétersbourg. Les membres de ces conseils qui portent le nom de curateurs honoraires sont chargés chacun de la surveillance de l'un des établissemens qui forment l'administration des maisons des enfans trouvés.

Parmi ces établissemens le plus petit nombre seulement est consacré à l'éducation; les voici:

a. *École de commerce à St. Pétersbourg.* — Le Conseiller d'État Procope Démidoff, voulant contribuer à la propagation des sciences commerciales en Russie consacra en 1772 un capital de 205,000 roubles à la fondation, à Moscou, d'une école de commerce qui, devant être entretenue en partie par l'hospice des enfans trouvés de cette ville, fut placée sous la dépendance de cet établissement. — Ayant passé, avec l'hospice dont elle relève, sous la direction de l'Impératrice Marie, l'école de commerce fut transférée en 1800 à St. Pétersbourg, ville dont la situation, comme port de mer, offre aux élèves plus de facilités à appliquer à la pratique les connaissances théoriques qu'ils acquièrent. —

D'après le plan de cette école qui est tracé de la propre main de l'Impératrice Marie on y reçoit à 10 ans 60 élèves entretenus soit aux frais de l'établissement, soit à ceux du commerce, et un nombre non déterminé de pensionnaires. — Aujourd'hui le nombre total des élèves est de 200. Sans parler de l'instruction générale, ils y reçoivent une éducation assortie à l'état qu'ils doivent embrasser; on leur enseigne le calcul, la tenue des livres, la science du commerçant, la technologie, l'histoire naturelle sous le rapport des produits qui entrent dans le commerce; outre le russe, le français et

l'allemand, ils apprennent encore l'anglais. A leur sortie on cherche à les placer dans de bonnes maisons de commerce. L'entretien de l'école coûte environ 110,000 roubles par an.

b. *École de Commerce à Moscou* fondée en 1804 par les marchands de Moscou (1) et organisée primitivement pour 40 élèves. Aujourd'hui le nombre en est d'environ de 125 dont 60 boursiers; Sous le rapport de l'enseignement cette école ne diffère presque point de l'école commerciale de S^t. Pétersbourg. La somme annuelle affectée à son entretien est de 95,296 roubles.

c. *Institut des Orphelins d'Alexandre à Moscou.* A l'époque où le Choléra exerçait ses ravages à Moscou, le conseil de curatelle de l'hospice des enfans trouvés de cette ville, obtint l'autorisation de fonder un asile pour les enfans des deux sexes dont les parens avaient succombé à l'épidémie. — Cet hospice qui dans l'origine n'avait été que temporaire, fut changé en 1831 en établissement permanent (2) et reçut le nom qu'il porte aujourd'hui. On y admet jusqu'à 300 orphelins de l'âge le plus tendre jusqu'à celui de 13 ans, appartenant soit à la classe du clergé, soit à celle de la noblesse héréditaire ou personnelle. D'après l'organisation

(1) Projet confirmé le 12 Mars 1804.
(2) Ukase du 6 Décembre 1831.

actuelle de l'Institut, il est composé de trois sections; 1° celle des garçons, 2° celle des filles et 3° celle des enfans des deux sexes en bas âge. Le cour d'études de cet établissement est celui prescrit pour les gymnases; le but de l'éducation qu'y reçoivent les élèves est d'en faire des membres utiles de la société, capables de pourvoir eux-mêmes aux besoins de leur existence. Les garçons après avoir achevé leurs études à l'institut sont admis au service militaire ou civil, ou bien ils sont placés à l'une des académies de médecine ou aux Universités. Les filles deviennent inspectrices ou surveillantes dans les institutions dirigées par l'Impératrice; ou bien elles entrent comme gouvernantes dans des maisons particulières. Celles qui ne possèdent point les qualités nécessaires pour cet état, apprennent des ouvrages de main. Une somme annuelle de 230,000 roubles est fournie par l'hospice des enfans trouvés de Moscou à l'entretien de l'institut qui a été doté en outre d'un capital d'un million de roubles, dont les intérêts rendront avec le tems toute autre subvention inutile.

d. *Institut des Sourds-muets à St. Pétersbourg.* Cet établissement qui a pour but de procurer l'instruction intellectuelle et morale aux enfans privés de l'ouie et de la parole, est un des monumens les plus intéressans de l'infatigable sollicitude de l'Impératrice Marie en faveur de l'humanité.

Ce fut à Pavlovsk que furent réunis pour la première fois en 1806 quelques enfans sourds-muets pour faire sur eux l'essai de la méthode d'enseignement du célèbre Abbé de l'Epée. Le succès couronna cette tentative et dès l'année 1810 fut fondé à St. Pétersbourg, par les soins de l'Impératrice Marie, le premier institut de sourds-muets en Russie. — Placé dès l'origine dans les attributions du conseil de curatelle de l'hospice des enfans trouvés et sous l'administration immédiate de l'un de ses membres, l'institut a obtenu en 1835 un nouveau réglement (1) d'après lequel il a été considérablement étendu. Le nombre des élèves qui était primitivement de 24, se trouve aujourd'hui porté à 100, dont 80 aux frais de l'établissement et 20 pensionnaires. Ils sont divisés en deux sections, l'une pour les garçons au nombre de 60, l'autre pour 40 demoiselles. On y admet en outre un certain nombre d'enfans entendant et parlant, de l'âge de 8 à 10 ans, choisis parmi les plus intelligens de l'hospice des enfans trouvés, afin de les préparer à devenir un jour instituteurs de sourds-muets. L'âge d'admission est fixé de 7 à 12 ans. La durée de l'éducation ne peut être moindre de 5 ni dépasser 10 années. On suit en général la méthode d'instruction de l'Abbé de l'Epée, sauf plusieurs modifications et perfectionnemens dont l'expérience

(1) Ukase du 30 Juillet 1835.

a démontré la nécessité. Les objets d'enseignement sont la religion et la morale, le russe, le français, l'histoire, la géographie, l'arithmétique et les élémens de la géométrie, le dessin, la calligraphie, la danse et la gymnastique, les métiers et ouvrages de femme.

L'entretien annuel de l'institut peut être évalué à environ 75,000 roubles.

e. Hospice d'aveugle, à Gatchina, organisé pour 50 élèves de l'hospice des enfans trouvés privés de la vue et auxquels on y donne une instruction élémentaire.

2°. *Institutions pour l'éducation des demoiselles.*

Tracer le tableau des établissemens consacrés à l'éducation des demoiselles, c'est rendre hommage à la mémoire de l'Impératrice Marie. Sa munificence éclairée et son infatigable sollicitude, ont porté ces établissemens à un degré de perfection qui rendra à jamais Son nom l'objet d'une vénération générale en Russie. Non contente d'avoir fondé elle-même la plupart de ces institutions, d'en avoir augmenté les ressources et perfectionné les méthodes d'éducation et d'enseignement, cette Auguste Souveraine ne borna point au présent seul la sollicitude qu'elle leur avait vouée. Voulant en assurer la prospérité à venir, elle légua à sa mort à l'Impératrice Alexandra Fédorowna, l'administration des nombreux établissemens qui avaient joui pendant si longtems

de Sa protection et termina ainsi, par cette dernière disposition la longue suite des bienfaits qui ont marqué son existence. (1) Les établissemens consacrés à l'éducation des demoiselles qui, avec les hospices des enfans trouvés, sont désignés sous le nom *d'Institutions de l'Impératrice Marie* sont:

a. *La communauté des demoiselles nobles à St. Pétersbourg.* — Cet établissement fondé en 1764 d'après un projet du Lieutenant Général Betzky dans le but de donner une éducation convenable à des demoiselles nobles peu fortunées, a été le premier qui, à l'avènement au trône de l'Empereur Paul I, fut placé sous la direction de l'Impératrice Marie. De nombreuses améliorations, tant sous le rapport économique que sous celui de l'organisation intérieure signalèrent les premiers jours de Son administration. D'après le plan primitif de l'établissement, il était composé de 50 demoiselles nobles auxquelles on avait ajouté plus tard 60 filles d'origine bourgeoise qu'on y admettait à l'âge de 6 ans. Elles restaient douze ans à la communauté et recevaient, sans égard à la différence de leur position sociale, une éducation parfaitement identique. Cette organisation était vicieuse sous plus d'un rapport: les élèves étant placées à l'établissement à un âge trop tendre, devenaient par une séparation de douze

(1) Ukase du 6 Décembre 1828

ans entièrement étrangères à leurs familles; d'un autre côté, l'éducation que recevaient les élèves bourgeoises, n'était nullement analogue à leur destination future. Ces inconvéniens ainsi que plusieurs autres que présentait la méthode de l'enseignement, furent rapportés par un nouveau réglement confirmé en 1797. Depuis cette époque les demoiselles nobles ne sont point reçues à la communauté avant l'âge de 8 ans accomplis et elles y restent neuf ans au lieu de douze; l'éducation des élèves d'origine bourgeoise ne dure que six ans. L'établissement fut en même tems considérablement étendu et les sommes allouées à son entretien, furent augmentées à plusieurs reprises.

En 1817 l'Impératrice confia la direction supérieure des études, dans tous les établissemens placés sous ses ordres, à un comité composé de plusieurs personnes aussi recommandables par leur savoir que par leur expérience en matière d'éducation. Elle chargea également ce comité de la rédaction d'un plan général d'études qui parut dans le courant de la même année et fut introduit dès lors dans tous ces établissemens. C'est à cette époque qu'on y institua la classe dite *pépinière* composée d'élèves qui étant orphelines ou filles de parens pauvres, ne quittent point la communauté et restent dans cette classe où elles sont préparées pour devenir elles-mêmes institutrices ou surveillantes.

Le nombre total des élèves tant nobles que bourgeoises est de 750 dont 500 aux frais du gouvernement et 250 pensionnaires; ces dernières y sont en grande partie, élevées par la munificence de divers membres de la Famille Impériale.

La somme assignée à l'entretien de la communauté des demoiselles nobles est de 650,000 roubles par an, dont la majeure partie est fournie par l'hospice des enfans trouvés. L'établissement possède en outre un capital provenant de dons faits par la Famille Impériale et d'économies sur les dépenses annuelles; ce capital s'élève aujourd'hui à la somme d'environ 2,500,000 roubles.

b. Institut de Ste Catherine à St. Pétersbourg. Le manque d'un établissement pour l'éducation des filles des fonctionnaires qui par leur naissance n'avaient point droit à être admises dans la communauté des demoiselles nobles détermina l'Impératrice à fonder en 1798 cet Institut qui reçut le nom d'institut de Ste Catherine parce que les sommes nécessaires à son entretien étaient fournies en grande partie par les commanderies de cet ordre. — L'empereur Alexandre donna à cet établissement une organisation qui le mit sur le même pied que la communauté et aujourd'hui il est composé exclusivement de demoiselles nobles et de filles de hauts fonctionnaires de l'État.

Le nombre des élèves de l'Institut de Ste Catherine est de 300, dont 60 boursières et 240 pensionnaires élevées pour la plupart par les membres de la Famille Impériale. — La somme annuelle affectée à l'entretien de l'établissement est de 240,000 r. fournie en grande partie par la caisse de l'hospice des enfans trouvés. Le capital appartenant à l'institut est de plus d'un million de roubles.

c. Section pour les demoiselles près le Corps de Paul. — Cet établissement qui est destiné à l'éducation d'orphelines de militaires est divisé en deux parties, chacune de 50 élèves, dont l'une pour les filles d'officiers, l'autre pour celles de soldats.— L'entretien de l'établissement qui possède un capital de 87,480 r. coûte 37,000 r. par an.

d. Institut de Ste Catherine à Moscou. — L'expérience ayant prouvé l'utilité des établissemens d'éducation pour les demoiselles appartenant à la petite noblesse et les filles d'employés, l'Impératrice résolut de fonder des établissemens ayant cette destination dans quelques villes de l'intérieur de l'Empire. — C'est dans cette vue qu'Elle créa en 1802 à Moscou, un second Institut de Ste Catherine d'après le plan de celui du même nom existant déjà à St. Pétersbourg. Cet établissement compte aujourd'hui 80 élèves boursières et 154 pensionnaires. Il possède un capital de 279,544 r. Les frais d'entretien sont de 183,596 r. par an.

e. Institut d'Alexandre à Moscou. — Peu de tems après la fondation de l'Institut de Ste Catherine à Moscou, l'Impératrice y créa un autre établissement réservé exclusivement aux filles d'origine bourgeoise, et qui devait servir de modèle aux institutions qu'Elle se proposait de fonder dans le même but dans les villes de l'intérieur de l'Empire. Cet institut compte aujourd'hui 90 élèves boursières et 40 pensionnaires. — Les frais d'entretien sont de 183,596 r. fournis en partie par l'hospice des enfans trouvés, en partie par les intérêts d'un capital de 400,000 r. que possède l'institut.

f. Institut des demoiselles nobles à Odessa. Fondé en 1826 pour l'éducation des filles des gentilshommes des provinces de la nouvelle Russie. — Il est composé de 60 élèves.

g. Institut des demoiselles nobles à Kharkoff. Fondé en 1817 d'après le plan des instituts de Ste Catherine de St. Pétersbourg et de Moscou. — Les élèves de cet établissement qui sont au nombre de 20, sont choisies par les bureaux de curatelle des gouvernemens de Jékaterinoslaw, de Koursk, d'Orel et de Voronège, parmi les filles des gentilshommes peu fortunés de ces provinces.

h. Écoles pour les filles de soldats. —La première école de ce genre a été fondée en 1820 à St. Pétersbourg. — L'utilité de cet établissement, ainsi que le nombre toujours croissant des élèves

qui demandaient à y être reçues déterminèrent le Gouvernement à augmenter ces écoles qui sont aujourd'hui au nombre de quatre dont *deux à St. Pétersbourg, une à Nicolaieff* et *une* à *Sevastopol*; (1) Six cents filles de soldats et de matelots jouissent dans ces divers établissemens d'un enseignement élémentaire, et de celui des ouvrages de femme qui leur assurent les moyens d'une existence honnête après avoir quitté l'école.

IX. Institutions placées sous l'administration immédiate de S. M. l'Impératrice régnante.

a. Société patriotique des dames de St. Pétersbourg. Lors de l'expulsion en 1812 des armées étrangères du territoire russe, il se forma à St. Pétersbourg, sous la protection de l'Impératrice Elisabeth, une société de dames patriotiques dans le but de venir au secours des victimes de la guerre, de leur procurer du travail et particulièrement de donner un asile et une éducation convenable à leurs enfans et surtout à ceux dont les parens avaient péri. — Lorsque les traces de la guerre se furent effacées, la société consacra ses soins exclusivement à l'éducation des enfans pauvres et des orphelins. — Elle fonda dans ce but bienfaisant une école qui reçut le nom d'institut patriotique entretenu en grande partie par la munificence de l'Im-

(1) Ukase du 6 Décembre 1826.

pératrice Elisabeth. A la mort de Son Auguste Protectrice, cet institut qui ne pouvait point exister de ses propres moyens, cessa de faire partie de la société patriotique et forme, depuis 1827, un établissement séparé entretenu aux frais du Gouvernement et placé sous la protection spéciale de S. M. l'Impératrice Alexandra Fedorowna.

Le cercle d'activité de la société patriotique, se borne depuis à procurer des moyens d'instruction aux classes les plus pauvres en fondant à cet effet des écoles de filles dans les divers quartiers de la ville de St. Pétersbourg. — La société reçut en 1833 un nouveau Statut (1) qui en déterminant ses prérogatives et ses devoirs, a donné à ses travaux une impulsion plus directe vers le but bienfaisant de son institution. Les écoles établies par la société sont aujourd'hui au nombre de douze; (2) dans chacune de ces écoles la société élève à ses frais 15 jeunes filles; on y reçoit en outre des pensionnaires pour lesquelles leurs parens paient 240 r. par an. Le nombre total des élèves est aujourd'hui de 323, dont 83 pensionnaires et 240 externes. Ces dernières viennent aux écoles le matin, y dinent et retournent coucher chez leurs parens; les pensionnaires demeurent dans les écoles. Les objets d'enseignement sont: la lecture et l'écriture de la langue russe,

(1) Ukase du 14 Mai 1833.

(2) Compte rendu de la société pour l'année 1835.

25

le catéchisme et l'histoire sainte, les élémens de l'arithmétique et les ouvrages de femme. — Mais ce que la société a particulièrement en vue, c'est de former le moral des élèves, de les habituer à la vie domestique et de les mettre à même de procurer à elles et à leurs parens, une existence honnête et assurée par des travaux convenables à leur sexe. — Les dépenses annuelles de la société sont ordinairement de 45 à 50 mille roubles.

b. Institut Patriotique fondé ainsi que nous venons de le dire, vers la fin de 1812, dans le but d'élever les filles des officiers qui avaient péri ou qui avaient perdu leur fortune dans la mémorable guerre de cette année. — A la mort de l'Auguste Protectrice de l'institut patriotique, cet établissement devint l'objet de nouveaux bienfaits de la part de S. M. l'Impératrice Alexandra qui daigna le prendre sous Sa protection spéciale; il reçut alors une nouvelle organisation (1) en vertu de laquelle il fut réservé exclusivement à l'éducation des filles d'anciens officiers qui se trouvent sous la protection du comité des Invalides. — On y reçoit comme pensionnaires les filles d'employés civils qui ne jouissent pas des secours de ce comité, pourvu qu'ils aient servi dans le militaire et qu'ils soient d'extraction noble.

Le but de l'éducation que reçoivent les jeunes demoiselles dans cet établissement est de les

(1) Ukase du 7 Avril 1827.

rendre propres à devenir bonnes épouses, mères soigneuses, habiles institutrices et ménagères capables par leurs soins et leurs connaissances d'assurer leur sort à venir. — Ainsi les objets de l'enseignement sont: la religion, le russe, l'allemand et le français, la géographie, l'histoire universelle ancienne et moderne, l'arithmétique, le dessin, la musique, la danse, et divers ouvrages à l'aiguille. Afin d'être instruites dans l'art de conduire une maison, deux demoiselles sont journellement de service dans chaque partie de l'administration intérieure, telles que la lingerie, la cuisine, le réfectoire etc. — Le nombre des élèves est fixé à 245, dont 125 pensionnaires et 120 boursières. Les frais d'entretien de ces dernières sont de 144,315 r., (1) dont 80,000 roubles sont fournis par le comité des Invalides, 10,000 roubles par le Cabinet de l'Empereur et le reste par les intérêts d'un capital d'environ $\frac{600}{\text{mille}}$ roubles qui forme le restant d'une somme de $\frac{800}{\text{mille}}$ roubles destinée à la construction de la maison de l'Institut. (2)

c. Maison de l'amour du travail (Домъ Трудолюбія) à St. Pétersbourg. — C'est sous ce nom que la veuve du lieutenant colonel Gavriloff fonda en 1806 un établissement d'éducation pour des filles d'officiers pauvres. — Conformément à la demande

(1) Compte rendu du Ministre de l'intérieur pour 1831.
(2) Ukase du 7 Avril 1827.

de Madame Gavriloff cet institut fut mis en 1808 au nombre des établissemens du Gouvernement. Lorsqu'en 1826 S. M. l'Impératrice Alexandra daigna prendre la maison de l'amour du travail sous Sa protection immédiate, une somme de 500,000 roubles fut assignée tant pour de nouvelles constructions que pour lui former un capital inaliénable. — En 1830 la maison de l'amour du travail reçut une nouvelle organisation d'après laquelle elle perdit sa première destination et fut consacrée à l'éducation des filles de fonctionnaires civils qui par un service irréprochable ont des titres à faire élever leurs enfans aux frais du Gouvernement sans avoir acquis le droit de les faire admettre dans les établissemens réservés à la noblesse. (1) Le nombre des élèves fut fixé à 80 boursières et 128 pensionnaires et le budget annuel porté à 90,000 r.

d. *Institut des Demoiselles nobles à Poltava.* Cet établissement a été fondé en 1819 par la noblesse du gouvernement de Poltava sous les auspices de Madame la Princesse Repnin, épouse du Prince Repnin alors gouverneur général de la Petite-Russie. Placé en 1827 sous la protection de S. M. l'Impératrice, il obtint en 1828 un nouveau réglement (2) et fut considérablement étendu. Aujourd'hui le nombre des élèves de l'Institut de Poltava est en-

(1) Ukase du 16 Janvier 1830.
(2) Ukase du 7 Février 1828.

viron de 100 et les frais de leur entretien sont de 51,980 roubles. Il s'y trouve en outre jusqu'à 40 pensionnaires.

e. *Maison de l'amour du travail à Moscou*, fondée en 1824 à l'instar de celle de St. Pétersbourg pour des filles de condition bourgeoise; elle reçut en 1829 un réglement (1) qui fixa le nombre des élèves à 50 boursières et 60 pensionnaires. Le budget annuel de l'établissement est de 40,000 roubles.

f. *Maison de l'amour du travail à Simbirsk*, fondée par la société de la charité chrétienne de cette ville. Douze jeunes filles pauvres et quelques pensionnaires y sont élevées par les soins de cette société.

g. *Hospice d'orphelines à Cronstadt* fondé en 1831 pour 30 orphelines qui y jouissent d'un enseignement semblable à celui des écoles de quartier de la société patriotique à St. Pétersbourg. — Les frais d'entretien de cet établissement qui s'élèvent à environ 9,000 roubles par an, sont fournis en grande partie par la munificence de Son Auguste Protectrice et le reste par les dons volontaires de diverses personnes bienfaisantes.

X. INSTITUTIONS DIRIGÉES PAR S. A. I. MADAME LA GRANDE DUCHESSE HÉLÈNE.

1. *Institut de Marie à St. Pétersbourg.* — Cet établissement a été fondé en 1797 par feu l'Impé-

(1) Ukase du 25 Octobre 1829.

ratrice Marie dans le but d'y élever des filles de bourgeois et des serviteurs des palais Impériaux.— Les élèves, qui étaient au nombre de 40 devaient être de préférence orphelines et étaient admises à l'institut depuis l'âge de 9 ans jusqu'à celui de 11 ans. L'institut de Marie qui, à la mort de Son Auguste fondatrice a passé sous la direction de S. A. I. Madame la Grande Duchesse Hélène, a été élevé depuis au nombre des établissemens de la couronne.

L'enseignement comprend aujourd'hui les objets suivans: la religion, le russe, le français et l'allemand; l'histoire universelle et celle de Russie, la géographie, l'arithmétique, quelques notions de l'histoire naturelle et le chant d'Eglise. Le plan d'éducation est en tout point coordonné à la condition sociale des élèves; il n'y a ni danse ni musique; les élèves confectionnent elles-mêmes leurs objets d'habillement et toute espèce d'ouvrages d'aiguille. La durée de l'éducation est de six ans; le renouvellement des élèves se fait par moitié tous les trois ans. Tous les trois mois il y a des examens partiels, tous les ans des examens généraux; tous les trois ans un examen solennel avec distribution de prix et en présence de S. A. I. Chacune des élèves reçoit en sortant un habillement complet et une obligation sur le lombard de 100 roubles portant intérêt et dont elle entre en possession à l'âge de 25 ans. Les attestats de capacité tiennent lieu

de diplôme pour celles des élèves qui voudraient embrasser l'état de gouvernantes ou qui désireraient se vouer à l'enseignement.

Dans le courant de l'année 1837 l'institut sera transféré dans un nouveau bâtiment assez spacieux pour pouvoir contenir 120 élèves.

b. *École d'Alexandre à Pawlowsk.* La fondation de cette école avait été projetée encore par feu l'Impératrice Marie, mais ce n'est qu'en 1835 qu'elle a été ouverte. Les enfans des deux sexes des employés de Pawlowsk y jouissent d'un enseignement élémentaire, les garçons pour être reçus ensuite dans des établissemens plus élevés ou pour embrasser un état qui n'exige point d'instruction scientifique; les filles pour pouvoir assurer leur existence soit par des ouvrages de main, soit en se vouant elles-mêmes à l'enseignement élémentaire.

L'école est organisée aujourd'hui pour 48 élèves et se compose de deux classes, divisées chacune en deux sections. L'enseignement se fait en commun pour les enfans des deux sexes, qui sont séparés de manière à pouvoir s'entendre sans se voir.

L'enseignement se compose de la religion du rit grec et du rit luthérien, de l'histoire universelle et de l'histoire de Russie, de la géographie, de l'arithmétique, de l'algèbre jusqu'aux équations du 2ème degré (seulement pour les garçons) des élé-

mens de la géométrie, des élémens de l'histoire naturelle, du russe, du français et de l'allemand, de la calligraphie et du dessin; les filles apprennent de plus les ouvrages de main.

Le directeur de la ville de Pawlowsk est curateur de l'école.

XI. INSTITUTIONS DE DEMOISELLES DIRIGÉES PAR LES AUTORITÉS LOCALES.

a. *Institut des Demoiselles nobles à Odessa.*

C'est sous ce nom qu'il a été créé en 1829 (1) un établissement destiné à l'éducation des filles des gentils-hommes et du haut commerce de cette ville. L'institut est placé sous la protection de S. M. l'Impératrice et est administré par un conseil composé du gouverneur de la ville, du maréchal de la noblesse du gouvernement, du maire d'Odessa, de l'inspecteur de l'institut et de trois membres à la nomination du gouverneur général de la nouvelle Russie. Les objets d'enseignement de l'institut sont: la religion, le russe, le français, l'italien, l'histoire et la géographie russes et universelles; l'arithmétique, la physique, l'histoire naturelle, le dessin, la musique instrumentale et vocale et la danse. — L'établissement est divisé en trois classes de deux ans chacune; les élèves dont le nombre n'est pas déterminé mais dont il s'y trouve aujourd'hui 60, paient une pension de 1,000 roubles chacune.

(1) Ukase du 29 Juillet 1829.

b. *Ecole de filles à Odessa* établie en 1835 pour les filles bourgeoises de cette ville. L'école est placée sous la direction du conseil de l'institut des demoiselles nobles d'Odessa et entretenue par la municipalité de la ville qui fournit à cet effet une somme annuelle de 10,000 roubles.

c. *Institut des demoiselles nobles à Casan* fondé en 1828 (1) par la veuve du Colonel Rodionow qui a fait à cet effet un legs de 20,000 roubles de rente.

d. *Institut des demoiselles à Tamboff* fondé en 1834 par la noblesse de ce gouvernement pour l'éducation de 12 demoiselles filles de gentils-hommes peu fortunés du gouvernement de Tamboff. Cet institut est placé sous la protection de S. M. l'Impératrice.

e. *Pensionnat des demoiselles nobles à Tiflis* établi en 1830 (2) sous les auspices du Gouvernement et réorganisé en 1832. Il se compose aujourd'hui de 25 élèves parmi lesquelles se trouvent les filles de plusieurs gentils-hommes géorgiens.

f. *Institut de demoiselles près l'école militaire d'Orenbourg.* — Cet établissement a été fondé en 1832 (3) principalement dans le but de fournir aux officiers du corps d'armée détaché d'Orenbourg les

(1) Ukase du 8 Février 1828.
(2) Ukase du 15 Juillet 1830.
(3) Ukase du 25 Août 1832.

moyens de donner une bonne éducation à leurs filles; on y reçoit cependant aussi celles des chefs des tribus nomades qui habitent cette partie de l'Empire. L'institut est composé de 50 élèves.

g. *Institut des demoiselles nobles à Kieff* fondé en 1834 pour l'éducation des filles de gentilshommes pauvres des gouvernemens de Kieff, de de Volhynie et de Podolie. Les bureaux de curatelle de ces gouvernemens fournissent à cet effet chacun 10,000 roubles par an et ont le droit de placer à l'institut 20 élèves à leur choix; il se trouve ainsi composé de 60 élèves. (1)

h. *Institut de demoiselles à Kertch* fondé en 1835 pour 30 boursières et un nombre illimité d'externes. La municipalité de la ville fournit à l'entretien de cet établissement une somme annuelle de 8,000 roubles. (2)

i. *Hospice d'orphelines à Irkoutsk* avec un pensionnat pour des demoiselles des classes supérieures fondé en 1833. (3)

k. *Institut des demoiselles à Astrakhan,* fondé en 1836, pour l'éducation des demoiselles d'origine noble, sans en excepter celles appartenant aux familles arméniennes domiciliées dans le gouvernement d'Astrakhan. Il est placé sous les ordres du

(1) Ukase du 5 Novembre 1834.
(2) Ukase du 7 Juin 1835.
(3) Ukase du 20 Novembre 1833.

gouverneur militaire de la province et sous la direction d'un conseil composé du directeur du gymnase de la ville, de la supérieure de l'institut, du maire d'Astrakhan et de deux membres élus pour trois ans, l'un par la noblesse l'autre par les marchands — Les pensionnaires dont le nombre est fixé à 30 paient chacune 400 roubles par an; elles sont divisées en trois classes, les deux premières d'un an, la dernière de deux ans. On y enseigne la religion, le russe, le français, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, le dessin et la musique.— La municipalité d'Astrakhan contribue à l'entretien de l'institut par une subvention annuelle de 8,310 roubles. (1)

XII. ÉCOLES DIVERSES.

1° *Écoles Allemandes.*

a. *École de St. Pierre à St. Pétersbourg.* — Cet établissement dont la fondation remonte à l'année 1763, a la double destination de procurer une instruction usuelle et pratique aux jeunes gens qui veulent se vouer au commerce et aux métiers, et d'offrir à ceux qui se préparent à entrer dans une sphère plus élevée des connaissances suffisantes, soit pour se faire admettre à une université, soit pour être reçus directement au service de l'État. — Pendant les 74 ans de son existence l'école de St. Pierre a

(1) Ukase du 7 Août 1836.

fourni au pays non seulement un grand nombre de citoyens utiles et estimables, mais elle a formé même plusieurs savans et hommes d'État distingués. Aujourd'hui l'École de S$^{t.}$ Pierre est divisée en huit classes et renferme 450 élèves. L'école de filles qui est jointe à cet établissement se compose de trois classes et de 150 élèves.

Dans la section des garçons, l'enseignement des cinq classes inférieures, embrasse les connaissances générales indispensables dans la vie pratique, quel que soit l'état futur des élèves et répond parfaitement à celui qu'on reçoit dans les écoles *réelles* (Real-schulen) de l'Allemagne. — Les élèves dont l'instruction ne doit pas être scientifique, quittent l'école après avoir passé par ces cinq classes. — La 5me classe, tout en terminant le cours général est en même tems une classe préparatoire pour les études supérieures que l'on fait dans les trois dernières classes. — La langue latine qui dans les classes inférieures n'est enseignée qu'à ceux des élèves qui se préparent de bonne heure à acquérir une instruction plus étendue, forme dans la 5me classe une étude à laquelle participent tous les jeunes gens qui doivent passer dans les classes supérieures; dans la 7me classe la langue grecque est jointe à la langue latine et les deux langues anciennes y sont suffisamment cultivées pour que les jeunes gens qui ont passé par toutes les huit classes puissent être

reçus directement à une université. — Comme cependant la plupart des élèves de l'école de St Pierre se préparent à embrasser l'état de commerçant ou se destinent au service civil de l'État, l'étude des langues anciennes leur est d'une utilité bien moins réelle que celle du russe, du français et de l'allemand; cette considération jointe à la difficulté de réunir au même degré la connaissance approfondie du latin et du grec à celle des langues modernes a motivé la création dans les quatre classes supérieures d'une section séparée composée d'élèves qui, d'après le vœu de leurs parens, sont dispensés de l'étude des langues anciennes pour acquérir une connaissance théorique et pratique des langues modernes. — Les élèves qui ne participent point aux leçons du grec et du latin, suivent en revanche un cours complet de sciences commerciales. Dans toutes les autres parties l'enseignement est le même pour tous les élèves et l'école offre ainsi sous le rapport des études qu'on y fait le double caractère d'une école *réelle* et d'un gymnase.

Pour ce qui concerne l'enseignement dans les trois classes de filles, il joint aux objets indispensables à la vie usuelle des femmes de la classe moyenne ceux qui sont nécessaires pour l'état d'institutrices que plusieurs anciennes élèves de cette école exercent avec distinction.

Depuis l'année 1829, (1) le directeur, l'inspecteur et les maîtres de l'école de St. Pierre, sont admis aux nombre des employés civils de l'État avec des rangs analogues aux fonctions de chacun d'eux; — les élèves de cette école jouissent des mêmes privilèges que ceux qui ont fait leurs études dans les gymnases de l'Empire. (2)

b. *École de Ste Anne à St. Pétersbourg.* — L'origine de cette école remonte au règne de l'Impératrice Anne. — Plus tard, et nommément en 1784, elle fut incorporée à un hospice d'orphelins fondé près l'Eglise de Ste Anne par un bourgeois de St. Pétersbourg nommé Kästner; mais c'est surtout aux soins de feu le Dr. Reinbott, superintendant-général de l'Eglise évangélique dans cette capitale, que l'école de Ste Anne doit l'extension qu'elle a prise et son organisation actuelle.

L'école de Ste Anne est essentiellement une école bourgeoise; l'instruction qu'on y reçoit n'est point scientifique; elle a, avant tout pour but de donner une bonne direction aux facultés intellectuelles et morales des élèves et de leur faire acquérir les connaissances nécessaires pour des hommes qui ne sont point destinés à sortir de la classe moyenne. L'école a deux sections, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles; la première est composée

(1) Ukase du 27 Février 1829.
(2) Ukase du 27 Juin 1836.

d'environ 150, la seconde d'environ 110 élèves. — La section des garçons est divisée en cinq classes élémentaires (real-classen) et en deux classes latines. — La section des filles se compose de 4 classes.

c. *École de S[te] Catherine à S[t] Pétersbourg.* — Semblable aux deux écoles précédentes, celle de S[te] Catherine procure aux enfans de la classe bourgeoise une instruction élémentaire et les connaissances préparatoires indispensables pour être admis aux établissemens de la couronne qui leur sont ouverts. — L'école est divisée en trois classes, et se compose d'environ 100 élèves.

d. *École près l'Eglise réformée à S[t] Pétersbourg.* Elle a été fondée en 1817 par les dons volontaires de plusieurs personnes bienfaisantes et ne devait être dans l'origine qu'une école bourgeoise élémentaire. — L'extension qu'elle a obtenue dans la suite et surtout en 1827, lui fit changer aussi de caractère sous le rapport des études qu'on y faisait.

Aujourd'hui c'est une école préparatoire pour tous les jeunes gens qui veulent passer ensuite dans des écoles supérieures tandis que l'artiste, le marchand et l'artisan y trouvent des moyens d'instruction suffisans pour chacun de ces états. — L'école est divisée en quatre classes et se compose de 200 élèves payant une modique rétribution. — En 1835 il a été joint à l'école de l'église réformée un hos-

pice d'orphelins dans lequel un certain nombre d'enfans pauvres sont élevés gratuitement.

Outre les écoles allemandes dont nous venons de rendre compte, il en existe un grand nombre dans les colonies allemandes fondées dans diverses parties de l'Empire et particulièrement dans les gouvernemens de Kherson, de Jekathérinoslaff, de Tschernigoff, de Livonie, de St. Pétersbourg, en Bessarabie et en Géorgie.

Ces écoles qui sont entretenues par les communes où elles se trouvent, sont parfaitement semblables aux écoles de village (Dorf-Schulen) de l'Allemagne et méritent d'autant plus d'être citées ici qu'elle dénotent le haut degré de civilisation des populations allemandes qui habitent notre patrie.

Les colonies étrangères actuellement existantes en Russie sont au nombre de 410, y compris les colonies grecques, bulgares et juives; — elles renferment ensemble une population de 250,084 âmes. (1)

Comme ce sont les allemands qui forment la majeure partie de cette population, on peut sans tomber dans une erreur trop grave, porter leur nombre à 200,000 âmes et celui des colonies qu'ils habitent à environ 375.

(1) Compte rendu du Ministre de l'Intérieur pour 1835.

En 1835 le nombre des enfans des deux sexes fréquentant les écoles dans les colonies allemandes était de 35,746 savoir: 18,094 garçons et 17,052 filles.

En admettant qu'il existe deux écoles dans chaque colonie, il n'y aurait dans toutes les colonies ensemble pas moins de 750 écoles.

2° *Écoles Tatares.*

Les Tatares jouissent d'un degré de civilisation bien supérieur à celui qu'on leur suppose généralement; et on sera sans doute surpris d'apprendre que, sous ce rapport, ils ne le cèdent en rien à beaucoup de nations européennes. Les Tatares et surtout ceux qui vivent ensemble dans des villes et des villages, savent presque tous lire et écrire, et ceux qui ne l'ont pas appris ne jouissent d'aucune considération parmi leurs compatriotes. Aussi le premier soin d'un père de famille est d'envoyer ses enfans aux écoles dont il y a ordinairement une près de chaque mosquée communale — Le mollah exerce en même tems les fonctions de maître d'école. Les écoles tatares ne ressemblent en rien aux autres écoles élémentaires; on pourrait plutôt les comparer à des pensionnats. La maison où se trouve l'école est ordinairement achetée à cet effet par un riche tatare du lieu; un autre se charge de l'entretien, soit pour un an, soit pour plus longtems, selon ses moyens ou sa dévotion, car les

tatares croient faire par là un acte de dévotion. — La maison se compose d'un petit vestibule et d'une grande salle, dont le plancher est disposé en pente. Sur cette élévation chaque élève occupe un espace d'environ deux pas de long, où il place son matelas, ses effets, ses livres et même ses ustensiles de cuisine que chacun doit apporter avec soi. Cette salle sert en même tems de classe, de dortoir et de réfectoire pour les élèves et de logement pour le maître. Les enfans tatares sont envoyés à l'école à l'âge de 7 à 8 ans et y restent pendant 5 ans, excepté ceux qui se vouent à l'état ecclésiastique et dont les études durent beaucoup plus longtems. Les objets d'enseignement sont les dogmes de la religion mahométane, la lecture et l'écriture arabes et quelques fois, selon les besoins locaux le persan et le bukhare. Les tatares n'apprennent point aux écoles leur propre langue d'après les règles de la grammaire, car, disent-ils, il est superflu de faire des dépenses pour un enseignement que chaque enfant peut reçevoir dans la maison paternelle. Le maître d'école ne reçoit point de paiement fixe en argent, mais ses peines sont rétribuées par des cadeaux qui consistent en farine, en miel, en thé ou en vêtemens qui lui sont envoyés de tems à autre par les parens des élèves.

La population professant l'islamisme s'élève dans la Russie d'Europe à 1,287,407 ames, et habite particulièrement les gouvernemens d'Orenbourg, de Casan, de Viatka, de Nijni-Novgorod, d'Astrakhan, de Saratow, de Pensa, de Perm et de la Tauride.

Il existe dans ces divers gouvernemens 561 écoles mahométanes. (1) En admettant qu'il n'y eut dans chacune d'elles que 25 élèves le nombre total de ces derniers serait de 14,025.

3° *Écoles Israélites.*

Les Juifs qui habitent la Russie forment la quatrième partie de leur nation dispersée sur la surface du globe. — Leur nombre s'élève à environ 1,065,000 ames. Aux époques où ils étaient persécutés dans tout le reste de l'Europe, ils ont toujours trouvé asile et protection en Russie et l'amélioration de leur état social a été de tout tems l'objet des soins du Gouvernement. Parmi les mesures dirigées vers ce but philantropique, la fondation d'écoles israélites, est sans contredit une des plus efficaces.

Cependant il y a deux espèces d'écoles juives bien distinctes les unes des autres. Les premières dont le nombre est très grand, car il s'élève à 3,523 (2) sont consacrées exclusivement à l'enseigne-

(1) Compte rendu du Ministère de l'Intérieur pour 1835.
(2) Compte rendu du Ministère de l'Intérieur pour 1835.

ment de l'hébreu et à la lecture du Talmud, et ne contribuent que peu à l'avancement de l'état social des Juifs; elles ne méritent point par cette raison d'être citées parmi les établissemens d'instruction publique; les secondes, au contraire, dont la création est due à la sollicitude du Gouvernement, sont peu nombreuses encore, mais elles sont d'une utilité bien plus réelle; elles offrent aux Juifs les moyens d'obtenir une éducation morale et scientifique qui les rend dignes des droits auxquels ils sont appelés à participer: droits qui les mettent en Russie, presque au niveau de la population chrétienne. — La première école de ce genre a été créée en 1826 à Odessa; organisée dans l'origine sur une petite échelle, elle a été successivement agrandie depuis, et se compose aujourd'hui de trois classes, chacune de deux ans, et d'une classe préparatoire avec plusieurs subdivisions. Les objets d'enseignement sont: l'ancien testament, le russe, l'allemand, le français, l'hébreu, l'arithmétique, la géographie, l'histoire et les bases de la physique. La direction de l'école est confiée à un Curateur et à six inspecteurs choisis par les parens des élèves. — Le nombre de ces derniers qui en 1826 n'était que de 37 s'est accru aujourd'hui à 400. L'entretien de l'école coûte 20,500 roubles par an. Une section de cette école est consacrée au sexe féminin, elle est composée de 60 jeunes filles juives.

Une autre école israélite a été organisée en 1835 à Oumann dans le Gouvernement de Kieff. Cette école est divisée en trois classes, l'une élémentaire et deux supérieures qui renferment ensemble jusqu'à 100 élèves. Outre ces écoles, le réglement donné aux Juifs le 15 Avril 1835 va exercer une influence plus générale encore sur les progrès de la civilisation de la population israélite. En vertu de ce réglement, les enfans de cette nation sont reçus à l'égal des autres dans les écoles paroissiales, dans celles de district, dans les gymnases et les pensionnats, ils ont de plus la faculté d'être reçus aux académies, aux universités et aux autres écoles supérieures où les plus distingués d'entr'eux peuvent être admis aux frais du Gouvernement. — Ceux des étudians israélites qui obtiennent aux universités le titre d'étudiant gradué, ceux de candidat ou de bachelier, celui *d'artiste* (художникъ) à l'académie des beaux arts, ont, pour leur personne, droit à être élevés au rang de *citoyen notable* (почетный гражданинъ) qui est héréditaire pour ceux d'entr'eux qui auront mérité le grade de docteur. Ces derniers peuvent de plus se vouer à l'état d'instituteurs ou embrasser la carrière du service civil, après avoir obtenu toutefois l'autorisation Suprême à cet effet.

TABLEAU

DE L'ÉTAT DES ÉCOLES SPÉCIALES ET DIVERSES.

	Nombre des Écoles	Nombre des élèves boursiers	Nombre total des élèves	Sommes fournies par l'État
I. Écoles relevant du Ministère des finances.				
1. Écoles des mines..	62	4,613	5,613	647,911
2. Écoles diverses.....	10	589	608	384,280
TOTAL....	72	5,202	6,221	1,032,191
II. Écoles relevant du Ministère de l'Intérieur.				
1. Écoles placées sous la direction immédiate du Ministère.				
A. Écoles de Médecine	10	842	2,220	899,949
B. Écoles rurales (*)...	22	»	»	»
2. Écoles relevant des bureaux de Curatelle				
A. Écoles pour les fils des employés subalternes..............................	15	620	620	192,765
B. Hospices d'orphelins et écoles de pauvres	60	10,500	10,500	600,000
TOTAL.....	107	11,962	13,340	1,962,714
III. Écoles relevant du Ministère de la maison de l'Empereur.	4	245	345	391,825
IV. Écoles relevant du Ministère des apanages (*)	68	330	1,070	»
Total à reporter.	251	17,739	20.976	3,116,730

(*) Dans ce nombre ne se trouvent point compris les élèves des écoles subalternes de Chirurgie, sur lequel nous n'avons point été à même de nous procurer des renseignemens authentiques.

(*) Les frais d'entretien de ces écoles nous étant inconnus nous avons dû nous abstenir de les indiquer ici.

	Nombre des Écoles	Nombre des élèves boursiers	Nombre total des élèves	Sommes fournies par l'État
report.	251	17,739	20,976	3,116,730
v. Écoles relevant de la Direction générale des voies de communication....................	3	560	665	381,545
vi. Écoles relevant du Ministère de la Justice	2	300	350	273,654
vii. Institut oriental du Ministère des affaires étrangères........	1	6	6	30,000 environ
viii. Institutions de l'Impératrice Marie:				
1. Maisons des enfans trouvés........................	2		49,873	3,000,000 environ
A. Etablissemens relevant de l'administration des maisons des enfans trouvés..................	5	550	775	525,296
2. Institutions pour l'éducation des demoiselles..........................	11	1,430	2,264	1,220,192
ix. Institutions placées sous l'administration immédiate de S. M. l'Impératrice régnante..................	19	658	1,122	667,720
x. Institutions dirigées par S. A. I. Madame la Grande Duchesse Hélène...........	2	88	165	«
Total à reporter.	296	21,331	76,196	9,485,137

	Nombre des Écoles	Nombre des élèves boursiers	Nombre total des élèves	Sommes fournies par l'État
report.	296	21,331	76,196	9,485,137
XI. **Institutions des Demoiselles dirigées par les autorités locales**..........................	9	165	237	91,310
XII. **Écoles diverses.**				
1. Écoles allemandes.				
A. à St. Pétersbourg	4	»	1,160	»
B. dans les colonies allemandes..................	750	»	35,746	»
2. Écoles tatares	561	»	14,025	»
3. Écoles juives.	2	400	500	20,500
TOTAL GÉNÉRAL...	1,622	21,896	127,864	9,596,947

CONCLUSION.

Les documens réunis et coordonnés dans les quatre chapîtres qui précédent, nous semblent remplir le cadre que nous nous sommes tracé par le titre même de cet ouvrage.

Quels sont les progrès que l'Instruction publique a faits en Russie depuis le commencement de ce siècle? — quel est l'état actuel de cette branche importante de l'administration dans notre patrie, et quel est le système suivi par le Gouvernement dans l'éducation qu'il procure à la jeunesse dans les diverses écoles de l'Empire indistinctement? telles sont les questions auxquelles nous nous sommes efforcés de répondre et qu'il nous reste à embrasser dans leur ensemble, en résumant les chiffres et les faits qui se rapportent à chacune d'elles. En reportant nos regards vers le commencement de ce siècle et nommément à l'année 1804, nous, trouvons que la statistique de l'Instructionpublique nous présente les chiffres suivants:

Écoles relevant du Ministère de l'Instruction Publique...........................	499	écoles	33,481	élèves
Écoles militaires de toutes les classes (1)......	15	»	29,000	»
Écoles ecclésiastiques environ...........................	100	»	15,000	»
Écoles spéciales et diverses (2)...........................	13	»	31,775	environ
TOTAL......	627	écoles	109,256	élèves

Voici les résultats obtenus vingt ans plus tard c. a. d. en 1824.

Écoles relevant du Ministère de l'Instruction Publique................	1,411	écoles	69,629	élèves
Écoles militaires (3)	117	»	102,295	»
Écoles ecclésiastiques	544	»	50,000	»
Écoles spéciales et diverses (4)	46	»	41,300	»
TOTAL.....	2,118	écoles	263,223	élèves

(1) Savoir: le 1er Corps des Cadets: 750 élèves; le Corps d'Artillerie ou 2e Corps: 600; le Corps des orphelins militaires: 1100; le Corps des pages: 52; le Corps de la Marine: 600; l'école des Constructeurs de la Marine: 100; 9 sections d'orphelins militaires: 16,000 élèves.

(2) Les voici: le Corps des Mines: 60; 2 écoles forestières: 50; 2 Académies de Médecine: 500; l'Académie des beaux-arts: 300; l'école théâtrale: 75; les deux maisons des enfans trouvés: 30,000; l'école de Commerce: 60; la Communauté des demoiselles nobles 500; l'Institut de Ste. Catherine: 190; l'Institut de Marie: 40.

(3) Ces écoles sont: le 1er Corps des Cadets: 800; les Corps des Volontaires: 2000; l'escadron noble: 215; le Corps des Orphelins militaires: 500; le Corps des pages: 150; le Corps des Cadets de Moscou: 400; le Corps des Cadets de Toula: 80; l'école militaires de Nepluieff: 80; l'école militaire à Omsk: 150; le Lycée de Tsarskoé Sélo: 50; le Corps de la Marine: 600; l'école des pilotes: 150; les sections des orphelins militaires et autres écoles inférieures: 100,000 élèves.

(4) Voici les écoles spéciales qui existaient en 1824; le Corps des Mines, deux écoles forestières, l'école de pharmacie, 2 Académies de Médecine; environ 20 établissemens d'éducation relevant des bureaux de curatelle; l'Académie des beaux-arts; l'école théâtrale, l'école des chantres de la Cour; l'Institut des voies de communication; l'Institut

Ainsi depuis 1804 jusqu'à 1824, le nombre des écoles s'était accru de 1491, tandis que celui des élèves avait *plus que doublé*, progression qui est d'autant plus remarquable que les événemens politiques qui remplissent une grande partie de l'époque dont nous parlons, ont dû nécessairement agir d'une manière peu avantageuse sur les écoles publiques.

Passons au moment actuel et rapprochons les chiffres que nous offrent les écoles dont nous venons de tracer le tableau.

Pour ce qui concerne leur nombre, il peut être déterminé de la manière suivante:

Sous la dépendance du Ministère de l'Instruction, publique	1681
Écoles militaires (1)	152
Écoles ecclésiastiques	711
Écoles spéciales et diverses	307
TOTAL.....	2,851 écoles

d'arpentage de Constantin; 2 Maisons des enfans trouvés; l'école de commerce à St. Pétersbourg; l'Académie pratique de commerce à Moscou; l'Institut des Sourds-muets; la communauté des Demoiselles nobles; l'Institut de Ste. Catherine à St. Pétersbourg; *idem* à Moscou; Section pour les Demoiselles près le Corps des Cadets de Paul: l'Institut d'Alexandre à Moscou: l'Institut des Demoiselles à Kharkoff; *idem* à Poltava; l'Institut patriotique; la maison de l'amour du travail à St. Pétersbourg; *idem* à Moscou, l'Institut de Marie. Tous ces établissemens pouvaient d'après un calcul approximatif, mais consciencieux, contenir environ 41,300 elèves.

(1) Il est assez difficile de déterminer le nombre des écoles de cantonistes. Voici cependant un calcul qui ne nous laissera pas très loin de la vérité. Les brigades de cantonistes dont il y a 7, se composent les unes de 2 1/2 bataillons, les autres de 3 1/2, quelques unes même de 4 bataillons; en adoptant le nombre de 3 comme terme moyen, on obtiendra 21 bataillons. Chaque bataillon étant subdivisé en 4 compagnies le nombre de ces dernières serait de 84. En supposant qu'il n'y eut qu'une seule école dans chaque compagnie, il y aurait en tout 84 écoles.

Toutes ces écoles sont entretenues par le Gouvernement; en y ajoutant celles dont les frais ne sont point supportés par l'État et qui sont au nombre de 1,315, il y a en tout en Russie 3,988 écoles.

Voici celle qui ont été créées depuis 1826 jusqu'en 1836:

Sous la dépendance du Ministère de l'Instruction publique	440
Écoles militaires	35
Écoles ecclésiastiques, spéciales et diverses	216
TOTAL	691

Ces écoles sont: l'Université de S[t.] Wladimir, l'Institut pédagogique, 14 gymnases, 11 pensionnats nobles, 84 écoles de district, 340 écoles inférieures, 10 Corps des Cadets, les classes d'officiers au corps de la marine, le bataillon d'instruction des ouvriers de la marine, le bataillon d'instruction de la marine à Cronstadt, une école normale militaire de cantonistes, une école de topographes, l'école élémentaire d'artillerie, l'école élémentaire du génie, l'école d'auditeurs, 3 écoles techniques près des arsenaux, 3 écoles attachées à des fabriques de poudre, 11 écoles d'artillerie de garnison, 1 académie ecclésiastique du rit catholique-romain, 1 séminaire du même rit, 63 écoles des mines, 1 institut pratique de technologie, 2 écoles de marine marchande, l'Ins-

titut forestier, 1 école de gardes forestiers, 1 classe des sciences forestières à Mitau, l'école d'arpenteurs, l'école de dessin à Tchernigoff, 1 école d'agriculture (celle de Gorygoretzk), 1 académie de médecine, 6 écoles subalternes de chirurgie, 14 écoles rurales, 15 écoles pour les fils d'employés, environ 25 établissemens d'éducation relevant des bureaux de curatelle, 1 école d'architecture, 1 école d'agriculture, 2 écoles normales et 65 écoles primaires relevant du Ministère des apanages, 1 école d'ingénieurs civils, 1 école de conducteurs des voies de communications, 1 école de jurisprudence, 1 Institut d'orphelins (celui d'Alexandre) à Moscou, 1 école à Pawlowsk, 2 écoles juives et 12 institutions de demoiselles.

Le nombre total des élèves dans toutes les écoles de l'Empire est le suivant:

	nombre total des élèves	boursiers	sommes fournies par le Gouvernement
Aux écoles du Ministère de l'Instruction Publique	85,707	25,000	7,450,000 r.
Aux écoles militaires	179,981	179,500	8,687,194 »
Aux écoles ecclésiastiques	67,024	25,915 (¹)	3,000,000 »
Aux écoles spéciales et diverses.	127,864	21,896	9,596,947 »
TOTAL GÉNÉRAL	460,576	252,311	28,734,141 r.

(¹) Y compris les demi-boursiers.

Le nombre de 460,576 élèves, rapproché de celui de 263,223 que présente l'année 1824 nous offre une différence en plus de 197,353; en comparant le nombre actuel des élèves à celui de 1804, la différence en plus est de 351,318 c. a. d. que le nombre des jeunes gens qui fréquentent les écoles est aujourd'hui trois fois et demie plus grand qu'il ne l'était il y a trente ans.

Sous le rapport du degré d'instruction qu'ils acquièrent, tous les élèves des écoles publiques peuvent être divisés en deux catégories; à la première appartiennent ceux qui se trouvent aux universités, aux académies, aux gymnases, aux lycées, aux séminaires et dans toutes les écoles dont les cours d'études sont à la hauteur de ceux de ces établissemens; à la seconde appartiennent tous les élèves des écoles moyennes et des écoles inférieures. Le nombre des jeunes gens faisant des études supérieures peut être déterminé de la manière suivante:

Aux écoles du Ministère de l'Instruction publique environ	10,000	élèves
Aux écoles militaires	10,000	»
Aux écoles ecclésiastiques	14,590	»
Aux écoles spéciales et diverses environ	9,500	»
TOTAL....	44,090	élèves

Ainsi 44,090 jeunes gens se livrent à des études supérieures et 415,486 se bornent à acquérir des

connaissances usuelles et pratiques ou bien ne reçoivent qu'une instruction élémentaire.

Cependant on tomberait dans une grande erreur, si on voulait admettre le chiffre de 460,576, comme mesure de l'état de l'Instruction publique en Russie. Pour s'en faire une idée juste il faut nécessairemant ajouter au nombre des élèves des écoles publiques, celui des enfans qui reçoivent l'éducation dans la maison de leurs parens. — Un calcul tendant à trouver le nombre approximatif de ces derniers, nous semble d'autant plus important que dans quelques parties de l'Empire les villes sont fort éloignées les unes des autres, ce qui oblige beaucoup de parens, qui dans d'autres pays, auraient envoyé leurs enfans aux écoles, de les instruire eux-mêmes. Le manque de documens officiels rend assez difficile un calcul exact à ce sujet; cependant, en passant en revue les diverses classes de la nation, nous nous efforcerons de résoudre la question qui nous occupe sans courir risque de nous écarter trop de la vérité.

Commençons par le *Clergé*, classe exclusivement vouée à l'étude. — Le nombre des individus des deux sexes appartenant à l'état ecclésiastique peut être évalué à 480,000. Mr. Ziablowski ne porte il est vrai dans sa statistique ce nombre qu'à 210,000, mais il est probable qu'il n'admet ici en

ligne de compte que les membres du clergé en activité de service car d'après les données que fournit le même auteur, il se trouve en Russie 27,081 églises du rit grec-orthodoxe près lesquelles, d'après les réglemens, doivent se trouver attachés 118,406 prêtres et serviteurs, tandis que leur nombre effectif n'est que de 95,740, en y comptant les femmes environ 200,000. Comme ils ont 60,000 enfans du sexe masculin âgés de 10 à 20 ans fréquentant les écoles ecclésiastiques, on peut admettre qu'il y a un nombre égal de filles du même âge. Les enfans d'un âge inférieur, étant exposés à une plus grande mortalité, mais leur nombre se complétant par les naissances, doit être également de 60,000 garçons et d'autant de filles. — Ajoutons à cela 40,000 vieillards, veuves et prêtres en inactivité et nous obtiendrons un total de 480,000. Dans ce nombre 60,000 enfans audessus de l'âge de 10 ans sont aux écoles (v. p. 305). Tous les enfans recevant dans l'état ecclésiastique une instruction quelconque, on peut admettre que parmi ceux audessous de cet âge 20,000 garçons ou $\frac{1}{3}$ de leur nombre total et 20,000 filles qui forment également $\frac{1}{3}$ de leur nombre, reçoivent un enseignement élémentaire dans la maison paternelle. Il en résulte que le nombre total des enfans appartenant à l'état ecclésiastique qui jouissent du bienfait de l'instruction est de 120,000. En comparant ce nombre à celui

de tout le clergé, on obtiendra la proportion de 1 à 4, c. a. d. que sur quatre individus il y en a un qui apprend.

Cette proportion unique non seulement en Russie mais peut-être dans le monde entier, s'explique: 1°. par l'obligation où se trouvent toutes les personnes appartenant au clergé de possédér un certain degré d'instruction, 2°. par la durée des études mêmes qui sont beaucoup plus prolongées chez le clergé que dans toute autre classe et 3°. par la raison qu'en Russie le mariage est une condition indispensable pour le clergé séculier et que tous ceux qui se vouent à cet état se marient immédiatement après avoir achevé leurs études.

Passons à la *noblesse* qui compte 225,000 individus. Dans cette classe comme la plus élevée de toutes celles qui forment la hiérarchie sociale tous les enfans sans exception reçoivent une instruction plus ou moins soignée. En admettant ici la proportion de 1 à 5 qui est celle des États-Unis où tous les enfans fréquentent les écoles, nous obtiendrons un total de 45,000.

La classe des *employés* civils et militaires, tant en activité de service que ceux qui sont admis à la retraite, se compose d'après le témoignage de Mr. Ziablowski de 750,000 individus. En admettant que parmi eux sur 7 il y en ait 1 qui appren-

ne, il y aurait dans cette classe 107,000 enfans recevant l'enseignement.

Le nombre des *marchands* peut être fixé à environ 200,000 ames. — Dans cette classe, où les lumières ont fait dans les dernières années des progrès si rapides, tous les enfans mâles et la plupart des filles reçoivent une instruction plus ou moins étendue. On peut admettre ainsi que la septième partie ou 27,000 individus des deux sexes acquièrent une certaine instruction.

Les *petits bourgeois*, les *artisans* et autres habitans des villes et des bourgs (à l'exception du clergé, des nobles et des marchands) doivent être au nombre de 5,000,000. Supposons que sur quatre familles ou sur 20 individus appartenant à cette classe, il n'y en ait qu'un seul qui apprenne quelque chose et le nombre des enfans recevant l'enseignement serait de 250,000.

Il ne faut pas perdre de vue non plus la classe nombreuse des *serviteurs* qui sur 1 million de nobles et de fonctionnaires, peut être portée à 3 millions d'individus. Parmi eux un grand nombre se destinent dès l'enfance à l'état d'intendans, de scribes, de valets de chambre, quelques uns même deviennent artistes ou petits employés; plusieurs propriétaires ont organisé dans leurs maisons des écoles pour y faire instruire les enfans de leurs serviteurs. Nous ne commettrions point une erreur très grave en admettant que sur 15 individus de cette classe

il y en ait 1 qui apprenne quelque chose, ce qui nous fournit un total de 200,000 enfans recevant un enseignement élémentaire.

L'armée, y compris les femmes et les enfans des militaires, se compose d'après Mr Ziablowski de 1,200,000 individus. Nons avons vu que les fils des soldats qui tous doivent entrer aux écoles, sont au nombre de 169,000.

Il nous reste à parler de la classe des *paysans*, la plus nombreuse de toutes, mais qui présente une si grande diversité sous le rapport du degré d'instruction dont elle jouit, qu'il est impossible d'établir à cet égard des principes uniformes. — Le nombre des paysans doit s'élever à environ 42,000,000 d'ames; mais tandis que dans certaines contrées, et nommément en Russie blanche, en Volhynie et en Podolie, où le régime polonais s'était efforcé à détruire jusqu'à la langue russe qui est celle du peuple, il y a à peine 1 sur 500 qui sache lire, dans d'autres au contraire, comme p. ex. dans les provinces du centre, aux environs des grandes villes, dans les gouvernemens où la population s'adonne de préférence au commerce et à l'industrie, dans les colonies allemandes, dans les provinces de la Baltique, dans les terres formant les apanages dans celles de quelques grands propriétaires, cette proportion est beaucoup plus avantageuse. En admettant ainsi la proportion moyenne de 1 à 300,

nous obtiendrons dans la classe des paysans le nombre de 140,000 enfans jouissant d'une instruction élémentaire. Ainsi le nombre total des jeunes gens recevant un enseignement quelconque serait:

Dans le clergé de	120,000
Dans la noblesse de	45,000
Enfans de fonctionnaires civils et militaires	107,000
Enfans de marchands	27,000
idem de petits bourgeois	250,000
idem de serviteurs	200,000
Cantonistes	169,000
Paysans	140,000
TOTAL	1,058,000

En déduisant de ce nombre celui des élèves qui se trouvent aux écoles de toute espèce, il en résulterait que 597,424 enfans jouissent du bienfait de l'enseignement dans la maison paternelle.

Comme il n'est question ici que de la Russie d'Europe et que cette partie de l'Empire compte une population de 48,000,000 d'ames, il résulte du calcul dont nous venons de nous occuper que la proportion des jeunes gens recevant une instruction plus ou moins étendue, à la population entière est de 1 à 48, proportion qui assigne à la Russie une place distinguée parmi les États européens, car elle la met sous le rapport de la masse des lumières répandues parmi ses habitans au dessus de

bien des pays, généralement considérés comme plus civilisés qu'elle. L'état de l'Instruction publique en Russie ne peut point, il est vrai, être comparé à celui du nord de l'Allemagne qui offre sous ce rapport des résultats si brillans; mais il ne faut pas perdre de vue que là aussi l'instruction qu'acquiert le bas peuple est due bien moins à sa propre impulsion qu'à l'obligation qui lui est imposée par les lois de l'église et de l'État de fréquenter les écoles. On sait que dans les pays protestans, un enfant n'est admis à la première communion que lorsqu'il sait lire; en Russie au contraire le devoir de s'instruire ne s'applique qu'à quatre classes de la nation, savoir: au clergé, à la noblesse, aux marchands et aux cantonistes. — On peut à la rigueur y joindre la population allemande dont la plus grande partie professe la religion protestante. (1)

Après avoir établi d'une manière approximative, mais non exagérée le nombre des enfans qui jouissent en Russie du bienfait de l'enseignement, revenons à l'état des écoles publiques et remontons aux causes qui leur ont fait prendre dans les dernières années un développement si prodigieux. — Ce développement nous semble devoir être attribué à l'action simultanée de deux principes, dont l'un

(*) Les chiffres de population qui font la base du calcul auquel nous venons de nous livrer, sont empruntés à un intéressant article de Mr. Glagoleff, publié il y a quelque tems dans le Journal du Ministère de l'Intérieur.

se trouve dans les améliorations apportées à l'administration et à l'organisation des écoles publiques de toutes les classes, tandis que l'autre repose sur le système d'éducation qui y est suivi, et qui lui-même est approprié aux besoins et aux intérêts réels de la nation. Les mesures qui se lient à ces deux principes, et qui ont contribué plus particulièrement à améliorer l'état des écoles, à les faire prospérer et à augmenter le nombre des élèves, sont :

I.° La publication pour les écoles de toutes les classes, de réglemens détaillés qui, en servant de base à leur organisation, renferment des instructions précises pour tous les fonctionnaires chargés de leur direction. La stricte observation de ces réglemens augmente de plus en plus la confiance des parens, tandis qu'elle met les écoles elles-mêmes à l'abri de toute influence étrangère aux vues du Gouvernement.

II. L'application des réglemens généraux aux exigences locales. Les principes fondamentaux qui dirigent l'instruction publique, sont les mêmes dans toutes les écoles et dans toutes les parties de l'Empire, mais la mise en pratique de ces principes a été soumise à des modifications qui varient selon l'origine, la langue, la religion ou l'industrie des populations. Ainsi dans les contrées habitées par les Tatares l'enseignement des langues orientales est devenu l'objet des soins particuliers du Gouvernement tan-

dis que les habitans des provinces ci-devant polonaises ont été mis à même de s'adonner plus particulièrement à l'étude de la langue russe, qui est devenue celle des écoles sans que la marche de l'enseignement en ait éprouvé la moindre interruption. — Dans toutes les localités où la population exerce quelque branche spéciale de l'industrie, l'enseignement des sciences qui s'y rapportent a été renforcé, et des connaissances théoriques acquises aux écoles ont plus d'une fois contribué à assurer le bien-être d'une contrée.

III°. L'administration locale des écoles a subi un changement salutaire depuis qu'elle a été enlevée aux Universités et qu'elle se trouve concentrée entre les mains des Curateurs et de leurs conseils. Les Universités, qui étaient chargées autrefois de cette partie, ne pouvaient pas toujours lui vouer l'attention soutenue qu'elle exige, et se trouvaient souvent détournées de leurs attributions principales par les soins qu'elles devaient consacrer aux écoles inférieures.

La centralisation de la direction des Corps des Cadets dans l'État-Major de S. A. I. Monseigneur le Grand-Duc Michel et le plan systématique et uniforme qui préside aujourd'hui à l'éducation militaire, lui ont donné un élan dont les résultats, quelque brillans qu'ils soient déjà, se feront surtout sentir à l'avenir.

IV.° L'amélioration du sort des maîtres est une des mesures qui ont le plus puissamment concouru aux progrès de l'Instruction publique. Les traitemens dont ils jouissaient à la fin du règne de l'Empereur Alexandre ont été presque généralement triplés et les réglemens publiés tout récemment encore relativement à leurs pensions de retraite, leur assurent des avantages qui porteront sans doute un grand nombre d'hommes distingués à embrasser l'état difficile de pédagogue. C'est sous deux rapports surtout que l'amélioration du sort des maîtres doit exercer une influence salutaire sur l'état des écoles: les autorités pourront apporter un plus grand discernement dans leurs choix et ne les faire tomber que sur des individus qui réuniront une instruction solide à de fortes garanties morales, auxquelles on ne saurait jamais attacher une trop grande attention; — les maîtres eux-mêmes, dont l'existence est assurée tant pour le présent que pour l'avenir, pourront consacrer tout leur tems à l'exercice de leurs fonctions, et n'en seront plus distraits, comme il arrivait souvent autrefois, par des leçons particulières ou par d'autres occupations, auxquelles ils étaient obligés d'avoir recours pour suppléer à l'exiguité de leurs traitemens.

V. Les réglemens publiés à l'égard des maîtres particuliers et le contrôle exercé par le Gouverne-

ment sur les institutions privées ont établi une parfaite unité de système dans toutes les parties de l'éducation qui est dirigée ainsi d'après des principes en tout point identiques depuis la première jeunesse des élèves jusqu'au moment où ils entrent dans la vie réelle.

VI. Le grand nombre d'écoles spéciales fondées dans les dernières années, offre à une foule de jeunes gens de toutes les classes les moyens d'acquérir des connaissances, peut-être moins variées, mais en revanche plus solides et surtout proportionnées au cercle d'activité de chacune des conditions sociales. Rien ne forme autant l'esprit, et par conséquent rien ne développe mieux chez l'homme l'intelligence de ses intérêts réels, que des connaissances solides et celles-ci ne peuvent s'acquérir que lorsque l'attention se concentre sur un nombre d'objets moins grand. On ne pouvait parvenir à ce résultat qu'en restreignant la direction trop encyclopédique, et par là même superficielle, qu'avait prise l'instruction et c'est vers ce but qu'ont été dirigés tous les efforts du Gouvernement.

Ce caractère imprimé aux études est d'une haute sagesse dans un État comme la Russie où les diverses classes de la nation ne sont point confondues; — une instruction appropriée aux besoins de chacune d'elles, nous semble offrir la garantie la plus sûre du maintien des idées d'ordre et de stabilité

et peut seule opposer un frein à ce besoin de mouvement et d'élévation qui est presque toujours le fruit d'une instruction superficielle. — Un système d'enseignement assis sur ce principe, constitue, selon nous, la base la plus solide d'un bien-être réel; il trace en quelque sorte à chaque citoyen la sphère dans laquelle il doit s'efforcer de se distinguer, mais qu'il ne doit pas vouloir dépasser pour se livrer aux chances d'un avenir chimérique et d'un bonheur presque toujours illusoire.

APPENDICE

Ukase du 18 *Novembre* 1836. Les dispositions du réglement des pensions de retraite publié pour le corps enseignant des écoles militaires, sont étendues à celui du Ministère de l'Instruction publique. En vertu de ce réglement 15 à 20 ans de service irréprochable donnent droit à une pension viagère égale à $\frac{1}{3}$ du traitement dont on a joui; après 20 à 25 ans de service on obtient $\frac{2}{3}$ de son traitement, et le traitement entier après 25 ans de service. Ces termes sont réduits de 5 ans pour les maîtres qui sont obligés de quitter le service pour cause d'infirmité et de 10 ans pour ceux qui sont atteints de maladies incurables. Les veuves et les enfans des maîtres décédés jouissent des pensions auxquelles avaient droit leurs maris ou leurs pères.

Ukase du 1er *Janvier* 1837. Les écoles ecclésiastiques du rit grec-uni sont subordonnées à la commission des écoles ecclésiastiques et placées sous la direction du premier procureur du St. Synode.

Ukase du 20 *Janvier* 1837. Le réglement général des Universités est étendu à l'arrondissement scolaire de Dorpat. La commission des écoles attachée à l'Université de cette ville est dissoute et remplacée par un Conseil présidé par le Curateur et composé de son adjoint, de l'Inspecteur des écoles de la couronne, du

recteur de l'Université et du directeur du gymnase de Dorpat.

Ukase du 22 *Janvier* 1837. A l'expiration d'un terme de trois ans, aucun individu natif des provinces de la Baltique, ne pourra être nommé maître à un gymnase ni à toute autre école, s'il n'est en état de se servir de la langue russe dans l'enseignement dont il sera chargé. Dans cinq ans aucun jeune homme ne pourra être reçu comme étudiant à l'Université de Dorpat qu'après avoir fait preuve par un examen sévère, d'une connaissance approfondie de la même langue.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

ERRATA

page	*ligne*		*lisez*	
26	20	provissoirement	›	provisoirement
26	24	Tobolsc	›	Tobolsk
48	7	dégré	›	degré
55	15	mechanique	›	mécanique
70	5	dégré	›	degré
70	7	dégré	›	degré
71	14	dégré	›	degré
71	27	élévé	›	élevé
72	18	dégré	›	degré
96	8	choisi	›	choisis
109	10	suveillance	›	surveillance
144	3	asses	›	Asses
145	28	appartennant	›	appartenant
150	9	Herbenstein	›	Herberstein
208	20	Zorith	›	Zoritch
226	1	garde-malade	›	gardes-malades
245	12	defences	›	défense
260	11	nous-même	›	nous-mêmes
270	22	полу-экинажъ	›	полу-экипажъ
400	14	qu'elle	›	qu'elles

